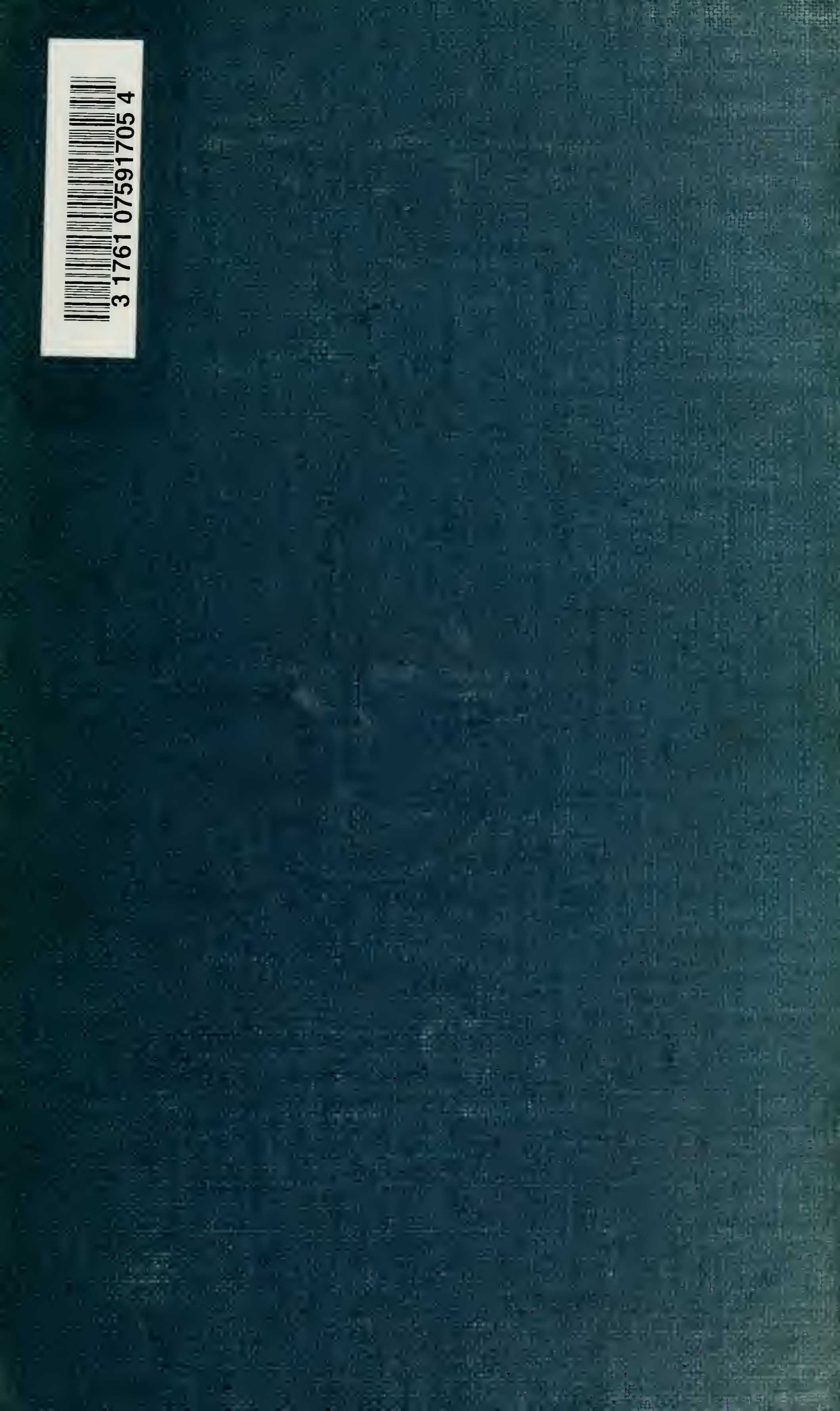

3 1761 07591705 4

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

DEUXIÈME ÉDITION

V

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,

RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

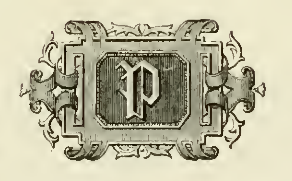
PAR GARNIER-PAGÈS

DEUXIÈME ÉDITION

TOME CINQUIÈME

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

III

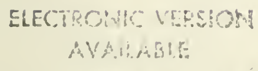


PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1866



GOUVERNEMENT

PROVISOIRE.

III

CHAPITRE PREMIER.

Traces profondes de la journée du 16 avril. — Journaux : conservateurs et ultra-révolutionnaires; leur polémique; *le National* rétablit la vérité; article de M. Lamennais dans *le Peuple constituant*. — Condamnation et proscription du communisme. — Les communistes ne se découragent point; ils se préparent à une nouvelle lutte; club Blanqui; dispositions du comité secret. — Projets des clubs les plus actifs : Club de la Révolution. — Adresse des délégués du Luxembourg; réponse du maire de Paris. — Franchise de certains démocrates.

I

La journée du 16 avril laissait des traces profondes d'agitation. On en retrouve les péripéties, les doutes, les tressaillements, les angoisses, le dénoûment, fidèlement reproduits par la presse. Les sensations avaient été vives et diverses, le langage est également énergique et varié.

Au moment du danger, instinctivement dociles à la prudence et à la sagesse, les journaux que les liens du passé, les affections, les regrets, attachaient aux dynasties déchues, ne manquaient pas de se grouper au

tour du Gouvernement provisoire et d'invoquer la République, comme seule capable d'opposer une résistance efficace à la décomposition sociale. Faisant momentanément trêve à leurs attaques, ils suspendaient leurs coups jusqu'au jour où, l'orage conjuré et l'horizon éclairci, ils croiraient pouvoir reprendre leurs allures militantes. Mais, pendant un instant, ils avaient été l'écho vrai de l'opinion publique. — Ici, nous les surprenons dans ce rôle. D'abord les conservateurs.

II

Le Constitutionnel : « Cette journée est une leçon donnée aux menaçants amis du communisme, et nous disons du communisme sous toutes ses formes, conséquent ou inconséquent..... La population entière, armée ou non armée, dans la rue ou aux fenêtres des maisons, lui crie : *A bas!* en même temps qu'elle crie : *Vive la République!*...

» *Vive la République! A bas les communistes!* ce cri résume parfaitement les vœux de l'opinion publique. Il exprime à la fois ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas! Ce qu'elle veut, c'est la République avec toutes ses conséquences *politiques et sociales*, c'est-à-dire avec toutes ses conditions de liberté, d'ordre et de progrès; ce qu'elle repousse, c'est l'application de ces théories insensées qui sont contraires à l'existence de toute société, qui ne tiennent compte ni de l'existence de la famille, ni des droits de la propriété et du travail. »

Le Journal des Débats : « La journée d'hier, nous sommes heureux de pouvoir le dire avec Lamartine, a été grande et belle. Si nous avions les pensées réac-

tionnaires qu'on nous suppose, nous nous affligerions du résultat de cette journée mémorable; nous nous en réjouissons au contraire de tout notre cœur. Dans un but de réaction, nous n'aurions pu rien souhaiter de mieux que la continuation et l'aggravation du désordre... Nous applaudissons sans réserve à l'élan sublime de la garde nationale; et il ne faut pas oublier que la garde nationale aujourd'hui, c'est tout le monde. La devise de fraternité qu'on ne lisait que sur nos murs s'est trouvée hier écrite sur cette bannière vivante de deux cent mille hommes réunis, sans distinction de classes, de costumes, de fortune, dans la même pensée de dévouement au salut commun. Toutes les crises ne sont pas terminées sans doute. Dès aujourd'hui cependant la confiance peut recommencer à renaître. Paris a repris possession de lui-même!... »

Le Siècle exprime les mêmes sentiments que *le Constitutionnel* et *les Débats*.

L'Union : « Ceux qui rêvaient le renversement du Gouvernement provisoire et la proclamation d'un prétendu Comité de salut public ont pu voir qu'ils s'étaient trompés d'époque. Quand ceux-là n'ont rien appris, rien oublié, la nation a marché. La nation veut la liberté la plus large, mais avec des conditions qui peuvent en assurer la durée, c'est-à-dire l'ordre et la modération. »

Le 16, *l'Assemblée nationale* avait dénoncé le complot et signalé le but des conspirateurs; le 17, en rendant compte de la journée, elle célèbre la victoire remportée sur le communisme.

La Presse : « Cette imposante manifestation a montré aux regards des meneurs et des malfaiteurs qui couve-

raient des projets coupables d'attentat à la souveraineté de l'Assemblée nationale et des droits de propriété, plus de deux cent mille gardes nationaux..... fermement décidés à repousser toute violence par la force, et à accepter la bataille de la terreur contre l'ordre, de la démagogie contre la démocratie. »

La Patrie : « Il y a des journées significatives dans l'histoire des peuples. Dans un très-court espace, elles portent écrites ses destinées à venir. Telle a été la journée du 17 mars! Telle a été la journée du 16 avril!

» Le 16 mars, a lieu une manifestation partielle de quelques gardes nationaux fourvoyés. A tort ou à raison, cette manifestation passe pour réactionnaire et rétrograde. Le lendemain 17, les populations se lèvent et protestent. Au cri de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!* elles font reculer, par leur accord unanime, par la majesté de leur calme énergique, toute tentative de régence, de légitimisme, de restauration. C'est la journée de la liberté.

» Le 16 avril, le bruit se répand que quelques citoyens malintentionnés doivent diriger des rassemblements d'hommes armés contre l'Hôtel de ville. Il ne s'agit de rien moins que d'enlever le Gouvernement provisoire, ou du moins plusieurs de ses membres. On veut y substituer un Comité de salut public. On médite une Révolution contre la Révolution, un bouleversement socialiste contre le mouvement social et régulier inauguré le 24 février. A ce bruit, Paris se lève en armes. Cinquante mille hommes gardent l'Hôtel de ville, plus de cent mille sont aux alentours, résolus, calmes, décidés à tout faire pour sauver le Gouvernement de la République. Un sentiment unanime parcourt

les rangs, une même pensée est dans tous les cœurs, sort de toutes les bouches. C'est la journée de l'ordre!

» Pas de régence! pas d'anarchie! la République! voilà le sens des deux journées du 17 mars et du 16 avril.....

» Que l'Europe regarde attentive, et qu'elle tire la leçon du spectacle que présente la France! Que le despotisme s'inquiète et s'effraye! il le peut; car ce n'est pas la violence, c'est l'ordre de la République qui dément ses vieilles calomnies, qui menace, ébranle sa vieille prétention à être, lui tout seul, l'ordre social, la sécurité des peuples, le respect de la propriété, la paix du monde; ce n'est pas la démagogie factieuse! c'est la démocratie calme comme la force et modérée comme le triomphe! »

III

Les journaux ultra-révolutionnaires, qui, la veille, désiraient une démonstration assez forte pour modifier le Gouvernement provisoire, éprouvaient plus d'embarras à se prononcer. Leurs sentiments, d'ailleurs, variaient suivant la portée de leurs vues et de leurs espérances. Les uns se défendaient de toute pensée subversive : les en accuser leur était une offense! D'autres rejetaient sur une minorité infime les idées de complot. Ceux-ci imputaient tout à la réaction, « qui soudoyait les agents du désordre pour noyer la République dans l'anarchie ». Ceux-là affectaient de ne rien comprendre à ce qui s'était passé. Il en était qui reniaient le communisme, frappé et abattu. Quelques-uns enfin, franchement audacieux, avouaient leurs résolutions et leur

défaite, bravaient comme de vaines clameurs les cris de la garde nationale et d'un peuple égaré, et proclamaient leur intention de prendre une revanche.

La Réforme : « Paris aujourd'hui avait un air d'inquiétude ou d'effroi dont chacun demandait le motif. On entendait le tambour... appeler aux armes la population tout entière..... La cause de cette émotion générale, quelle était-elle?...

» ..... Des hauteurs où notre pensée élevait cette manifestation, nous sommes contraints de descendre à une simple question de communisme : c'était, il faut bien le dire, une protestation contre quelques meneurs qui avaient, dit-on, convoqué des adeptes au Champ de Mars..... Mais n'y avait-il pas dans cette convocation subite une arrière-pensée, dans l'esprit de quelques meneurs d'une autre opinion?... »

Elle ajoute le lendemain : « Nous avions raison de nous défier. La journée d'hier n'a été qu'une journée de dupes. La garde nationale a prêté les mains, sans s'en douter, à une infâme machination. Elle a servi de comparse à la réaction, qui chante victoire. — Nous aurions dû les reconnaître à leur cri d'alarme. Ils criaient au feu et au pillage! C'est des communistes qu'on va essayer de nous faire peur! »

La Commune de Paris : « A propos de la réunion de tous les corps d'état au Champ de Mars, afin d'élire les officiers d'état-major de la garde nationale, certains agitateurs pygmées avaient fait courir le bruit que cette réunion serait suivie d'une manifestation violente.

» Tous les bons citoyens s'émurent à cette nouvelle; et, dès le matin, une masse imposante d'ouvriers, de gardes nationaux de Paris et de la banlieue, des mem-

bres de tous les clubs, des délégués des départements, étaient préparés à repousser par la force toute tentative contre-révolutionnaire.

» Les agitateurs n'ont pas osé se montrer.

» Les colonnes armées de la garde nationale démocratisée ont parcouru la ville en criant : A bas les agitateurs! A bas les réactionnaires! A bas les communistes! Vive la République!...

» Le Gouvernement comprendra quel est aujourd'hui son devoir; s'il ne le remplissait pas, le peuple pourvoirait au salut public! »

Le 18, elle adresse aux réactionnaires cette interpellation : « Pour vous prouver... que le peuple n'est pas dupe, nous allons vous dire *pourquoi* tous veillaient, *pourquoi*, le 16 avril, ils étaient armés, organisés et en permanence.

» Des bruits fomentés par des écervelés, perfidement entretenus par vos coteries, circulaient dans Paris. Des hommes égarés songeaient à porter atteinte au Gouvernement provisoire. Vous, réactionnaires, vous semiez l'argent...

» Le peuple a cru devoir aviser. Les clubs, les corporations d'ouvriers, les délégués de la garde mobile, de l'armée, de concert avec le Comité révolutionnaire, la Commune de Paris, le Club de la Révolution, ont pris leurs armes : les uns dans la garde nationale mobile, ou dans leurs compagnies respectives de la garde nationale sédentaire, pour en contenir au besoin la partie véreuse; les autres sont restés en permanence, prêts à agir suivant les événements... »

Le 19, elle se sépare des communistes, et leur donne des conseils : « Avant tout, nous le déclarons haute-

ment, nous craignons peu les communistes; hommes égarés par l'appât d'une décevante théorie, impatients d'un bonheur qu'ils voudraient réaliser en quelques heures. Ce sont les réactionnaires qui nous font veiller...

» Dans un pays de libre discussion..., toutes les théories ont le droit d'avoir des adeptes.

» Ces adeptes n'ont pas le droit de mettre un fusil à la main et de forcer leurs frères à réaliser leurs théories... Procéder avec ordre par des améliorations successives pour mettre tout le monde en demeure de jouir de ses droits..., tel est le but de la République.

» Organiser le travail par l'association, voilà le moyen! L'association bien comprise décuplera les richesses de la France! Attendons!

» Si vous persistez dans vos idées, que n'allez-vous où vous pouvez les mettre en pratique facilement? Quel succès espérez-vous? Combien êtes-vous? quelques milliers à peine! et vous prétendez assujettir trente-quatre millions d'hommes à vos doctrines!...

» Allez hors de France fonder des villes et des colonies, où vous vivrez librement sous le régime que vous avez rêvé... L'Algérie est là!... Mais, pour Dieu! n'appelez pas sur vous des extrémités terribles!

» Défiez-vous surtout des brouillons et des intrigants, qui exploitent toute idée et font leur profit de tout mouvement. »

Cet article, sagement pensé et sagement écrit, coïncidait avec une demande d'arrestation contre M. Blanqui, adressée au Gouvernement provisoire par le préfet de police, M. Caussidière. Avant de faire le récit de cet épisode, je poursuis l'examen des feuilles politiques.

La Vraie République : « On ne persuadera à personne

que quelques agitateurs aient pris une importance telle que le Gouvernement ait été menacé et la République en péril.

» ... Les ambitieux ou les sectaires ont été le prétexte de cette mesure inqualifiable qui a fort mal à propos agité la grande ville...

» Cent mille gardes nationaux ont été appelés pour rendre témoignage au Gouvernement provisoire qui n'avait pas assez du peuple travailleur. Et le Gouvernement a mis ainsi en opposition les citoyens les uns contre les autres. Il a en quelque sorte provoqué la guerre civile. »

L'Ami du peuple (M. Raspail) : « Liberté, Égalité, Fraternité, le samedi soir! Hostilité le dimanche matin! Rappel à grand renfort de caisses! Les tambours battent..., les tambours-maîtres annoncent que la patrie est en danger, que les communistes vont attaquer le Gouvernement provisoire...

» Mais où était donc Blanqui votre spectre et les communistes votre cauchemar? Cinquante mille hommes, en faisant la ronde, n'en ont pas trouvé la trace... Cette grande démonstration n'est donc qu'une panique...

» Quant à moi, qui ne suis pas communiste, qui n'ai pas vu Blanqui depuis seize ans, et qui me trouvais dimanche matin cloué dans mon lit, courbaturé par la fatigue, les veilles, la pluie, il paraît que je suis entré en tiers dans le cauchemar de ces Messieurs!... »

Le Populaire (M. Cabet) se défend de toute participation à la journée du 16 avril : « J'étais dans une assemblée générale d'actionnaires du *Populaire*, au milieu d'environ mille communistes icariens et de trois ou

quatre cents de leurs femmes... Nous nous y occupions, d'une heure à quatre, des moyens de continuer et d'activer notre départ en Amérique pour y fonder notre communauté d'Icarie... »

Le Représentant du peuple demande pourquoi on a battu le rappel, et accuse formellement la majorité du Gouvernement provisoire. Il engage MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc à donner leur démission : « Rester plus longtemps les complices de la mauvaise volonté ou de l'impuissance absolue de la fraction négative du Gouvernement provisoire, ce serait s'exposer à une responsabilité terrible... »

IV

Les journaux conservateurs répondaient à ces attaques.

Les Débats : « Nous croyons qu'on ne parviendra pas à dénaturer le sens de cette grande manifestation... La garde nationale, qui s'est réunie et confondue dans une démonstration unanime, n'a pas eu la pensée de se faire l'instrument de tel ou tel parti, de telle ou telle faction. C'est la société tout entière qui s'est levée pour prouver qu'elle existait encore et qu'elle saurait se défendre si elle était attaquée... La population de Paris a pris les armes pour maintenir la paix et non pour faire la guerre... »

L'Union tenait le même langage.

Le Constitutionnel : « Encore une fois, point de contre-révolution, point de réaction ! mais en même temps, point de désordre et point de communisme ! Voilà le vœu exprimé hier par le peuple de Paris ! voilà le cri universel ! »

L'Assemblée nationale : « Vos récits sont mensongers, contradictoires, illogiques. Plus de cinq cent mille hommes peuvent leur donner le démenti le plus formel.

»... Le Gouvernement provisoire devait être remplacé par un dictateur ou un comité de salut public; qu'importe le nom? Le dévouement enthousiaste de la garde nationale a effrayé les conspirateurs. »

V

Le National, qui avait cru devoir commencer la lutte contre ceux qu'il appelait les républicains du lendemain, intervenait pour rétablir l'exactitude des faits :

« On dit artificieusement qu'il y a eu deux manifestations : l'une en faveur de la République et du Gouvernement provisoire, l'autre en faveur de la réaction contre-révolutionnaire. Cela est faux! Ce qui est vrai, le voici : En dehors et à côté de la réunion du Champ de Mars il y a eu un complot contre le Gouvernement provisoire. De mauvais ambitieux et des anarchistes ont insolemment divisé en deux fractions le Gouvernement provisoire; ont fait aux uns l'insulte de leur déférer je ne sais quelle dictature de prétendu salut public; ont fait aux autres l'insulte d'une proscription insensée. Informé, par la baguette des tambours, du complot et du péril qui menaçaient le Gouvernement de la République, le peuple de Paris s'est levé tout entier.

» Devant cette immense force morale, l'anarchie a disparu comme disparaissait, il y a un mois, la contre-révolution. Ainsi, une velléité de complot, une grande manifestation populaire, voilà la journée d'hier! Tout le reste n'est qu'artifice, imagination, mensonge! »

VI

Je ne saurais mieux compléter ce tableau, où chaque journal est venu nous prêter son opinion, qu'en reproduisant les réflexions philosophiques exposées par M. Lamennais dans *le Peuple constituant* :

« Oui ! notre Révolution, les révolutions sorties d'elle, sont des révolutions politiques. Est-ce à dire qu'elles n'aient, ne doivent avoir que des conséquences politiques ? Non certes : la société évidemment ne se constitue sur des bases nouvelles que pour réaliser un état nouveau, et cet état embrasse tout ce qui implique l'amélioration de la vie humaine, et conséquemment les conditions matérielles de cette vie. C'est là ce qu'entendent ceux qui disent que notre Révolution est exclusivement une révolution sociale, dont le fruit réel doit être la satisfaction des besoins physiques. Et, quant à ce résultat, ils ne se trompent assurément pas ; mais ils se trompent d'une manière étrange et des plus déplorables, en plaçant ce résultat au-dessus des autres, en faisant de la société un pur mécanisme destiné à pourvoir aux nécessités corporelles, à ce que l'homme a de commun avec l'animal. On ne saurait protester trop fortement contre ce matérialisme abject. *L'homme ne vit pas seulement de pain :* il vit encore, il vit surtout de vérité, d'amour, du sentiment de ses droits et de la conscience de ses devoirs, de tout ce qui seul fait de lui un être social, des espérances immortelles que rien ne saurait éteindre en son cœur, et qui ouvrent devant lui un horizon sans bornes.

» Le corps n'est que la condition de cette vie supé-

rieure, de la vie véritable. Nécessaire à cette fin, il doit être conservé selon ses lois propres, qui sont pour l'individu des lois physiques, et pour la société des lois économiques. Mais ramener tout aux besoins du corps, nommer par excellence cette question la question sociale, c'est oublier l'être intelligent, l'être moral, ou le dégrader! c'est ravaler au niveau de la brute la plus noble créature de Dieu! »

VII

Si le communisme est jugé et condamné souverainement par M. Lamennais, s'il est expulsé par les uns, renié par les autres, abandonné par grand nombre de ses adeptes, certains sectaires ne puisent dans cette proscription même qu'une plus ardente excitation à continuer leur œuvre souterraine. Si leurs projets semblent anéantis, c'est pour eux un devoir de leur redonner la vie. Infatigables, jamais désespérés, ils se redressent à chaque chute et reprennent courage après chaque défaite. A la lueur même des flambeaux qui éclairent le défilé des derniers rangs de la garde nationale, au milieu des cris de réprobation qui les poursuivent, ils se cherchent, se pressent les mains et se rassemblent.

M. Blanqui ouvre son club. Le premier orateur, membre du bureau, s'écrie avec le sombre accent d'une rage impuissante : « Aujourd'hui nous sommes des vaincus. Je viens vous parler en vaincu, c'est-à-dire la haine dans le cœur et la vengeance à la main. » Et il raconte ce qu'il a vu et entendu. D'autres cherchent à justifier le communisme. Mais M. Blanqui ne laisse pas la discussion s'égarer en paroles oiseuses : « Il n'est

pas question de communisme : il est question de la contre-révolution organisée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Des citoyens, nos frères, ne comprennent pas la manifestation. C'est une méprise grave!... Les canons, sur les boulevards, rentreront d'eux-mêmes au repos, et s'ils n'y rentraient pas, nous saurions bien les y faire rentrer..... Jusqu'à présent, Paris était calme. La Révolution a-t-elle jamais été plus calme, plus imposante? La réaction, au contraire, s'est montrée orgueilleuse et triomphante. La garde nationale a tristement paradé dans les rues, sur les quais, sur la place de l'Hôtel-de-Ville..... Il faut la confiance du courage et de la patience, en attendant le grand jour de la revanche... » Il exhale toute sa haine, et il conclut par la proposition de donner au club une organisation plus active, mieux disposée pour le combat.

Le lendemain, en effet, un comité secret prend ses mesures pour une lutte nouvelle. Il nomme des capitaines d'arrondissement et des lieutenants de quartier. Il prescrit aux clubs affiliés de suivre la même voie. Tout se prépare pour *le grand jour de la revanche.*

Les clubs les plus actifs ourdissent de nouvelles manifestations.

Au *Club de la Révolution*, M. Barbès explique pourquoi il a marché à la tête de sa légion : « Le bruit s'était répandu qu'une poignée d'hommes, et plus peut-être, avait conçu le coupable projet d'exploiter la grande et pacifique manifestation des corporations ouvrières : il n'en a rien été; mais ce que n'a pas fait une poignée d'ambitieux, la réaction l'a tenté et l'a trop bien accompli..... »

Un citoyen déclare « que, pour détruire l'effet moral

de cette audacieuse réaction, il faut y répondre par une nouvelle manifestation, mais tellement imposante, tellement forte au besoin, qu'il ne soit plus possible aux ennemis de la République et du socialisme de nourrir une coupable pensée ».

VIII

Les délégués du Luxembourg, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une journée avortée, vont présenter une adresse à la mairie de Paris : « Sur l'honneur, ils n'ont eu que des intentions pacifiques. C'est une monstrueuse calomnie qui accuse les citoyens Albert et Louis Blanc de les avoir incités à scinder le Gouvernement provisoire. S'ils avaient eu cette intention, ils ne se seraient pas réunis sans armes, ils n'auraient point fait de collectes destinées à l'Hôtel de ville. Rien donc, dans la journée de la veille, n'était de nature à motiver des alarmes. »

Les délégués des Ateliers réunis à l'Hippodrome les accompagnent et expriment les mêmes sentiments.

Le maire de Paris leur répond : il reconnaît la légalité de la réunion au Champ de Mars; mais des esprits malades, chagrins, qu'il ne veut pas désigner autrement, ont espéré en changer le caractère pour faire prévaloir leurs idées de bouleversement. Il ajoute : « D'après les rapports arrivés au ministre de l'intérieur, il a jugé à propos de donner ordre de battre le rappel. Il y a été déterminé par un fait connu de tous et dont je suis étonné que vous ne parliez pas, c'est le bruit partout répandu qu'on avait proclamé un comité de salut public, en scindant violemment le Gouvernement pro-

visoire. — Le Gouvernement provisoire n'a donc pas hésité à prendre les précautions nécessaires. »

Les délégués du Luxembourg étaient sans doute de bonne foi, mais ils avaient de bien grandes illusions sur les conséquences de leurs démonstrations, et une bien étrange ignorance des projets tramés autour d'eux.

IX

Les faits d'ailleurs allaient se développer avec une rapidité et une évidence telles, que la vérité devait jaillir incontestable. Les témoignages et les actes du préfet de police lui-même ne devaient pas faire défaut.

Souvent j'ai entendu des démocrates mêlés aux résolutions secrètes de cette époque déplorer le manque de sincérité dans les paroles et dans la conduite. Convaincus que le droit et le devoir leur ordonnaient de retirer leur confiance à certains membres du Gouvernement provisoire, et de porter au pouvoir des hommes plus ardents, convaincus que la dictature pouvait seule asseoir la République sur une base solide, ils regrettaient que, le lendemain de la défaite, leurs amis eussent cherché à couvrir d'obscurités ce qu'ils auraient voulu, eux, voir exposer au grand jour, leurs projets révolutionnaires et leur échec. Ils traitaient de faiblesse d'esprit ces dénégations, qui semblaient donner un démenti à ceux mêmes qui les alléguaient. Ils blâmaient les détours et les contre-marches de ces politiques qui pour réussir recouraient à la ruse, qui abaissaient les principes en abaissant les caractères. Le machiavélisme leur semblait une habileté perverse, et la calomnie déversée sur leurs adversaires répugnait à leur droiture.

« Nous voulions, » me disaient-ils, « modifier le Gouvernement; et nos journaux lui reprochaient de faire la chasse aux fantômes. Nous voulions l'abattre; et ils l'accusaient de précautions insensées et de provocations à la guerre civile, parce qu'il avait su se défendre. Cette politique subtile, cette tactique pour dérouter l'opinion publique, a causé notre insuccès. Égaré le premier dans ce pêle-mêle d'actes et d'assertions contradictoires, perdant de vue à travers ces feintes le but où nous désirions le conduire, le peuple hésita. Une direction nettement tracée, un drapeau hardiment posé, et la victoire nous était acquise; ou du moins, si nous avions échoué, nous n'eussions pas laissé à l'histoire notre souvenir entaché de dissimulation.

» Quant à nos attaques contre les menées réactionnaires, nous n'étions pas si loin de la réalité. Malheureusement, au sein même de nos comités directeurs, s'étaient glissés des agents qui depuis se sont audacieusement révélés, et en ont tiré vanité et profit. »

X

Quoi qu'il en soit de ces confidences, dont M. Proudhon a donné le loyal exemple avec un courage égal à son talent, ne doit-on pas, quant à l'obscurité même des faits, tenir compte de l'indécision des meneurs, des variations journalières de leurs projets, de l'égarement de ces hommes qui défendaient le lendemain ce qu'ils avaient menacé la veille, et de la multiplicité des avis qui s'entre-choquaient perpétuellement? Ne se trompaient-ils pas eux-mêmes, la plupart de ceux qui semblaient vouloir tromper?

CHAPITRE DEUXIÈME.

Réunion du Conseil; préoccupations de chacun de ses membres : devoir du Gouvernement provisoire; discussion sur les causes de la démonstration du 16 avril; rapport de M. Ledru-Rollin. — Nouvelle séance, le soir : une enquête judiciaire est décrétée; proclamation pour la distribution des drapeaux; décret sur l'inamovibilité des membres de la magistrature et de la Cour des Comptes. — Menées des clubs. — Avis transmis à l'Hôtel de ville et à l'État-major de la garde nationale; mesures de précaution. — Levée spontanée de la garde nationale. — Les généraux Courtais et Duvivier sont mandés au Conseil; le pouvoir de faire battre le rappel est limité. — Décrets relatifs à l'octroi sur la viande et sur le vin. — Sentiments de conciliation; proclamation du Gouvernement provisoire. — M. Carteret à la préfecture de police; ordre d'arrêter Blanqui; hésitations, assentiment du préfet; impossibilité de mettre à exécution le mandat d'arrêt; conspiration contre M. Caussidière; extrait de ses Mémoires; lettre de M. Ledru-Rollin; nouvelle situation respective de MM. Caussidière et Blanqui; M. Caussidière demande au Gouvernement provisoire l'ordre d'arrêter Blanqui; M. Lamartine s'y oppose : l'arrestation de Blanqui serait un danger; seconde demande de M. Caussidière; l'autorisation est accordée. — Mesures de sûreté contre les tentatives des Montagnards. — Proclamation contre les clubs armés. — Le Gouvernement provisoire ne se laisse dévier en rien de sa voie révolutionnaire et conciliatrice. — Complots pour enlever le Gouvernement provisoire. — Protestation de M. Barbès contre l'anarchie. — Journée du 20 avril. — Adhésions unanimes. — Ordre de suspendre toute arrestation. — Après la revue, des troupes restent à Paris. — Proclamation du Gouvernement provisoire. — Allocution de M. Ledru-Rollin à la 3e légion. — Les ambassadeurs des puissances étrangères assistaient à la revue.

I

Le Conseil se rassembla le 17, à deux heures et demie, au Ministère des finances. Ce lieu de réunion étant plus central que le Petit-Luxembourg et plus sûr, le Gouvernement ne cessa d'y tenir ses séances jusqu'au 4 mai.

En se rendant au Conseil, après une journée aussi dramatique, chacun songeait à la gravité de la situation, à l'étendue de sa propre responsabilité. MM. Louis Blanc et Albert avaient les mêmes convictions que les délégués du Luxembourg; ils partageaient les mêmes illusions sur la placidité de la réunion du Champ de Mars. M. Flocon, tout en regrettant la manifestation, déplorait les cris proférés contre les doctrines et contre les personnes. Si M. Ledru-Rollin éprouvait la satisfaction d'avoir préservé la République des attentats communistes, il n'en ressentait qu'une plus vive ambition à la diriger vers les voies révolutionnaires. La majorité du Conseil, si peu certaine de son avenir la veille, sentait qu'elle venait de reprendre une vie nouvelle et de fortifier son autorité; mais, supérieure aux passions du jour, elle voulait n'user de sa puissance que pour affermir la République, développer pacifiquement toutes les conséquences de la Révolution, consolider l'union de l'ordre avec la liberté, et s'opposer à tout acte tenté pour fractionner la nation en vainqueurs et en vaincus.

Le Gouvernement provisoire avait surtout à résister aux aveugles et aux ambitieux qui s'efforçaient de semer la discorde parmi les démocrates et de les armer les uns contre les autres. Sous peine de livrer la République à ceux qui la toléraient sans l'aimer, il ne pouvait chercher à terrasser les plus ardents pour ne s'étayer que sur les plus modérés. Par son origine, par sa nature, il était voué à la conciliation. Tandis qu'esclave de la loi qui lui ordonnait de resserrer les liens de la société, il tendait la main à tous les partis, pouvait-il la refuser, malgré leurs égarements et leurs fautes, aux exagérés de son propre parti? Son devoir au

contraire ne lui commandait-il pas de les éclairer, de les ramener à des sentiments fraternels, et de procéder par répression et non par proscription contre leurs folles entreprises? Si le gouvernement d'un seul vit de despotisme et par le despotisme, le gouvernement de tous vit de liberté et par la liberté; les concessions mutuelles sont les conditions de son existence.

II

Le Conseil réuni, M. Louis Blanc parla le premier. Après avoir démenti vivement les faux bruits qui avaient circulé contre le Luxembourg, il réclama une enquête sur les complots des réactionnaires. M. Lamartine appuya cette demande, mais à un tout autre point de vue. M. Louis Blanc prétendait qu'on avait choisi la garde nationale, homme par homme. « Non, » répliquait M. Lamartine, « c'est le tambour qui a choisi. »

La discussion ne pouvait s'égarer sur l'origine des événements. Le ministre de l'intérieur la ramena aux faits par la communication de son rapport habituel. Il confirma la permanence des clubs, les projets d'un Comité de salut public où l'on faisait entrer MM. Raspail, Cabet, Blanqui, etc., etc., et les menées de Blanqui, fauteur de la conspiration. Il donna lecture d'une lettre où M. Cabet protestait contre toute participation à des trames secrètes et se plaignait amèrement de la persécution dont il se disait victime. Il termina par un blâme sévère des cris poussés contre telle ou telle opinion, contre telle ou telle personne : excitation déplorable à la guerre civile, ces cris d'un peuple en effervescence

pouvaient, au moindre incident, se transformer en arrêt de mort.

Après cette communication, l'on rechercha et l'on discuta les mesures à prendre. Les débats furent pénibles et longs, sans être épuisés. Ils durent être remis à une séance du soir.

III

Mandé à cette séance, le procureur général près la Cour d'appel, M. Portalis, exposa les moyens de procéder à une enquête judiciaire. M. Crémieux exprima, sur les difficultés d'une instruction, des craintes que M. Marie combattit. M. Ledru-Rollin ne fit aucune opposition. La formule de la décision fut inscrite au procès-verbal, et publiée en ces termes par *le Moniteur* du lendemain :

« M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la justice ont, au nom du Gouvernement provisoire, saisi le procureur général près la Cour d'appel à Paris et le commissaire du Gouvernement près le tribunal de la Seine de la connaissance de plusieurs faits qui ont eu lieu dans la journée de dimanche dernier, et desquels il paraîtrait résulter qu'un complot avait existé contre le Gouvernement de la République..... »

M. Lamartine soumit ensuite au Conseil une proclamation qui souleva quelques objections, et qu'il crut devoir retirer, malgré de pressantes réclamations.

IV

Une fête avait été projetée, puis ajournée, pour célébrer la remise des drapeaux à la garde nationale, à

la garde mobile et à l'armée. Abriter sous la bannière nationale la gloire, l'ordre, la liberté, l'amour de la patrie, « convoquer tous les citoyens à cette fête de concorde et de sincère fraternité entre le peuple de Paris et l'armée », étouffer les mauvaises passions sous la grandeur et l'éclat des sentiments nobles et désintéressés, c'était déjouer toute pensée contraire.

Le Conseil, désireux de hâter l'accomplissement de cette solennité, en fixa le jour au 20 avril, et adopta cette proclamation :

« Citoyens,

» La journée d'hier n'a fait qu'ajouter une consécration nouvelle à ce qu'avait si puissamment inauguré la journée du 17 mars.

» De même que le 17 mars, le 16 avril a montré combien sont inébranlables les fondements de la République.

» Plus de royauté, avions-nous dit dans les premiers jours, et pas de régence! Ces mots libérateurs, ces mots qui rendent la guerre civile impossible, Paris les a répétés hier dans ce cri unanime : *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!*

» Voilà comment vous avez confondu les espérances des ennemis de la République, assuré la sécurité de Paris libre, et dissipé les alarmes répandues dans les départements.

» Citoyens, l'unité du Gouvernement provisoire représente l'unité de la patrie : c'est ce que vous avez compris, grâces vous en soient rendues!

» Dans trois jours, une grande fête nationale doit vous réunir encore ; le Gouvernement provisoire vous y

convie; vous y trouverez aussi ces enfants du peuple représentant l'armée, qui, en recevant les nouveaux drapeaux, jureront comme vous de ne jamais la laisser périr.

» Oui, la République est fondée, soutenue par l'adhésion de tous les citoyens fraternellement unis; la Révolution est invincible ! »

Le Conseil reprit ensuite le cours de ses travaux.

Le ministre de la justice présenta un projet de décret qui déclarait : « Le principe de l'inamovibilité de la magistrature, incompatible avec le gouvernement républicain, a disparu avec la Charte de 1830. Provisoirement, et jusqu'au jour où l'Assemblée nationale prononcera sur l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats peuvent être prononcées par le ministre de la justice..... et celles des membres de la Cour des comptes par le ministre des finances. »

Après l'adoption de ce décret, M. Ledru-Rollin communiqua un plan financier qu'il croyait favorable à la démocratie; mais, éclairé sur l'impraticabilité de son projet par les observations du ministre des finances, il le retira spontanément.

Cette séance avait duré jusqu'à deux heures du matin, et les débats devaient se continuer le lendemain et le surlendemain.

V

Tandis que le Gouvernement veillait et se dévouait à l'adoucissement de toutes les souffrances, à l'apaisement de l'irritation et de la discorde, à l'affermissement

de la République, quelques clubs passaient la nuit à se réorganiser, à préparer une prise d'armes. Ils s'excitaient à la vengeance : « Ni trêve ni repos! Comme le 16 mars, le 16 avril veut son lendemain! Il faut livrer l'assaut à ce pouvoir éphémère, l'ébranler, le renverser! Il faut détruire cet intolérable obstacle, et faire table rase. » Les passions étaient effrénées, les colères se déchaînaient. Les agents secrets, escompteurs de troubles pour le plus grand profit de la trahison et de la délation, soufflaient sur cet embrasement. A la sortie des clubs, ces discussions tumultueuses se continuaient à travers les rues, frappaient les échos de leurs expressions lugubres, et portaient la terreur dans tout Paris.

Avec le jour les rumeurs grandissent : « On a entendu rouler des chariots chargés de fusils et de munitions, et ils ont été saisis; des milliers d'hommes sont allés réclamer des armes à la mairie du sixième arrondissement; des émissaires travaillent à soulever les faubourgs; l'Hôtel de ville est menacé; l'insurrection est proclamée! » Danger ou panique, chacun est sur la défensive.

Des avis nets et pressants parviennent au maire de Paris et au commandant de la garde nationale : « Certains clubs se sont déclarés armés et en permanence. Ils ont discuté et voté leurs projets à haute voix. »

Le maire de Paris prévient le général Duvivier de se tenir prêt en cas d'alerte.

Le commandant de la garde nationale écrit à quelques colonels pour leur prescrire des mesures de sûreté :

« Paris, le 18 avril, deux heures et un quart du matin.

» Mon cher Thomas [1],

» A six heures du matin, les Tuileries et l'Hôtel de ville seront attaqués. Avez-vous des cartouches ? J'en ai 40 000. Il y en a 70 000 à Saint-Thomas d'Aquin. Faites-en prendre à ce dernier endroit 20 000. Venez me parler *de suite!* Mon neveu est porteur de ma lettre. Faites ce qu'il vous dira. Son nom commence par un J. Ne nous laissons pas surprendre comme des E. Prévenez votre lieutenant-colonel, vos chefs de bataillon. Qu'au premier signal vous soyez prêts! Au moindre mouvement, et sans ordre, marchez sur les Tuileries avec ce que vous aurez sous la main par 500 à peu près d'abord, puis par 1 000 à mesure que vous aurez des hommes. Il n'y a pas de pillage à craindre ; cependant mettez 300 hommes chez Rothschild et 200 hommes au *National*. Quand vous aurez envoyé ici 3 000 hommes, envoyez 2 000 hommes à l'Hôtel de ville, où il faudra concentrer les forces. Vous prendrez position sur le Carrousel et dans les Tuileries. Les 2 000 hommes marchant sur l'Hôtel de ville iront par la rue Richelieu, la Banque, le Louvre.

» Salut et fraternité. H. COURTAIS.

» Ayez le mot d'ordre! »

De tels avis confirmant les bruits d'attaque et de périls qui venaient jusqu'à eux, les colonels considérèrent comme insuffisantes les précautions ordonnées, et, au lieu de convoquer à domicile, ils prirent sur

[1] Colonel de la 2e légion.

leur responsabilité de faire battre le rappel. Entre six et sept heures du matin les tambours retentirent. Ce fut comme une traînée de poudre. De toutes parts on vit les gardes nationaux accourir aux lieux ordinaires de leurs rassemblements. Les boulevards et les quais furent bientôt couverts par les légions. Huit bataillons de la garde mobile se rendirent sur la place du Carrousel.

Le commandant général Courtais s'empressa de parcourir les rangs, de remercier et de rassurer les gardes nationaux. A dix heures, le ministre de la justice et le général Duvivier passèrent la revue de la 1re légion, place Vendôme, au milieu d'acclamations. A midi, chacun était rentré chez soi. Il ne restait de cette levée spontanée que la certitude du dévouement absolu de la garde nationale et de la garde mobile.

Soit que les desseins subversifs eussent été ajournés, soit que ce subit déploiement de forces les eût fait avorter, aucune tentative de soulèvement n'eut lieu; aussi les mesures prises ne parurent-elles pas suffisamment motivées.

Ce n'était pourtant pas sans raisons sérieuses que les craintes publiques avaient été éveillées. Le 19, dans la séance de la Société des *Droits de l'homme*, M. Villain remerciait les sectionnaires du zèle dont ils avaient fait preuve, la veille, en se rendant aux permanences que le Comité central avait établies sur vingt-deux points de Paris : « Chacun était à son poste; et, vienne le jour de l'action, personne ne fera défaut pour la défense des principes immortels que nous avons proclamés. » — D'autres témoignages vont bientôt suivre.

VI

Mandés au Conseil, dont la séance commença à une heure et demie, les généraux Courtais et Duvivier expliquèrent les divers incidents de la matinée. C'était sur un avertissement du maire de Paris que le général Duvivier avait réuni les bataillons de la garde mobile.

Redoutant les intentions de certains meneurs et leur tactique, qui tendait à fatiguer la garde nationale par des alertes fréquentes et par des prises d'armes non justifiées en apparence, le Conseil décida qu'à l'avenir le rappel ne pourrait être battu que sur l'ordre exprès du ministre de l'intérieur ou du maire de Paris. Toutefois, en prévision de circonstances exceptionnelles, le même pouvoir fut concédé au général Courtais, sous son entière responsabilité.

Sur la proposition du maire de Paris, le Conseil adopta, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Le Gouvernement provisoire,

» Considérant que la subsistance du peuple doit être une des premières préoccupations de la République,

» Qu'il importe surtout de diminuer le prix des objets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces physiques des travailleurs,

» Décrète :

» Art. 1er. A Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés.

» Art. 2. Ces droits seront remplacés :

» 1° Par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et sur les locataires occupant un loyer de 800 fr. et au-dessus ;

» 2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures de luxe, les chiens, et sur les domestiques mâles, quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille.

» Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à appliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, aux villes des départements..... »

Le Conseil vota ensuite, sur la demande du ministre des finances, ce décret :

« Le Gouvernement provisoire,

» Considérant que l'octroi établi sur les boissons pèse d'une manière inégale sur les diverses qualités de vins;

» Qu'il est inique de frapper la boisson ordinaire des travailleurs de 100 p. 100 de la valeur primitive, tandis que les vins de luxe ne payent que 5 ou 10 p. 100 de leur prix vénal;

» Que cette inégalité choquante provoque des fraudes nuisibles à la santé des travailleurs,

» Décrète :

» Le ministre des finances et le maire de Paris présenteront dans le plus bref délai un règlement qui modifiera le droit d'octroi sur les vins. Ce règlement sera basé sur le principe d'égalité proportionnelle proclamé plus haut, et il aura pour objet de mettre à la portée des travailleurs une boisson saine et fortifiante, et de punir des peines les plus sévères toute fraude qui en dénaturerait la qualité..... »

Cette persévérance dans les réformes économiques et populaires, cette recherche constante pour améliorer, d'après les lois de la justice, le sort matériel des classes nécessiteuses, ces mesures faisaient taire les dissentiments. « Je ne serai jamais ni un obstacle ni un

danger pour le pouvoir émané du peuple! » disait avec loyauté M. Flocon, heureux de ce que le Gouvernement faisait pour le peuple. M. Louis Blanc exprimait le désir que le Gouvernement provisoire ne se désunît pas avant le 4 mai : à cette époque il présenterait un programme à l'Assemblée nationale, et si ce programme n'était pas accepté, il se retirerait. M. Ledru-Rollin s'indignait des calomnies qui l'accusaient de conspiration et de trahison envers ses collègues. Chacun émettait des pensées conciliatrices.

Pour détourner de la fête nationale du 20 tout incident de trouble, tout cri fâcheux contre l'union des citoyens, le Gouvernement publia cette nouvelle invocation :

« Citoyens,

» Au nom de ce grand principe de fraternité si glorieusement proclamé par la République, au nom de la liberté à garantir, au nom de l'ordre à établir dans la liberté, le Gouvernement provisoire, qui veille à votre sécurité, vous invite à la concorde.

» Le Gouvernement provisoire déclare désapprouver de la manière la plus formelle tout cri provocateur, tout appel à la division entre les citoyens, toute atteinte portée à l'indépendance des opinions pacifiques.

» Le Gouvernement, qui a inscrit le mot *Fraternité* sur les étendards de la patrie, ne saurait être qu'un pouvoir tutélaire et conciliateur..... »

VII

La séance du soir fut consacrée au règlement des dispositions propres à donner l'harmonie, la splendeur

et l'éclat à cette fête de la distribution des drapeaux. Toujours inspiré par les mêmes sentiments, le Gouvernement provisoire convoqua, pour assister avec lui à la cérémonie, les délégations de tous les corps de l'État, les officiers généraux de l'armée et de la marine, et des députations de la Commission du Luxembourg, des blessés de Février et des anciens condamnés politiques.

VIII

M. Carteret était allé à la Préfecture de police donner l'ordre d'arrêter M. Blanqui. Le préfet hésita. Il avait déjà rendu la liberté à M. Flotte, saisi sur les marches de l'Hôtel de ville et muni d'armes cachées. Il ne dissimula pas qu'il redoutait une émeute de ses Montagnards, s'il prescrivait cette arrestation. Les employés supérieurs témoignèrent les mêmes craintes. M. Carteret insista. M. Caussidière se résigna à l'obéissance, et dépêcha un commissaire de police accompagné de quelques agents sûrs. Parvenu jusqu'à M. Blanqui, qu'il trouva entouré d'une vingtaine d'hommes armés et résolus, le commissaire vit l'impossibilité d'exécuter son mandat, couvrit sa visite d'un prétexte et se retira. Il avait reconnu parmi les compagnons de M. Blanqui un chef des Montagnards, et il en prévint le préfet.

Ce n'était pas la première fois que M. Caussidière recevait la confidence et la preuve d'un complot ourdi dans l'intérieur même de la Préfecture de police. Ses Mémoires nous en fournissent le témoignage.

« Blanqui..... avait réussi à introduire de ses hommes à la Préfecture, afin d'entraîner mes Montagnards à son club et d'essayer de détruire en eux toute habitude de

subordination. — Plusieurs de ces nouveaux venus figuraient dans les dossiers comme repris de justice ou comme ayant appartenu à l'ancienne police...... Je découvris bientôt que cette bande de traîtres avait ourdi un complot qui devait éclater dans la nuit.

» On aurait pénétré jusqu'à moi pendant mon sommeil et l'on m'eût égorgé ; — ensuite on s'emparait des armes de la Préfecture, et, à l'aide des affidés du dehors, on proclamait l'insurrection. Quelques complices restés à l'Hôtel de ville devaient tenter le même coup. — Ce projet fut modifié : on me savait armé, on voulut prévenir ma résistance. Comme je me couchais fort tard, il fut décidé qu'une députation se rendrait auprès de moi pendant la nuit, et me poignarderait à l'aise. — La plaisanterie me parut un peu forte. Je fis suivre l'affaire par ceux qui me l'avaient révélée, mais dans l'intention de l'étouffer avant qu'elle transpirât en public.

» Sur ces entrefaites, le colonel Rey, commandant de l'Hôtel de ville, vint me visiter. Je l'engageai à se mettre sur ses gardes. Il me répondit qu'il avait déjà des présomptions d'attaque.

» ..... Le soir même (18, jour où le mandat contre Blanqui avait échoué), dès que celui-ci (le chef des Montagnards vu avec Blanqui) fut rentré à la Préfecture, j'envoyai cinq hommes pour l'arrêter. Il ameuta les siens, qui ne voulurent pas le laisser prendre, coururent aux armes, et menacèrent de tout mettre à feu et à sang et de faire sauter la Préfecture. La partie saine des Montagnards saisit aussi ses armes, et une lutte sanglante allait s'engager, lorsque je fus averti de ce qui se passait.

» Il était onze heures du soir, les insurgés s'étaient retranchés au fond d'une cour obscure. J'écartai tous les miens, et, haletant d'indignation, je descendis seul au milieu de la révolte.

» Je sais que vous conspirez contre moi, leur dis-je. Quels sont donc ceux qui doivent venir me poignarder la nuit ? me voici à leur merci. Vous êtes tous armés, et contre qui donc ? Vous êtes les derniers arrivés, et vous voulez faire la loi ! Vous n'êtes que des instruments de désordre. Êtes-vous donc jaloux de mériter le titre de brigands que vos ennemis vous donnent ? Je ne livrerai point aux tribunaux ceux qui couvent de mauvais projets, mais vous sortirez de la Préfecture. Une épuration sera faite, et Dormes ira coucher en prison.

» La plupart voyant que les choses étaient allées trop loin, se groupèrent autour de moi. Dormes nia effrontément sa culpabilité, et me supplia de le laisser cette nuit encore avec ses camarades. Il promettait de se constituer prisonnier le lendemain. — Je fis déposer les armes; et la nuit se passa en surveillance, mais sans bruit. — Le lendemain matin, Dormes fut arrêté. — Je rassemblai alors les chefs des Montagnards, et leur intimai l'ordre de se retirer à la caserne Saint-Victor, où ils auraient à s'épurer en procédant au renvoi des hommes tarés qui depuis quelque temps avaient été admis trop légèrement parmi eux. Ils abandonnèrent la Préfecture dans la journée (19 avril) au nombre de quatre cents, et ne laissèrent qu'un poste de trente hommes de service.

» Le soir même il y eut encore quelques projets de révolte qui avortèrent, et dont Ledru-Rollin m'avait averti par ce billet :

CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Paris, 19 avril 1848.

» Mon cher Caussidière,

» J'apprends ce soir par Albert, qui vient de voir un Montagnard en qui il a une confiance absolue, que les hommes que vous avez fait sortir de la préfecture dans la journée veulent tenter un mouvement cette nuit. Ils ont montré un grand nombre de cartouches, dont ils sont disposés, disent-ils, à se servir.

» Albert regarde ceci comme certain; moi je n'y crois pas. Cependant, par précaution, faites vérifier, et prenez des mesures en environnant leur casernement de nombreuses patrouilles. S'il fallait des renforts, écrivez tout de suite, que je fasse sortir de la garde mobile, sur laquelle on peut compter.

» Je le répète, je n'y crois pas; mais Albert est tellement convaincu de la véracité de son confident, que je dois ne rien négliger.

» La tentative se ferait sur la Préfecture et sur l'Hôtel de ville.

» Bonne nuit comme à l'ordinaire, en ne dormant pas.

» Ah ! que Saint-Just avait raison !

» Tout à vous,

» Ledru-Rollin. »

Spectacle toujours plein d'enseignements ! Série logique des choses humaines ! M. Caussidière, qui cherchait à faire violence au Gouvernement, se voit menacé à son tour ; de l'attaque il doit passer à la défense. Ses propres agents, qu'il a recrutés pour la perpétration de

ses trames, se retournent contre lui. C'est contre une partie de ses Montagnards qu'il est réduit à déployer son courage personnel et sa vigueur d'esprit. La garnison qu'il a créée et dont il s'est entouré, il est contraint de l'éloigner sous peine de mort. Ce foyer d'incendie qu'il a allumé et entretenu va le dévorer lui-même; il n'y échappe que par la hardiesse et la rapidité de ses mouvements. Il a condamné le Gouvernement provisoire comme lent et débile, et il rencontre un homme qui le déclare, lui, indécis et faible. Exalté, un plus exalté le poursuit et le presse. Il a poussé, précipité l'action, et un homme plus prompt que lui va le dépasser!

M. Caussidière n'a plus à ménager M. Blanqui, qui a brisé tout lien et commencé l'attaque. Son allié la veille, il est aujourd'hui son adversaire. Autant, au premier moment et malgré les injonctions de M. Carteret, il a mis d'hésitation à poursuivre ce dangereux conspirateur, autant il va désormais y mettre d'activité.

Préfet de police, il a le droit et le pouvoir de le saisir. Mais, pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis d'amis politiques plus ou moins engagés, il sent la nécessité de recourir au Gouvernement provisoire.

IX

Dans la séance du 19, le ministre de l'intérieur remit au Conseil cette lettre du préfet de police :

« Paris, 19 avril 1848.

» Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

» Des mesures graves ont été prises depuis deux jours. Je veux parler du rappel battu dans toutes les

légions de la garde nationale de Paris. J'ai déjà manifesté mon opinion sur l'opportunité de cette mesure; mais ce qu'il importe de vous faire connaître, ce que vous savez déjà, c'est que le citoyen Blanqui est l'instigateur des mouvements qui expliquent, s'ils ne justifient ces mesures. Déjà il a été question de mettre ce chef de club et ses lieutenants, les citoyens Flotte et Lacambre, en état d'arrestation.

» Pour cela, je demande que le Gouvernement provisoire veuille bien m'en envoyer l'ordre. Je prendrai les précautions nécessaires pour que ces arrestations soient faites sans éclat, s'il est possible.

» Salut et fraternité !

» *Le préfet de police,*

» CAUSSIDIÈRE.

» *P. S.* Je sais, au reste, de la manière la plus formelle, que le citoyen Blanqui avait des relations jusque dans la Préfecture de police. J'ai fait expulser ce matin des hommes qui se rendaient chez lui à des heures indéterminées.

» L'ordre d'arrestation devra indiquer Vincennes comme lieu de détention; c'est là une mesure de précaution que je crois indispensable. »

On connaît les répugnances du Gouvernement provisoire à décréter des arrestations; il refusait de se laisser aller sur une pente où, après avoir frappé d'un côté, il serait entraîné à frapper tout autour de lui. Les arguments déjà énumérés furent de nouveau présentés. Mais une enquête avait été ordonnée, les démocrates sectaires avaient accusé le Gouvernement provisoire

d'avoir fait la chasse aux fantômes, les faits étaient précis, le préfet de police signalait les complots et en réclamait la répression, M. Ledru-Rollin insistait : MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Marrast, Crémieux, Garnier-Pagès, n'hésitèrent plus.

M. Lamartine seul fit une vive opposition : « Il ne voyait pas l'urgence d'abandonner la voie politique et grandiose d'une conciliation absolue, lorsque la réunion de l'Assemblée nationale constituante était si prochaine. Blanqui ne lui paraissait pas plus dangereux que beaucoup d'autres; la frayeur seule amplifiait son importance. Il valait mieux le surveiller que l'incarcérer. « Je l'ai vu, » disait-il, « et je crois facile de le ramener. Ne le grandissons point par une arrestation qui le rendrait populaire auprès de certains démocrates. Ne le posons pas en victime. Paraître le redouter, c'est en faire un chef de parti redoutable. Je ne puis consentir à ce que je crois une faute. »

Si M. Lamartine opposait nettement ces raisons à celles de ses collègues, il en avait d'autres qu'il croyait ne pas devoir exposer de vive voix. Il savait que la scission entre M. Blanqui et les clubistes qui fréquentaient la Préfecture de police et la Maison de la rue de Rivoli était de jour en jour plus prononcée, et que des deux côtés on était occupé à s'attaquer et à se défendre. Cette division avait déjà fait échouer les projets secrets du 16 avril. Il était donc habile de la favoriser, et de laisser subsister en présence ces deux camps ultra-révolutionnaires, pour contre-balancer leurs forces l'une par l'autre et les réduire ainsi à l'impuissance. La crainte réciproque de voir les mouvements insurrectionnels tourner au profit d'un rival, était un heureux

obstacle à toute insurrection sérieuse. Mais, après la suppression de Blanqui, l'unité de vues des sectaires constituerait l'unité de leur action: et la compression en deviendrait beaucoup plus difficile.

Une dernière pensée préoccupait M. Lamartine. Il ne désespérait pas de faire accepter à M. Blanqui une situation diplomatique qui convînt à son genre d'esprit et qui flattât son amour-propre. Il aurait alors transformé en un instrument utile cet homme dont l'activité fiévreuse était un danger permanent.

Au milieu de la discussion, le préfet de police fit transmettre au Conseil, par le ministre de l'intérieur, cette seconde lettre :

« Paris, 17 avril 1848.

» Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

» Des rapports exacts, précis, me prouvent qu'un complot existe, ayant pour but de s'emparer de l'Hôtel de ville et de la Préfecture de police, demain, pendant la revue.

» Les mesures dont il a été question dans ma première lettre doivent être d'abord prises. C'est chose nécessaire pour éviter au Gouvernement non pas un échec, mais une effusion de sang.

» Je sollicite donc l'ordre par moi demandé ce matin.

» Salut et fraternité.

» *Le préfet de police,*

» CAUSSIDIÈRE. »

Après la lecture de cette lettre, le Gouvernement provisoire ne pouvait plus balancer. Cependant l'insistance même de M. Caussidière faisait persister M. La-

martine dans son opinion. On dut aller aux voix. MM. Lamartine et Albert rejetèrent l'arrestation ; MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin la votèrent avec la majorité du Conseil.

M. Crémieux rédigea sur-le-champ un mandat d'amener, conformément à la demande du préfet de police.

X

Le soir, après avoir ordonné des mesures de précaution contre les menaces des Montagnards expulsés de la Préfecture de police et casernés rue Saint-Victor, le Conseil délibéra longuement sur le danger des clubs armés.

Depuis quelques jours, les ultra-révolutionnaires avaient pris peu à peu l'habitude d'assister aux réunions de leurs clubs avec des armes d'abord cachées, puis ostensibles, et même, lorsque la permanence était déclarée, avec des fusils et des cartouches. Dans l'état d'exaltation où les discussions jetaient fréquemment les esprits, on avait lieu de redouter non-seulement des collisions sanglantes dans ces clubs, mais encore des attaques soudaines contre les postes, les mairies, les ministères et l'Hôtel de ville.

Le Gouvernement résolut de réprimer un semblable désordre. Il fit publier cette proclamation :

« Citoyens,

» La République vit de liberté et de discussion. Les clubs sont pour la République un besoin, pour les citoyens un droit......

» Le Gouvernement provisoire protége les clubs.

» Mais pour que leur liberté, pour que la Révolution ne soit point arrêtée dans sa marche glorieuse, gardons-nous, citoyens, de tout ce qui peut entretenir dans l'opinion des inquiétudes sérieuses et permanentes..... Si la discussion libre est un droit et un devoir, la discussion armée est un danger; elle peut devenir une oppression. Si la liberté des clubs est une des plus inviolables conquêtes de la Révolution, des clubs qui délibèrent en armes peuvent compromettre la liberté elle-même, exciter la lutte des passions et en faire sortir la guerre civile.

» Citoyens, le Gouvernement provisoire, fidèle à son principe, veut la sécurité dans l'indépendance des opinions. Il a déjà pris des mesures propres à la protéger; il ne peut vouloir que les armes soient mêlées aux délibérations. Notre République, c'est l'union, c'est la fraternité, et ces sentiments excluent toute pensée de violence.

» La meilleure sauvegarde de la liberté, c'est la liberté. »

XI

Une amnistie des hommes en état de désertion, sous-officiers, brigadiers, soldats, matelots, compléta la série de travaux auxquels le Gouvernement avait consacré les six séances qui avaient suivi le 16 avril.

Il s'était efforcé de donner satisfaction tout à la fois à la Révolution, à la répression, à la conciliation : à la Révolution, en persévérant dans ses réformes, en demandant au luxe du riche les moyens de dégrever le travail et la vie du pauvre, en préparant la réorganisation judiciaire; à la répression, en ordonnant une en-

quête et des arrestations indispensables, en déclarant sa volonté de ne point tolérer de clubs armés; à la conciliation, en conservant l'intégrité du Conseil, en annonçant la rentrée des troupes dans Paris, en accordant la seule amnistie possible, en convoquant à une fête de fraternité le peuple tout entier, dans sa triple organisation de garde nationale, garde mobile et armée.

C'est ainsi que, cherchant à élever pour l'honneur de la France l'autorité dont il était provisoirement investi, le Gouvernement poursuivait sa mission en face de conspirateurs infatigables. Les complots, les attaques, ne le faisaient ni ralentir ni hâter le pas, ni détourner de sa route. Cette impassibilité dans le devoir, cette abnégation de soi-même, cette mansuétude pour tous, loin de désarmer les hostilités, semblaient les rendre plus tenaces et plus acharnées. Tandis qu'il appelait tous les citoyens à la concorde, des hommes insensés aspiraient à saisir, au milieu même de la fête offerte à la patrie, une occasion propice à leurs audacieux projets.

Des avis formels parvinrent au Gouvernement. Dans le comité secret d'un club, la proposition avait été faite de s'emparer des membres du Gouvernement pendant la revue même. Mêlés aux rangs d'une compagnie de la garde nationale, les conjurés, au moment du défilé, se jetteraient, la baïonnette en avant, pour enlever les membres dont on voulait se défaire. Certains démocrates que l'on tenta de gagner au complot reculèrent devant cet acte odieux, et s'efforcèrent de dissuader ceux qui en avaient eu la pensée. Doutant qu'ils y fussent parvenus, ils allèrent prévenir plusieurs membres du Gouvernement. Les mesures préventives étaient presque

impossibles, dans une solennité où la foule devait être aussi compacte. Le lendemain, le Gouvernement provisoire se rendit à son poste, sans savoir si les promoteurs de la tentative y avaient renoncé.

XII

Les rumeurs de ces trames violentes s'étendirent et atteignirent M. Barbès. M. Barbès était passionné pour la cause du peuple, à qui il avait consacré sa vie et ses souffrances. Hardi, capable d'une entreprise faite en plein jour, il était homme d'honneur et incapable de trahison et de déloyauté. Il saisit avec empressement cette circonstance pour séparer son action de celle de Blanqui, qu'il détestait, et pour flétrir l'œuvre ténébreuse de ce sectaire dans la journée du 16. Il s'adressa à sa légion :

« Citoyens, frères et amis,

» C'est du faubourg Saint-Marceau que partit, au 10 août, la première colonne d'attaque. Vingt fois vos pères ont sauvé la République; vous avez vaillamment contribué à la rétablir. Vous répandriez tout votre sang pour la défendre. Vous l'avez prouvé, citoyens, en accourant dimanche sous vos drapeaux au premier coup de baguette. Des anarchistes, disait-on, profitant des fautes de notre Gouvernement provisoire, voulaient essayer de le renverser au profit de leur ridicule ambition. Le temps vous manquait pour approfondir ce fait, mais seulement par la pensée d'une telle insulte, vous vous êtes levés, et ce lâche fantôme de l'anarchie n'a pas même osé se montrer à vos yeux.

» Mais vous ne vous armiez pas, citoyens, contre vos frères les ouvriers. Qui pourrait vous supposer une pareille idée, à vous républicains égalitaires ? N'est-ce pas pour l'égalité que vous avez combattu en Février? C'est pour elle que vous combattez toujours !

» Protestez donc, citoyens, contre les vociférations des réacteurs vaincus. Protestez par votre silence, par votre calme ! Que vos uniques acclamations, aujourd'hui, dans l'auguste cérémonie qui nous rassemble, soient : *Vive l'égalité! Vive la République !*

» *Le colonel de la 12e légion,*

» Barbès.

» Paris, 20 avril 1848. »

XIII

Le 20 avril a pris place dans les fastes de la République. Peu de dates rappellent un acte plus glorieux, et qui prouve à un plus haut degré la vitalité et la puissance de la capitale. Aux regards surpris du peuple qui se contemplait lui-même, Paris enfanta une armée de quatre cent mille citoyens. Ce fait inouï, inattendu, qui donnait au pays la conscience de sa force, saisit tous les cœurs des transports de l'enthousiasme. La presse fut unanime pour dépeindre le sublime de cette solennité. Afin de ne rien altérer des impressions du moment, je laisse parler *le Moniteur :*

« Paris vient encore d'avoir une de ces journées qui ne peuvent appartenir qu'à lui seul, et qui font époque dans la vie d'une nation. Depuis la révolution de Février, nous sommes habitués aux prodiges de ce genre. Mais la journée que nous venons de passer a pris un

tel caractère et de telles proportions, qu'aucune des précédentes ne pouvait même nous la faire pressentir, et qu'il est permis d'affirmer sans exagération que l'histoire de notre pays, et même l'histoire du monde, n'a chez aucun peuple jamais offert un aussi grand spectacle à l'estime des peuples et à leur sérieuse admiration.

» D'abord voici les faits :

» Ainsi que l'avait annoncé le programme officiel, les gardes nationales et les troupes occupaient dès sept heures du matin les places qui leur avaient été assignées; malgré la pluie qui tombait assez épaisse quoique fine, les légions étaient au grand complet, et la foule sortait de toutes les maisons, à flots pressés. Personne ne voulait manquer à cette noble fête qui devait réunir tous les citoyens dans un sentiment unanime de concorde, et ramener dans le sein de la capitale une armée valeureuse qui en était restée trop longtemps éloignée.

» A neuf heures et demie, le Gouvernement provisoire, réuni au ministère de la guerre, en est sorti pour se rendre à l'Arc de triomphe. Les voitures ont suivi le pont de la Concorde, le quai des Champs-Élysées, jusqu'à la pompe à feu, la rue de Chaillot et l'avenue de l'Étoile. A dix heures et demie, le Gouvernement était assis sous l'Arc de triomphe : les onze membres qui le composent, le secrétaire général et les deux ministres, rangés circulairement; derrière eux, les sous-secrétaires d'État; à gauche, les blessés de Février et les décorés de Juillet; à droite, les détenus politiques et l'état-major général de l'armée; plus loin, sur les degrés de l'estrade, étaient réunies des députations des

différents corps de l'État, et entre autres de la magistrature.

» Au fond, et dans un amphithéâtre richement décoré, étaient assises des dames en grand nombre, auxquelles des bouquets ont été offerts quand elles ont pris leurs siéges. Cet amphithéâtre était placé en partie sous la voûte même du monument grandiose qui décore cette avenue digne de la ville où elle conduit.

» Quand le Gouvernement provisoire est arrivé sur l'estrade, le canon a tiré vingt et un coups. Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, étaient rassemblés pour recevoir les drapeaux.

» Le citoyen Arago, ministre de la guerre, s'est alors avancé sur le bord de l'estrade, et, d'une voix énergique, il a prononcé l'allocution suivante :

« Colonels des gardes nationales et de l'armée,

» Le Gouvernement provisoire va confier ces drapeaux à votre honneur et à l'honneur des citoyens et des soldats que vous commandez.

» Que ces couleurs républicaines, dont l'histoire consacre les glorieux souvenirs, rappellent partout à vos yeux l'image vivante de la France libre et régénérée!

» Que vos cœurs se pénètrent de la sainte devise de la République, devenue désormais l'immortelle foi de la patrie!

» Si cette patrie avait besoin de vos bras, que ce drapeau serve de guide à votre courage!

» Qu'il soit, au sein de la paix, un symbole de discipline et d'ordre, un signe de ralliement pour la défense de ces grands principes que la Révolution a proclamés, que la République vivifiera!

» Citoyens soldats, soldats citoyens, tous enfants du peuple, également chers au peuple, portez avec orgueil cet emblème de la force et de la grandeur du peuple armé.

» Il est pour la République un gage d'union et de puissance, pour tous les peuples libres une garantie d'alliance et d'amitié, pour tous les peuples qui sont encore opprimés une espérance d'affranchissement.

» Colonels, au nom de la République,

» Nous prenons à témoin Dieu et les hommes que vous jurez fidélité à son drapeau! »

» Les colonels répondent en levant l'épée : « Nous le jurons! *Vive la République!* »

» Le citoyen Dupont (de l'Eure), président du Conseil, a remis le premier drapeau dans les mains du colonel de la garde urbaine, et il a embrassé celui à qui la République confiait ce précieux dépôt. Les autres drapeaux ont été successivement distribués par les membres du Gouvernement provisoire aux chefs du génie, des pompiers, de la marine, de l'infanterie légère, de la garde nationale, de l'infanterie de ligne, de l'artillerie, de la grosse cavalerie, des équipages de ligne, de la cavalerie légère, de la garde républicaine de l'Hôtel de ville, de la légion de cavalerie de la garde nationale, des blessés de Février, des détenus politiques, etc., etc.

» Cette distribution terminée, le défilé a commencé.

» Il était à peu près onze heures du matin, et à

l'heure où nous écrivons, c'est-à-dire à plus de dix heures du soir, il n'est pas terminé.

» Le détachement de l'armée qui s'est d'abord présenté est celui du 18e de ligne; les cris de la plus ardente et de la plus sincère sympathie l'ont accueilli : *Vive l'armée! Vive la ligne! Vivent nos frères!* Des citoyens en grand nombre, mêlés dans les rangs des soldats, fraternisaient avec eux; les colonels, en passant devant le Gouvernement, saluaient de l'épée; et les cris enthousiastes de *Vive la République!* s'échappaient de toutes les poitrines, pendant que le canon tonnait de cinq en cinq minutes, et que des chants patriotiques retentissaient sous l'Arc de triomphe qui garde le souvenir de tant de victoires, et qui gardera non moins précieusement le souvenir de cette fête pacifique et fraternelle.

» Après le 18e de ligne, a défilé un bataillon de la garde nationale mobile, plein d'une ardeur toute juvénile, et manœuvrant déjà avec la régularité de vieux soldats. Le Gouvernement provisoire a battu des mains pour témoigner sa satisfaction, et les applaudissements de la foule se sont joints aux siens. Depuis quinze jours à peine, la garde nationale mobile est armée, et son instruction paraît déjà presque achevée.

» Des bataillons nombreux de garde nationale étaient venus de fort loin, l'un d'Essonne, un autre même de Blois, et plusieurs des départements voisins.

» Cependant les flots de baïonnettes se succédaient sans interruption; et, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, de la barrière de l'Étoile aux Tuileries, on ne découvrait que des fusils et des hommes armés.

Du haut de l'Arc de l'Étoile surtout le spectacle était splendide, et pour quiconque n'a pu en jouir, il est difficile de s'en faire une juste idée. Des masses innombrables s'avançant devant l'Arc de triomphe et défilant avec ordre, les Champs-Élysées couverts d'une foule compacte, les arbres chargés d'hommes qui s'y étaient improvisé des loges et des tribunes, des chapeaux au bout de toutes les baïonnettes, souvent aussi entourés de branches d'arbre, de bouquets et de rubans, un mouvement immense plein de vie et sans tumulte, des blouses et des habits mêlés aux uniformes, des costumes de toutes sortes parmi les citoyens armés et sans armes, des vagues mouvantes hérissées de fer, dans une perpétuelle agitation, et obéissant, bien que rien ne parût les diriger, à un ordre admirable : voilà très-imparfaitement ce qu'on apercevait du haut du glorieux monument de nos triomphes.

» Cependant le soleil, qui jusque-là avait été caché par des nuages épais, commençait à percer une atmosphère humide et chaude, et ses rayons venaient donner à ce tableau les vives couleurs qui jusque-là lui avaient manqué.

» Peu à peu, aux hommes armés s'étaient mêlés des citoyens sans armes, des femmes, des enfants; et, dès une heure, ce n'était plus une revue de la garde nationale et de l'armée, c'était une revue de la population tout entière. Tout Paris voulait venir saluer la République et faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire.

» C'est là un des caractères les plus singuliers et les plus frappants de cette solennité nationale. On y a vu une capitale entière qui, pendant le cours d'une lon-

gue journée, a voulu montrer au Gouvernement qu'elle s'est librement choisi sa puissance inouïe et le nombre inépuisable de ses courageux enfants.

» A quatre heures et demie, les légions de la banlieue et sa légion de cavalerie défilaient encore.

» Ensuite a paru la 12e légion, le colonel Barbès en tête; comme la plus éloignée des lieux où se passait cette grande scène, elle avait eu le pas sur toutes les légions de Paris.

» Le colonel, à cheval, s'est avancé au milieu des plus vifs applaudissements, et il a dit au Gouvernement provisoire : « Si la légion à laquelle j'ai l'honneur de commander est la dernière par son numéro d'ordre, elle ne sera pas la dernière, soyez-en sûrs, à défendre la République. » L'enthousiasme de la foule a éclaté par de frénétiques bravos.

» Le colonel du 49e de ligne, en passant au pied de l'estrade et en abaissant son épée devant le Gouvernement provisoire, s'est écrié : « L'armée à la République! » Et le peuple s'est mis à battre des mains et à saluer la ligne de nouveaux vivat.

» Quand les blessés de Février ont défilé avec leur drapeau, la plupart portant encore les marques héroïques et douloureuses de leur patriotisme, et couverts de la capote grise du malade, le Gouvernement provisoire, profondément ému, s'est levé spontanément, et le peuple, non moins ému, criait : *Vivent les blessés! Vivent les braves de Février!*

» La nuit s'avançait rapidement, et rien n'indiquait encore que le défilé de cette multitude de tout âge, de tout sexe, de tout rang, mêlée aux citoyens armés, fût près de cesser. Quand l'obscurité fut arrivée, des

flambeaux en grand nombre et de brillantes illuminations vinrent donner à la fête un aspect tout nouveau. Des lueurs étincelantes brillaient sur les armes, et des ombres épaisses recélaient au loin, dans une obscurité profonde, des centaines de mille hommes qui venaient, sans que leur flot parût devoir s'épuiser, se montrer tout à coup d'un pas rapide à l'éclat des flambeaux dont était entouré le Gouvernement.

» L'enthousiasme ne s'est pas un instant refroidi dans cette longue journée, et il était aussi ardent à la fin du défilé qu'au début. C'est la cavalerie qui a passé la dernière, au trot, devant l'estrade. Les cuirasses scintillaient quelques instants en sortant de l'ombre et avant d'y rentrer. Les cris les plus enthousiastes retentissaient au loin, et le cliquetis bruyant des armes ne pouvait lés couvrir, non plus que le galop des chevaux.

» A dix heures un quart du soir la revue s'est terminée comme elle s'était passée, sans le moindre accident.

» On calcule que 400 000 hommes armés[1], au moins, ont défilé devant le Gouvernement provisoire. Jamais

[1] ÉTAT DES FORCES QUI ONT DÉFILÉ DEVANT LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Évaluation : 384 500 hommes.

Les douze légions de la garde nationale à pied, dont plusieurs comptaient de 35 à 40 000 hommes; — la légion de cavalerie; — les quatre légions de la banlieue, avec leur cavalerie et leur artillerie; — les vingt-cinq bataillons de la garde mobile; — la garde républicaine à pied et à cheval; — les sapeurs-pompiers; — les citoyens des Ateliers nationaux; — les 28e, 29e, 34e, 35e, 69e et 74e de ligne; — les 1er, 7e, 11e, 12e, 18e, 21e, 23e et 25e régiments d'infanterie légère; — le 1er carabiniers; — les 1er, 2e et 3e cuirassiers; — les 2e et 8e dragons; — le 9e hussards, — les lanciers; — les 6e, 8e et 9e régiments d'artillerie; — régiments de l'armée, dont quelques-uns étaient au complet et quelques autres étaient représentés par des détachements.

aussi puissante armée n'a déployé ses rangs, dans un espace aussi resserré et dans un temps aussi rapide, avec autant de calme. Jamais capitale d'un grand peuple n'a fait une manifestation aussi colossale ni aussi rassurante. On eût dit une sorte de féerie réalisée; on eût dit d'une immense famille unie dans la plus profonde et la plus fraternelle sympathie.

» Il n'y pas eu dans toute cette journée un seul cri équivoque : « *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive l'armée!* » Voilà les seuls cris pacifiques qu'ont unanimement répétés près d'un million de bouches.

» Dans cet admirable jour, consacré à la Fraternité, Paris a bien été la plus fraternelle des villes, comme elle en est la plus puissante.

» La France et l'Europe seront vivement frappées de cette grande solennité : la première y puisera la sécurité la plus profonde, comme le Gouvernement provisoire y doit puiser une force nouvelle; la seconde y trouvera des enseignements non moins profitables, et elle apprendra ce que pourrait le peuple français, si le soin de son honneur ou de son intérêt lui faisait encore un devoir de prendre les armes.

» La garde nationale a été plus que quadruplée à Paris; elle s'est accrue dans la même proportion pour tous les départements.

» La ville s'est tout entière rapidement illuminée. Ce témoignage de joie publique ne pouvait être mieux justifié; car jamais la patrie n'eut un plus légitime motif d'allégresse, puisque jamais l'union et la force de ses enfants n'ont été plus complètes ni plus évidentes.

» La République seule, en faisant appel à toutes les

forces du pays, peut lui donner de si magnifiques spectacles. » (*Moniteur* du 21 avril.)

XIV

Inaugurée par le Gouvernement provisoire dès le 24 février, poursuivie avec énergie à travers les difficultés, les oppositions et les complots, la politique de conciliation, d'ordre, de liberté, de progrès et de réformes, venait de recevoir l'adhésion spontanée des citoyens de tous les rangs. C'était assurément la plus belle récompense qu'ils pussent donner aux hommes qu'ils avaient élevés à la direction des destinées de la France. Le peuple voyait à l'œuvre ces quelques hommes. Indulgent pour leurs fautes, il leur tenait compte des obstacles, des souffrances, des périls surmontés et à surmonter; et, à cette heure solennelle, il les couvrait de sa bienveillance, les acclamait de ses vivat, les soutenait par ses encouragements.

A ce spectacle, une émotion indicible s'empare de tous ceux qui ont l'insigne honneur de faire partie du Gouvernement. D'un mouvement naturel, ils se communiquent leurs impressions et leurs sentiments : « Ce peuple, qui se presse autour de nous, est là pour nous réconforter dans nos épreuves et nous défendre contre les trames secrètes. Il nous prête sa puissance et nous inspire sa générosité. Répondons par l'amour de la patrie à des haines imméritées. Les prisons sont vides : gardons-nous de les remplir; » et aussitôt l'ordre est transmis de suspendre toute arrestation.

Il est également décidé que le ministre de la guerre

est autorisé à garder dans Paris deux régiments de cavalerie et trois d'infanterie [1].

Ces deux résolutions, prises pendant la revue, furent confirmées en Conseil, le lendemain.

XV

Le 21, M. Lamartine soumit à ses collègues cette proclamation, qui fut adoptée à l'unanimité :

« L'unité du peuple, de la garde nationale et de l'armée, qui est la pensée du Gouvernement et la nécessité de la République démocratique, est désormais accomplie. La journée d'hier a montré aux yeux ce qui était dans les cœurs : il n'y a plus qu'un peuple; ce peuple est confondu et armé pour défendre dans l'ordre la République.

» Citoyens, ne vous étonnez pas qu'un cri de joie et de reconnaissance unanime de tous les membres du Gouvernement réponde à ces millions de cris du peuple innombrable qui a passé hier devant nous en présentant d'une main des armes au Gouvernement, en faisant de l'autre main le geste du serment à la République.

» Jamais la royauté ni l'empire n'ont assisté à une semblable revue! car c'étaient des armées qui passaient devant eux; ici c'était un peuple! et le peuple n'avait qu'une âme, et cette âme était la fraternité! Cet arc de triomphe, élevé à la mémoire d'un conquérant, se rapetissait devant cette multitude; le génie militaire du conquérant s'effaçait devant le génie du peuple. C'est

[1] Dès le soir même, les soldats furent logés chez les habitants qui en firent la demande. La garnison fut bientôt portée à 15 000 hommes.

le caractère du grand mouvement que nous accomplissons. Les individualités disparaissent, le peuple grandit.

» Nous voudrions conserver à la postérité la fidèle image de ce grand jour fraternel; cette forêt flottante de baïonnettes que seize heures n'ont pas sufli pour écouler au pas de charge; ces fleurs, ces pavillons, ces rameaux au bout des fusils, symboles de paix dans la force; ces bataillons accourus des villes et des villages les plus éloignés, avec une partie de leur population; ces régiments composés de nos fils et de nos frères, rentrant dans la capitale réconciliés et entrelacés dans les groupes armés ou désarmés du peuple; ces visages qui ne respiraient que la concorde, la confiance, la sérénité de l'ordre et de la liberté; ces cris dont pas un seul n'a été un cri de haine ou d'alarme; cette unanimité d'adhésion à quelques citoyens modestes et laborieux, chargés par les circonstances de veiller au salut de tous; ce recueillement enfin, en rentrant aux flambeaux dans les rues de Paris, spontanément illuminées comme pour prolonger plus avant encore dans la nuit ce jour trop court pour laisser contempler l'armée pacifique de la fraternisation! Conservez du moins cette image dans vos cœurs! L'Europe et la France le sauront demain : l'Europe, pour mesurer l'incommensurable puissance d'une nation qui, dans une seule ville, peut armer 300,000 hommes en une nuit; la France pour se réjouir de l'esprit qui anime l'universalité de sa capitale et pour dissiper les craintes que les ennemis de la République pourraient répandre contre la raison et la perpétuité de la République.

» Vous l'avez vu, citoyens! et la France le verra par vos yeux après vous!

» Quand Paris armé est debout, tout s'abaisse et disparaît devant son attitude.

» L'ordre est garanti.

» La sécurité et l'indépendance de la représentation nationale sont assurées.

» La famille et la propriété sont sacrées.

» Les industries sont libres.

» Le crédit remonte.

» Le numéraire, enfoui par la défiance, reparaît.

» Le travail, cette propriété des travailleurs, est créé par le Gouvernement, entouré d'institutions protectrices des droits du plus pauvre et du plus faible.

» La fraternité ne sera pas seulement une cérémonie, elle sera la loi.

» La République, impérissable dans sa force et invariable dans sa marche, continuera la révolution, mais la continuera au profit de tous; elle sera une, comme vous avez été un. Donnez-lui le temps et la force, elle vous rendra la justice entre toutes les classes, l'égalité entre tous les intérêts, l'union entre tous les cœurs, l'influence au dehors, la sécurité au dedans. »

XVI

Un incident offrit à M. Ledru-Rollin l'occasion d'exprimer les mêmes pensées. Par suite d'un malentendu et d'un ordre incompris, une partie de la 3e légion (colonel Thirion, était restée sur les hauteurs de Chaillot et n'avait pu prendre part au défilé. Elle fut convoquée pour le lendemain sur la place Vendôme, et passée en revue par les membres du Gouvernement. Le ministre de l'intérieur lui adressa ces paroles :

« ... Aux yeux de la France comme aux yeux de l'univers, la gigantesque solennité de jeudi a donné à la République d'indestructibles racines dans les couches les plus profondes de la nation, confondue désormais dans un seul sentiment : oubli, union, concorde, fraternité. » (Explosions prolongées de bravos; cris unanimes : *Oui! oui! Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!*)

« C'est au nom de ce sentiment d'union, c'est à l'exemple de cette admirable nation, qui pendant dix-huit heures, citoyens, soldats, femmes, enfants, vieillards, n'a eu qu'une seule âme sous trois vêtements divers, la blouse, l'uniforme, l'habit, que je vous demande d'aller tendre à votre digne colonel une main fraternelle et amie. » (*Oui! oui! nous irons! nous irons tous! Vive le Gouvernement provisoire! Vive la République! Vive le colonel Thirion!*)

« Je ne saurais vous dire de quels sentiments de reconnaissance me pénètre votre unanimité; recevez-en par mon organe les remercîments du Gouvernement provisoire.

» Frères, que désormais toutes les dissidences s'évanouissent, que tous les partis s'inclinent devant une formidable et unique figure : la France. Qu'ils se résument dans un seul cri : *Vive la République!* » (Cris enthousiastes : *Vive l'union! Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive Ledru-Rollin!*)

XVII

La journée du 20 avril eut un retentissement immense, non-seulement dans les départements, mais

chez tous les peuples. Les ambassadeurs des puissances étrangères assistaient, sans caractère officiel, à cette revue, dont la splendeur était une surprise pour tous. Ils durent apprendre à leurs gouvernements qu'une véritable armée de 400 000 hommes rendait désormais Paris imprenable, et qu'une nation dont la capitale seule mettait sur pied une telle force était désormais invincible chez elle.

CHAPITRE TROISIÈME.

Ministères de la guerre et de la marine : Mesures principales; M. Charras sous-secrétaire d'État à la guerre; M. Schœlcher, sous-secrétaire d'État à la marine, est nommé président de la Commission d'émancipation; travaux de cette Commission; ses projets de loi sont approuvés et transformés en décrets par le Conseil. — Ministère de l'intérieur : élections des gardes nationales sédentaire et mobile; Commission d'agriculture; exposition de 1848; M. Jeanron, nommé directeur des Beaux-Arts et des Musées, réorganise les collections du Louvre; Commission chargée de l'étude des réformes à introduire dans l'École de Rome et dans l'École des Beaux-Arts; question théâtrale; représentations gratuites données au Théâtre-Français et à l'Opéra; Rachel et *la Marseillaise*.

I

Chargé, à une époque de pleine réorganisation, de la double responsabilité des ministères de la guerre et de la marine, M. François Arago poursuivit le cours des réformes sans reculer devant aucune difficulté.

Après la mise à la retraite de 98 officiers supérieurs, et la suppression de la deuxième section de l'état-major dit de réserve, il limita le cadre d'activité des généraux de division à 65 titulaires : état-major, 4; infanterie, 33; cavalerie, 19; artillerie, 6; génie, 3; et celui des généraux de brigade à 130 : état-major, 8; infanterie, 64; cavalerie, 38; artillerie, 13; génie, 7.

Il fixa le cadre d'état-major à 25 colonels, 25 lieutenants-colonels, 90 chefs d'escadron, 280 capitaines et 100 lieutenants.

Il réduisit le nombre des divisions militaires à 17, des subdivisions à 43, « pour apporter dans les dé-

penses du département de la guerre les économies conciliables avec les convenances du commandement et les nécessités de la défense du territoire ».

Conformément à cette réduction, il réglementa ainsi le cadre d'activité de l'intendance militaire : 22 intendants, 40 sous-intendants de 1re classe et 100 de 2e classe; 52 adjoints de 1re classe et 26 de 2e.

Il établit sur des bases plus stables et plus régulières l'organisation des tribunaux de l'armée.

Une commission, composée de MM. Schramm, Fontaine de Cramayel, Melcion d'Arc, Mozin, Mégin, Brault, Margadel, ayant été chargée, le 5 mars, de la réorganisation du corps des officiers de santé militaires, M. Arago présenta à la signature du Gouvernement provisoire les projets achevés sous sa direction. Le 3 mai, un décret donna satisfaction complète au nombreux personnel de ces officiers, qui depuis longtemps réclamaient une situation mieux réglée. Ce corps, dont le zèle est infatigable et le dévouement absolu, vit enfin sa hiérarchie nettement définie, son assimilation avec les autres grades de l'armée normalement constituée. 1 400 médecins militaires se trouvèrent reliés à leurs camarades de toutes armes, entourés des garanties dues à la science et aux services rendus.

Comme complément de ces importantes réformes, le ministre de la guerre songeait à mettre les institutions militaires en harmonie avec les principes républicains. Il faisait travailler à une réorganisation de l'administration centrale et des écoles militaires.

Il étudiait avec les hommes spéciaux *la constitution d'une réserve* « qui, au moyen de cadres fortement établis, permettrait, dans les circonstances ordinaires, en

temps de paix, d'opérer sur le budget de la guerre des économies considérables » qu'il évaluait à 150 millions.

Le ministre était fort habilement secondé par le sous-secrétaire d'État M. Charras; et tous deux ils recevaient un actif concours des chefs et des officiers supérieurs.

II

M. Arago dirigeait avec la même justesse de vues le ministère de la marine.

L'armement de la flotte, les fortifications des côtes, particulièrement la défense de Cherbourg et du Havre, la répression des abus, la restitution aux élèves de leur ancienne appellation « *aspirants de marine* », le rétablissement du grade de capitaine de frégate, auquel il éleva les capitaines de corvette dont il supprima le titre, furent les premières mesures qu'il ordonna.

Il développa le conseil de l'amirauté, y introduisit des officiers de tout grade, jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau inclusivement, ajouta à ses attributions « la formation d'un état d'avancement des officiers par ordre de mérite, et d'un tableau des officiers susceptibles d'être nommés au commandement des bâtiments de la République.

» Ainsi, aucune part ne serait faite désormais à la faveur dans la distribution des grades et des commandements. Les officiers devaient trouver dans ces règles de justes garanties de leurs droits, et la République devait y gagner des serviteurs inévitablement capables et dévoués. »

III

Le Gouvernement provisoire, qui avait aboli la peine de mort en matière politique, ne pouvait laisser subsister, dans les colonies françaises, l'esclavage, cette mort morale de l'homme.

Par un de ses premiers actes (4 mars), il avait institué une commission préparatoire d'émancipation, composée du sous-secrétaire d'État à la marine, M. Schœlcher, président, et de MM. Mestro, Perrinon, Gatine, Gaumont, Wallon et Percin, ces deux derniers remplissant les fonctions de secrétaires.

La commission se mit à l'œuvre aussitôt. Pénétrée de la grandeur de sa mission, inspirée par l'esprit civilisateur, elle déploya, à étudier les difficultés de la question et les moyens pratiques, un zèle, une activité, un talent incomparables. Dès la fin d'avril, elle présentait une série de projets de loi qui furent examinés et transformés en décrets par le Gouvernement provisoire, dans les séances des 23 et 27.

L'abolition de l'esclavage était proclamée. La liberté était assurée au nègre partout où flottait le drapeau de la France. De la liberté il aurait les bienfaits, les joies, la responsabilité, les travaux et les peines; il jouirait du plein exercice de ses facultés, recevrait l'éducation commune et la révélation de la morale. Admis au foyer de la famille française, avec des droits et des devoirs égaux à ceux de tous ses membres, il aurait part à la vie générale et aux honneurs mêmes de l'autorité.

Citons les dernières phrases du rapport de la commission :

« La République n'entend plus faire de distinction dans la famille humaine. Elle ne croit pas qu'il suffise, pour se glorifier d'être un peuple libre, de passer sous silence toute une classe d'hommes tenue hors du droit commun de l'humanité. Elle a pris au sérieux son principe; elle répare envers ces malheureux le crime qui les enleva jadis à leurs pénates, à leur pays, en leur donnant pour patrie la France et pour héritage tous les droits du citoyen français; par là elle témoigne assez hautement qu'elle n'exclut personne de son immortelle devise : *Liberté, égalité, fraternité!* »

Et maintenant voici le décret même d'abolition. Je n'en retranche pas une ligne; ce serait une profanation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

» Le Gouvernement provisoire,

» Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine;

» Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir;

» Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, égalité, fraternité;*

» Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très-près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres,

» Décrète :

» Art. 1er. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois

après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.

» Art. 2. Le système d'engagement à temps établi au Sénégal est supprimé.

» Art. 3. Les gouverneurs ou commissaires généraux de la République sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la Martinique, à la Guadeloupe et dépendances, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mayotte et dépendances, et en Algérie.

» Art. 4. Sont amnistiés les anciens esclaves condamnés à des peines afflictives ou correctionnelles pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient point entraîné ce châtiment. Sont rappelés les individus déportés par mesure administrative.

» Art. 5. L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

» Art. 6. Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

» Art. 7. Le principe que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche est appliqué aux colonies et possessions de la République.

» Art. 8. A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la qualité de citoyen français.

» Néanmoins les Français qui se trouveront atteints par ces prohibitions, au moment de la promulgation du présent décret, auront un délai de trois ans pour s'y conformer. Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étrangers, par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, les affranchir ou les aliéner dans le même délai, à partir du jour où leur possession aura commencé.

» Art. 9. Le ministre de la marine et des colonies et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 27 avril 1848.

» *Les membres du Gouvernement provisoire,*

» DUPONT (DE L'EURE), LAMARTINE, ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, MARIE, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO.

» *Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,*

» PAGNERRE. »

Le travail de la commission était complet; elle avait pris les soins les plus minutieux pour que l'émancipation s'accomplît sans trouble et sans péril, pour que la transition s'opérât sans obstacle.

Des lois complémentaires réglèrent les secours à donner aux vieillards, aux infirmes et aux orphelins, l'instruction primaire obligatoire pour les enfants, l'instruction supérieure facultative pour les adultes, les écoles d'arts et métiers, l'institution de jurys de conciliation et de répression, les ateliers nationaux pour les hommes sans ouvrage, la répression du vagabondage,

les caisses d'épargne, la répartition nouvelle de l'impôt personnel, l'augmentation des droits sur les spiritueux, les récompenses honorifiques du travail, la transformation du système hypothécaire et des lois qui régissent la propriété, l'exercice des droits électoraux, la suppression des conseils coloniaux et des délégués des colonies, les attributions des commissaires spéciaux, la liberté de la presse, l'application aux colonies des lois sur le recrutement de l'armée, l'inscription maritime et la garde nationale.

C'était, en un mot, la complète transformation du régime et de la législation des colonies françaises. Pour rendre cette œuvre juste, applicable et féconde, le Gouvernement provisoire n'épargna ni soins ni sacrifices. Le succès l'en récompensa.

Ce ne fut pas sans une profonde émotion que les membres du Conseil apposèrent leur signature sur ces décrets. A briser ainsi les chaînes de l'esclave, à donner l'existence à toute une race, ils se sentaient les vrais élus de la Providence et du peuple. Ils comprirent et goûtèrent enfin, pendant un instant, toutes les jouissances du pouvoir.

Désormais la France était purifiée de ces droits de propriété personnelle étendus sur l'homme comme sur le bétail. Le nègre, reprenant possession de sa famille au nom de la loi, voyait ces liens sacrés de la nature affermis contre les caprices ou les intérêts du maître. Il était racheté, affranchi. Fils de Dieu, il était rendu à Dieu.

IV

Le Gouvernement provisoire avait à armer la nation entière pour la défense de ses droits, de ses lois, de son indépendance.

L'organisation des gardes nationales, dont on évaluait l'effectif à 8 ou 9 millions d'hommes, se poursuivait activement, sous l'impulsion et la direction du ministre et du sous-secrétaire d'État de l'intérieur. Ils avaient réglé toutes les mesures spéciales. Leurs instructions, multipliées et rédigées avec un soin précis, avaient fixé les innombrables détails de l'opération.

Le Gouvernement provisoire avait retiré la nomination des officiers d'état-major au choix du commandant général pour la confier à l'élection; il avait en même temps décrété que les Écoles, la littérature, l'imprimerie et la classe ouvrière, y compteraient des représentants. Cette double mesure consolidait la base même de ce corps, et lui assurait la force et la vitalité des éléments les plus vifs de la démocratie : la jeunesse, l'intelligence, le travail.

Il avait ordonné la création d'une légion d'artillerie à Paris, et concédé à l'état-major de cette légion spéciale les bâtiments du Temple. Ces bâtiments se trouvaient occupés par une communauté religieuse qui s'y était installée au retour des Bourbons. L'usurpation du domaine de l'État, vainement poursuivie dans la Chambre des députés par M. Isambert, était incontestable. Le Gouvernement provisoire chargea le maire de Paris de se concerter avec l'archevêque pour l'évacuation et pour l'indemnité des frais de construction faits par

la communauté. Ce déplacement effectué, les parties du bâtiment inutiles à l'artillerie devaient être affectées à des cours gratuits de physique, chimie, mécanique, géométrie descriptive, dessin linéaire, et autres enseignements destinés à la population ouvrière.

Le Gouvernement avait encore pourvu à l'habillement des citoyens pauvres en leur donnant l'uniforme; et, pour les mettre à même d'accepter les fonctions d'officiers et de sous-officiers, le maire de Paris avait fait savoir que les insignes de ces grades leur seraient offerts au nom de la République.

Dans la capitale, le maire de Paris, les maires d'arrondissement, le commandant général Courtais et le chef d'état-major Guinard; dans les départements, les commissaires et les maires, s'étaient hâtés de faire procéder à l'inscription des citoyens, puis à l'élection des officiers.

Partout le mouvement avait eu une égale intensité. Une légitime ambition portait les hommes honorables à recevoir ou à solliciter les suffrages qui allaient les revêtir d'un mandat civique et non rétribué, depuis le grade de caporal jusqu'à celui de colonel. Les réunions préparatoires s'ouvrirent, les clubs s'occupèrent assidûment de la question. Chaque candidat y venait exposer ses sentiments, répondre aux interpellations, justifier ses prétentions. L'auditoire contestait les services ou acclamait les mérites, les citoyens scrutant soigneusement la conduite et les principes de ceux qui devaient les commander au jour du péril. Les hauts faits de la bravoure, l'épaulette noblement portée, la considération personnelle, la fonction honnêtement remplie, le métier laborieusement exercé, faisaient la

véritable valeur des titres des concurrents. Leur appréciation était aussi discutée par la presse, qui ouvrait ses colonnes à toutes les réclamations et qui donnait carrière à la polémique.

La France entière se livra passionnément à ces débats. C'est qu'il n'est si modeste mission, si humble grade, qui ne grandisse sous le témoignage de la confiance publique et sous les suffrages impartiaux des concitoyens; c'est que, dans cet examen de conscience fait à haute voix, sous ce contrôle sévère de la tribune, tout pays libre se sent vivre de sa vraie vie; c'est que, si quelquefois l'opinion se laisse égarer par la ruse ou par l'audace, bientôt le voile tombe, la vérité éclate et triomphe!

Les élections eurent lieu : à Paris, le 5 avril; dans les départements, dans le courant du mois. Elles se firent avec un ordre parfait. Soumises à l'influence des journées de Février, elles donnèrent un résultat favorable aux hommes connus pour leur sincère républicanisme. Il n'y eut de lutte réelle que dans les premier, deuxième et onzième arrondissements de Paris.

Les adversaires de l'ajournement voyaient leurs prévisions justifiées par les faits.

V

Peu à peu, grâce aux efforts du général commandant Duvivier, de l'intendant militaire Villemain et des officiers supérieurs, l'organisation de la garde mobile se complétait, la discipline s'établissait, les rangs s'épuraient. L'effectif, primitivement fixé à vingt-quatre bataillons, fut limité à 13000 hommes, dont 1000 furent

destinés à la garde des ports, avec un costume spécial. Les élections s'y firent avec une grande régularité.

VI

Parmi les commissions nommées au ministère de l'intérieur pour étudier les réformes à introduire dans les diverses parties de l'administration, il en est une, relative à l'agriculture, que je dois citer. Les deux derniers règnes s'étaient occupés de la *vicinalité* et de l'*irrigation;* mais les résultats n'avaient point répondu partout aux bonnes intentions du législateur. MM. Cormenin, Jules Favre, Lamberterie, Hermann, Jules Cambacérès, Barré Saint-Venant, Cazeaux et Bost furent appelés à examiner profondément ces deux questions, dont l'heureuse solution devait accroître la fertilité du sol et les moyens de production.

VII

J'ai déjà dit comment, dans la nuit du 24 Février, le Gouvernement provisoire avait confié la direction des Beaux-Arts et des Musées au ministère de l'intérieur, et comment M. Ledru-Rollin avait fait annoncer par *le Moniteur* l'ouverture de l'exposition de 1848 pour le 15 mars, ainsi que la nomination par les artistes eux-mêmes du jury chargé de juger et de recevoir leurs œuvres.

Conformément à cette ordonnance, le 15 mars, avait eu lieu l'ouverture de l'exposition. Mais l'urgence n'avait permis ni l'élection ni le travail d'un jury, et toutes les œuvres présentées avaient été admises. C'était

une épreuve imposée par la circonstance même et dont il était intéressant de connaître le résultat. Il ne fut pas satisfaisant. Dans l'interminable suite[1] des objets exposés, le regard se fatiguait et avait peine à découvrir quelques œuvres de mérite. Le ridicule s'étalait dans toutes ses allures et sans aucune réserve. Le laid ne servait plus de repoussoir au beau ; il l'absorbait presque en entier dans le nombre et dans la variété de ses produits. Le talent artistique semblait être en pleine décadence.

La réception sans contrôle fut condamnée, comme l'avait été l'exclusivisme sévère ou capricieux des anciens jurys. C'eût été, en effet, un funeste encouragement donné aux artistes sans vocation et sans études, tandis que l'admission d'une œuvre d'art dans une exposition ordonnée par l'État doit être la récompense première d'efforts sérieux et de travaux consciencieux. L'opinion publique fut de cet avis, et se prononça en faveur de l'institution d'un jury élu par les artistes eux-mêmes.

VIII

Ainsi, dès la première heure, convergeaient vers le même but toutes les pensées du Gouvernement provisoire. Il savait que, pour compléter la rénovation des peuples, il faut raviver et régénérer l'art sous toutes ses formes : la parole, la presse, la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, etc. Persuadé que l'art, dans une société démocratique, doit

[1] Peinture : 4 598 numéros; sculpture : 335; architecture : 39; gravure : 144; lithographie : 64; en tout : 5 180 numéros.

traduire autre chose que des sentiments individuels et égoïstes, il voulait le diriger vers les sources pures du dévouement et le grandir à la hauteur d'un enseignement moral. Pour y parvenir, il avait confié la direction des Beaux-Arts à un homme qui partageait ses convictions, à M. Jeanron.

Rien ne séduit plus un grand peuple et ne mérite mieux de le captiver, que la création de ces musées, où chacun vient puiser de douces jouissances et savourer des heures délicieusement écoulées. Heureux celui qui est appelé à consacrer ses soins à leur développement, à leur embellissement!

Aidé d'employés habiles, M. Jeanron s'empressa de rechercher les richesses éparses, disséminées en France. Sur sa demande, quatre inspecteurs furent désignés (3 avril) « pour effectuer la réintégration des objets d'art, appartenant au Musée, transportés dans les résidences royales et autres édifices ».

Le 7 avril, il présenta au ministre le plan d'une réorganisation entière des musées de peinture, de sculpture, de dessins et d'objets divers (vases, porcelaines, émaux, bijoux, etc.), renfermés dans le Louvre. Stimulé par l'étendue même du travail, il entreprit un inventaire général, pour lequel il réclama l'autorisation supérieure. On ne peut se faire une idée de cette opération colossale, qu'en se rappelant que, depuis l'Empire, il n'avait été posé aucune estampille sur les livres, ni sur les dessins, chefs-d'œuvre des maîtres, dont le nombre dépassait 50 000, et que le même désordre existait parmi les autres objets précieux. Les greniers du Louvre et les magasins renfermaient des tableaux roulés ou sur châssis, accumulés, empilés, dans la

confusion et le chaos. « Il y a, » disait M. Jeanron, « bon ou mauvais, intact ou altéré, ignoré du public, un musée tout entier, à reconnaître, à classer, et qui, sous un bref délai, pourra de jour en jour être livré à la curiosité légitime des artistes et des amis de l'art. »

Afin de donner à ce travail l'emplacement nécessaire, les ateliers concédés par faveur dans le Louvre durent être supprimés.

Toutes les autorisations obtenues, la place faite, la réforme commença. Ce fut une résurrection! Au hasard succéda la méthode, à la dispersion l'ordre. Les œuvres de chaque école et de chaque maître furent groupées individuellement et classées par ordre chronologique. Désormais on put étudier et suivre la marche de l'art, depuis sa naissance jusqu'à son épanouissement, depuis son apogée jusqu'à sa décadence et sa réapparition. Afin de présenter dans un ensemble complet la diversité et la grandeur du génie parvenu au sublime de l'expression, le Grand Salon reçut un choix de chefs-d'œuvre pris à tous les styles. Souvent renouvelée, l'exposition des dessins permit de suivre l'étude et de découvrir le secret des compositions et des procédés. Que de richesses furent exhumées! Combien de peintres et de sculpteurs méconnus sortirent de l'oubli et de l'obscurité! Les artistes français surtout trouvèrent enfin l'heure de la justice, et reprirent le rang élevé qu'ils méritaient.

Le classement historique du Musée de la sculpture française depuis la Renaissance fut fait avec succès. Les monuments si rares de la Grèce primitive furent coordonnés. Une collection ethnographique de la Chine, de l'Inde et du Japon, de tous côtés dispersée, fut re-

trouvée, ramassée et réunie. Le vaste établissement de la chalcographie fut réorganisé. La gravure française, l'une de nos gloires incontestées, fut collectionnée au musée du Luxembourg. La galerie si remarquable du musée égyptien fut complétée. L'embellissement général du palais fut proposé et préparé. M. Jeanron ne négligea rien pour constituer un monde nouveau, création à laquelle il eut l'honneur de porter la première main, et qu'un autre, plus fortuné, devait voir s'accomplir.

Édifié sur l'habileté de M. Jeanron, qui entrait aussi franchement dans ses projets pour rendre à l'art un essor en harmonie avec l'élévation des idées et un éclat digne de la grandeur de la France; ambitieux de conquérir un résultat si désirable et si bien défini, le Gouvernement provisoire n'hésita pas, malgré la pénurie du Trésor, à ouvrir (29 avril) un crédit spécial de 798 000 francs.

IX

Poursuivant le cours des améliorations, le ministre de l'intérieur confia l'étude des réformes qui devaient accroître l'utilité de l'École de Rome et la splendeur de l'École des Beaux-Arts à une commission composée de MM. David (d'Angers), Rude, Barye, sculpteurs; Ingres, Drolling, Horace Vernet, Delacroix, Jeanron, peintres; Calamatta, Henriquel Dupont, Domard, graveurs; Labrouste, T. Charpentier, V. Baltard, architectes; Gustave Planche, homme de lettres; F. Halévy et Félicien David, compositeurs de musique.

Ainsi, M. Ledru-Rollin avait choisi parmi les plus

illustres, sans préoccupation d'opinions politiques; il avait dégagé l'art des passions de partis.

X

Par l'attrait éblouissant, par la fascination qu'il exerce sur l'esprit, le théâtre est un mobile puissant de dépravation ou une saine incitation au bien. École des mœurs, il peut les corrompre ou les purifier, obscurcir ou éclairer la conscience. Dirigé par un pouvoir honnête et attentif, il doit par son influence développer l'esprit et le cœur du peuple.

L'avénement de la République lui assurait une profonde transformation. Tout en respectant et protégeant la liberté que la nouvelle ère allait lui apporter, le Gouvernement provisoire et le ministre de l'intérieur voulaient le mettre à la hauteur d'une institution nationale. Ils lui réservaient les encouragements, les récompenses, les subventions distribuées avec justice ; ils préparaient pour le peuple ces grands spectacles donnés aux frais de l'État, qui représentent les chefs-d'œuvre de la scène et qui célèbrent les belles actions.

Fermés par les événements de Février, les théâtres avaient inauguré leur réouverture au profit des blessés. Le public, avide de politique, courait au tableau du mouvement passionné de la rue, remplissait les clubs, et laissait désertes les salles de spectacle. Sans recettes, les directeurs implorèrent l'aide du Gouvernement. Le Conseil en délibéra. Le ministre des finances vérifia la position de l'Opéra, et les secours possibles furent accordés.

M. Ledru-Rollin nomma (15 mars) une commission

composée d'un délégué du Gouvernement, M. Élias Regnault ; de quatre directeurs, MM. Roqueplan, Dormeuil, Hostein, Mourier ; et d'auteurs, MM. Lockroy, A. Lireux, Étienne Arago, Frédéric Lacroix, Félix Pyat, H. Auger, Mélesville. Il lui donna mission « d'examiner toutes les questions relatives tant à l'organisation qu'à l'administration des théâtres, telles que : droits des hospices, priviléges, subventions, censure, cautionnement, concessions de billets gratuits, etc., et de présenter au ministre un ensemble d'observations sur tous les points qui touchent aux intérêts dramatiques ».

Plusieurs théâtres subventionnés changèrent leur titre. Futile entraînement d'un jour! Satisfaction facile, régulièrement donnée à la vanité de tous les pouvoirs nouveaux! Singulière et constante variation de noms, qui inscrit sur les monuments publics et sur les murailles de nos rues l'histoire abrégée de toutes les palinodies d'un peuple! Épigraphes pompeuses, que grave un règne nouveau et qu'une révolution efface!

Les fêtes publiques étaient, dans la pensée du ministre de l'intérieur, un levier puissant pour élever l'esprit du peuple et pour le pousser aux nobles passions. Il proposa et fit approuver par le Conseil une suite de représentations théâtrales extraordinaires et gratuites. D'après son arrêté du 24 mars[1], elles devaient être composées des ouvrages des maîtres. Les billets, numérotés, seraient distribués par les mairies de Paris dans les ateliers, les clubs et les écoles, aux citoyens les plus pauvres.

La première de ces représentations eut lieu le jeudi 6 avril. « Il n'y eut à l'entrée ni tumulte ni encombrement. Ce nouveau public, convié aux plus nobles

jouissances de l'âme, entrait avec respect dans la maison de Corneille et de Molière, et honorait le génie national par une attitude pleine de convenance et de dignité. » L'on n'y voyait ni ces toilettes de la riche société parisienne, brillamment étalées dans les soirées à bénéfice, ni ces vêtements ignobles dont le public, obligé de livrer assaut aux portes, se couvrait autrefois, aux jours des spectacles gratuits. Les travailleurs avaient revêtu leurs habits de fête. Accompagnés de leurs femmes et de leurs filles, ils savouraient avec calme les vrais plaisirs dont ils se trouvaient entourés. La plupart des membres du Gouvernement assistaient à cette solennité, confondus dans les rangs des autres citoyens.

Au lever du rideau, *le Chant du Départ*, dont le refrain national fut repris en chœur par les orphéonistes, prédisposa à l'enthousiasme. Un spirituel prologue de George Sand, intitulé *le Roi attend*, et dont Molière était le héros, fut suivi de la tragédie d'Horace. Les vers de Corneille, admirablement dits par Rachel, furent couverts d'applaudissements. Roger chanta avec grand succès un hymne patriotique de Pierre Dupont, dont la célèbre cantatrice madame Pauline Viardot avait composé la musique. Molière vint ensuite. *Le Malade imaginaire*, joué avec un talent supérieur par Provost et par l'élite des artistes de la Comédie française, semblait avoir comblé la mesure des jouissances, quand un épisode inattendu vint exalter l'enthousiasme jusqu'au délire. Rachel reparut et chanta *la Marseillaise*. Ce ne fut pas un chant, mais un récit ému, palpitant, un accent inspiré par le génie de la tragédie et par le patriotisme, un rhythme et un cri

tout à la fois. L'assemblée entière fut soulevée comme par une sensation électrique. Jamais l'art n'était monté aussi haut.

Une quête pour les pauvres, faite à la sortie, termina cette fête éminemment nationale.

L'Opéra donna sa première représentation populaire le 9 avril, et la fit suivre de plusieurs autres, habilement ordonnées par son intelligent directeur, M. Nestor Roqueplan. Il y déploya toutes les ressources scéniques qui ont fait de ce théâtre le premier théâtre du monde.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Ministère de l'instruction publique : M. Carnot s'assure le concours officieux de M. Jean Reynaud; il fait accepter à M. Charton les fonctions de secrétaire général; lettre aux recteurs; maintien provisoire du Conseil de l'Université et du personnel enseignant et administrateur; haute Commission des études scientifiques et littéraires; programme du ministre; instruction primaire, obligatoire et gratuite; circulaire aux instituteurs primaires; instruction secondaire; encouragements et voies ouvertes aux enfants pauvres; introduction dans les lycées de l'histoire de la Révolution de 1789 et du maniement des armes; création d'une école d'administration; modification, suppression et création de chaires au Collége de France; Institut; distributions de manuels politiques et de livres d'instruction morale, destinés à éclairer les habitants des campagnes; compositions spéciales de quelques-uns de ces ouvrages, par MM. Ducoux, Ben-Baruch, Henri Martin, Ch. Renouvier, etc.; réorganisation des bibliothèques nationales; création de bibliothèques communales; lectures publiques; écoles maternelles; crédits nécessités pour la réalisation de toutes ces grandes transformations. — Ministère des cultes : Questions réservées aux décisions de l'Assemblée nationale; invitation au clergé d'exercer ses droits politiques; intervention conciliatrice du ministre dans les contestations soulevées entre l'autorité religieuse et l'autorité civile; à Lyon, dissolution des congrégations et corporations religieuses non autorisées; émotion et plaintes; lettre de l'archevêque de Lyon; réponse du ministre; lutte du clergé et de l'Université sur la liberté de l'enseignement; solution donnée par la République.

I

Au ministère de l'instruction publique, M. Carnot se dévouait sans réserve à l'éducation et à l'instruction du peuple.

De toutes les responsabilités qui incombent à la conscience des hommes de gouvernement, la plus délicate et la plus terrible est assurément celle de l'enseignement. Lorsqu'ils sentent se débattre entre leurs mains l'avenir d'un peuple, c'est-à-dire sa vie morale et intel-

lectuelle; lorsqu'à l'imitation du Créateur ils ont à façonner son cœur et son esprit; lorsque du cerveau débile de l'enfant ils doivent faire éclore le citoyen; lorsque, dans cette charge d'âmes, ils cherchent à entrevoir au loin les fruits de leurs labeurs, égoïsme ou dévouement, vice ou vertu, servilisme ou amour de l'indépendance, ils se recueillent, se concentrent sur eux-mêmes, et puisent dans ce qu'il y a de plus pur en eux les forces nécessaires pour oser entreprendre leur divine mission.

M. Carnot trouva ses inspirations dans son patriotisme, dans son amour de l'humanité. Après la transformation de l'état monarchique en état républicain, il avait à se défendre de ces tempéraments extrêmes qui veulent conserver tout, ou tout renverser pour faire place nette aux innovations. Il aborda de front les difficultés et les obstacles. Pour concourir à son œuvre, il invoqua d'abord l'amitié de deux hommes d'un mérite éclatant, d'une probité politique et privée incontestée : MM. Jean Reynaud et Charton. Tout en refusant un poste officiel, M. Jean Reynaud promit son aide en toutes circonstances. M. Charton, nommé secrétaire général, possédait outre mesure toutes les qualités de sa position. Travailleur actif et esprit conciliant, administrateur habile, il savait à la fois éclairer, plaire et diriger.

II

Pendant les dernières années, l'Université et le clergé s'étaient livré de vifs combats sur la liberté d'enseignement. « La réunion sous une direction unique

des deux administrations (religieuse et universitaire), » écrivait, le 25 février, M. Carnot aux recteurs, « est la garantie de la juste conciliation qui s'établira entre ces deux intérêts également respectables. »

III

Fermement résolu d'introduire des réformes utiles dans l'administration et dans le régime universitaire, le ministre conserva provisoirement « le Conseil de l'Université, qu'il pensait devoir transformer plus tard en un conseil de l'instruction publique, embrassant toutes les divisions et tous les degrés de l'éducation ; il maintint également le personnel enseignant et administrateur ». — Afin d'éviter l'interruption des cours de l'année scolaire, dès le 25 février il en ordonna la reprise immédiate.

Aux deux hautes Commissions existant déjà pour les études de droit et de médecine, il ajouta une commission des études scientifiques et littéraires, chargée d'élaborer les questions nouvelles. Béranger, pour la première fois sortant de sa retraite, consentit à porter à cette commission le tribut de son expérience et de son admirable bon sens. M. Jean Reynaud, cette profonde intelligence encyclopédique, en fut le président ; M. Charles Renouvier, le secrétaire. Les autres membres étaient MM. Bravais, Burnouf, Cournot, Duhamel, Dutrey, Élie de Beaumont, Geoffroy Saint-Hilaire, Henri Martin, Poncelet, Le Clerc, Liouville, Le Play, Michelet, Quinet, L. Reynaud, Serres, Transon. Ces hommes, tous éminemment distingués par leur science et leur honorabilité, devaient s'adjoindre dix membres

choisis parmi les fonctionnaires de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire (29 février)[1].

IV

Le programme que le ministre s'était tracé est remarquable :

« Distribuer l'instruction primaire à tous et la rendre obligatoire pour tous. C'est le devoir réciproque de la société envers le citoyen et du citoyen envers la société. Mais tout n'est pas là encore : le devoir de l'homme envers lui-même est de développer l'intelligence que Dieu lui a départie ;

» Faciliter généreusement, par un large système d'adoption publique, aux jeunes gens que la fortune a moins heureusement dotés que la nature, le complément de leurs études. La société ne doit pas laisser perdre les forces qui résident en son sein ;

» Ouvrir une libre carrière à l'enseignement supérieur, afin que la lumière se dégage au milieu de la discussion des doctrines opposées. L'État a pour devoir de faire enseigner les sciences que l'expérience a fixées et que la pratique réclame. C'est aux libres penseurs qu'il appartient de défricher les champs nouveaux : protection aux libres penseurs ! »

Il n'oubliait pas la liberté d'enseignement. Il voulait « une éducation forte et nationale, donnée et soutenue par le Gouvernement » ; mais, en regard de cette édu-

[1] MM. Bienaymé, Blondeau, Boulatignier, Boussingault, Cormenin, Desages, E. Durieu, Charles Laboulaye, Macarel, Ch. Martins, Ortolan, etc., furent adjoints à cette haute Commission, qui se divisa plus tard en sous-commissions.

cation officielle, il admettait « la libre concurrence, soit de la part des individus, soit de la part des sociétés religieuses », auxquelles il ne refusait « que l'existence de personne civile et le droit de propriété ».

V

En échange des droits civiques qu'elle crée et qu'elle concède, la société peut demander à chacun de ses membres une certaine somme de connaissances indispensables à l'exercice intelligent de ces droits. L'intérêt général y est engagé, et il réclame le développement des forces intellectuelles déposées en germe dans chaque homme. Laisser végéter dans les ténèbres de l'ignorance une âme douée de l'aspiration vers la lumière est un crime, un homicide. Dans sa marche sur cette terre, l'humanité s'avance vers un but et marque d'un progrès chacun de ses pas. Mais ce progrès exige un effort, un devoir; et celui qui refuse de s'y soumettre rejette de ses propres mains le droit, qui n'est que l'équitable rémunération du devoir accompli.

Ces incontestables principes ont toujours servi de base aux partisans de l'instruction primaire *obligatoire*. Il en découle logiquement que cette *obligation* imposée à l'individu impose à l'État la *gratuité* de l'enseignement.

Dans la discussion sur l'organisation du suffrage universel, le Gouvernement provisoire avait songé à priver du droit de vote tout citoyen qui, parvenu à l'âge de vingt et un ans, ne saurait pas lire; mais le passé condamnait cette restriction. En effet, pour légitimer ce déni du droit universel, il eût fallu que pendant quinze

ans l'instruction primaire eût été gratuite et obligatoire. Alors cette privation devenait le fait, non de la loi, mais de l'individu lui-même, qui se serait volontairement soustrait à son devoir.

VI

La loi sur l'instruction primaire, votée sous le règne de Louis-Philippe, avait rendu de grands services; mais, incomplète, elle ne satisfaisait pas à l'ampleur du régime républicain. Entouré de ses amis et des membres de la Commission, M. Carnot fit sa principale étude du code nouveau dont il voulait doter la France.

Il commença par séparer l'instruction, qui orne l'esprit, de l'éducation, qui fait le cœur; puis, allant plus au fond, tenant compte du corps comme instrument de l'âme, il s'occupa de l'hygiène même.

Deux hommes, dans chaque commune, se partagent la direction de l'enfant : le maître d'école et le curé. C'est à eux qu'il résolut de confier le mandat de propager jusque dans le hameau le plus reculé le sentiment des devoirs et des droits, la vie politique.

Respectant les disciplines hiérarchiques, il s'adressa aux curés par les évêques, aux instituteurs primaires par les recteurs.

La position des instituteurs primaires lui semblait être précaire, et leurs services insuffisamment récompensés. Pour éveiller en eux une noble émulation et les exciter à accroître leurs connaissances, il leur ouvrait la porte aux postes les plus élevés de la hiérarchie universitaire. Dès le 27 février, il invoquait leur intervention dans

l'œuvre immense qu'il tentait : la régénération du peuple des campagnes.

Il fit plus. Il les engagea (6 mars) à presser les citoyens des campagnes de remplir leur devoir d'électeurs, car « il ne leur est pas permis d'être indifférents au choix des hommes qui, dans quelques jours, vont revêtir le caractère auguste de mandataires de la nation.....

» La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation et de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représentera infiniment mieux à l'Assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'Assemblée suffira.....

» Dans une grande assemblée..... la majeure partie des membres remplit le rôle de jurés. Elle juge par oui ou par non si ce que l'élite des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêteté et de bon sens. Elle n'invente pas. »

Il invite ensuite les recteurs « à faire dresser pour les instituteurs des manuels sur les droits et les devoirs des citoyens..., livres négligés dans le passé.....

» Que nos 36 000 instituteurs se lèvent donc à mon appel pour se faire immédiatement les réparateurs de l'instruction publique devant la population des campagnes ! Puisse ma voix les toucher jusque dans les derniers villages! Je les prie de contribuer pour leur

part à fonder la République ! Il ne s'agit pas, comme au temps de nos pères, de la défendre contre le danger de la frontière. Il faut la défendre *contre l'ignorance et le mensonge,* et c'est à eux qu'appartient cette tâche ! »

Enfin il fait briller à leurs yeux l'ambition généreuse de compter, eux aussi, parmi les élus du pays, « car si leur condition était des plus humbles sous la monarchie, elle devient sous la République des plus honorables et des plus respectées ».

Cette circulaire fut aussitôt attaquée : par quelques journaux, avec modération ; par d'autres, avec passion.

Les Débats, redoutant « que les masses déshéritées jusqu'à présent du droit d'élire et d'être élu ne voulussent frapper d'ostracisme les supériorités de tous genres et que le nombre n'écrasât la capacité », disent : « C'est un autre danger qu'entrevoit le ministre de l'instruction publique. Il paraît craindre que les électeurs de la campagne ne tiennent trop compte non-seulement de la fortune, mais de l'éducation..... Cela nous paraît quelque chose de trop nouveau et de trop singulier, même pour un gouvernement populaire. » — *Le Siècle,* tout en faisant l'éloge de M. Carnot, dont il loue la probité et le caractère conciliant, critique vivement ses idées, comme une mise en suspicion des propriétaires et comme une atteinte au principe reconnu de la nécessité de l'éducation pour amener les citoyens à la véritable égalité. — *L'Union*, s'exprimant sur le ministre dans les meilleurs termes, semble attribuer les expressions de la circulaire à l'inadvertance. — Plus violente, *l'Assemblée nationale* représente cette circulaire comme le complément de celle du ministre de l'intérieur.

M. Carnot avait peut-être exprimé en termes un peu compliqués cet axiome bien simple, qu'il faut préférer l'homme pauvre, ignorant, mais dévoué, à l'homme riche, instruit, mais égoïste. C'est une vérité si banale en morale, que, n'osant la contredire, on aima mieux paraître prendre le change; et l'on reprocha au ministre des intentions absolument opposées à son but et à ses actes.

A ces accusations peu sincères, adressées au ministre qui déclarait vouloir organiser l'instruction primaire *obligatoire et gratuite,* ce ministre fit insérer au *Moniteur* une réponse largement explicative. Pour toute réplique, il n'avait qu'à poursuivre le cours de ses travaux : chacune de ses mesures n'était-elle pas une victorieuse réfutation d'injustes attaques ?

Des observations plus sincères lui furent adressées par ses amis : « Ne dépassez-vous pas le but ? Pour relever les instituteurs, ne favorisez-vous pas en eux, destinés à vivre dans des communes souvent bien pauvres, des aspirations qui ne pourront être satisfaites et qui les rendront malheureux ? Certains instituteurs se sont monté la tête et se croient appelés à régir le monde. De l'excès d'humiliation où ils étaient tenus, n'est-il pas à craindre qu'ils se haussent à un excès de présomption ? »

Le ministre n'ignorait pas que susciter l'émulation offre un certain péril; mais il savait que le bien qui en est la conséquence l'emporte sur le mal. — En effet, s'il y eut des écarts, ils furent rares; et les instituteurs surent apprécier et mériter les encouragements qui leur étaient donnés.

VII

L'instruction secondaire ne pouvant subir d'importantes modifications durant l'année scolaire, des commissions spéciales élaboraient les améliorations futures. Le but du ministre était précis : veiller à ce que les portes de l'instruction secondaire ne fussent fermées à aucun des élèves d'élite qui se produiraient dans les établissements primaires; ouvrir aux aptitudes la voie de toutes les fonctions sociales; développer toutes les intelligences capables de contribuer au progrès de la nation.

Il fallut donc prendre des dispositions pour que les enfants pauvres, doués des qualités exigées et reconnues, pussent recevoir l'instruction secondaire. Déjà, dans ce but, des bourses gratuites avaient été créées. « Mais, » dit M. Charton, dans son rapport du 4 mai, « on rencontre avec un sentiment douloureux, sur la liste des boursiers, des enfants dont les pères ont des fortunes considérables ou reçoivent les traitements les plus élevés qui soient inscrits au budget de l'État. »

Il ajoute : « Les choix de l'administration ne se fixeront plus que sur des enfants pauvres. En seront exclus tous ceux qui pourront payer. Les bourses entières seront uniquement réservées aux fils des citoyens qui se sont dévoués pour la patrie et à ceux qui, par leur aptitude naturelle et un système d'examen déjà indiqué, auront été signalés à l'attention du Gouvernement. »

Les bourses s'élevaient à 1 010, partagées entre 1 812 enfants. Un crédit de 170 000 francs fut voté pour maintenir, en 1849, ce chiffre, qui fut divisé en :

un tiers, bourses complètes; un tiers, trois quarts de bourse; le dernier tiers, demi-bourses.

VIII

A ces détails, l'imagination demeure calme. Elle ne se sent point transportée comme au récit des batailles; elle n'est pas agitée par ces frissons que donnent la vue des cadavres entassés et le tableau de toutes les destructions. Mais le penseur, qui préfère à ces tueries et à ces ruines le spectacle du développement de la vie et de la culture de l'intelligence, éprouve des émotions bien autrement vives et profondes, bien douces en même temps. Il se complaît à suivre cette lutte des lumières et des ténèbres, ces efforts pour éclairer la raison de ses semblables, ces entreprises tentées pour cultiver dans son germe le cœur de l'enfant.

IX

L'instruction, donnée par de savants professeurs, inculquait la science dans l'esprit de la jeunesse; mais l'éducation, qui fait le citoyen, était de tout point négligée. L'élève sortait des bancs de l'école grossièrement ignorant d'une société dans laquelle il allait chercher sa place. Il savait les siècles de la Grèce et de Rome, et plus ou moins l'histoire des rois de France. Jamais on ne lui avait dit un mot de l'époque à laquelle sa génération était appelée à succéder. Le ministre voulut combler cette lacune. « La révolution, » dit-il, « qui vient de s'accomplir prend son origine dans celle qui a été faite par nos pères; principes, traditions, symboles, chants

et mots de ralliement, tout y est puisé; et cependant l'histoire de 1789 est un livre fermé pour nos enfants. » Il fut résolu que, « à dater de la prochaine année scolaire, l'histoire de la Révolution française entrerait dans le cadre des études classiques ».

L'enseignement du maniement des armes et de la manœuvre fut introduit dans les lycées. Le ministre justifiait ainsi cette mesure : « la République met entre les mains de chaque citoyen un fusil pour veiller à la sûreté générale; elle doit lui en apprendre l'usage de bonne heure. La manœuvre est, de plus, un exercice gymnastique propre à développer la force et la souplesse de l'enfant; et cet apprentissage abrégera le service militaire de tout le temps employé à former un conscrit.»

M. Carnot voyait dans ce régime physique et dans les principes de 1789 la trempe nécessaire aux jeunes gens pour devenir des hommes qui sauraient aimer et défendre la patrie. »

X

Les riches seuls pouvaient satisfaire aux dépenses indispensables pour entrer aux écoles supérieures. Les nombreuses carrières ouvertes par l'État aux élèves de ces écoles devenaient, par ce fait, la propriété exclusive d'une certaine classe de citoyens. Les pauvres ne pouvaient y prétendre. C'était une grave injustice à effacer de nos coutumes et de nos lois. Il fallait abolir tous les frais de baccalauréat, d'inscription, d'examen, et charger exclusivement l'État du traitement des professeurs. Désormais l'intelligence, le travail, le mérite,

seraient les seuls titres à l'admission aux Écoles (Écoles normale, maritime, polytechnique, de Saint-Cyr, de la Flèche, des mines, des eaux et forêts, des arts et métiers, d'agriculture, de droit, de médecine, etc.). L'intérêt de la société était en cela en harmonie avec l'équité.

XI

La direction des affaires de l'État, la gestion de ses finances, les emplois de tous genres, étaient livrés au hasard de la faveur ou du caprice bien plus qu'au mérite. N'était-il pas juste et utile de provoquer les aptitudes, de les rechercher, de les recueillir et de les développer par une éducation spéciale ?

Sur la proposition du ministre, le Gouvernement provisoire décréta, le 8 mars, la formation d'une école d'administration créée sur des bases analogues à celles de l'École polytechnique.

Le ministre, MM. Jean Reynaud, Charton, et la Commission des hautes études, se mirent à l'œuvre avec l'entraînement et le contentement que l'on éprouve lorsqu'on rend à son pays un éclatant service.

« ..... Notre tradition administrative, objet de l'admiration de tous les États européens, » dit la Commission, « loin d'être menacée de décadence par la Révolution, va en tirer en effet une autorité plus brillante que jamais.....

» ..... Du moment que la nation reprend possession d'elle-même pour se conduire par sa propre souveraineté, il faut de toute nécessité que l'étude des hautes sciences du gouvernement soit instituée dans son sein sur le mode le plus large et le plus efficace. La perfec-

tion et la puissance de l'administration publique sont à ce prix. »

Des raisons d'économie portèrent les fondateurs de l'École d'administration à la rattacher au Collége de France. Une autre considération était émise : « Ce collége est le plus élevé, le plus libre, le plus européen de tous nos établissements scolaires... Il doit devenir le foyer d'où rayonneront sur le monde entier les idées nouvelles qui vont surgir de l'esprit français, touchant le gouvernement de la République. »

On détermina l'âge d'admission, les conditions de l'examen d'entrée, les matières à enseigner, telles que le droit politique, le droit des gens, le droit privé, le droit administratif, l'économie générale de l'agriculture, des mines, des fonderies, des travaux publics, des finances, du commerce, etc. Afin de ne pas absorber tous les emplois et de laisser place aux hommes qui naissent des événements et qui se manifestent par les services rendus, le nombre des élèves fut limité à deux cents par année. On évaluait ce chiffre au tiers environ des places annuellement disponibles dans toutes les administrations. La durée des cours fut fixée à trois années.

M. de Sénarmont, ingénieur des mines, accepta temporairement le titre de directeur des études. Un de ses collègues, M. Le Play, se dévoua également à cette institution avec autant d'habileté que de persévérance. MM. Guigniaut, Barthélemy Saint-Hilaire, Lamé, Combes, Transon, Ampère, Franck, Vieille, Rapetti, Catalan, etc., acceptèrent les fonctions d'examinateurs; MM. Souvestre, Blanche, Deville, Isarn, Lamarche, etc., celles de maîtres de conférence.

L'école fondée, les examens eurent lieu les 6 et 10 mai, en France et en Algérie, et durèrent un mois.

XII

L'annexion de l'École d'administration au Collége de France entraînait la création de nouvelles chaires. Mais la haute Commission alla plus loin. Conseillée par le besoin de maintenir ce Collége à la hauteur du progrès, elle mit la main à un remaniement des chaires. « L'histoire de ses accroissements successifs, » dit le rapport du 7 avril, « est comme un résumé des besoins nouveaux qui se sont déclarés dans l'esprit humain depuis la Renaissance.... Il a poursuivi son développement, en attirant à lui toutes les représentations essentielles de la classe des sciences et de celle des lettres.... »

Quatre chaires, qui trouvaient ailleurs leurs analogues, furent supprimées ou modifiées; onze furent fondées. Il en avait été créé neuf depuis 1814. En résumé, après une révolution qui élargissait jusqu'à l'infini la sphère de l'esprit humain, le nombre des chaires du Collége de France ne se trouvait augmenté que de sept; et leurs titulaires ne devaient recevoir aucune rémunération pécuniaire.

Les citoyens qui eurent l'insigne honneur de ce nouveau professorat furent : MM. Lamartine, Jean Reynaud, Armand Marrast, Faustin Hélie, Serres, Decaisne, Bineau, Franqueville, Garnier-Pagès, Cormenin, Ledru-Rollin, Poncelet[1].

[1] M. Poncelet abandonnait son cours de mécanique à la Faculté des sciences, cours qui était salarié.

Quatre membres du Gouvernement provisoire figurent dans la liste des professeurs. MM. Marrast et Garnier-Pagès [1] avaient été au-devant de la proposition du ministre; MM. Lamartine et Ledru-Rollin l'avaient acceptée avec empressement.

Le sentiment qui les inspirait n'était pas douteux. Élevés au sommet de la hiérarchie sociale, à la dictature, pouvaient-ils être mus par l'ambition? Pouvaient-ils avoir la prétention d'honorer le professorat, cet apostolat qui, chargé de gloires, d'honneurs et d'illustrations, marche l'égal et le pair de toutes les grandeurs? Ils obéissaient simplement à une pensée de haute politique, plus ou moins juste, mais sincère. En prêtant leur concours personnel et direct à l'École d'administration, pépinière des serviteurs de l'État, ils croyaient lui apporter et lui attirer les sympathies de la République, dont ils étaient les représentants. En se plaçant dans les rangs de l'Université, ils témoignaient de leur respect pour l'instruction publique. En coopérant à l'éducation de la jeunesse, ils voulaient démontrer que s'y dévouer est le premier devoir des gouvernants et la plus haute mission que l'homme puisse ambitionner.

La critique ne voulut voir qu'une prétention ridicule ou une puérilité singulière : « Non contents de gouverner la France, ces hommes visent à l'enseigner! Ils se décorent d'un titre et sont incapables de remplir la fonction! C'est sans doute une retraite qu'ils se préparent! »

[1] M. Garnier-Pagès avait consacré cinq années de recherches et de travaux à rassembler les éléments d'une histoire des finances; il espérait les utiliser pour cet enseignement.

La vivacité de ces attaques trouvait sa justification, auprès de certains esprits, dans la suppression de la chaire d'économie politique, suppression qui portait atteinte à l'inamovibilité reconnue par l'usage, sinon par les lois, et dans le remplacement de M. Guizot par M. Henri Martin. Ce fut pour M. Guizot, cette personnification la plus impopulaire du système renversé, ce président responsable du ministère déchu, la seule peine infligée par la Révolution. Elle parut exagérée!

XIII

M. Carnot fit revivre deux articles, tombés en désuétude, de la loi organique sur l'Institut national, création de notre première Révolution. Par le premier article, l'Institut national devait nommer, tous les ans et au concours, vingt citoyens chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture tant en France qu'en pays étrangers. Par le second, il devait nommer six de ses membres, pour voyager, ensemble ou séparément, et poursuivre des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.

Ces mesures ramenaient à l'unité que se proposaient les fondateurs. — La vie s'infusait partout.

Pour la première fois depuis la Restauration, les différentes classes de l'Institut se rassemblèrent en un seul corps et délibérèrent en commun sur des matières générales touchant le développement scientifique et littéraire de la France.

XIV

La question des secours littéraires était de toutes la plus délicate. Si la subsistance par le travail est due aux plus pauvres par une société bien organisée, cette société peut-elle laisser succomber l'homme de mérite qui a enrichi son pays de productions intellectuelles?

Le 23 avril, M. Charton présenta sur ce sujet un rapport, où il cite ces paroles du chef de division M. Génin : « Il est malheureusement notoire que les pensions littéraires ont été jusqu'ici une source d'abus. Destinées au mérite indigent, elles étaient données trop souvent à la faveur réglée par la politique ou par d'autres considérations aussi étrangères au but de l'institution. C'étaient, pour ainsi dire, les fonds secrets du ministère de l'instruction publique. Les choses ne peuvent désormais continuer sur ce pied. Il y a tout à la fois impossibilité morale et impossibilité matérielle. » — A la chute de Louis-Philippe, les fonds annuels, montant à 203 000 francs, étaient aliénés d'avance pour moitié.

Les secours donnés par la patrie ne devaient plus être, comme sous l'ancienne monarchie et sous le régime représentatif, une aumône ni le salaire d'une flatterie ou d'une bassesse : ils devenaient un témoignage de la reconnaissance du pays. Ils furent divisés en deux catégories : indemnités annuelles, indemnités éventuelles. Les premières, restreintes à un maximum (2 400 francs), seraient rendues publiques par *le Moniteur;* les secondes, réservées aux cas spéciaux, aux

souffrances momentanées, restaient en dehors de la publicité sous la responsabilité ministérielle.

Les souscriptions et les distributions de livres furent soumises à la surveillance d'une commission spéciale. C'était encore fermer une source d'abus.

XV

« Un peuple instruit est ingouvernable. Il est donc nécessaire de le maintenir dans l'ignorance et l'abrutissement! » avait dit depuis longtemps la tyrannie; et elle avait agi conformément à ce prétendu axiome.

Sous les derniers règnes constitutionnels, les lumières de l'esprit avaient commencé à se répandre dans les villes; la première instruction avait été distribuée moins parcimonieusement à l'enfance. Mais les campagnes demeuraient fermées aux notions les plus élémentaires; la plupart de leurs habitants ne savaient ni lire ni écrire. Leur bon sens naturel était-il suffisant pour leur faire comprendre l'immense changement apporté à leur position par la Révolution de Février? Pouvait-il leur donner l'intelligence de tous ces droits dont ils avaient été déshérités jusque-là et que leur restituait la République? Appelés à choisir leurs magistrats, à débattre leurs intérêts, à élire leurs représentants, seraient-ils véritablement aptes à remplir toutes ces fonctions civiques?

Sous peine de les laisser retomber dans la nuit et dans la servitude, il fallait se hâter de briser les dernières chaînes qui enserraient leur raison et les animer d'un souffle nouveau. Les journées de Février avaient bien fait jaillir en eux une étincelle; mais, éphémère

et, faute d'aliment, bien vite éteinte dans le vide de leur esprit, cette étincelle n'avait fait qu'enflammer les passions égoïstes et matérielles qui rongent éternellement le cœur de l'homme.

M. Carnot demanda et obtint un crédit de 5 000 fr. applicables à la distribution aux communes de manuels, de catéchismes politiques, de livres d'instruction morale; et il invita les recteurs à faire composer des ouvrages particulièrement appropriés aux localités. La plupart de ces fonctionnaires répondirent noblement à cette injonction. Quelques hommes politiques, parmi lesquels nous aimons à citer M. Ducoux, se mirent à l'œuvre. Un israélite, M. Ben-Baruch, traça pour ses coreligionnaires un catéchisme civique tiré des maximes de l'Ancien Testament. M. Henri Martin rédigea un petit livre pratique, marchant droit à l'application, riche de bonnes pensées, qui fut couvert d'éloges unanimes. M. Ch. Renouvier, écrivain distingué et profond moraliste, composa un manuel rempli de sentiments patriotiques, dont quelques expressions théoriques servirent plus tard de prétexte à des accusations contre le ministre. Ces publications avaient pour but d'éclairer et de moraliser le peuple; aussi furent-elles vivement blâmées par les partisans des régimes passés, qui bientôt cependant, par une contradiction naturelle à l'esprit humain, allaient eux-mêmes les imiter.

XVI

Des faits à jamais déplorables avaient porté atteinte au dépôt sacré de nos bibliothèques nationales; des œuvres inappréciables avaient été dérobées à ces trésors

du passé. Le mal était-il réparable ? Une nouvelle organisation parviendrait-elle à prévenir de semblables dilapidations? N'aurait-elle pas d'ailleurs à supprimer des abus, à assurer des améliorations ? A cet effet un comité fut institué, composé de MM. Taillandier, Natalis de Wailly, Littré, Ravaisson, Taschereau, Ferdinand de Lasteyrie, Lascoux, Brunet et Génin. De plus, le Gouvernement examina en Conseil et approuva la formation, dans chacune des mairies de France et sous la direction du maître d'école, d'une bibliothèque publique, où seraient déposés les chefs-d'œuvre littéraires achetés aux frais de l'État et des communes, et où les travailleurs viendraient, en récréant leur esprit, se délasser des fatigues du corps. Il commit au ministre de l'instruction publique le soin d'en étudier les voies et les moyens.

XVII

Le ministre eut une pensée pleine d'avenir, qui reçut la consécration du maire de Paris. Il fit faire dans les différents quartiers de la capitale des lectures publiques, « pour initier le peuple aux jouissances les plus délicates de l'intelligence et du goût ». Des littérateurs distingués, des professeurs émérites, s'offrirent spontanément pour prendre leur part active à cette diffusion des lumières; ils y témoignèrent un admirable zèle inspiré par le patriotisme; ils y développèrent un talent rempli de puissance et de charme. Les premiers qui accomplirent cette mission furent MM. Kastus, aux Gobelins; Jacques, au Collége de France; Deschanel, à l'Observatoire; Riaux, au Temple; Émile Souvestre, au Conservatoire

de musique; Trianon, à l'Élysée; Despois, au Conservatoire des arts et métiers; Girard, à l'*École maternelle* du passage Saint-Pierre.

Ce doux nom d'*École maternelle* venait de remplacer celui de *Salle d'asile;* et le ministre avait adjoint à l'Académie de Paris une *École maternelle normale,* destinée à l'instruction des fonctionnaires qui voudraient suivre cette carrière de dévouement.

XVIII

J'ai dû esquisser en quelques pages et dans son ensemble un des plus vastes plans d'instruction publique qui aient été conçus et entrepris. Si, par suite de l'instabilité des choses humaines, le ministre, le secrétaire général et la haute Commission des études n'ont pu achever leurs travaux, la reconnaissance de la France ne leur est pas moins acquise, car ils ont bien mérité de la patrie. Ils ont creusé le sillon et semé les germes qui fructifieront dans l'avenir.

Oui ! le jour arrivera où l'instruction primaire *obligatoire et gratuite* sera inscrite en loi dans nos codes, où les écoles supérieures s'ouvriront à toutes les intelligences sans exception ni condition de fortune, où les immortels principes de 1789 seront professés à la jeunesse, où l'on distribuera à tous l'éducation qui fait les citoyens, où le foyer de la raison publique sera alimenté par la raison éclairée de chacun ! Alors, le peuple ne se laissera plus fasciner par un prestige ni éblouir par un nom; et sa souveraineté, désormais basée sur l'intelligence et la morale, dédaignant les préjugés et les passions des partis, dominera tout de sa puissance

inébranlable et régnera dans la plénitude de la force, de l'impartialité et de la justice.

XIX

La réalisation de ces intentions généreuses, de ces résolutions fécondes, exigeait des subventions en rapport avec l'étendue et la grandeur des résultats désirés. Le ministre de l'instruction publique, qui s'était efforcé d'obtenir des économies dans l'administration, ne dissimulait en rien l'impossibilité de se contenir dans les limites de son budget en face de ces nouveaux besoins. De leur côté les ministres successifs des finances, qui poursuivaient sans relâche la réduction des dépenses improductives, n'hésitaient pas à lui offrir les ressources du Trésor. MM. Goudchaux, Garnier-Pagès, Duclerc, avaient la conviction qu'une assemblée nationale démocratique concéderait avec joie tout ce qui lui serait demandé pour l'enseignement et l'éducation du peuple. A côté des sommes considérables justement allouées au développement des travaux publics, les représentants de la nation pourraient-ils refuser d'inscrire les crédits nécessaires au développement de la vie intellectuelle et morale?

XX

Au milieu de ces soins et de ces préoccupations universitaires, M. Carnot et le Gouvernement provisoire ne perdaient jamais de vue la direction des cultes.

La constitution du clergé, formulée par Napoléon pour les besoins de son despotisme, avait enchaîné tous les prêtres de l'ordre inférieur, tous les curés, dans la

dépendance des évêques directement placés sous la main de l'empereur. C'est ainsi qu'il maîtrisait l'Église, faisant de tous ses membres les instruments de sa volonté. La Restauration avait maintenu cette constitution, conforme à ses aspirations. La monarchie de Juillet s'était gardée de la modifier. La République devait-elle la conserver?

Les uns disaient : « Les chefs de l'Église gallicane sont des vieillards que la faux du temps moissonne chaque année. La République les remplacera par des prêtres pénétrés de l'esprit du jour. Alors vous aurez à la tête du clergé des évêques qui répandront dans leur diocèse les sentiments démocratiques. Par ce moyen, la transformation sera rapide. Mais, si vous vous adressez directement au bas clergé, si vous l'émancipez, vous ne pourrez avant longtemps changer les opinions de ces hommes, qui, élevés et retenus dans les langes du passé, demeureront dociles aux influences contraires. Vous échouerez! Faites donc la réforme par le haut. »

D'autres pensaient qu'avant tout il valait mieux suivre les voies de la justice que se précipiter dans celles de la politique, et que d'ailleurs la politique et la justice étaient ici d'accord : « La Révolution, qui a donné la liberté à tous les Français, songerait-elle à en priver le clergé? Mais les curés sont dans une situation telle, que leur avenir, leur fortune, leur honneur, dépendent du caprice de leur évêque; ils sont incessamment exposés à se voir censurer, rappeler, interdire même, sans jugement ni moyen de justification. Pour quelques paroles mal interprétées, mal redites, le vieux pasteur, chéri de ses ouailles, peut être éloigné de l'église et du village où il a passé sa vie, où il a ses affections et ses

habitudes. Donner l'inamovibilité[1] à tous ces desservants de condition si précaire, les rendre justiciables de leurs pairs, tout en respectant la surveillance et la direction de l'évêque, ce serait gagner à la République leur amour et leurs bénédictions. Là est la véritable réforme. »

Il était d'autres difficultés à résoudre, pour lesquelles il eût fallu négocier avec le Saint-Père.

Suivant les principes de l'Église primitive, les paroissiens recouvreraient-ils l'élection de leurs pasteurs?

Afin de purifier l'exercice des sacrements de toute souillure de négoce, le casuel serait-il supprimé moyennant une juste indemnité annuelle? Les marchands seraient-ils enfin chassés du Temple? Ou bien, prononçant la séparation de l'Église et de l'État, abandonnerait-on à chaque religion le soin de subvenir aux besoins de ses pontifes, et du budget général rayerait-on le budget des cultes?

Le Gouvernement provisoire dut réserver à l'Assemblée nationale l'approfondissement et la décision de toutes ces graves questions.

XXI

Fidèle à l'accord de ses idées et de ses actes, M. Carnot adressa aux prêtres l'invitation qu'il avait adressée aux instituteurs relativement à l'exercice de leurs droits politiques :

« L'accomplissement de ce devoir légal est en har-

[1] Avant 1848, j'avais déposé sur le bureau de la Chambre des députés des pétitions de curés de campagne réclamant l'inamovibilité et la suppression du casuel.

monie avec les sentiments hautement exprimés par le clergé français. Il n'a pas pu voir, sans être profondément ému des conséquences d'un si grand événement, la République proclamer, après les avoir reconquis, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, trop longtemps méconnus par les gouvernements.

» Ces principes, qui forment la base de la morale que la religion enseigne au monde, ont triomphé dans la victoire du peuple ; ils entrent désormais dans le domaine des institutions de la France, et vont donner aux rapports des citoyens un caractère nouveau. Ils amèneront le règne de la justice, et, par une plus équitable répartition des droits et des avantages sociaux, ils feront succéder à la lutte des intérêts un esprit de mutuelle bienveillance.

» Le clergé, dans ses unanimes adhésions, a considéré ainsi l'avénement de la République. Son assentiment, j'en ai la confiance, n'est pas seulement cette vague soumission à toute forme de gouvernement établi, que l'Église a pu vouloir pratiquer, en présence de changements qui ne faisaient que déplacer des couronnes et substituer des dynasties à des dynasties. Le clergé apporte à l'ordre nouveau une sympathie plus réelle. En s'empressant de proclamer dans ses prières la République que le peuple vient de fonder par l'énergie de sa volonté souveraine, le clergé a senti que l'inauguration du principe républicain ouvrait une ère nouvelle aux sentiments nobles et élevés que Dieu a mis au cœur de l'homme, et que la religion a mission de développer.

» Dans cette reconstitution des droits et des intérêts de tous, le clergé, aux différents degrés de la hiérar-

chie, a dû comprendre que les droits et les intérêts de la religion, comme ceux de ses ministres, seraient protégés par les institutions, comme ils l'ont été par le respect du peuple dans les glorieuses journées. Ce ne sera pas cet appui vacillant et incertain que les princes ont souvent prêté à la religion, dans l'espoir de l'associer aux mauvais desseins de leur politique : le clergé trouvera une protection plus solide et plus durable dans la conformité de ses sentiments avec ceux du peuple.

» Que les ministres de la religion aient donc foi dans la République; qu'ils tournent les yeux avec confiance vers l'Assemblée nationale, appelée par les suffrages du peuple à régler les destinées du pays. De cette assemblée découleront, comme d'une source féconde, pour les diverses conditions de la société, toutes les libertés qui sont de l'essence du gouvernement républicain.

» Ainsi, monsieur l'archevêque — l'évêque, attachez-vous à bien faire apprécier à votre clergé l'importance de la manifestation solennelle à laquelle il va prendre part. Dans de si graves circonstances, la responsabilité est grande pour tout le monde. Ne laissez pas surtout oublier aux prêtres de votre diocèse que, citoyens par la participation à l'exercice de tous les droits politiques, ils sont les enfants de la grande famille française, et que, dans les assemblées électorales, sur les bancs de l'Assemblée nationale, où la confiance de leurs concitoyens pourrait les appeler, ils n'ont plus qu'un seul intérêt à défendre : celui de la patrie, intimement uni à celui de la religion. »

Cette remarquable circulaire est du 11 mars. Écrite sous l'impression du moment, elle peint fidèlement les

nouvelles convictions du clergé et l'accueil de l'opinion publique.

XXII

Au milieu des tempêtes de cette époque, d'inévitables contestations s'élevaient entre l'autorité religieuse et l'autorité civile. Le ministre n'épargnait aucun effort pour les concilier.

Quelques ecclésiastiques avaient été suspendus par les commissaires, d'autres avaient été chassés par des manifestations populaires : son intervention bienveillante ne se fit pas attendre. Un évêque avait tenté d'éluder la formule des prières qui emportait reconnaissance de la République : il le rappela sévèrement à l'observation de la loi. Un autre prélat ayant protesté, en termes peu mesurés, contre des actes administratifs, et provoqué ouvertement à la désobéissance, il lui infligea la simple insertion au *Moniteur,* laissant à l'opinion publique l'appréciation du châtiment. Un fait plus grave le contraignit d'invoquer l'adhésion du Gouvernement provisoire.

A Lyon, le 26 février, pendant l'effervescence des troubles, les ouvriers, exaspérés par la concurrence que le travail des communautés leur faisait subir depuis longtemps, s'étaient portés à des violences blâmables contre certains couvents. Celui des Jésuites (de tous le plus détesté) avait été livré à la dévastation. Le désastre menaçait de s'étendre. Par prudence et pour calmer l'irritation, l'archevêque invita toutes les maisons religieuses à suspendre le travail. Mais cette satisfaction n'avait pas semblé suffisante à une population qui s'était

vu disputer son existence par des congrégations qu'elle accusait de travailler à moitié prix.

En cette extrémité, M. Emmanuel Arago crut devoir recourir aux lois. Le 12 mars, par un arrêté basé sur la législation antérieure et sur les instantes réclamations élevées sous le gouvernement déchu et renouvelées depuis sa chute, il prononça « la dissolution des congrégations et corporations religieuses *non autorisées*, et spécialement la congrégation des Jésuites ».

Aussitôt les haines se déchaînent et les plaintes se donnent carrière. *L'Union* publie l'arrêté et ajoute : « *L'exécution immédiate*, si elle était possible, serait la dispersion, l'expulsion, l'incarcération des membres des congrégations et corporations dissoutes. Le pouvoir illimité de M. Em. Arago n'ira pas jusqu'à cette extrémité de violence. »

L'archevêque de Lyon, le cardinal de Bonald, protesta dès le lendemain, par une lettre qu'il adressait à la *Gazette de Lyon* : « J'ai écrit, en combattant pour la liberté de l'Église, que la presse devait être aujourd'hui l'asile de tous les catholiques opprimés. C'est à elle que j'ai recours aujourd'hui pour protester contre l'atteinte portée au grand principe de l'association.....

» La religion catholique a été une des premières à saluer l'avénement de la République, et a offert à Dieu pour elle des *vœux sincères*, *des prières non mendiées*. Elle sentait croître sa confiance en voyant des hommes de dévouement et d'intelligence chargés par le peuple de diriger, dans de si laborieux événements, le nouvel ordre de choses. En garantissant à la religion sa liberté, on lui promettait de respecter son indépendance. Elle

n'avait pas entendu depuis longtemps des paroles si consolantes..... Elle n'avait plus à craindre de voir ses ministres envoyés au conseil d'État, pour entendre flétrir en leurs personnes la parole évangélique, et subir une condamnation pour avoir osé obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.....

» Mais il ne nous serait pas venu à la pensée *que le plus sacré des droits de l'Église comme des citoyens*, celui de *s'associer*, de *se réunir*, de *s'assembler*, de *se concerter*, nous serait refusé. Nous nous croyions déjà en possession de cette liberté entière que *l'on comprend si bien* aux États-Unis, et dont tous les cultes jouissent sans crainte d'en être dépouillés... »

Il cite les associations phalanstériennes, les clubs, les banquets, les sociétés de tous genres, les assemblées de femmes qui se réunissent et délibèrent librement sans avoir eu besoin de solliciter l'agrément de l'autorité : « Et s'ils l'avaient sollicité, ils auraient montré qu'ils ne comprenaient pas l'esprit de nos nouvelles institutions. Ils auraient oublié que le principe d'association est une des bases de la République.

» Mais n'y aurait-il que l'association de la prière et de la charité qui serait interdite? Est-ce un attentat contre la sûreté publique de mettre en concours son zèle et sa bienfaisance pour panser les plaies de quelques malades, préserver l'innocence de quelques enfants, ramener à la vertu quelques âmes égarées, instruire quelques ignorants? La République, assez puissante pour appeler sous les armes un million de soldats et faire trembler l'Europe, chancellerait-elle sur ses bases, parce que quelques chrétiens vêtus de noir ou de blanc, de gris ou de brun, prient dans la retraite et inter-

rompent le silence de la nuit pour chanter les louanges de Dieu ?.....

» *Le principe d'association est absolu ;* en lui portant la plus légère atteinte, on remet tout en question. »

Il termine en disant qu'il a appelé de l'arrêté du commissaire de Lyon au ministre des cultes.

Il oubliait qu'en recourant à la publicité avant la décision du Gouvernement, il usait de cette liberté absolue dont il se prétendait privé.

Le ministre soumit (20 mars) cette affaire au Conseil. Large et juste part faite tout d'abord au talent et à la verdeur avec lesquels M. de Bonald soutenait les principes de la Révolution, à l'art qu'il apportait à réduire le nombre des corporations religieuses et à amoindrir leur influence, on n'hésita pas à reconnaître unanimement le droit d'association, avec la seule restriction des *vœux* qui étaient la négation même de la liberté. Puis on se demanda si le rétablissement des biens de mainmorte était compatible avec la constitution moderne de la propriété, et si l'État pouvait tolérer en dehors de son contrôle l'existence de communautés relevant d'un prince étranger.

Enfin, le Conseil approuva cette réponse du ministre à l'archevêque :

« ..... La liberté religieuse, Monsieur le cardinal, a été solennellement reconnue par le Gouvernement provisoire dans un de ses premiers actes. Celle des associations n'est pas plus contestée. La République n'hésite devant la consécration d'aucuns droits ; elle les garantit tous, et le Gouvernement provisoire n'entend pas faire obstacle à ce que les citoyens se réunissent pour accom-

plir en commun des actes de religion ou de bienfaisance, pas plus qu'il ne s'oppose à ce qu'ils s'assemblent pour l'exercice de leurs droits politiques.....

» J'ajouterai, dans l'espèce, une considération essentielle : par cela même que le Gouvernement provisoire n'hésite pas à reconnaître hautement la liberté des associations religieuses, il a le droit d'exiger en retour que ces associations religieuses ne se constituent pas en dehors des règles qui, de tout temps, ont fait la base du droit civil français, et que la République doit et veut maintenir avec fermeté.

» Si des associations peuvent, en principe, se former librement, ce ne doit être non plus que sous la réserve que ces associations, purement privées, n'affecteront pas le caractère de corps constitués ayant une existence propre; qu'elles n'essayeront pas de faire, par des personnes interposées, les actes de la vie civile, dont la reconnaissance légale aurait seule pu les rendre capables; qu'enfin elles n'auront pas pour fondement des *vœux* qui seraient en désaccord avec l'esprit non moins qu'avec le texte de la législation du pays.....

» C'est dans cet ordre d'idées qu'a dû nécessairement se placer M. le commissaire du département du Rhône, lorsqu'il a jugé opportun, à raison des circonstances, de prendre l'arrêté contre lequel vous réclamez, et dont il lui appartient de régler l'application suivant les nécessités et les convenances locales. Le Gouvernement provisoire ne peut donc que donner son adhésion la plus complète à des mesures que ce fonctionnaire n'a prises que conformément à ses intentions, dans le cercle des pouvoirs qu'il avait reçus et dans l'esprit des lois nationales. J'ai pu apprécier, d'ailleurs, que l'exécution

donnée à son arrêté n'avait manqué ni de réserve ni d'une sage modération. »

XXIII

Sous Louis-Philippe, le clergé avait combattu avec ardeur contre l'Université pour la *liberté d'enseignement*. L'absorption de l'éducation par l'État lui semblait violer les droits du père de famille et du citoyen. Il se soulevait d'indignation à la pensée de ce despotisme qui prétendait donner à tous les enfants une instruction uniforme, réglementée, compassée, destructive du libre arbitre et de l'individualité, meurtrière de l'être moral.

Ses adversaires lui demandaient comment il conciliait cette passion d'indépendance avec ses amers regrets de la monarchie absolue, cette poursuite enflammée de la liberté d'enseignement avec sa superbe intolérance là où le despotisme lui réservait le monopole de l'éducation publique : « Ses réclamations avaient donc un but qu'ils croyaient découvrir. Les innombrables dons des croyants lui permettraient d'élever l'enfance et la jeunesse, sans rien demander aux parents que la plus minime rétribution ; les chefs d'institution seraient ruinés par cette concurrence ; un jour, l'État lui-même serait débordé ; et le clergé demeurerait maître de l'enseignement. Telle était son aspiration secrète et réelle ! »

Le gouvernement républicain avait trouvé la solution du problème ; il rétablissait la liberté d'enseignement, sans enlever à l'État sa juste part d'influence.

En déclarant l'instruction primaire *obligatoire et gratuite,* en subventionnant largement l'instruction secon-

daire, en affranchissant de tous droits l'instruction supérieure, l'État n'aurait plus à redouter ni les concurrences individuelles, ni celles des communautés religieuses.

D'ailleurs, un contrôle sagement constitué veillerait à ce que partout, dans les pensionnats comme dans les séminaires, il n'y eût de praticable qu'une éducation fondée sur la morale, sur le respect de la liberté et sur l'amour de la patrie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE : M. Bethmont charge une commission de préparer les bases d'un enseignement professionnel; enseignement agricole; fermes-écoles; enseignement vétérinaire; irrigations; production chevaline; manufactures des Gobelins, de Beauvais, de Sèvres. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE : Punition des attentats commis pendant les journées de Février; diminution des crimes et délits; abolition de la peine de l'exposition publique; facilités pour la réhabilitation des condamnés; commission nommée pour préparer un travail complet sur la réorganisation judiciaire; incident O. Barrot; modification dans le personnel de la magistrature. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS : Difficultés; ordres de continuer vivement les travaux commencés et d'en préparer de nouveaux; réformes dans l'administration; couverture des wagons de troisième classe; inauguration du chemin de fer de Troyes. — Ateliers nationaux : causes de leurs développements; défauts d'organisation; dilapidations; services rendus; inefficacité des mesures prises contre l'envahissement de Paris par les ouvriers des départements; désœuvrement; travaux entrepris. — Ateliers de femmes; M. A. Duclerc.— Préoccupations du Gouvernement provisoire; nécessité de trouver un emploi productif aux ouvriers sans travail; projets divers : suspension du travail des prisons et des couvents; érection d'un monument national; colonies agricoles; achèvement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli décrétés; restauration des sculptures extérieures du Louvre; commandes de drapeaux et d'écharpes aux fabricants de soie de Lyon; rachat et achèvement des chemins de fer par l'État adoptés; urgence de cette mesure; situation périlleuse des Compagnies; adhésion des principaux administrateurs; indemnité et mode de remboursement; approbation générale; agitation et prétentions des ouvriers des chemins de fer; séquestre des chemins d'Orléans et du Centre; émotion de l'opinion publique; attaques de la presse; hostilité des administrateurs; convocation au ministère des finances de tous les directeurs et administrateurs des chemins de fer; compte rendu par *le Constitutionnel* et par *les Débats;* rapport au Conseil; renvoi de la question du rachat à l'Assemblée nationale constituante.

I

Il manquait à l'ensemble de l'instruction publique un plan d'éducation professionnelle, industrielle et

agricole. Le ministre du commerce et de l'agriculture y pourvut.

Par un arrêté du 29 mars, il chargea les professeurs du Conservatoire des Arts et Métiers, réunis en commission, de préparer les bases d'un système général d'enseignement des sciences appliquées aux arts industriels; les cours du Conservatoire en formeraient le degré supérieur. Créer des écoles où les travailleurs viendraient puiser sinon l'inspiration, cette faculté innée, du moins la science et les perfectionnements de leur métier, c'était fortifier la production par de puissants moyens pour lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

Il recommanda instamment aux écoles primaires et normales l'enseignement agricole; il s'occupa d'augmenter le nombre et de modifier l'organisation des fermes-écoles, afin d'en faciliter l'accès aux élèves.

Une commission, composée de MM. Bouillaud, Boussingault, Rayer, Thierry, Ivart, Renault, Prince, Bouley, Delafond, Magne, Huzard, Bouley jeune, Barthélemy aîné, Crépin, Leblanc, Riquet, Laborde, rechercha les éléments favorables au développement des espèces bovine et ovine, ainsi que les mesures à prendre afin de compléter l'enseignement des écoles vétérinaires et de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire.

II

Le ministère du commerce et de l'agriculture est le ministère de la production : il préside à la distribution et à l'accroissement des sources de la richesse nationale. Aider à la création en fécondant le sol, ouvrir des

voies au commerce, agrandir le domaine de l'industrie, trouver des lois qui assurent au plus pauvre l'asile, le vêtement et l'aliment, disposer les instruments de richesse pour combattre la misère, c'est là certes une des plus belles missions qui soient réservées au génie et au dévouement.

Honoré de ce mandat par la Révolution de Février, M. Bethmont, malade, fit taire ses souffrances pour n'écouter que son patriotisme. Comme le Gouvernement provisoire, il avait le sentiment de ce qu'il devait oser et il connaissait les dangers de l'audace. Il savait qu'un faux calcul, un renseignement mal recueilli peut ruiner les fabriques, décimer les ouvriers, quelquefois même, comme en 1847, livrer le pays aux horreurs et aux désespoirs de la faim; il savait que l'agriculture, le commerce et l'industrie sont rebelles aux systèmes improvisés; que les intérêts existants demandent des ménagements et des transactions; que les perfectionnements et les réformes s'introduisent peu à peu et veulent être précédés de sérieuses études. Aussi forma-t-il de nombreuses commissions, composées d'hommes spéciaux choisis parmi les plus capables.

Par suite de la mauvaise répartition des eaux qui, trop rares ici et là trop abondantes, laissent le terrain aride ou le convertissent en marais, une grande partie du sol de la France est encore improductive. Grâce à l'initiative de quelques hommes de mérite, la question des irrigations avait été abordée par le gouvernement de Louis-Philippe, par les Chambres et les sociétés agricoles. Le Gouvernement provisoire avait à en poursuivre la solution. On a déjà vu le ministre de l'intérieur étudier ce qui ressortissait à son administration;

on verra le ministre des travaux publics prendre la part qui lui incombait. Quant au ministre de l'agriculture, il appela (19 avril) MM. Garnier, Duvergier, Championnière, Brière de Mondétour, Poirée, Nadault de Buffon, Vissocq, d'Esterno, Monny de Mornay, à étudier l'aménagement général des eaux et à élaborer les bases d'un système complet et économique.

La production chevaline, ce sujet si intéressant, si séduisant, qui compte tant d'amateurs et d'éleveurs, qui a donné naissance à de si nombreuses sociétés hippiques, qui ne cesse de soulever des discussions dans les conseils généraux, dans la presse, dans les Chambres, captivait également la sollicitude du ministre. La récolte avait été abondante. Les agriculteurs vendaient difficilement leurs produits, quand un heureux secours leur vint en aide : l'armée leur acheta trente mille chevaux. Dans la crainte que cette fourniture considérable et imprévue ne compromît les ressources nécessaires à la remonte de la cavalerie et aux besoins des services privés, on dut faire une enquête spéciale. Peut-être était-il urgent de favoriser et de presser le développement de cette production. Sous la présidence même du ministre, des études approfondies furent entreprises par une réunion de membres choisis parmi les plus experts amateurs, agriculteurs, éleveurs, vétérinaires et officiers de l'armée. C'étaient MM. Devaux, Barillier, Fouquier d'Hérouel, Eugène Barbier, Camille Beauvais, de Méeflet, de Croix, d'Hédouville, de Saint-Vallier, Auguste Lupin, Yvart, Renault, Prince, Bouley jeune, d'Aure, de Lancosme-Brèves, Person, Geoffroy-Villeneuve, Delacour, de Sourdeval, de Turenne, de Blanpré, Lherbette, Luneau, Havin, Fould, Perrot de

Tannberg, Gayot, de Baylen, Boulay (de la Meurthe), Al. de Girardin, Bourdet, de Kergorlay de la Fresnaye.

Les manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais avaient été rattachées au ministère du commerce par décret du 18 mars. M. Bethmont comprit ce que réclamait la grandeur de ces établissements, où l'industrie doit monter au niveau de l'art, dont les produits sont appelés à servir de modèles de goût, de style, de travail, et dont les découvertes sont destinées à enrichir les connaissances et les procédés de nos fabricants. Il nomma un conseil supérieur de perfectionnement, où il sut réunir les lumières et les inspirations d'artistes éminents et de savants spéciaux, MM. Paul Delaroche, Klagmann, Séchan, Feuchère, Badin, Ebelmen, Diéterle, Chevreul, H. Fleury, Cherubini. Sous cette impulsion, M. Badin, directeur des Gobelins et de Beauvais, ouvrit une nouvelle voie aux employés artistes, qui modestement, sous l'anonyme, travaillent si largement à la renommée et à la gloire de ces institutions. Le succès récompensa tous ces efforts.

III

Pendant les journées de Février, la justice sommaire du peuple avait frappé de mort les voleurs pris sur le fait; la justice légale avait encore à atteindre les incendiaires des chemins de fer, de Suresnes, de Neuilly. Le garde des sceaux, M. Crémieux, et les chefs du parquet, MM. Portalis et Landrin, ordonnèrent des enquêtes sévères; les tribunaux prononcèrent les peines. Il fut démontré que la population parisienne était pure

de ces excès commis par l'entraînement d'intérêts froissés et de grossiers préjugés.

En dehors de ces actes de vandalisme, on observait que depuis la Révolution les crimes et les délits étaient moins fréquents. Si les passions politiques éclataient plus violemment, si les esprits étaient surexcités, si l'on était prêt à se jeter en armes dans la rue et à combattre pour des systèmes et des théories, les ruses de l'escroc faisaient moins de dupes et le poignard de l'assassin moins de victimes. D'où provenait cette amélioration de la moralité publique, cette contradiction au témoignage de l'histoire, qui nous montre presque toujours un débordement d'attentats individuels mêlé aux troubles publics?

Il y a donc de ces événements dont la grandeur absorbe toutes les imaginations, s'empare de tous les cœurs au point de maîtriser l'homme le plus vil et d'inspirer au criminel l'oubli de lui-même. Chacun alors sent les mobiles purement personnels et égoïstes faiblir et céder devant la force irrésistible des idées de solidarité et de dévouement au bien commun.

Ces sentiments avaient fait explosion en février. L'abolition de la peine de mort en matière politique en avait été la plus haute expression. L'adoucissement des mœurs et les progrès de la civilisation exigeaient encore une modification générale du régime pénal. C'était, il est vrai, aux criminalistes futurs à entreprendre cette réforme, à régler les nécessités de la répression sur le double intérêt de la société et de la réhabilitation du condamné, à déterminer la limite, pour la punition des fautes, entre le domaine de l'homme et le droit de Dieu; mais le Gouvernement provisoire obéit aux ten-

dances de l'opinion publique, en prévenant sur certains points ce travail du législateur, et en sanctionnant plusieurs projets de décrets présentés par le ministre de la justice.

Il déclara la majorité de neuf voix indispensable pour la condamnation par le jury.

La peine du carcan appartenait à un code qui prétendait désarmer le criminel par la terreur, qui admettait les tortures, la mort sur le bûcher, sur la roue, par écartèlement, et qui, lorsque la justice avait parlé, faisait monter le condamné sur des tréteaux, le visage découvert, afin que plus tard chacun pût le reconnaître et se tenir en garde contre ses méfaits. Cette aggravation des peines temporaires, dénonçant à perpétuité le coupable, lui fermait à jamais la voie du retour au bien et le contraignait, pour vivre, à de continuelles récidives. Enfin l'exposition, menace inefficace, n'était plus qu'un étalage de cynisme, un spectacle de risée pour la multitude, un scandale pour les honnêtes gens. Le décret suivant fut adopté :

« Vu l'art. 22 du Code pénal, ainsi conçu :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au carcan sur la place publique ; il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure ; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en gros caractères et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation ; »

» Considérant que la peine de l'exposition publique dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le con-

damné et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la possibilité de la réhabilitation;

» Considérant que cette peine est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le condamné repentant;

» Considérant enfin que le spectacle des expositions publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime;

» Décrète :

» La peine de l'exposition publique est abolie. »

Par un décret du 22 avril, le Gouvernement provisoire facilita la réhabilitation des condamnés.

Il admit les faillis déclarés *excusables* à exercer leurs droits électoraux, et leur rendit ainsi leurs droits de citoyens.

IV

Dès les premiers jours, une des conséquences immédiates de la Révolution, la réorganisation judiciaire, avait sollicité l'examen du Gouvernement.

Nommés par les monarchies, les magistrats allaient-ils jouer le rôle de protecteurs de la République? Les journées de Février n'avaient-elles pas emporté, à la suite de la royauté et des Chambres, le Conseil d'État, la Cour des comptes et la magistrature? Pourquoi ces institutions survivraient-elles à l'anéantissement du pouvoir suprême dont elles n'étaient que l'émanation? Leur maintien n'impliquerait-il pas contradiction? Pour avoir conservé les juges de Charles X, la Révolution de Juillet avait été assaillie d'embarras. Bien autrement radicale, la Révolution de 1848 commettrait-

elle la même faute? Négligerait-elle de donner aux institutions nouvelles l'élément de vie et de durée, l'unité d'origine, l'identité de nature? Les cours et tribunaux avaient surabondamment fait leurs preuves de partialité politique. Ils avaient volontairement délaissé la sereine région où *l'on rend des arrêts et jamais des services;* ils étaient descendus dans l'arène des passions et s'étaient mêlés aux luttes. Intimes complices d'un parti, ils avaient assumé la responsabilité de ses actes. Quelle plainte juste auraient-ils à formuler, le jour où leur part serait faite dans la chute de ce parti?

D'un autre côté, les cours et tribunaux s'étaient spontanément ralliés à la République; on les avait vus accourir à l'Hôtel de ville et s'empresser autour du Gouvernement provisoire. La République n'était-elle pas la réconciliation générale? Si certains magistrats s'étaient immiscés dans la politique, cette coupable condescendance à déroger à la noblesse de leur fonction devait-elle rejaillir sur ceux qui avaient gardé intacts leur honneur et leur dignité? Dans son ensemble, la magistrature française n'était-elle pas exempte de vénalité et de corruption? Il suffirait de changer les parquets, cet élément mobile, variable, politique, du corps judiciaire, et de leur donner un caractère républicain qui saurait sauvegarder la République. De plus, il était bon de tenir compte de certaines autres considérations : l'interruption du cours de la justice, la suspension de l'application des lois, la prolongation des incarcérations préventives, etc..... seraient de conséquence forcée, et fourniraient un nouvel aliment aux troubles et à l'agitation des esprits. Enfin, sans l'excuse d'un péril imminent, prendre une telle détermination à la veille

de la réunion de l'Assemblée constituante, serait un abus de pouvoir, un acte de dictature.

Toutes ces raisons contradictoires énumérées et longuement discutées, le Conseil invita le ministre de la justice à créer une commission pour préparer un travail complet sur l'organisation judiciaire. M. Crémieux confia le choix des membres de cette commission à M. Martin (de Strasbourg).

Épuisé de fatigue après les journées de Février, M. Martin (de Strasbourg) était tombé malade; mais, doué d'une rare énergie, il fit céder le mal au devoir du patriotisme, et, après quelques délais inévitables, il présenta une liste composée de MM. Cormenin, Isambert, Jules Favre, Nachet, Sévin, Portalis, Landrin, Baroche, Liouville, Faustin Hélie, Valette, Peauger. Le ministre approuva, et donna la présidence à M. Martin (de Strasbourg). La commission se mit sans retard à son travail de réédification.

V

Depuis la proclamation de la République, M. O. Barrot s'était tenu dans une prudente réserve, regrettant de n'avoir pu faire accepter la régence conciliée avec un pouvoir libéral et modérateur. A ses yeux, la France n'était pas mûre pour les institutions républicaines; si une transition ne lui permettait de s'instruire, de comprendre ses devoirs et ses droits, de progresser à pas lents, mais assurés, vers le plein exercice de la souveraineté, elle serait aisément entraînée aux abus d'une liberté soudaine et absolue; elle serait longtemps ballottée entre les excès de la démagogie et le régime du

sabre. La liberté de la tribune et la liberté de la presse, affranchies de la pression populaire, de la volonté d'un homme et de la corruption d'un ministre, suffisaient à M. O. Barrot comme garanties efficaces d'un bon gouvernement. Le 24 février, après la chute de la monarchie, il avait refusé son nom à la liste des membres du Gouvernement provisoire. Il redoutait une révolution sociale qui porterait atteinte à la propriété et à la famille, mais il se soumettait au fait accompli, à la révolution politique; « ses amis et lui ne se souciaient pas de suivre les errements des émigrés, et même les exemples des Girondins ».

En effet, M. O. Barrot et ses amis ne devaient rien à la monarchie de Juillet, qui les avait reniés, dénigrés, accusés de passions aveugles et ennemies. Appelés trop tard pour la sauver, ils avaient lutté, jusqu'à la dernière heure, contre les méfiances et les répulsions du roi. Ils appartenaient tout entiers à la patrie. Si l'impulsion qu'ils avaient donnée dépassait leurs prévisions, leur dévouement au pays ne devait-il pas s'en accroître? Les députés les plus importants de la gauche l'entendaient bien ainsi. Grand nombre d'entre eux avaient accueilli les offres du gouvernement républicain. M. Abbatucci, intime ami de M. O. Barrot, avait accepté successivement la présidence de la Cour d'appel d'Orléans et un siége de conseiller à la Cour de cassation. M. O. Barrot était donc disposé à faire taire ses regrets et à mettre ses lumières au service de la République, lorsqu'un fâcheux incident vint détourner le cours de ses dispositions.

M. Martin (de Strasbourg), mû par une pensée d'union, lui avait offert d'inscrire son nom sur la liste des

membres de la Commission de réorganisation judiciaire. M. O. Barrot y avait consenti, ne se dissimulant pas que son acceptation publique, sa participation aux réformes, son abandon de l'attitude passive pour passer à un rôle actif, allaient le relier aux institutions nouvelles. Lorsque la liste des membres de la Commission parut, son nom n'y figurait pas; il avait donc été effacé. Le Gouvernement provisoire ne connut le fait que postérieurement. Il n'eut pas à en délibérer.

M. O. Barrot sentit vivement le coup. Ne s'était-on adressé à lui que pour le repousser? L'amertume de son cœur se déversa plus tard dans ses paroles et dans ses actes.

VI

En attendant la réorganisation judiciaire, l'opinion publique imposait au ministre de la justice la suspension de quelques hommes trop compromis. M. Crémieux répugnait à ces exigences de la situation, mais il dut y satisfaire. Aucun magistrat ne se sentait froissé par l'avénement de la République au point de lui refuser son concours et de donner sa démission : M. Crémieux fut obligé de prononcer provisoirement sur les positions secondaires, et d'en référer au Conseil pour les positions supérieures. Ce triage était œuvre pénible, pleine de difficultés et grosse de mécontentements. La radiation de certains noms allait provoquer les attaques des monarchistes; le maintien de certains autres, les reproches des républicains. Intolérant suivant les uns, faible suivant les autres, M. Crémieux n'en mit pas moins la main à ce travail avec la volonté de l'accomplir de son mieux.

Les salons du ministère de la justice présentaient du reste un spectacle curieux. C'étaient des allées et venues, un encombrement de magistrats. À côté des droits justement établis, des services reconnus, s'étalaient les prétentions les plus singulières. Que de protestations de patriotisme inattendues! que de faciles excuses du passé! que de trompeuses promesses pour l'avenir! quelle vivacité à renier ce qui était tombé, à saluer le gouvernement nouveau! quelle souplesse de caractère! Et pourtant, combien de ces hommes se seraient tenus flétris par le contact de l'or, qui fléchissaient pour obtenir une position supérieure!

Si mon devoir d'historien m'ordonne de ne pas omettre ce trait de mœurs, il ne me prescrit pas de m'y arrêter.

MM. E. Desmarest, Avond, Cochery, etc., chargés des travaux du cabinet du garde des sceaux, firent jaillir l'ordre et la lumière dans cette vaste élaboration.

VII

La révision du Conseil d'État, réduit de trente à vingt-cinq membres et au service ordinaire, donna lieu, dans une séance du Conseil, à un incident que je me plais à citer. Le nom de M. Janvier, ami personnel de M. Guizot, était débattu. M. Louis Blanc s'empressa de témoigner de l'esprit tolérant de M. Janvier et de sa facilité à rendre service sans distinction d'opinions politiques. On respecta celui qui avait su respecter ses adversaires.

VIII

Le ministre des travaux publics, M. Marie, secondé par le secrétaire général M. Boulage, son beau-frère, avait une mission difficile et ingrate.

Les concessions de chemins de fer, la spéculation des actions, les grosses primes perçues par les premiers souscripteurs, l'aveu de participation arraché à des ministres mêmes, le procès et la condamnation de M. Teste, faisaient encore peser sur l'administration de ce ministère des préventions et des soupçons. Le parti républicain avait poursuivi sans relâche tous ses actes; de là, chez les employés supérieurs, des sentiments peu favorables à un gouvernement composé d'hommes pris dans ce parti. Aussi devait-on s'attendre à se heurter contre une inactive insouciance, là où l'on allait avoir besoin d'une vigoureuse coopération. A cette époque de crise terrible, où l'industrie privée laissait sans emploi des milliers de bras, le génie des hommes spéciaux avait charge d'imaginer des travaux utiles et féconds, assez grands pour occuper tout un peuple agité et perdu dans l'oisiveté. Mais l'administration continuait à vider indolemment ses vieux cartons, ne présentait au ministre que des projets antérieurement ajournés ou repoussés, et ne créait rien.

Le ministre avait donné les ordres immédiats de poursuivre vivement tous les travaux commencés : « il avait adressé aux Commissaires de la République et aux ingénieurs des ponts et chaussées des instructions pressantes pour que l'on mît aussitôt à exécution, par voie soit d'entreprise, soit de régie, les projets déjà

prêts pour la construction, la réparation ou le perfectionnement des chemins de fer, routes nationales, canaux, fleuves et ports maritimes. Il avait invité les administrations départementales et communales à suivre cet exemple sur les voies de communication d'un ordre secondaire. » Il avait nommé une commission composée de MM. Kermaingant, Defontaine, Michel, Nadault de Buffon, de Franqueville, Lalanne et Dumont, ingénieurs, afin de rechercher et de préparer les travaux agricoles d'utilité publique (irrigations, desséchements, etc.).

Ces ordres transmis, son attention se porta sur la réforme de l'administration. Il en réduisit les cadres, supprima une division et deux bureaux, retira les emplois accordés à la faveur et non au mérite, prononça quelques retraites pour faire place à des forces jeunes et productives, centralisa les employés expéditionnaires, réorganisa sur une base plus restreinte le Conseil et les services actifs des ponts et chaussées, établit une meilleure distribution des fonctions, fit disparaître les allocations et les indemnités qui augmentaient les traitements d'une manière arbitraire, introduisit dans la surveillance des chemins de fer un mode plus simple, plus hiérarchique, plus économique. Il permit ainsi de réaliser, sur le personnel seulement, une économie de près de douze cent mille francs.

IX

Par suite d'un calcul faux et funeste, les wagons de troisième classe étaient découverts, et laissaient les voyageurs pauvres livrés à toutes les intempéries des

mauvaises saisons, qui les frappaient d'indispositions, de maladies, de mort même. Afin de mettre un terme à cet état de choses inhumain, le ministre négocia avec la Compagnie d'Orléans, et obtint que désormais tous les wagons seraient couverts. — Mesure de vraie philanthropie! éminent service rendu à ceux qui ont le plus besoin de la santé pour le travail!

X

Le 26 avril, il inaugurait le chemin de fer de Troyes, et faisait entendre aux autorités et au peuple des départements de Seine-et-Marne et de l'Aube ces paroles couvertes d'applaudissements : « Vous avez porté un toast aux travailleurs, et vous avez bien fait; c'est à eux comme à nous, c'est aux travailleurs de tous les pays que la République devra de faire le tour de l'Europe. Ainsi tous les peuples seront associés à la même œuvre. Ainsi disparaîtront les germes de discorde qui les divisent. Ainsi nous maintiendrons la paix, cette solide base qui assurera le paisible développement de toutes les libertés. »

La population entière était présente, la garde nationale sous ses drapeaux, les ouvriers autour de leurs bannières. L'évêque, accompagné du clergé, vint bénir l'œuvre des hommes. Il adressa à la foule une allocution touchante, dans laquelle, rappelant que « toute idée utile vient de Dieu, les progrès industriels aussi bien que les progrès politiques, il signala son intervention toute-puissante dans ces grands événements qui agitent aujourd'hui l'Europe et font disparaître les obstacles à la réalisation des promesses divines de bon-

heur, de liberté, d'égalité, de fraternité entre tous les hommes, faites par le Christ il y a dix-huit siècles. »

M. Marie n'eut qu'à répéter les paroles de l'évêque, puis à glorifier les conquêtes du travail, le triomphe de l'intelligence et de l'activité humaines sur les résistances matérielles, pour porter l'enthousiasme à son comble.

M. Stourm, ancien député, présenta au ministre M. P. Séguin, qui depuis longtemps avait associé à ses entreprises tous ceux de ses ouvriers et agents que leur mérite et leur bonne conduite lui avaient désignés. Grâce à leurs efforts, ces employés, entrés chez lui comme simples ouvriers, étaient devenus les chefs de leurs camarades. « Voilà, » s'écria le ministre, « la véritable organisation du travail, celle que je comprends, et dont il faut désirer l'application ! »

XI

Les Ateliers nationaux ont eu un rôle, un retentissement et des résultats tels, que les moindres détails en sont intéressants. Ces détails, au surplus, donnent l'explication évidente d'une série d'événements.

Nés de la misère publique, improvisés au milieu du trouble des premiers jours, placés sous la haute direction du ministre des travaux publics, organisés par M. E. Thomas et par les élèves de l'École centrale, unanimement approuvés à l'origine, ils avaient été non le produit d'une pensée machiavélique, mais un expédient loyal pour offrir à la population ouvrière un salaire et du pain. Ils avaient rapidement pris des développements considérables, qu'ils devaient à la crise

industrielle, à la fermeture des ateliers, à la grève des ouvriers, à l'affluence des hommes sans ouvrage des départements, aux débris des cohortes de journaliers qui venaient de construire les fortifications, à l'empressement des mairies à se débarrasser d'une foule ameutée par les angoisses de la faim, à l'incomplète vérification des droits à l'inscription, à la négligence des commissaires de police pour s'assurer de l'exactitude du domicile et de l'état des demandeurs, à l'abandon du contrôle de la mairie de Paris, à l'insuffisance du contrôle de la direction générale, à l'apathie sinon au mauvais vouloir de l'administration des ponts et chaussées, enfin à l'admission inévitable d'un grand nombre d'employés, de petits commerçants, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander au travail national la subsistance qu'ils ne pouvaient gagner par le travail individuel.

A ces causes de l'accroissement des Ateliers nationaux, vinrent se joindre celles que firent naître les défauts de leur organisation.

« Le commissaire de la République [1], directeur central, était assisté de quatre sous-directeurs. L'administration, divisée d'abord en trente-deux services, reçut en outre une division nouvelle en quatorze arrondissements. Les douze premiers arrondissements correspondaient aux douze municipalités de Paris. La banlieue annexée plus tard, sauf quelques communes, formait les deux derniers arrondissements. Il y avait de plus quelques services spéciaux, des ateliers parti-

[1] Rapport d'une commission de la Cour des comptes déléguée par la Commission d'enquête. Tome II, page 142.

culiers qui relevaient de l'administration centrale. Chaque arrondissement avait un chef chargé d'administrer au nom et sous les ordres du bureau central. Les chefs d'arrondissement avaient sous leurs ordres des chefs de service. Puis venait l'armée des travailleurs, commandée par des chefs de compagnie, des lieutenants, des brigadiers et des chefs d'escouade. Il y avait 11 hommes par escouade, 56 par brigade, 4 brigades par lieutenance, 4 lieutenances par compagnie, composée ainsi de 900 hommes. Les chefs de compagnie étaient nommés par l'administration; les brigadiers et les escouadiers, d'abord également nommés par l'administration, furent ensuite élus par les travailleurs. En signe de ralliement, chaque service avait son étendard, chaque compagnie son drapeau, chaque brigade son guidon. Les porte-drapeaux étaient élus par leurs camarades. A côté des chefs de service, et dans une situation hiérarchique mal définie, se trouvaient des inspecteurs de travaux et des inspecteurs d'ordre chargés d'une surveillance spéciale. »

Le salaire des travailleurs, primitivement fixé à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité et 2 fr. par jour de travail, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les escouadiers, 2 fr. 50 c.

La comptabilité, tenue d'abord sans méthode, fut régularisée par un inspecteur des finances, envoyé à Monceaux sur la demande du ministre des travaux publics.

La paye se faisait ainsi : chaque matin les chefs d'arrondissement venaient recevoir à la caisse centrale les sommes destinées à la solde de la journée. Livrés aux

sous-caissiers d'arrondissement, ces fonds étaient répartis entre les chefs de service, qui les remettaient aux chefs des compagnies, les chefs de compagnies aux lieutenants, les lieutenants aux brigadiers; ceux-ci, assistés d'un agent de paye, et sous la surveillance d'un lieutenant, faisaient la distribution aux travailleurs. Chaque feuille de paye contenait cinquante-cinq noms. Chacun devait signer la feuille; ceux qui ne savaient pas signer faisaient certifier leur identité par un homme de leur escouade ou par un délégué.

Il est facile de comprendre comment la comptabilité, parfaitement assurée dans le haut de la hiérarchie, ne l'était plus dans le bas, car la paye se trouvait, en dernier ressort, dans les mains des brigadiers, sans moyens sérieux de vérification. Tant que les brigadiers furent désignés par les lieutenants et nommés par l'administration, le choix de l'autorité fut une garantie. Mais, vers la fin de mars, par une erreur fatale, M. É. Thomas sollicita et obtint du ministre l'élection directe des brigadiers et des chefs d'escouade par les travailleurs. Deux effets surgirent aussitôt de cette modification : accroissement nouveau des Ateliers nationaux et dilapidation. A côté d'hommes honorables et d'ouvriers honnêtes qui remplirent scrupuleusement leur mandat, se glissèrent des individus qui se concertèrent pour l'exploitation de la détresse et de l'assistance publiques. Aisément élus, par suite de leurs menées, aux grades d'escouadiers et de brigadiers, ils firent métier de recruter des camarades, c'est-à-dire des partisans, d'inscrire des noms qui figuraient sur plusieurs listes, de simuler même des personnes qui n'existaient pas [1].

[1] Le chiffre des embrigadements, de 28 350 le 31 mars, fut porté le

Ainsi, tandis que les chefs se dévouaient, au-dessous s'organisaient le désordre et la rapine.

Si nous n'avons pas hésité à révéler les abus, il nous sera permis d'ajouter qu'en résumé, pour arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, pour adoucir de véritables souffrances, apaiser de nobles et pudiques douleurs, soulager d'honorables misères, les sacrifices de l'État, du 24 février au 23 mai, ne s'élevèrent qu'à 7 240 000 francs. Le chiffre total de cette liste civile du malheur public ne dépassa pas le double de cette somme. Et pourtant, cette dépense, insignifiante par comparaison aujourd'hui, si bien justifiée par l'humanité, impérieusement commandée par le salut de tous, cette dépense patriotique devait soulever des récriminations et des accusations violentes, qui furent le signal de sanglantes journées.

Le Gouvernement provisoire lutta énergiquement contre l'accroissement des Ateliers nationaux. Le ministre de l'intérieur adressa lettres sur lettres, les 14, 16 mars et 4 avril, aux Commissaires des départements. Il fit signifier aux maires des communes « que les seuls ouvriers ayant domicile à Paris avant le 24 février seraient admis dans ces Ateliers ». Instructions et menaces inutiles! Le désir de se décharger des frais et d'éloigner le danger de journaliers sans travail l'emporta, et les passe-ports pour la capitale furent toujours délivrés; si bien que le nombre des ouvriers logés en garni, qui en temps ordinaire était de 10 000, s'éleva au chiffre excessif de 30 000.

Ce qu'il y eut de plus funeste, comme fait et comme

15 avril à 64 870, le 30 avril à 99 400. On pouvait évaluer les doubles emplois à un dixième.

exemple, ce fut le désœuvrement des Ateliers nationaux. Ils ne travaillaient qu'à tour de rôle, deux ou trois jours seulement par semaine; et le travail de chaque homme ne valait pas le quart du travail d'un journalier. C'était pitié et raillerie de la part de la population, qui s'écriait en voyant passer les brigades : « Ah! voilà de braves gens qui vont jouer au bouchon! »

Le directeur essaya de créer des ateliers spéciaux de charrons, de cordonniers, de tailleurs. L'installation d'un atelier de menuiserie souleva des objections de la part des ouvriers menuisiers eux-mêmes, sous prétexte qu'on paraissait y travailler à prix réduits. Rien de tout cela ne put avoir un résultat sérieux. Une seule tentative réussit, ce fut l'envoi à Beaumont (Oise) des anciens gardes municipaux, plongés dans la plus grande détresse. Ils furent heureux de trouver, dans l'extraction du minerai de fer, un salaire modique, remboursé au Trésor par les propriétaires d'usines.

Les travaux entrepris par les Ateliers nationaux se trouvent spécifiés dans une lettre du directeur au ministre : « Réparation des chemins de rondes et rues non pavées de Paris. — Terrassements sur les rampes d'Iéna, la pelouse des Champs-Élysées et l'abattoir Montmartre. — Extraction de cailloux sur les communes de Clichy et de Gennevilliers. — Création du chemin de halage de Neuilly. — Aucun de ces travaux n'a été proposé par le corps des ponts et chaussées, qui n'y a accédé que malgré lui et nous a entouré de mille entraves. Ils ont été imaginés par M. Trémisot (de la ville) ou par nous-même. »

Il se plaignait amèrement de ne pouvoir faire agréer

ses projets aux ponts et chaussées, qui n'en présentaient aucun.

XII

Un homme allait prouver, en organisant des ateliers de femmes, ce que peut l'esprit d'initiative uni à l'esprit pratique.

Une multitude de femmes, en proie à la plus grande misère, réclamaient du travail ou du pain. Le ministre résolut de leur donner du pain par le travail. Il chargea M. A. Duclerc, frère du sous-secrétaire d'État des finances, de chercher la solution. Au bout de quelques jours, M. A. Duclerc avait choisi des locaux dans les douze arrondissements, et y avait installé des ateliers de couture. Après avoir fait des achats et des commandes considérables de calicots, ce qui soutint cette branche de commerce et d'industrie, il fit confectionner des chemises pour les soldats. Il permit même aux femmes de travailler à domicile ; et sa confiance ne fut point trompée. Il réussit si bien qu'il parvint à faire vivre, pendant quatre mois, trente à quarante mille femmes. Liquidation faite, les avances de fonds rentrèrent au Trésor, ne laissant qu'une perte minime.

Une telle œuvre porte en soi son éloge et sa récompense.

XIII

Tristement préoccupé de cet état des Ateliers nationaux, le Gouvernement provisoire ne pouvait plus espérer qu'en lui-même pour créer les moyens d'employer utilement tant de bras inutiles et pour se procurer le

capital indispensable. Cette double nécessité était impérieuse. Le retour à l'ordre, la marche pacifique de la Révolution, l'avenir de la République, tout en dépendait.

Lorsque, dans le cours normal des choses, une branche de commerce ou d'industrie dépérit, les ouvriers qui en vivent rencontrent ailleurs l'emploi de leur activité ; mais si la nation entière, secouée et ébranlée jusque dans ses bases, subit une suspension universelle des affaires, si les économies accumulées, peu à peu dévorées, ne suffisent plus à son existence, si tout languit et se meurt, à qui demander le travail vivifiant, si ce n'est à l'ensemble même des forces sociales, à l'État, à l'État qui seul, par sa puissance collective, peut créer des ressources impossibles à la force individuelle?

En prévision de semblables crises, un gouvernement sage doit, lentement et à l'avance, préparer ses plans, ses matériaux, ses capitaux. Il doit, dans le calme et l'aisance des temps prospères, ralentir l'essor de certains travaux publics, afin de ne pas enlever à l'industrie privée, à l'agriculture, les bras qui leur sont indispensables; il doit se garder d'arrêter, par un détournement inopportun, cette production des richesses. Aussi, dès que l'industrie subit un arrêt, que les ateliers se vident, que la catastrophe est imminente, il a tout disposé : il déploie ses réserves, il ouvre ses chantiers, il recueille les ouvriers, il leur donne la subsistance par le travail. Il les a sauvés de la faim ; il les a préservés des passions et des excès toujours engendrés par le désespoir et l'oisiveté. C'est ainsi que, dirigeant, au point de vue des besoins et

des circonstances, les grandes entreprises publiques, il les retient ou les développe, les pousse ou les modère, de telle sorte qu'il n'y ait dans la société aucune perte d'activité, aucune souffrance.

Pour n'avoir pas écouté ces conseils, la royauté avait succombé; elle s'était enfuie en laissant derrière elle un vide profond à donner le vertige.

Le Gouvernement provisoire avait à sonder les profondeurs de cet abîme et à tout improviser pour retenir le pays au milieu de sa chute.

On évaluait à un million (le dixième de la population virile) le nombre des ouvriers sans ouvrage. J'ai dit le sentiment essentiellement humanitaire qui avait inspiré le Gouvernement provisoire et qui avait détourné de l'Europe ce million d'hommes. Mais cette masse, tombée dans l'inertie et dans la détresse, était dévorée du besoin d'agir et de vivre; elle imposait à ceux qui avaient hérité de sa direction le devoir de lui trouver une action immense et productive. Aussi n'était-il pas de jour où le Conseil n'en délibérât et n'y consacrât avec anxiété ses soins et ses pensées.

XIV

M. Louis Blanc avait proposé d'ordonner la suspension du travail dans les prisons, les casernes et les couvents. M. Albert renouvela cette proposition. M. Flocon fit à ce sujet de graves et judicieuses observations. Le Gouvernement n'y voyait qu'un palliatif insuffisant, et hésitait. Cependant il se décida sur ces considérants : « Que les travaux d'aiguille ou de couture organisés dans les prisons et dans les établissements dits de cha-

rité ont tellement avili le prix de la main-d'œuvre, que les mères, les femmes et les filles des travailleurs ne peuvent plus, malgré leur labeur excessif et des privations sans nombre, faire face aux besoins de première nécessité; qu'il y aurait à la fois injustice et danger à tolérer plus longtemps un état de choses qui engendre la misère et provoque l'immoralité [1]. »

M. Marrast soumit au Conseil (18 mars) le projet d'un immense monument national, destiné à perpétuer le souvenir de la Révolution de Février. MM. Etex [2], Baltard, et d'autres artistes de mérite, présentaient divers plans. Mais cette œuvre ne donnant lieu qu'à une dépense improductive, elle fut ajournée.

M. Flocon proposa la fondation de colonies agricoles. Appeler les bras inactifs à fertiliser une partie de la France inculte était une grande et féconde conception. M. Flocon reçut mission de la développer; mais l'étude devait en être longue et l'application lente et laborieuse.

Le 23 mars, le ministre de l'intérieur demanda l'achèvement du Louvre, et le maire de Paris le prolongement de la rue de Rivoli.

MM. Marie, Flocon et Garnier-Pagès, tout en reconnaissant la grandeur de ces travaux, firent des objections sur leur opportunité. N'y avait-il pas assez de palais? était-ce œuvre de la République d'en construire de nouveaux? avait-elle à entreprendre dans cette voie

[1] Malgré ce décret fait pour calmer les appréhensions des ouvriers, il y eut des troubles graves à Saint-Étienne. Les meubles d'un marchand de soie qui donnait du travail aux communautés furent brisés, les couvents envahis et leurs matières brûlées (13 et 14 avril).

[2] M. Etex avait été l'un des plus empressés, dans les premiers jours de la Révolution, à servir de son zèle et de son dévouement la mairie de Paris.

ce que la royauté n'avait pas jugé utile? Quant à la rue de Rivoli, il était bon en effet d'aérer ces quartiers aux rues étroites et malsaines; mais la pénurie[1] du Trésor ne permettait pas ce dispendieux moyen. Ne faudrait-il pas en effet, tout d'abord et avant l'emploi d'un seul ouvrier, débourser des sommes considérables pour l'acquisition des immeubles et pour les indemnités des industries? La procédure n'imposait-elle pas aussi ses longueurs?

Le lendemain la discussion fut reprise : « Le palais du Louvre renfermerait la Bibliothèque nationale et servirait aux expositions de l'industrie et des arts. Le prix du terrain situé entre la rue Richelieu et la rue Vivienne couvrirait une partie de la dépense. — La démolition et la reconstruction des maisons pour la rue de Rivoli donneraient du travail à tous les corps d'état qui forment la majeure partie des Ateliers nationaux. Quant au capital nécessaire, une combinaison spéciale permettrait de satisfaire les propriétaires. »

Par ces motifs, le Gouvernement décréta : l'achèvement du Louvre, qui prendrait le nom de *Palais du Peuple;* la continuation de la rue de Rivoli; l'utilité publique de ces travaux, et l'expropriation immédiate. — Le 3 mai, il autorisa la ville de Paris à émettre neuf millions d'obligations municipales, affectées à l'exécution de ce décret, et il prononça l'affranchissement, pendant sept années, de toute contribution foncière et mobilière des maisons construites dans la nouvelle rue.

On se mit aussitôt à l'œuvre. Les études préparatoires

[1] Cette pénurie avait forcé de suspendre l'achat des maisons qui devaient faire place aux halles.

exigèrent un certain délai; et les voies et moyens, une négociation avec la Banque.

Le 25 avril, le Conseil approuva, à l'unanimité, la proposition du ministre des travaux publics de faire restaurer toutes les sculptures extérieures du Louvre. C'était donner une occupation sérieuse à un certain nombre d'artistes.

XV

Sollicité par les autorités de Lyon de prendre une mesure de salut public en ranimant l'industrie de la soierie, le ministre du commerce réclama l'autorisation de faire une première commande de cent trente mille écharpes pour les fonctionnaires, et de quarante-trois mille drapeaux pour les communes et pour l'armée. Cette autorisation fut donnée par le Conseil avec empressement, et accueillie par la population lyonnaise avec joie et reconnaissance.

XVI

Tous ces décrets témoignaient des efforts assidus et anxieux du Gouvernement provisoire pour calmer les douleurs du pays; mais ils étaient limités et impuissants. Une vaste pensée d'ensemble pouvait seule vivifier la France, dont la vie s'épuisait, et conjurer le suprême péril, qui grandissait de jour en jour. Il fallait un projet qui, répandant sur tous les points, comme une rosée bienfaisante, le travail simultané et fécondant, rappelât le mineur au sein de la terre, le fondeur et le forgeron à leurs feux, le bûcheron à ses forêts, le terrassier à ses chantiers, le tailleur de pierres à ses

carrières, le maçon à sa truelle, le mécanicien à ses machines, le charpentier, le cloutier, le treillagiste, etc., à leurs ateliers; un projet qui entraînât la dissolution pacifique des Ateliers nationaux, qui donnât l'élan à la circulation et à la consommation, qui fût une richesse pour le pays, une ressource pour le budget, une force pour l'État, un secours à l'industrie, une facilité pour le commerce, un moyen pour l'agriculture, une œuvre de progrès pour tous.

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances, d'accord avec le ministre des travaux publics, proposèrent le rachat immédiat et l'achèvement rapide des chemins de fer par l'État.

Ce projet fut accepté avec enthousiasme : par tous les membres du Conseil, comme une œuvre à laquelle ils étaient fiers d'attacher leur nom; par l'unanimité de la presse républicaine, comme la réalisation d'une idée démocratique; par les travailleurs, comme un soulagement et une garantie d'existence; par les Ateliers nationaux, comme une entreprise digne d'être accomplie par une armée d'ouvriers.

Le peuple a le sentiment des grandes choses; son œil voit loin! Montrez-lui le beau et l'utile, il s'en saisit, s'en empare. Il s'identifie avec le but. — La prompte exécution des chemins de fer par l'État plut à son imagination. Il allait prendre sa part dans la création d'une richesse dont chacun aurait sa parcelle de propriété, de jouissance, et pourrait dire : « C'est à nous! » Ce sentiment de la possession commune des biens de l'État est si vif, qu'au milieu de la bataille ces mots « *Propriété nationale* », inscrits sur les murs d'un palais, arrêtaient toute fureur dévastatrice.

XVII

A tous égards, l'urgence ordonnait le rachat et l'achèvement des chemins de fer.

Par force majeure et malgré leur bonne volonté, les Compagnies étaient réduites presque à l'impuissance et à l'inaction. Toutes avouaient l'impossibilité de continuer leurs travaux, si elles n'étaient soutenues par l'État; déjà, plusieurs avaient fermé une partie de leurs ateliers et renvoyé des ouvriers. Pour éviter les désastres d'une suspension complète, elles s'épuisaient en efforts. Elles vendaient à tout prix leurs rentes. Cette réalisation précipitait la baisse. La baisse réagissait sur leurs actions et en avilissait la valeur. Et le crédit public allait s'affaiblissant sous cette double cause de détérioration.

Il fallait un terme à cette crise qui aboutissait à la ruine générale.

Les principaux administrateurs, MM. Péreire, Enfantin, Thibaudeau, Dubochet, E. Caillard, etc., Rotschild même, acceptaient le rachat par l'État comme la seule solution possible en présence de la Révolution. Ils ne craignaient pas de le reconnaître dans les fréquents et officieux entretiens tenus au ministère des finances.

« Mais, » disaient-ils, « l'État, qui dirige si mal toutes ses entreprises, pourra-t-il mener à bien cette nouvelle exploitation? Où sont vos employés supérieurs assez versés dans ces connaissances spéciales? A qui conflerez-vous cette institution, à laquelle se rattache la prospérité publique? » — « A vous! » leur répondait-on. « Le Gouvernement réunira en comité supérieur tous

ceux qui ont l'intelligence et l'habitude des affaires, qui ont fait leurs preuves dans la construction et l'exploitation des chemins de fer. Une rémunération proportionnelle aux résultats les indemnisera largement de leurs soins. On introduira dans vos conseils, non plus de hauts personnages inexpérimentés, mais des industriels, des commerçants; et la direction générale des chemins de fer sera conduite, non selon les mœurs administratives de l'État, mais suivant les lois du commerce et de l'industrie. »

Les questions de personnes et de possibilité d'exploitation résolues, restait à débattre le prix et les conditions du remboursement.

Les plans ne manquaient pas; ils affluaient et venaient de toutes mains. Financiers, négociants, hommes d'affaires ou de loisirs, chacun dit son mot. Le journalisme prit hautement la parole. (*La Presse* et *la Démocratie pacifique* demandèrent la création d'un *billet de rente,* portant intérêt d'un centime par jour et par 100 francs, soit 3 fr. 65 c. pour cent par an.)

MM. Marie, Garnier-Pagès et Duclerc proposèrent au Conseil de donner de la rente 5 pour cent en échange des actions, et, pour fixer le taux des deux valeurs, de prendre la moyenne des cours pendant les six mois qui avaient précédé les journées de Février. Cette proposition fut adoptée. Elle constituait un arbitrage, opération pratiquée tous les jours à la Bourse. Quoi de plus simple, de plus juste, de plus loyal, de plus inattaquable? Et à cela on ajoutait un second mode de remboursement : on offrait à ceux qui voudraient compléter le versement de leurs actions 25 francs de rente pour chaque somme de 500 francs. Laissée au choix des sous-

cripteurs actionnaires, cette dernière combinaison faisait espérer la perception d'un capital assez considérable. — Ces mesures étaient à l'abri d'objections sérieuses.

Les administrateurs tendraient assurément, tout en acceptant l'échange, à abaisser le prix de la rente au pair, c'est-à-dire 100 francs au lieu de 116 francs, cours moyen des six derniers mois. Cette prétention ne constituant qu'une différence de 80 millions, le Gouvernement se réservait de transiger au dernier moment, afin de conclure par un consentement réciproque.

La preuve irréfutable que les intentions du Gouvernement étaient favorablement appréciées, c'est que, chaque fois qu'elles transpiraient à la Bourse malgré le secret gardé, le cours des actions de chemins de fer s'améliorait. La seule opposition à prévoir ne pouvait être suscitée que par les administrateurs les moins capables, menacés de perdre une position lucrative.

XVIII

Bientôt à la raison souveraine du salut public s'unirent des nécessités non moins impérieuses de conservation et d'exploitation.

Chaque jour, l'agitation croît parmi les ouvriers des chemins de fer. En face de Compagnies anonymes leurs prétentions augmentent. Vainement, afin de les calmer, une réserve est faite sur les bénéfices pour leur être allouée annuellement, proportionnellement aux salaires. Cela ne leur suffit plus. Faibles jusqu'à ce jour, ils ont subi la loi; forts aujourd'hui, ils prétendent l'imposer.

Un matin, les ouvriers d'un chemin de fer se sou-

lèvent et réclament la démission d'un directeur et de quatre administrateurs. — Le 30 mars, afin d'empêcher l'arrêt de la circulation sur les chemins d'Orléans et du Centre, le Gouvernement provisoire est obligé d'en confier la direction supérieure à MM. Bineau, ingénieur en chef des Mines, et Didion, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Le 8 avril, les employés du service actif, les mécaniciens, les ouvriers journaliers de ces Compagnies, déclarent ne vouloir reconnaître que le Gouvernement.

Le 4, le ministre des travaux publics réclame du Conseil la mise sous séquestre de ces chemins. Craignant que cette mesure serve de prétexte à des accusations de spoliation et nuise au rachat, le ministre des finances demande un ajournement de quelques jours en faveur du projet d'ensemble qui assure le payement avant la prise de possession. Le ministre des travaux publics insiste : « Le péril est imminent. Il ne peut prendre sous sa responsabilité un retard même de quarante-huit heures. Le séquestre ne préjuge rien. C'est un acte de conservation et de sûreté. » Le ministre des finances se soumet à regret à ce vote de la majorité : « Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Centre n'ayant plus un pouvoir suffisant pour assurer le service des transports, toute réserve faite d'ailleurs des droits et des intérêts des actionnaires et des tiers, lesdits chemins sont placés sous séquestre, et seront administrés et exploités sous la haute direction du ministre des travaux publics. Le citoyen Sauvage en est nommé administrateur, et exercera ses pouvoirs sous l'inspection des citoyens Didion et Bineau. »

Le ministre des travaux publics avait obéi à sa con-

science. Il y avait péril public; le droit n'était pas douteux. La mesure n'en excita pas moins une tempête de réclamations et de plaintes : « Le décret relatif aux chemins de fer de Vierzon et d'Orléans, » disait *le Constitutionnel,* « a produit cette semaine une vive sensation, et a affecté de nouveau les fonds publics et les chemins de fer[1]. » — « Mesure d'autant plus grave, » dit *l'Assemblée nationale*, « qu'elle indiquerait que le Gouvernement n'a ni la force ni la fermeté nécessaires pour faire respecter les droits d'une entreprise publique. » — Les mots *confiscation*, *usurpation,* ne furent point ménagés.

De ce moment, les administrateurs saisirent toutes les occasions de soulever l'opinion publique contre le rachat : les uns, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses; d'autres, en vue de sauvegarder leurs places; quelques-uns, par conviction sincère.

XIX

Afin de faire taire ces calomnies contre un gouvernement qui n'avait cessé de maintenir tous les droits, de respecter toutes les libertés, de protéger tous les intérêts, de défendre toutes les propriétés, le ministre des finances convoqua tous les directeurs et administrateurs des chemins de fer. La réunion eut lieu le 12 avril.

De part et d'autre les explications furent données avec dignité et convenance. Le ministre parla au nom du Gouvernement; M. Rotschild, au nom des adminis-

[1] La rente baissa de 53 à 50 (maximum de la baisse), et les actions du chemin d'Orléans de 490 à 410.

trateurs et des intéressés. Je prends chez les adversaires du rachat le résumé et les appréciations de cette séance.

Le Constitutionnel : « Dans une réunion qui a eu lieu hier au ministère des finances, M. Garnier-Pagès a fait connaître aux délégués des Compagnies les motifs pour lesquels il croyait désirable de remettre les chemins de fer entre les mains de l'État. Tous ceux qui ont entendu le ministre se plaisent à reconnaître la modération et la loyauté de son langage. Il ne s'agit pas, a-t-il dit, d'une spoliation à laquelle il ne voudrait pas attacher son nom; mais il lui paraît difficile que les Compagnies restent en possession de leur entreprise :

» 1° Parce que les chemins de fer ont subi, à la suite des événements de Février, des dégâts et des dévastations auxquels ils auraient été moins exposés s'ils avaient été propriété nationale;

» 2° Parce que le désordre et l'indiscipline s'étant introduits parmi les agents et les ouvriers des Compagnies, celles-ci ne peuvent plus répondre de la régularité des transports;

» 3° Parce que les actionnaires ne répondant plus aux appels de fonds, les Compagnies courent le risque de ne pouvoir suffire soit aux besoins de leur service, soit à leurs engagements.

» Ces considérations ont été exposées avec bonne foi. Nous les reproduisons avec impartialité. Mais il n'échappe à personne qu'elles sont d'une extrême faiblesse… »

Les Débats : « La conférence qui a eu lieu hier entre le ministre des finances et les administrateurs des chemins de fer a eu pour résultat aujourd'hui de faire baisser les fonds publics et monter les chemins de fer. » Après

avoir examiné les différentes combinaisons de compensation, *les Débats* terminent ainsi : « Le langage du ministre a d'ailleurs rassuré la majorité de l'assemblée sur les dispositions du Gouvernement, qui voudrait satisfaire tout à la fois aux intérêts de l'État et des Compagnies. »

Cet apaisement ne dura qu'un moment. Les pétitions, les protestations, se multiplièrent; le langage devint de plus en plus acerbe. Le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, si conforme aux usages et aux lois modernes, devint un acte flagrant d'usurpation, une iniquité, un premier pas dans la voie du communisme!...

XX

Après délibération entre le ministre des travaux publics, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances, ce dernier fut chargé de la rédaction d'un rapport.

Il en commença la lecture au Conseil le 13 avril, et l'acheva dans les séances des 22, 23, 24 et 25. Dans ce remarquable exposé étaient résumées toutes les raisons d'État qui motivaient la possession des chemins de fer par l'État : nécessités, avantages, intérêts démocratiques, faculté de modifier les tarifs et de les mettre en harmonie avec les droits de douane pour accroître la production et le commerce de la France, dissolution pacifique des Ateliers nationaux, et, par-dessus tout, le salut public. Afin de pourvoir aux premiers travaux, un emprunt de 200 millions, garantis sur les biens de l'État, était en voie de négociation avec la Banque.

M. Crémieux se dit autorisé à penser, par suite de

confidences à lui faites, que les Compagnies accepteraient l'échange, si le Gouvernement concédait le prix de la rente au pair.

M. Louis Blanc déclara que l'on traitait les Compagnies avec trop de bienveillance; qu'il fallait chercher une autre base à la valeur des actions; que l'Assemblée nationale pourrait bien mettre le ministre des finances en accusation, pour surcharger le pays de conditions onéreuses.

Le Gouvernement provisoire n'était mû que par les intérêts de la France. En cette circonstance, il n'était qu'un arbitre loyal et désintéressé entre les contribuables et les actionnaires. Mais son intervention semblait être récusée par l'opinion publique. Vivement attaqué et très-faiblement défendu, devait-il signer un décret immédiat de rachat, ou soumettre un projet à l'Assemblée nationale constituante? Les quelques journaux amis conseillaient cet ajournement de peu de jours.

Ébranlés par ces graves considérations, trompés par le temps, qui ne leur avait pas encore permis de s'assurer définitivement des voies et moyens, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances cédèrent ; et sur leur demande, mais à regret, le Gouvernement vota le renvoi, à bref délai, aux représentants du pays.

CHAPITRE SIXIÈME.

Séductions exercées sur l'imagination des travailleurs par les décevantes promesses des théories communistes. — Systèmes et contre-systèmes : M. Louis Blanc ; les économistes : MM. Michel Chevalier, Wolowski, Frédéric Bastiat ; M. Lamennais ; les rédacteurs de *la Revue nationale* ; MM. Considérant, Pierre Leroux, Cabet, Proudhon ; les rédacteurs de *l'Atelier*. — Tous ces systèmes dérivent soit du communisme oppresseur, soit du socialisme libéral.

I

Il était d'autant plus important de captiver l'imagination des ouvriers et d'occuper leurs bras, que, portés aux rêveries par les énervants conseils de l'oisiveté, ils se laissaient peu à peu détourner vers les théories qui berçaient leurs misères d'espérances chimériques. Pour l'homme lié à l'inflexible loi du travail qui peut seul lui donner le pain de chaque jour, n'est-il pas naturel et bien doux d'accueillir comme praticables les idées et les systèmes qui lui promettent l'amélioration de son sort et une réalisation immédiate ?

Lorsque la Révolution de Février éclata, la science sociale et l'économie politique avaient pénétré l'esprit du peuple et descendaient jusque dans le cœur des masses. Des novateurs ne s'étaient plus bornés à l'étude exclusive des sources de la richesse ; à côté des lois de la production, ils avaient revendiqué une plus large place pour les lois de la répartition. Ils affirmaient que dans une société bien organisée l'intérêt de tous ne doit pas être subordonné à l'intérêt de quelques privilégiés, et

que la plus grande somme de bien-être appartient au plus grand nombre.

On a vu au début de cette histoire quelles étaient les doctrines enseignées sous le dernier règne par ces audacieux pionniers de la science sociale, qui ouvrent des voies nouvelles au génie aventureux et créateur des peuples, et qui creusent, au milieu de mille tentatives avortées, le sillon où le présent sème pour l'avenir.

Il est intéressant et indispensable de saisir le développement de ces doctrines à travers la mêlée et la lutte des passions, dans le bouillonnement des idées, au paroxysme de la fièvre révolutionnaire. Suivons donc pas à pas la marche de ces théories, dont l'enseignement a exercé sur la République une influence qui a profondément modifié les destinées de la nation.

II

Le 20 mars, au Luxembourg, dans une séance du Comité, où assistaient MM. Wolowski, Dupont-White, Toussenel, Vidal, Le Play, Duvergier, etc., et les délégués des ouvriers et des patrons, M. Louis Blanc avait exposé son système; mais comme il le développa plus complétement en assemblée générale, le 3 avril, c'est là que je prendrai les extraits nécessaires pour le faire apprécier.

« ..... Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme; c'est la concurrence! La concurrence, c'est l'enfantement perpétuel et progressif de la misère..... c'est la perte des forces, c'est la lutte!... De quoi se composent

aujourd'hui les bénéfices de tout atelier? n'est-ce pas de la ruine de maint atelier rival? Quand une boutique prospère, n'est-ce point parce qu'elle est parvenue à arracher comme une proie l'achalandage des boutiques voisines? (Bravo! bravo!)

» ..... La concurrence livre la société au gouvernement grossier du hasard. Est-il sous ce régime un seul producteur, un seul travailleur, qui ne dépende pas d'un atelier lointain qui se ferme, d'une faillite qui éclate, d'une machine tout à coup découverte mise au service exclusif d'un rival?..... La concurrence réduit l'industrie à n'être plus qu'une industrie meurtrière...

» En créant la misère, la concurrence crée l'immoralité. Qui oserait le nier? C'est la misère qui fait les voleurs, c'est la misère qui, en greffant le désespoir de la haine sur l'ignorance, fait la plupart des assassins; c'est la misère qui fait descendre tant de jeunes filles à vendre hideusement le doux nom d'amour!...

» On nous reproche d'attaquer la liberté en attaquant la concurrence! ah! j'avoue qu'un tel reproche me remplit d'étonnement; car si nous ne voulons pas de la concurrence, c'est parce que nous sommes les admirateurs de la liberté! oui, la liberté! mais la liberté pour tous, car tel est le but à atteindre.

» ..... La liberté existe aujourd'hui et dans toute sa plénitude pour quiconque possède des capitaux, du crédit, de l'instruction!... Mais la liberté existe-t-elle pour ceux à qui manquent tous ces moyens de développement?

» Lorsque chaque jour des malheureux à qui une

compétition désordonnée ferme les avenues du travail viennent nous dire ici : « De grâce! du travail pour nous, du pain pour nos femmes et pour nos enfants! » et que nous n'avons rien à leur répondre... ces hommes sont-ils libres? (Non! non!)

» La liberté consiste non pas seulement dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés. D'où il suit que la société doit à chacun de ses membres et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine est d'avance étouffée et tyranniquement rançonnée.

» Il faut donc, pour que la liberté de tous soit établie, assurée, que l'État intervienne. Or quel moyen doit-il employer pour établir, pour assurer la liberté? L'association!... l'association par l'éducation commune, par la réunion fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail...

» Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts nouée puissamment, plus d'efforts annulés! plus de temps perdu! plus de capitaux égarés!...

» Et maintenant quel sera, dans ce régime nouveau, le meilleur mode de *répartition* à établir soit dans les travaux, soit dans la rémunération ?

» L'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche est celui-ci : *Produire suivant ses forces, consommer suivant ses besoins!* (Oui! oui! c'est évident!)

» Mais cet idéal, peut-on y atteindre aujourd'hui? Je ne le pense pas!... Si l'on prétendait immédiatement appliquer ce principe... où serait la limite des besoins? où serait la règle des aptitudes? Objection sérieuse, fon-

damentale ! La société aujourd'hui n'est pas suffisamment éclairée... La règle des aptitudes sera formée par l'éducation... la limite des besoins, clairement indiquée par la nature, assignée par la morale...

» ..... Vous connaissez le projet d'organisation du travail que nous avons naguère proposé. Vous savez par quels moyens, tirés de l'état actuel des choses, nous estimons qu'on pourrait arriver à une solidarité parfaite, d'abord entre les ouvriers d'un même atelier, puis entre les ouvriers d'une même industrie, et enfin entre toutes les industries diverses. Bientôt nous publierons le résultat de nos études sur l'établissement d'ateliers agricoles et sur le lien qui les doit unir aux ateliers industriels de manière à compléter notre plan. »

M. Louis Blanc examine ensuite quelle est la meilleure répartition des salaires et des bénéfices : l'égalité ou l'inégalité ? Il laisse aux ouvriers le choix. Mais il préfère l'égalité des salaires, « qui a l'avantage d'être une transition entre la proportionnalité vraie et la proportionnalité fausse. Ainsi d'un bout de l'histoire à l'autre a retenti la protestation du genre humain contre ce principe : *A chacun suivant sa capacité*, en faveur de ce principe : *A chacun suivant ses besoins.* (Marques unanimes d'assentiment.)

» L'égalité des salaires ne saurait être qu'un acheminement vers la justice, une condition d'ordre, une garantie de durée de l'association..... Maintenant, est-ce à dire que ce système d'égalité dans la rémunération doit être étendu de l'ouvrier au fonctionnaire public et au chef de l'État ? Sans hésiter nous répondons que si l'association devenait assez vaste pour embrasser l'universalité des citoyens et faire de la

nation une grande famille, ce serait alors le cas d'appliquer le principe supérieur de justice : *Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins.*

» ..... Ainsi se trouverait réalisée cette maxime de l'Évangile : *Que le premier d'entre vous soit le serviteur des autres!* » (Applaudissements.)

Dans la séance du 20 mars, à l'argument qui lui était adressé que l'égalité des salaires tuait l'émulation et engendrait la paresse, M. Louis Blanc avait répondu que l'émulation serait remplacée par le point d'honneur du travail, que la paresse aurait bien vite le caractère d'infamie qui parmi les soldats s'attache à la lâcheté, et qu'il serait planté dans chaque atelier un poteau avec cette inscription : *Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur !*

En restreignant ce discours aux limites de cet ouvrage, si je l'ai dépouillé de son grand éclat, je crois avoir laissé intacte la démonstration du système que je résume ainsi :

La société actuelle est basée sur la concurrence, c'est-à-dire sur la perte des forces, sur le hasard, la misère, l'immoralité. La liberté actuelle n'existe que pour les riches, car la liberté n'est pas seulement dans le droit, mais dans le pouvoir; ce pouvoir, c'est l'État qui doit le donner en substituant à la concurrence l'association, et en établissant ainsi la solidarité générale. Quant à la répartition des salaires et des bénéfices, l'égalité est plus près de la justice que l'inégalité, mais elle n'est qu'un acheminement. Le principe de la justice est : « Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins. » Ce système d'égalité

s'étendra de l'ouvrier au fonctionnaire et au chef de l'État.

M. Louis Blanc avait décrit ainsi (20 mars) son plan transitoire de l'organisation du travail :

« Le mal présent est très-grand ; la nécessité du remède en sera mieux sentie. Voici ce que nous proposons :

» Aux entrepreneurs qui, se trouvant aujourd'hui dans des situations désastreuses, viennent à nous et nous disent : « Que l'État prenne nos établissements et se substitue à nous, » nous répondrons : « L'État y consent ! vous serez largement indemnisés ; mais cette indemnité qui vous est due ne pouvant être prise sur les ressources du présent, lesquelles seraient insuffisantes, sera demandée aux sources de l'avenir. L'État vous souscrira des obligations portant intérêts, hypothéquées sur la valeur des établissements cédés, et remboursables par annuités et par amortissements. »

» L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires, l'État dirait aux ouvriers : « Vous allez travailler désormais dans ces usines comme des frères associés. »

Acheter la totalité des hauts fourneaux, forges, mines, usines, ateliers, magasins de confection, que l'industrie aux abois voudrait vendre, les remettre aux mains des associations ouvrières, c'était, dès le début, soumettre ces associations aux plus mauvaises conditions du travail, à des conditions d'existence impossibles.

Ne possédant que des établissements compromis, car la vente de ceux-là seuls eût été consentie, elles auraient eu à lutter contre les fabriques les mieux disposées pour produire à bas prix, et conservées par leurs proprié-

taires. Inexpérimentées, ne connaissant pas la clientèle, indécises sur le choix d'hommes capables de la direction, de l'achat et de la vente, ne vivant que sur le crédit, elles se seraient heurtées, avec une infériorité décisive, contre des industriels ayant le savoir et la fortune acquise, accumulée, disponible.

Le moment d'ailleurs était-il opportun? Lorsque, par suite de la suspension des affaires, l'industrie subissait des pertes considérables, on irait créer des associations qui ne pouvaient avoir quelques chances de succès qu'en pleine prospérité commerciale! On irait lancer le navire en pleine tempête! Mais c'était tuer l'idée dans son germe, en supposant qu'elle fût viable!

M. Louis Blanc voulut expérimenter son système.

Le 25 mars, sous son inspiration et sous celle de M. Vidal, les ouvriers mécaniciens des usines de MM. Derosne et Cail formèrent une association, qui, inaugurée dans l'enthousiasme, ne put résister à l'expérience et au temps.

Le 28, conformément aux instructions et règlements de M. Louis Blanc, des ouvriers tailleurs, au nombre de deux mille, se constituèrent en association. La prison de Clichy transformée en vaste atelier, des avances de fonds, une commande de cent mille tuniques et de cent mille pantalons pour les gardes nationales mobiles et sédentaires, leur furent concédées pour aider à leur tentative. Le salaire fut fixé à deux francs pour le coupeur le plus expert comme pour l'ouvrier le moins habile; et l'association fut placée sous la direction d'un délégué, M. Frossart, et de deux délégués directeurs des travaux, MM. Bérard et Leclerc. Malgré la capa-

cité des chefs, malgré les encouragements donnés, le bénéfice fut presque nul; et le modique salaire de deux francs ne put être augmenté que de quelques centimes.

Ces échecs témoignent plus contre l'opportunité que contre le système lui-même. Ici je laisse la réplique à ceux qui luttaient alors avec M. Louis Blanc.

III

M. Michel Chevalier, qui écrivait dans *le Journal des Débats,* consacra à la réfutation des théories du Luxembourg une série de lettres remarquables. Fortifié par la pensée qu'il vaut mieux discuter que s'effrayer, il chercha à découvrir aux yeux de tous les conséquences de cette organisation du travail pour laquelle on invoquait le concours de la nation entière.

M. Michel Chevalier étudie la constitution présente de la société, démontre que la misère provient de l'insuffisance de la production, et conclut à la nécessité d'accroître cette production : « L'agent producteur le plus énergique étant le capital, il faut tendre à l'augmentation du capital par le travail et l'épargne. Contraire à ce but, le système de M. Louis Blanc diminue le travail, le capital et la production, car il détruit leur stimulant le plus actif et le plus puissant, la concurrence. Il efface le moi, source du génie et du dévouement, le moi, qui fait les héros. Il proscrit la liberté, oubliant que la liberté, sous les traits de la concurrence, a enfanté ces perfectionnements prodigieux auxquels un demi-siècle a suffi. Il va plus loin ! Méconnaissant la véritable égalité, qui est une chance aussi égale que

possible offerte à chacun de s'élever par ses facultés et par l'opiniâtreté de ses efforts personnels, il offre l'égalité absolue, qui serait l'oppression des hommes intelligents, actifs et dévoués, par les égoïstes, les sots et les fainéants, *l'exploitation* des bons travailleurs par les mauvais.

» L'égalité du salaire est encore une inégalité; car l'ouvrier célibataire et celui qui a femme et enfants recevant la même somme, l'un sera riche, tandis que l'autre sera privé du nécessaire. De plus, elle protége le paresseux au détriment du laborieux. Il est vrai que le point d'honneur remplacera l'émulation sous peine d'infamie; mais où M. Louis Blanc a-t-il découvert une nature humaine faite pour un système qui suppose que le devoir s'accomplira avec le seul secours d'un écriteau ?

» Le travail à la journée, moins fécond que le travail à la pièce, donne pour résultat un amoindrissement de la production et un accroissement de la misère. Cependant, malgré l'expérience qui prouve cette vérité incontestable, M. Louis Blanc n'admet que le travail à la journée. »

Après cette critique, M. Michel Chevalier expose ses idées personnelles; il voit le progrès économique *dans la liberté du commerce et de l'industrie*, et dans le développement des institutions modernes : salles d'asile, caisses d'épargne, chambres de commerce, chambres consultatives, conseils de prud'hommes, secours mutuels, caisses de retraite, lois réglementaires du travail des enfants, écoles primaires, etc.

Il termine en déclarant que *l'association libre* du capital et du travail, c'est-à-dire la participation dans la

distribution annuelle des bénéfices, concédée par les chefs d'industrie aux travailleurs, est un élément de succès et de production, un stimulant pour tous, une garantie d'ordre. Désormais l'association doit être partout à l'ordre du jour. Les lois qui la combattaient doivent être remplacées par des lois qui la favorisent.

IV

M. Wolowski, convoqué au Luxembourg par M. Louis Blanc, y soutint, contre des doctrines suivant lui inapplicables et désastreuses, une discussion qu'il renouvela dans *le Siècle* :

« Il veut l'association ; mais il veut aussi la liberté. Ces deux termes, loin de s'exclure, se complètent. S'il est juste de condamner sévèrement les effets d'une concurrence anarchique, destructive, il serait funeste, pour dominer les abus de la liberté, de supprimer l'énergique ressort de l'émulation. Que tous les hommes aient leur existence assurée par le travail ; mais que l'on ne substitue pas à l'activité, à la prévoyance, à la moralité de l'individu, un être abstrait, l'État, chargé seul de penser, de combiner, d'agir pour tous ! L'État a une autre mission : Il doit veiller à ce que nul ne meure de faim faute de travail, il doit développer l'activité individuelle et non l'absorber. Une fois ce devoir accompli, *la liberté de travailler*, qui n'a pas pour compagne obligée la misère, ainsi que le témoignent les États-Unis, se dégage sans obstacles.

» L'association universelle, obligatoire, régie par une volonté suprême, l'association forcée, dont tous les rouages seraient mis en mouvement par l'impulsion de

l'État, qu'est-ce autre chose que l'absolutisme monarchique transporté dans le domaine du travail ? Du moment où *l'ordre* dépend d'un mécanisme, où *la liberté* lui est subordonnée, où *la fraternité* elle-même dégénère en un rouage matériel, on tombe dans l'oppression ; à la vie on substitue la mort. Que deviennent la volonté, l'intelligence, l'âme, en présence d'une force inexorable qui brise l'individu, pour ne laisser subsister qu'une agrégation d'instruments vivants à laquelle toute spontanéité est ravie ? Telle ne saurait être la destinée de l'homme ! »

V

L'école de la Liberté du Commerce et du Travail avait des adhérents dévoués, appartenant aux divers partis politiques, mais rapprochés par la science, qui s'étaient groupés, en 1842, dans la Société d'économie politique. On y remarque MM. Charles Dunoyer, A. Blaize, Dussart, Joseph Garnier, le duc d'Harcourt, Hyp. Passy, Émile Péreire, Ch. Renouard, Louis Reybaud, Horace Say, de Tracy, Villermé, Fix, Rossi, Vivien, Léon Faucher, Coquelin, de Molinari, Anisson-Duperron, Cherbuliez, du Puynode, Blanqui aîné, A. Clément, etc. M. Guillaumin, éditeur, doué d'une intelligence, d'une énergie, d'une persévérance rares, était le centre de cette Société et le fondateur du *Journal des Économistes,* où ces savants et ces penseurs exposaient et défendaient leurs principes. Ils avaient des adversaires tout à la fois parmi les conservateurs, partisans des droits protecteurs et de l'intervention de l'État comme pondérateur, et parmi les novateurs qui lui reprochaient de s'occuper

exclusivement de la création des richesses au préjudice d'une plus juste répartition, et de laisser absorber toutes les forces, toutes les jouissances, par les possesseurs de capitaux, par les privilégiés *du laisser faire et du laisser passer*.

L'un des plus incisifs et vigoureux jouteurs de cette école, Frédéric Bastiat, faisait face des deux côtés. Toujours prêt à écraser de sa logique impitoyable et de sa verve étincelante les propagateurs de théories communistes, il accusait les conservateurs protecteurs d'en avoir été les premiers promoteurs :

« ... Ce sont les propriétaires fonciers, ceux que l'on considère comme les propriétaires par excellence, qui ont ébranlé le principe de la propriété, puisqu'ils en ont appelé *à la loi* pour conserver à leurs terres, à leurs produits, une valeur factice. Ce sont les capitalistes qui ont suggéré l'idée du nivellement des fortunes *par la loi. Le protectionisme* a été l'avant-coureur *du communisme*. Il a été sa première manifestation, car que demandent aujourd'hui les classes souffrantes? Elles ne demandent pas autre chose que ce qu'ont demandé et obtenu les capitalistes et les propriétaires fonciers; elles demandent *l'intervention de la loi* pour équilibrer, pondérer, égaliser la richesse. Ce qu'ils ont fait par la douane, elles veulent le faire par d'autres institutions, mais le principe est toujours le même : *prendre législativement aux uns* pour donner aux autres. Et puisque ce sont les propriétaires et les capitalistes qui ont fait admettre ce funeste principe, qu'ils ne se récrient donc pas si de plus malheureux qu'eux en réclament le bénéfice ! »

Suivant M. Frédéric Bastiat, la propriété, ainsi que

la liberté, est une loi de nature, et non une loi de convention. Elle est surtout le droit au fruit du travail. Considérée comme loi de convention, elle n'est qu'une idée issue de ce droit romain, qui justifie la possession de l'esclave et toutes les théories nées et à naître faisant reposer l'absolue souveraineté de la loi sur les biens, la vie et le travail de tous. De là une mobilité perpétuelle, une incertitude perpétuelle, qui entrave la production et engendre la misère ! Plus de sécurité ! plus de liberté ! plus de justice ! la mort matérielle et morale !

VI

M. Lamennais, dans *le Peuple constituant*, s'adressait directement aux ouvriers :

« Ces théories tuent la liberté. Dispensateur de la tâche quotidienne de chacun, producteur universel, régulateur de la distribution des produits, responsable de la vie de tous, l'État aura besoin, pour remplir sa mission, d'un pouvoir absolu. Que reste-t-il de libre à celui qui produit selon ce qu'on lui ordonne, qui consomme selon ce qu'on lui permet ? Ce n'est pas le travail qu'on organise, c'est l'esclavage des travailleurs ! »

VII

La Revue nationale, publiée sous la direction de MM. Buchez, Ott, Feugueray, J. Bastide, etc., qui, les premiers et depuis longues années, s'étaient voués à la propagation de l'association libre des travailleurs, continuait cette œuvre de progrès :

« Les désastres financiers, industriels et commer-

ciaux sont nés des vices de l'organisation sociale. Mais la société ne peut se transformer tout d'une pièce; et la confiscation de la liberté au profit de l'égalité est aussi blâmable dans l'ordre industriel que dans l'ordre politique. Toute théorie qui caserne et cloître les ouvriers doit être bannie. La conclusion dernière de M. Louis Blanc, c'est le monopole général par l'État, la tutelle de la société entre les mains du pouvoir exécutif, l'absence de tout progrès après l'absence de toute concurrence, la condamnation à perpétuité du travailleur au bagne de l'atelier national sous peine de mourir de faim, la suppression du libre arbitre, l'anéantissement de la responsabilité. C'est, en un mot, la dégradation intellectuelle et morale la plus complète qu'on ait jamais vue. »

VIII

L'école fouriériste intervenait à son tour. M. Considérant résumait, dans la *Démocratie pacifique*, les opinions qu'il avait énoncées au Luxembourg dans la conférence du 22 mars :

« Point *d'égalité* de salaires, mais *proportionnalité!* Chaque homme étant une activité libre et propriétaire de la valeur de ce qu'il crée, celui qui, toutes choses égales d'ailleurs, crée trois fois plus qu'un autre, a droit à une part triple dans le produit du travail commun; mais il est de son *devoir* d'abandonner volontairement une portion de ce qu'il a produit pour compléter le *minimum* nécessaire à ceux qui n'ont pu produire, aux faibles, aux enfants, aux vieillards, aux malades...

Imposé, le dévouement ferait du citoyen une machine mue par le piston légal.

» La formule économique supérieure est l'association libre et volontaire du capital, du travail et du talent. Ces trois forces, qui créent concurremment les produits, ont dans l'association un compte où est répartie à chacune d'elles la rémunération qui lui revient, proportionnellement à sa participation dans l'œuvre.

» Du reste, que les principales formules proposées par les théoriciens soient appliquées dans divers établissements, sans qu'aucune ait la prétention de s'imposer. »

IX

M. Pierre Leroux apparaissait sur la scène avec un cortége de publications philosophiques et économiques. Par de longues méditations sur l'humanité, il en était arrivé à ce degré où la profondeur touche à l'obscurité, où le sublime monte et se perd dans les nuages, où l'on n'est plus compris que de quelques adeptes, où l'on a quelquefois beaucoup de peine à se définir soi-même.

Venu de Limoges, il faisait son entrée, le 12 avril, dans le club de la Révolution, et y prenait place à côté de M. Barbès. Devant un auditoire de trois mille personnes, il développa ses doctrines, dit la *Vraie République,* dans une improvisation religieusement écoutée pendant deux heures et fréquemment applaudie :

« L'être humain est perfectible; l'humanité est perfectible.

» Le but de la vie pour l'être humain est de réaliser

de plus en plus dans *l'unité* et la communion l'être humanité, et de développer cet être sous son triple aspect : sensation, sentiment, connaissance.

» La loi de la vie est le progrès, dont voici la formule : changer en persistant, persister en changeant.

» Tout être humain, pour être libre, frère et égal dans la cité, doit être associé à d'autres êtres humains, conformes à ses prédominances et à ses attraits légitimes.

» La loi est la base de l'amitié, c'est la triade.

» La triade est organique et naturelle.

» La triade naturelle, réalisant par trois êtres humains l'unité des trois prédominances différentes, réalise la vraie loi morale.

» La triade organique est l'association de trois êtres humains représentant chacun en prédominance l'une des trois faces de notre nature dans une fonction sociale quelconque. »

Il faisait observer que la loi de trinité, base de sa doctrine, est le principe essentiel de la famille, de toute fonction particulière et de l'amitié. Il indiquait les preuves et les éléments de cette loi : sensation, sentiment, connaissance; liberté, égalité, fraternité; art, science, industrie; paternité, maternité, filialité...

« Toute fonction commune exige trois aptitudes principales et par conséquent le concours de trois travailleurs : l'art, par exemple, a le peintre, l'architecte, le sculpteur; l'imprimerie a le compositeur, le correcteur, le pressier... La nature assigne à la plénitude de l'amitié et du compagnonnage la réunion de trois hommes; deux amis ont peu de chance de vivre longtemps en harmonie; il leur faut un lien, un saint-esprit, comme

l'enfant au père et à la mère. C'est sur la pratique du compagnonnage que doit s'asseoir le travail au milieu de la grande fraternité. »

X

M. Cabet poursuivait avec fanatisme ses prédications icariennes : le jour, dans son journal *le Populaire;* le soir, à son club. Il s'indignait contre les calomnies banales qui l'accusaient de vouloir le partage des terres, l'abolition de la famille, le pillage, l'anarchie. « Ce que je poursuis, » s'écriait-il, « c'est l'application de la parole évangélique du Christ, la réalisation de la fraternité. Nous ne voulons plus être spoliés, dépouillés, déshérités, exploités; mais nous ne voulons pour personne aucune spoliation, aucune exhérédation, aucune exploitation. »

Malgré l'ardeur avec laquelle M. Cabet repoussait les attaques dont il se disait victime, il était l'un des chefs de secte qui effrayaient le plus la bourgeoisie : c'est qu'il faisait hautement profession de foi de *communisme*. Ce mot était imprimé sur toutes les feuilles qu'il publiait, prononcé dans toutes les réunions de ses adeptes, écrit sur toutes les lettres qu'il adressait ou qu'il recevait; et ce mot éveillait les craintes que M. Cabet cherchait vainement à calmer. L'opinion publique reculait jusqu'aux dernières extrémités les limites de son système et se terrifiait de la conclusion.

XI

Au milieu de toutes les sectes, un homme puissant par le talent, l'énergie, la dialectique, par l'étrangeté

de ses pensées, par l'audace de ses aphorismes, forçait l'attention publique à se fixer sur sa personnalité. M. Proudhon avait écrit : *La propriété, c'est le vol.* Inaperçue d'abord, cette proposition inouïe, habilement revêtue de la forme franche et précise de l'axiome, l'avait désigné à la célébrité populaire aussitôt après la Révolution de Février.

Se complaisant dans l'exagération, caressant l'hyperbole, M. Proudhon voulait se faire écouter, et il y réussissait. Infatigable démolisseur, il frappait à coups de marteau sur toutes les utopies. La plupart des théoriciens démocrates soutenaient *la communauté,* il défendit *la liberté ;* il la défendit à outrance, jusqu'à *l'anarchie.* Bientôt il eut conquis assez de partisans pour contre-balancer l'influence de M. Louis Blanc, dont il devint l'un des antagonistes les plus vigoureux.

Il lança son programme dans *le Représentant du peuple :*

« *Organisation du crédit et de la circulation,*
» *et solution du problème social,*

» Sans impôt,
» Sans emprunt,
» Sans numéraire,
» Sans papier-monnaie,
» Sans maximum,
» Sans réquisition,
» Sans banqueroute,
» Sans loi agraire,
» Sans taxe des pauvres,
» Sans ateliers nationaux,
» Sans association,
» Sans participation,
» Sans intervention de l'État,
» Sans entrave à la liberté
» du commerce et de l'in-
» dustrie,
» Sans atteinte à la pro-
» priété. »

Cette dernière prétention n'est-elle pas la contradic-

tion du fameux axiome? Mais qu'importe? C'est pour la lutte, la lutte impitoyable, que M. Proudhon réserve sa logique.

Après avoir condamné à l'impuissance l'économie politique, la dictature et les coups d'État, après avoir dressé le procès-verbal de mort de la société, il entreprend de lui rendre la vie. Il va :

« Doubler, tripler, augmenter à l'infini le travail et par conséquent le produit;

» Donner au crédit une base si large, qu'aucune demande ne l'épuise;

» Créer un débouché qu'aucune production ne comble;

» Organiser une circulation pleine, régulière, qu'aucun accident ne trouble;

» Au lieu d'un impôt toujours croissant et toujours insuffisant, supprimer tout impôt;

» Faire que toute marchandise devienne monnaie courante, et abolir la royauté de l'or;

» Sans parler des conséquences politiques, philosophiques, morales, etc. »

N'y a-t-il pas dans ces promesses assez de confiance, assez de séduction, pour soutenir auprès du peuple la concurrence avec les promesses des autres théoriciens?

Il apostrophe rudement ceux qui veulent organiser le travail : « C'est comme si vous proposiez de crever les yeux à la liberté!..... Détruire dans la société la divergence d'opinions, l'opposition des intérêts, la lutte des passions, l'antagonisme des idées, la concurrence des travailleurs, ce n'est rien moins que vouloir supprimer le mouvement et la vie..... Justice, union, accord, harmonie, fraternité même, supposent nécessairement

deux termes; aussi la première loi que je proclame, d'accord avec la religion et la philosophie, c'est : *la contradiction et l'antagonisme universel.*

» De même que la vie suppose la contradiction, la contradiction à son tour appelle la justice; de là, pour seconde loi, *la réciprocité : Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît;* précepte que l'économie a traduit ainsi : *Les produits s'échangent contre des produits.*

» La violation de cette loi a engendré tout le mal; c'est la justice dans l'échange, l'organisation du crédit qui nous donnera le vrai remède. »

M. Proudhon propose comme mesure transitoire :

La réduction de 25 p. 100 sur tout salaire, traitement, revenu, intérêt, dividende, tarif, prêt de l'armée, solde, pension, loyer, fermage;

La prorogation de tout payement, remboursement, échéance, etc., etc.

« Par ces moyens, la richesse générale qui n'a qu'une cause : « *la réciprocité du bon marché* », tandis que la misère en a deux : « *la hausse générale et la baisse partielle* »; la richesse générale s'accroîtra, comme si la tendance de la société était de *faire travailler tout le monde pour rien afin que chacun jouisse de tout pour rien*. Cet enrichissement est appréciable en chiffres. Que la moyenne de ces réductions soit de vingt centimes par jour et par individu, et la somme à jeter dans la circulation sera, au bout d'un an, de deux milliards cinq cents millions.

» Tel est le point de départ de l'organisation du crédit.

» Nul besoin de régie, d'administration, de recensement, etc.; chacun fera sa retenue sans crainte d'omis-

sion : tout fermier, tout locataire à son propriétaire, tout débiteur à son créancier, tout entrepreneur à ses ouvriers, etc.... Si toutes les mesures du Gouvernement pouvaient être exécutées de la même manière, sans qu'il en coûtât un centime à l'État et aux citoyens! Qu'en dites-vous? Aurions-nous besoin de gouvernement? Aurions-nous besoin de représentants? et l'*anarchie* ne serait-elle pas l'idéal de l'ordre? »

M. Proudhon reproche au Gouvernement de ne pas savoir se servir de ce crédit de 2 500 000 000 de francs, qui ne coûterait rien.

Il déclare la guerre à l'agio; et, sans vouloir le maximum, il croit qu'on pourrait arrêter, avec une réduction de 25 p. 100, le prix de vente pour tous les produits et services au prix de revient du jour qui précédera la promulgation du décret qu'il sollicite.

Il complète son système par l'institution d'une *banque d'échange*.

« L'or est le tyrannique obstacle à la vie sociale, à la circulation, au travail, au crédit, à la liberté. Il faut détruire sa royauté; il faut républicaniser le numéraire, en transformant en monnaie courante chaque produit du travail.

» *Créditer*, sous le régime monarchique de l'or, c'est *prêter!*

» *Créditer*, sous le régime républicain du bon marché, c'est *échanger!* »

Il donne une définition des billets à ordre, lettres de change, billets de banque, papier-monnaie; et il fait consister le problème de la circulation dans la généralisation de la lettre de change, dans le gage du papier de banque qui ne doit plus être l'or, ni l'argent, ni des

immeubles, mais des *produits ;* « là est l'avenir de la Révolution, la consolidation de la République ».

Il suppose l'application de son idée par cent mille commerçants et agriculteurs se faisant un crédit mutuel et proportionnel, s'engageant à recevoir en tout payement, de quelque personne que ce soit, et au pair, les billets de la banque d'échange limités à la somme d'affaires que chacun peut notoirement effectuer.

Garantis par le contrat synallagmatique de cent mille échangistes, ces titres sont à l'abri de toute dépréciation ; « l'or lui-même présente moins de sûreté ».

Les conséquences de l'établissement d'une banque d'échange et du moyen transitoire pour produire la somme de 2 500 000 000 de francs sont indiquées dans le titre de son programme, dont il donne une définition plus étendue. Il y ajoute le remboursement de la dette publique par la remise aux rentiers, pendant six ans, d'un milliard en papier de crédit, ce qui augmenterait proportionnellement la demande du travail. Par des procédés analogues, il effectuerait le remboursement de toutes les créances hypothécaires.

C'est ainsi que le principe de réciprocité, sans communisme, sans loi agraire, sans terreur, satisfaisant le bourgeois et le prolétaire, augmentant la richesse publique et privée, conduit à la *transformation de la propriété,* à l'*anarchie positive.*

M. Proudhon conclut ainsi :

« J'ai jeté dans le monde, il y a huit ans, cette parole devenue fameuse : La propriété, c'est le vol !

» Ce fut un scandale pour la monarchie constitutionnelle ; maintenant, c'est l'effroi de la République !

» La propriété, c'est la non-réciprocité ; et la non-

réciprocité, c'est le vol! J'ai, pour appuyer ma thèse, l'exploitation de l'homme par l'homme. J'ai l'expérience de la misère pendant six mille ans.

» Mais la communauté, c'est encore la non-réciprocité, c'est encore le vol!

» Entre la propriété et la communauté, je construirai un monde. »

Il est évident que, parmi les formules sorties de cette plume ardente, vigoureuse, excentrique, il en est qui n'ont été lancées que pour s'emparer de l'attention du riche par la peur, de celle du pauvre par l'espérance.

Mais à l'époque où elles étaient émises, bien loin d'observer combien leur ensemble était opposé au communisme qu'il condamnait dans son essence et dans ses conséquences, la bourgeoisie effrayée les assimilait à ce communisme. Elle se voyait menacée autant d'un côté que de l'autre, et elle trouvait le remède aussi périlleux que le mal. Elle donnait au mot *anarchie* sa signification usuelle; elle ne voulait pas lui reconnaître le sens intentionnel de l'écrivain, qui signifiait : *le pays le mieux gouverné est celui qui l'est le moins.*

XII

Comprenant combien ces prétentions irréalisables et bien plus ambitieuses que leurs propres désirs retardaient l'accomplissement de leurs espérances légitimes et nuisaient à l'amélioration de leur sort, des ouvriers cherchaient à rassurer les esprits inquiets en dévoilant et renversant ces épouvantails.

Ils parlaient, dans le journal *l'Atelier*, « au nom de

l'immense majorité des travailleurs, dont ils avaient reconnu, dans de nombreuses assemblées populaires, la parfaite conformité d'idées et de sentiments avec leurs propres aspirations.

» Ils proclamaient la propriété personnelle comme moyen essentiel de la liberté; car celui qui ne possède pas dépend de celui qui possède, et la possession de toute chose par l'État ne changerait rien à cette dépendance. La liberté, indispensable condition du progrès, est à son tour le grand moyen d'augmenter jusqu'à l'infini la richesse publique, matérielle, intellectuelle et morale. Le problème est donc celui-ci : « Ouvrir *à tous* la voie de la propriété, sans porter atteinte à la propriété *d'aucun.* » Et ce problème est déjà résolu!

» *L'association* n'ouvre-t-elle pas à tous la voie de la propriété? L'association *volontaire, indépendante, illimitée* dans le nombre de ses applications; l'association, restreignant la communauté à la possession des machines et des instruments de travail, distribuant à chacun sa part dans le fruit du travail pour lui constituer une propriété personnelle qui lui assure la liberté et l'égalité sociale; l'association, qui ne proscrit pas nécessairement l'intervention de l'État, mais qui, en l'admettant, la délimite!

» L'État ne doit intervenir que pour protéger l'association, lui confier des travaux publics, la créditer au besoin. Il a de plus un devoir sacré : il doit du travail à qui en manque, et du travail suffisamment rétribué. Que celui qui ne veut pas travailler ne mange pas; mais que personne ne puisse dire : Je meurs de faim faute de travail.

» Ce moyen d'affranchissement ne met pas en com-

mun la fortune publique, et il ne prend rien à la fortune particulière.

» Que l'État accorde sa protection à un système de crédit favorable à l'association ouvrière; que les chefs d'industrie aient le bon esprit d'associer leurs salariés à leurs entreprises, et la question du prolétariat sera bientôt résolue. »

L'affranchissement politique obtenu par le droit électoral, et l'affranchissement économique par l'institution des associations, *l'Atelier* réclame l'affranchissement intellectuel par l'éducation et l'instruction.

XIII

Dans cet océan de doctrines on remarque deux courants bien distincts.

L'un entraîne la société vers l'association et la solidarité universelles, absolues; se rend maître de l'individu et l'absorbe dans la masse; dépose aux mains de l'État les capitaux, la direction des travaux, la répartition des produits, l'appréciation des aptitudes et des besoins; substitue à toute rivalité, à toute concurrence, le devoir forcé; passe le niveau sur tout, et pose la vie en commun comme le bonheur suprême : c'est le communisme! Le communisme cherche à séduire les imaginations par les plus éblouissantes promesses : suppression des souffrances matérielles, extinction de la misère, transformation du monde! Il apparaît le 25 février à l'Hôtel de ville, exigeant l'organisation du travail en une heure, tentant de s'imposer! Il divise la société dans le présent pour l'égaliser dans l'avenir! Il suscite des désirs effrénés et sème l'épouvante.

Dans l'autre courant, la société est portée vers l'association volontaire, où l'individu conserve sa personnalité, sa liberté, sa part de propriété; ne demandant que justice à celui qui possède, protection à la loi, crédit à l'État, le progrès ne s'élance pas d'un bond, mais il s'avance d'un pas certain dans une voie praticable; le travail est rétribué suivant l'effort, et le bénéfice proportionné au salaire; l'émulation est développée; le dévouement a sa libre carrière. C'est le socialisme libéral! Le socialisme proposé par des écoles équitables et pacifiques; demandant au temps les transitions; ne cherchant ses moyens que dans la raison, le travail et l'exemple; rassurant et gagnant les esprits; professé par les économistes; pratiqué par des ouvriers intelligents; vivifié par la Révolution de Février; accepté par les administrateurs des chemins de fer d'Orléans et du Nord; destiné à féconder les entreprises où le travailleur sera admis à recueillir sa part légitime et proportionnelle de bénéfices! C'est le socialisme libéral, qui augmente la production, la prospérité et la grandeur de la France.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Que feriez-vous si l'Assemblée nationale ne proclamait pas la République? Polémique engagée dans la presse sur cette fatale question; ses terribles et inévitables effets : inquiétudes, soupçons, haines, provocations aux divisions et à la lutte, germes d'anarchie; violente surexcitation des clubs. — *Bulletin de la République* du 15 avril. — Élections générales à la représentation nationale : profusion des professions de foi; animation des clubs; liberté, universalité du mouvement électoral; position délicate des Commissaires du Gouvernement; plaintes et clameurs soulevées contre eux; M. Louis Blanc se fait l'interprète de ces plaintes; circulaire du ministre de l'intérieur aux Commissaires; recrudescence de la polémique des journaux au sujet de la défiance recommandée par M. Ledru-Rollin; lettres de M. Vivien et du maréchal Bugeaud; dissentiments des républicains sur la conduite à tenir envers les membres de l'ancienne gauche. — Que fera M. Thiers? Sa lettre aux électeurs des Bouches-du-Rhône; dispositions de M. O. Barrot; son discours aux électeurs de l'Aisne; paroles de M. Gustave de Beaumont aux électeurs de la Sarthe; lettre de M. Duvergier de Hauranne aux électeurs du Cher; son discours à Bourges.

I

A ce grand trouble des esprits suscité par les théories communistes, une insidieuse question vint ajouter de nouvelles agitations, et fournir à la contre-révolution des prétextes et des armes.

« *Que feriez-vous si l'Assemblée nationale ne proclamait pas la République?* » demande une lettre insérée dans *la Presse* du 13 mars, adressée au *National*, à *la Réforme*, à *la Démocratie pacifique*, et signée par un écrivain qui professe son constant républicanisme, mais qui depuis s'est converti au légitimisme.

Le National et *la Réforme* s'abstiennent d'une discussion dont ils aperçoivent le péril.

La Démocratie pacifique se laisse entraîner. Elle s'indigne d'être accusée de vouloir fortifier ses opinions par la contrainte et par la terreur morale; elle proclame la République comme la seule forme de gouvernement qui soit *universelle* et *de droit;* elle reconnaît à chacun la faculté de discuter les conditions du contrat républicain; elle refuse à la *majorité* même le droit d'imposer une monarchie.

Le rédacteur en chef de *la Presse* renouvelle la question; il la formule plus énergiquement : « Si, par suite du manque de travail, de l'extension de la misère et de la faiblesse du pouvoir, l'Assemblée nationale ne voit d'autre terme à l'anarchie que la royauté rétablie par la régence, jettera-t-on à l'eau la *majorité* ou la mitraillera-t-on? » Et cette question, qu'il trouve bonne à poser, M. Émile de Girardin la pose et la maintient, malgré les répliques de *la Démocratie,* qui s'efforce de lui en démontrer les désastreux et inévitables effets : l'excitation à la défiance, à la haine et à la lutte. M. E. de Girardin le sait tout aussi bien que ses adversaires, et il ne manque pas d'en rejeter sur eux la responsabilité : « J'ai posé la question; mais qui l'a provoquée? n'est-ce pas vous ? »

Aussitôt, comme sous l'action d'un courant électrique, dans tous les clubs, dans toutes les réunions, partout cette question est à l'ordre du jour. Rapide écho des paroles nouvelles, la presse départementale s'en saisit; les feuilles royalistes s'y empressent également.

Longtemps hésitants, les journaux libéraux de la capitale prennent enfin la parole. *La Commune de Paris*

adopte la devise de la couronne de fer : « *Dieu me l'a donnée; malheur à qui oserait la toucher !* » — *Le Représentant du peuple* regarde comme un devoir de proclamer le droit de résistance et d'en user; il professe, avec *la Gazette de France*, qu'il n'y a de principes vrais que les droits, lesquels sont antérieurs et supérieurs aux gouvernements. — *La Réforme* et *la Vraie République* refusent au peuple le droit de se suicider. — *Le Constitutionnel* et *le Siècle* déplorent l'imprudence de pareilles discussions, dont on n'a probablement pas prévu les suites; ils espèrent que Paris saura préserver l'Assemblée des tyrannies dont la menacent quelques violentes mais faibles minorités. — *La Gazette de France* se complaît dans le débat. — *Le National* persiste dans le silence. — *L'Union* condamne cette question, qui insulte la République et la nation, qui méconnaît tous les droits, jette le doute sur toutes les situations, trace les préliminaires de l'anarchie, allume les haines, divise les citoyens. Elle fait appel à la conciliation pour le triomphe de la liberté.

II

Les sages conseils de *l'Union* ne pouvaient être écoutés. L'incendie était allumé. C'était au sang qu'il était réservé de l'éteindre.

Après les Révolutions de 1789 et de 1830, après les journées de Février, à cette heure où le peuple était encore enfiévré du combat, alors qu'il venait de conquérir la liberté par sa force et son courage, que les pavés étaient encore mouvants, les traces des barricades encore visibles, les blessures encore ouvertes,

les cadavres encore chauds, les bras nus encore armés, les poitrines encore haletantes des colères de la lutte et des joies du triomphe, on venait dire à ce peuple : « Ta victoire et ta souveraineté, un vote peut les anéantir! Ta République, ta liberté, tes droits de citoyen, d'un mot peuvent être détruits! Le despotisme peut de nouveau fouler aux pieds ton drapeau abattu! » Et l'on voulait qu'après cette menace le désespoir et la rage n'envahissent pas tous ses sens, qu'un transport aveugle ne l'emportât pas jusqu'au délire! Lui jeter cette raillerie, cette provocation, et réclamer de sa raison le sang-froid, le calme, la modération, c'était rêver l'impossible!

III

Aussi, de cette question posée dans les clubs, ne devait-il sortir que la violence. Écoutons-les.

« Il faut, » dit la Société des droits de l'homme, « exiger un serment des nouveaux représentants, attachement et fidélité inviolable à la République une et indivisible; haine éternelle à la royauté. » Un orateur s'écrie : « Le jour où la Convention ne ferait pas son devoir, elle serait supprimée. »

Dans le Club des clubs, un citoyen développe cette audacieuse pensée : « Il faut employer la force morale avant la menace, parce que la menace doit suivre l'action. Quelle est la ville qui oserait résister à notre manifestation? Les neuf cents représentants seront neuf cents drapeaux qu'il faudra appuyer ou combattre! » Un autre délégué : « Il faut que dans les départements, il faut qu'à Paris on sache bien que nous agissons de

concert, et que nous sommes en mesure d'assurer le salut public ! »

Ces paroles révèlent l'avenir. La presse les a reproduites ; mais celles qu'elle n'a pas recueillies sont bien autrement claires. A cette question : *Que feriez-vous si l'Assemblée nationale ne proclamait pas la République ?* ceux qui hésitent sont hués, bernés, sifflés, tandis que ceux qui répondent nettement : « On la jettera par la fenêtre !... on la précipitera à la rivière !... on la chassera à coups de fusil !... » sont couverts de frénétiques applaudissements.

IV

Ainsi, sans attendre les élections, on inquiétait l'esprit du peuple ; on lui soufflait le doute et le soupçon contre la première assemblée issue du suffrage universel ; on accusait de faillibilité la souveraineté nationale, avant même qu'elle se fût prononcée. Le droit divin renversé par la Révolution de 1789, le droit de la force écrasé par la force en 1814 et 1815, le droit du cens détruit en 1830 et en 1848, il ne restait debout que le droit de tous, et ce droit était attaqué ! On lui inoculait le germe de dissolution qui devait mettre à néant sa première expression ! Dès lors, dans quelle loi suprême se réfugier ? Le hasard, ou l'anarchie ? Le caprice d'un peuple ameuté, ou le coup de main d'un despote ? Toute foi était perdue ! C'était l'abîme.

Quel accueil préparait-on à l'avénement de cette Assemblée constituante, librement élue par tous les citoyens pour asseoir la France sur de nouvelles bases ? La confiance, le concours des sympathies et des intel-

ligences, l'obéissance ? non ! mais la méfiance des cœurs et des esprits, l'émeute, l'insurrection! Soupçonnée de pouvoir se renier elle-même, elle se voyait contestée d'avance. D'une part la crainte, de l'autre la prévention, étaient à ce point surexcitées que, dans plusieurs départements, on délibéra sur ce qu'il conviendrait de faire pour protéger les représentants.

Partout la mine était disposée et n'attendait que l'étincelle pour s'enflammer et faire explosion.

V

Un incident vint ajouter encore à ces sinistres préludes. La fatalité semblait se concerter avec la fougue des partis extrêmes. Dans le *Bulletin de la République* du 15 avril, parut cette proclamation :

« Citoyens,

» Nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité. Mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas; les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce

serait de manifester une fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.

» Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir? A Dieu ne plaise! Non : la France a confié à Paris une grande mission; le peuple français ne voudra pas rendre cette mission incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations du corps constituant. Paris se regarde, avec raison, comme le mandataire de toute la population du territoire national; Paris est le poste avancé de l'armée qui combat pour l'idée républicaine; Paris est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France. Paris ne séparera pas sa cause de la cause du peuple qui souffre, attend, et réclame d'une extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille au loin, si les influences sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées et trompées par l'éloignement, le peuple de Paris se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

» Sur quelques points on abuse, on égare les populations; sur quelques points, la richesse réclame ses priviléges à main armée. Ceux qui agissent ainsi commettent un grand crime, et nous menacent de la douleur de vaincre quand nous aurions voulu seulement persuader.

» Que, de toutes parts, le peuple des campagnes se rallie au peuple des villes, et que le peuple des villes s'unisse à celui qui, au nom de tous et pour la commune gloire, a conquis le principe d'un heureux et noble avenir. Partout la cause du peuple est la même, partout les intérêts du pauvre et de l'opprimé sont solidaires. Si la République succombait à Paris, elle

succomberait non-seulement en France, mais dans tout l'univers, qui, les yeux fixés sur nous, s'agite héroïquement pour sa délivrance.

» Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre propre souveraineté. Entre le danger de perdre cette conquête par le fait d'une assemblée incapable ou par celui d'un mouvement d'indignation populaire, le Gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace; il n'a pas le droit de violenter les esprits et de porter atteinte au principe du droit public. Élu par vous, il ne peut ni empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme l'exercice de ce droit.

» Mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est de vous éclairer sur les conséquences de vos actes. Jadis les représentants du peuple sauvaient la patrie en proclamant le danger de la patrie. Dans une nation comme la France, l'idée du danger ne peut démoraliser que ceux qui n'ont pas le cœur français : le vrai Français aime l'idée du danger, qui est pour lui l'idée même de la victoire! Eh bien, si la patrie n'est plus en danger comme aux jours de notre première République, si l'ennemi n'est plus à nos portes, si la lutte matérielle n'est plus établie dans nos propres rangs, il y a une lutte intellectuelle qu'un danger moral et une grande foi dans les idées peuvent seuls conjurer.

» Citoyens, ayons ce courage, détachons-nous de l'intérêt matériel mal entendu, des étroites passions de localité; préservons-nous des ennemis qui nous flattent

en nous caressant pour mieux étrangler la liberté qui leur sert d'égide ; sauvons à tout prix la République : il dépend encore de nous de la sauver sans convulsions et sans déchirements. »

Moins passionné que celui des clubs, mais non moins précis, le langage de cette proclamation apparaissait revêtu du caractère officiel, et confirmait les résolutions désespérées du peuple. Ce fut une stupéfaction générale; et la sensation produite eût conduit à des conséquences terribles, si elle n'eût été affaiblie par le désaveu du ministre et noyée dans la manifestation du 16 avril.

M. Ledru-Rollin, en effet, ne connut la publication de ce bulletin que le 15, en séance du Conseil. Il en fut aussi péniblement affecté que ses collègues. Aussitôt il ordonna des mesures propres à arrêter l'envoi aux départements. M. Carteret courut à la poste, mais il était trop tard; il ne put empêcher que le départ d'un certain nombre d'exemplaires [1].

Ainsi, le hasard lui-même prenait sa part dans cette irritation des esprits, dans cette provocation aux bouleversements, dans cet amoncellement des orages et des tempêtes à déchaîner sur la future Assemblée.

VI

Si aux époques ordinaires les élections générales à la représentation captivent l'attention publique, et

[1] Voici comment ce bulletin avait échappé à la surveillance ministérielle. Le chef du cabinet, M. Élias Regnault, était chargé de la direction et du contrôle. Ce jour-là, au moment où l'article lui parvenait, il recevait en même temps la triste nouvelle que sa mère allait succomber à la maladie et à la vieillesse. Cet article fut envoyé sans révision à l'impression.

donnent à la nation un surcroît de mouvement et de vie, quelle animation, quelle fièvre, quel délire devait éprouver la France aux mois de mars et d'avril 1848, alors qu'au suffrage restreint allait succéder le suffrage universel, alors que le peuple entier allait juger, choisir et nommer ses délégués!

J'ai déjà exprimé ma conviction que, les élections faites sous l'impression première de la victoire de Février et sous l'émotion enthousiaste qui entraînait alors toutes les volontés dans une direction unique, il n'y eût eu qu'une immense acclamation, qu'une adhésion unanime aux candidatures républicaines. Tout ajournement devait rompre cet accord de tous les citoyens, en permettant aux ambitions de surgir, aux passions de se développer, aux partis hostiles de se reconnaître et de se reconstituer. L'ajournement concédé par le Gouvernement provisoire ne fut que de quinze jours; et cependant ces désastreuses conséquences eurent le temps de se produire. Bientôt furent visibles les signes avant-coureurs des grandes luttes.

Les prétentions s'affichent; les professions de foi surabondent; les murs en sont couverts, les clubs en retentissent, les feuilles en regorgent. C'est la confusion, le chaos. Le langage est doux, violent, burlesque, sympathique, varié à l'infini. La pensée se traîne à terre ou s'élève au sublime. À côté de la sottise, le génie. Le cœur s'ouvre; il étale ses défauts aussi bien que ses qualités. Principes, chimères, théories, systèmes, tous s'exposent au grand jour, et se nomment. Le plus vulgaire instinct parle sans se déconcerter aussi haut que la pensée la plus noble. Le faux, le vrai, l'égoïsme, le dévouement, le scepticisme, la foi, se

heurtent dans ce pêle-mêle de sentiments. Mais quelques idées dominent, s'imposent aux plus rebelles, comme résumé de la Révolution, comme signe de ralliement et symbole d'union. Ces mots : *Progrès! Amélioration du sort moral et matériel du plus grand nombre! République!* se retrouvent stéréotypés sur toutes les déclarations.

La tribune des clubs est assiégée par les candidats. Les discours s'y succèdent, avec une étourdissante rapidité, au milieu des applaudissements, des clameurs, des interruptions, des cris. Les interpellations se croisent avec les réponses. Les paroles les plus éloquentes répondent aux questions les plus triviales. Des individus sans nul mérite, superbes de vanité, viennent disputer les suffrages aux citoyens dont le patriotisme éprouvé rend les droits incontestables. En ceci, rien de surprenant! N'est-ce pas la marche naturelle des choses?

Ce qui est surtout remarquable, c'est le contraste entre l'auditoire et l'orateur. Dans une réunion de conservateurs, on écoute avec avidité un ouvrier en blouse, on le couvre et on l'enivre de bravos, tandis qu'un club ultra-révolutionnaire se prête avec confiance aux protestations démocratiques d'hommes jusque-là connus par l'exaltation de leur royalisme, mais qui, envieux de la popularité, viennent la chercher jusque chez les sectaires les plus ardents. L'égalité semble avoir passé tous les caractères sous son niveau. Sur l'estrade montent tour à tour le riche, le pauvre, l'industriel, le commerçant, le prêtre, le militaire, le professeur, le travailleur, l'artiste, le poëte. Chacun confesse ses croyances, formule ses promesses, affirme son dévouement.

Si les engagements solennellement pris sont observés, si les serments sont loyalement tenus, c'est la moralité qui va régir la politique, c'est le désintéressement qui va éclairer les consciences, c'est le règne à jamais affermi de la République.

VII

Mais la curiosité du tableau s'efface devant le grandiose des deux éléments régénérateurs du mouvement électoral : l'universalité, la liberté.

La liberté! Ni compression, ni intimidation, ni liste gouvernementale, ni falsifisation, ni serment. Libre de toute entrave, la presse est affranchie du timbre et du cautionnement. Le droit de réunion est absolu. Les comités, indépendants de toute surveillance, s'organisent d'une extrémité de la France à l'autre, au chef-lieu, au canton, à la commune. Les correspondances, respectées, se multiplient. Tous les partis se jettent dans l'arène, dressent leurs listes, présentent leurs hommes, leurs chefs. Tous savent que la sincérité du suffrage est assurée.

L'universalité! Nul n'est éliminé, nul ne demeure indifférent. Pas de limite au droit. Pas de triage. Pas de distinction de castes. Pas de désignation par l'impôt. Chacun vit de la vie de tous et prend sa part égale à la loi commune. Chacun a sa voix, qu'il va donner ou refuser suivant sa conviction. Chacun peut interroger, examiner, juger les candidats, se présenter soi-même aux suffrages. Chacun a sa parcelle de souveraineté à déléguer.

Aussi la France entière est-elle debout. Enfin, elle

va elle-même prononcer sur ses propres destinées. Elle va recueillir, dans les urnes où le plus humble et le plus petit aura déposé son vote, les noms des représentants à qui elle confiera la toute-puissance.

VIII

Cette nouvelle complication de la vie politique faisait plus délicate et plus critique encore la situation des Commissaires du Gouvernement. Presque tous, ils avaient été soit députés, soit candidats, ou tout au moins ils étaient désignés par l'opinion publique pour l'être un jour. La plupart n'avaient accepté leur mission que par dévouement et sans avoir renoncé à l'espoir de représenter leur pays dans l'Assemblée constituante. Leur canditature était donc toute posée. De là cette double et fausse attitude : tout à la fois présider au mouvement électoral et se mêler à ses luttes. Agents de l'autorité, leur impartialité était un devoir; prétendants à la députation, cette impartialité semblait impossible. Leur action en était gênée ou suspectée. On leur reprochait de trop faire ou de ne pas faire assez. Rancunières et implacables, les personnalités de l'administration et de la presse, qu'ils avaient froissées par des destitutions et par la suppression des subventions préfectorales, ne manquaient pas de se jeter sur ces prétextes à accusation et de les faire servir à leur vengeance : « Ces Commissaires exploitent le pouvoir à leur profit; les déplacements qu'ils prononcent ne répondent qu'à un but personnel; l'argent de l'État est employé à payer leurs circulaires et leurs bulletins; le système de MM. Guizot et Duchâtel est dépassé et laissé

bien en arrière ; le dégrèvement de l'impôt des 45 centimes concédé aux plus pauvres n'est entre leurs mains qu'un moyen de captation électorale. »

Ainsi attaqués par la réaction, les Commissaires n'étaient point ménagés par certains démocrates : « Afin de se faire accepter par les partis, ils composent avec eux, et ils les laissent organiser la résistance contre la République. Pour être admis sur toutes les listes, ils consentent au succès des candidatures hostiles. Ils transigent avec leur conscience. Grâce à leur ambition, la nouvelle Assemblée va être envahie par les monarchistes; et la guerre civile devient inévitable. »

A Paris, la presse conservatrice se prêtait à ces clameurs, et les sectaires n'épargnaient ni leurs plaintes ni leurs agressions.

Le 29 mars, en séance du Conseil, M. Louis Blanc se fit l'interprète de ces plaintes : « Pour l'égoïste succès de leur canditature, les Commissaires compromettent l'autorité du Gouvernement et perdent la République. Des abus graves lui ont été révélés. Il les expose avec douleur, mais il remplit un devoir ; » et il cite certains faits.

M. Ledru-Rollin réplique avec vivacité : « Il y a une énorme exagération dans les accusations. Ce sont les rivalités qui enveniment les actions les plus naturelles. Il s'est vu, il est vrai, obligé de révoquer quelques Commissaires, entre autres M. Barillon dans l'Oise; mais c'est l'exception. Afin de parer à une situation équivoque, il a adjoint aux Commissaires des Commissaires nouveaux; et il a envoyé dans les départements des Commissaires généraux. Il n'y a donc aucun abus de pouvoir à redouter. »

Le 1er avril, la discussion se renouvela. Après avoir insisté sur la nécessité absolue de laisser au choix du peuple la plus grande liberté, le Conseil adopta la résolution suivante :

« Sur la proposition du citoyen Louis Blanc, approuvée par le ministre de l'intérieur, le Conseil décide qu'une circulaire sera adressée par le ministre de l'intérieur aux Commissaires du Gouvernement dans les départements, pour leur recommander de ne point user, dans l'intérêt de leur élection, d'une influence qui ne doit servir qu'à la consolidation de la République, et d'attendre, sans le provoquer, le vœu des populations. Les ministres du Gouvernement provisoire s'étant abstenus de toute intervention intéressée dans les élections, ils ont le droit d'attendre la même réserve des agents investis de leur confiance. »

Le 5, M. Ledru-Rollin lut au Conseil une circulaire qui fut approuvée après de légères modifications. J'en donne les principaux passages :

« Citoyen Commissaire,

» Des élections dépend l'avenir du pays. Sincèrement républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante de progrès et de paix ; réactionnaires ou même douteuses, elles le condamnent à de terribles déchirements.

» Le Gouvernement doit-il agir sur les élections ou se borner à en surveiller la régularité ?

» Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdiquer ou même de trahir, le Gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter

des voix; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution, si, par impossible, elle ose relever la tête.

» Est-ce à dire que nous imitions les fautes de ceux que nous avons combattus et renversés? Loin de là. Ils dominaient par la corruption et le mensonge, nous voulons faire triompher la vérité; ils caressaient l'égoïsme, nous faisons appel aux sentiments généreux; ils étouffaient l'indépendance, nous lui rendons un libre essor; ils achetaient les consciences, nous les affranchissons. Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous?

» Apôtres de la Révolution, nous la défendrons par nos actes, nos paroles, nos enseignements. Vigilants et résolus contre ses ennemis, nous lui conquerrons des partisans en la faisant connaître. Ceux-là seuls qui ne la comprennent pas peuvent la redouter.

» Ces principes, citoyen Commissaire, tracent la ligne de votre conduite. S'il vous était possible de vous multiplier, d'être partout à la fois, de mettre à chaque heure votre pensée en contact avec la pensée publique, vous ne feriez rien de trop. Digne missionnaire des idées nouvelles auxquelles le monde appartient, vous prépareriez leur pacifique avénement. Ce qu'il y a de praticable dans cette laborieuse tâche doit être accompli par vous, par vos amis, par vos écrits, par vos discours; répandez la lumière à flots. Qu'à tous les yeux brille dans son éclat majestueux la grande et noble figure de la République régénérant l'humanité par sa puissance morale, effaçant les distinctions de classes, appelant tous les citoyens à la réalisation politique du dogme de la fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des entraves qui les étouffent, faisant enfin de

notre admirable France la plus libre, la plus heureuse, la plus forte des nations !

» Ainsi s'exercera votre influence : l'intimidation et la violence provoquent les révoltes; la corruption dégrade et ruine le pouvoir ; l'enseignement viril est la seule arme dont puissent se servir les chefs révolutionnaires du peuple : elle leur suffit pour triompher de toutes les résistances.

» Mais, afin que cet enseignement soit fécond, puisez vos inspirations aux sources vraiment populaires. Que partout des réunions soient organisées ; que chacun, même le plus humble, soit mis en demeure d'y produire sa pensée.

» Laissez-moi vous dire que vous ajouterez à l'autorité morale des résolutions qu'elles vous inspireront en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux ; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le Commissaire a fait le député. Le Gouvernement vous tiendra compte du soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie de ses instructions. N'oubliez pas que nous nous devons tous au pays, qui attend de nous de grandes choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt privé. »

Exaltés par la pensée du devoir tracé dans cette cir-

culaire, certains Commissaires firent abnégation du vœu ardent de toute leur vie. Noble sacrifice, dévouement sublime, dont les Républiques ont donné de fréquents exemples! MM. Pereira, à Orléans; Bordillon, à Angers; J. Salarnier, dans le Cantal, et plusieurs autres, se désistèrent de leur candidature.

IX

Les sentiments exprimés par le ministre furent appréciés comme empreints de modération; mais la défiance et l'exclusion recommandées contre certains candidats soulevaient une polémique passionnée.

Les journaux de l'ancienne Opposition dynastique surtout se plaignaient amèrement : « Nous ne voulions pas la République; c'est vrai. Mais aujourd'hui elle n'est plus en question; elle existe. Vous l'avez proclamée; nous l'avons loyalement acceptée. Nous avons soutenu le Gouvernement provisoire à son origine. Pourquoi nous repousser? Pourquoi faire des républicains de la veille et des républicains du lendemain? Pourquoi élever une date entre vous et nous? Pourquoi ce germe de division? Vous voulez donc être exclusifs? Prenez garde : l'exclusivisme c'est l'isolement, qui n'a d'issue que dans la mort; tous les partis qui ont écouté ses conseils ont successivement succombé. Vous allez méconnaître la nature essentiellement conciliatrice de la République et les enseignements de l'histoire, pour suivre l'exemple des émigrés et du système Guizot. Mais ce système, nous lui avons fait ensemble une longue guerre; et aujourd'hui, parce que vous êtes au pouvoir, vous nous éloignez! Ce que vous et nous

nous poursuivions de concert, indépendamment de nos préférences pour telle ou telle forme gouvernementale, c'était le renversement de la corruption, le rétablissement des libertés publiques, de l'honneur, de la gloire, de la prospérité du pays. Cela, nous le voulons encore, nous le voulons comme vous, autant que vous. Seraitce donc que vous auriez la prétention de créer un nouveau genre d'aristocratie en faveur des républicains de la veille? Croyez-nous : c'est mal inaugurer la République que de semer la haine à l'heure où plus que jamais il faut s'unir et s'entendre. L'Assemblée nationale aura d'autres questions à traiter que celle de la République. Pourquoi donc écarter les hommes d'État qui ont l'expérience des affaires, la connaissance des finances et des lois? Votre ostracisme n'est pas seulement une faute, c'est une iniquité. »

Les journaux républicains répliquaient : « Ce n'est pas nous qui vous repoussons; ce sont vos antécédents, vos principes, la situation elle-même. Après une révolution aussi profonde, la première Assemblée appelée à fonder une Constitution nouvelle doit avoir la foi absolue dans son œuvre, et l'inspirer au peuple. Si elle n'a pas la foi, si elle ne l'inspire pas, le peuple doutera de ses résolutions, de sa volonté, de sa puissance, et dans un jour de vertige et de fureur, il pourra se laisser entraîner jusqu'à violer et renverser la représentation qu'il aura élue. Alors, ce sera la guerre civile avec ses horreurs, l'anarchie avec tous ses écroulements. Eh bien! cette foi, la ressentez-vous? La confiance du peuple, l'avez-vous? Vos noms ne soulèvent-ils pas des soupçons, des craintes? Votre présence dans l'Assemblée ne servira-t-elle pas de prétexte aux agitateurs?

Pour revenir à la vie politique, attendez que vous puissiez le faire sans péril pour la société. Amis de l'ordre, laissez l'ordre nouveau s'affermir. Dévouez-vous à la paix publique ; ajournez vos désirs, et ne portez pas dans le sein de cette première Assemblée l'indécision de vos nouveaux sentiments. Si pourtant, en dépit de nos conseils, vous persistez, le champ est libre ; jetez-y vos personnalités ; mais ne réclamez pas notre neutralité. Nous répandrons partout cette éclatante et saine vérité, que pour fonder une République il faut des républicains, et que, pour la sécurité de tous, pour l'avenir de la France, les républicains convaincus y sont de tout point préférables aux républicains douteux. »

X

Cette dernière opinion gagnait parmi les adversaires de sérieux approbateurs. *Le Journal des Débats,* qui reprochait au ministre de l'intérieur de diviser officiellement les citoyens et d'introduire parmi eux des catégories de suspects et d'indignes, exhortait ses amis à laisser aux hommes nouveaux et non engagés antérieurement le soin de fonder et d'organiser la République.

Dans une lettre publiée par le journal *la Somme,* l'honorable et consciencieux M. Vivien écrivait à l'un de ses amis : « Envoyez-nous des républicains ; plus vous en enverrez, plus les membres de l'Assemblée nationale seront fermes et décidés dans leurs principes, plus vous aurez chance de préserver l'avenir de toute commotion nouvelle ! C'est par des républicains que la République doit être constituée ; c'est par eux seulement qu'elle peut être sauvée. »

Le maréchal Bugeaud, invité par des électeurs de son département à accepter la candidature, écrivait au rédacteur de *l'Écho de Vésone :*

« ..... En exprimant ma gratitude aux électeurs pour leur empressement, je déclare renoncer pour cette fois à l'honneur de la députation. Cette résolution, je puis le garantir, n'est nullement fondée sur un sentiment d'indifférence pour les grands intérêts du pays. Mon dévouement pour la chose publique n'a rien perdu de son énergie et de sa chaleur. Je ne me retire pas sous ma tente. J'emploierai toute mon influence, je le dis sans arrière-pensée, pour faire aimer la République, c'est-à-dire pour la seconder dans la pratique des grands principes d'ordre, de conciliation, de modération, qu'elle a proclamés à son avénement.

» Mais j'ai pensé que dans les circonstances actuelles il me convenait de me renfermer dans ma devise : *Ense et aratro.*

» Je labourerai pour la République en faisant des vœux pour qu'elle n'ait pas besoin de tirer l'épée; mais le jour où la trompette sonnerait, on me trouverait prêt à consacrer à ma patrie ma vieille expérience des armes et le reste de mes forces.

» Si, en m'éloignant des suffrages de mes concitoyens et de ceux de mes vieux collaborateurs de la terre, il m'était permis de leur donner des conseils, je leur dirais : Choisissez pour vous représenter des hommes qui, en adoptant loyalement la République, vous aient prouvé leur amour de l'ordre, leur dévouement éclairé à l'agriculture, leur attachement à ces bons laboureurs qui nous nourrissent tous, et qui nous fournissent leurs enfants pour assurer l'inviolabilité de notre territoire... »

Le maréchal défend le droit de la propriété, et termine par ces mots : « Que les hommes que vous nommerez aient la sagesse d'éloigner l'application de ces théories absurdes qui tendent à séparer l'intérêt du pauvre de l'intérêt du riche, car elles sont aussi fatales pour l'un que pour l'autre. »

Ces conseils, ces exemples, firent peu de prosélytes. La plupart des hommes des anciens partis n'en persistèrent qu'avec plus de ténacité à briguer la députation, et redoublèrent d'ardeur.

XI

De leur côté, les républicains n'étaient pas d'accord sur la ligne de conduite à suivre envers les anciens membres de la gauche.

Les uns disaient : « Minorité la veille du 24 février, nous avons à devenir majorité. Pour y réussir, où pouvons-nous espérer recruter des partisans plus faciles à convaincre et plus sincères que dans les rangs voisins des nôtres ? Les hommes de la gauche n'ont-ils pas toujours soutenu la souveraineté du peuple contre le gouvernement personnel ? Fils de la Révolution de 1789, ne sont-ils pas les fauteurs de la Révolution de Juillet ? Leur maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, n'est-elle pas la formule qui se rapproche le plus de la République ? N'ont-ils pas vaillamment défendu les libertés de la presse et de la tribune ? Dégagés d'ailleurs de tout lien, ne peuvent-ils nous aider franchement à fonder les institutions nouvelles, donner à la République une nombreuse clientèle de bourgeois éclairés, et d'ad-

versaires nous faire des alliés ? La logique, les événements, les intérêts réciproques, la sécurité à l'intérieur, notre triomphe en Europe, les destinées de la France, tout engage les libéraux et les radicaux à conserver les relations qui existaient entre eux et qu'il leur convient de resserrer plutôt que de briser. Cordiale de part et d'autre, cette alliance donne aux radicaux la majorité, la consolidation de leur œuvre, la prudence, la modération, indispensables éléments de durée ; elle ouvre aux libéraux des sources inépuisables de grandeur, l'énergie, la popularité, la hardiesse des idées, et elle affermit leur base d'action ; elle fonde à jamais la République dans le progrès et l'ordre ; elle assure la liberté et toutes les conséquences de la Révolution. »

D'autres républicains se soulevaient contre cette alliance : « C'est une grave erreur de croire au républicanisme sincère et possible des hommes qui regrettent la régence. Ils pardonneront difficilement au mouvement de les avoir distancés. Bien loin de suivre la Révolution dans sa marche glorieuse, ils s'efforceront à la faire rétrograder. La forme républicaine, avec ses allures, avec la complète émancipation du peuple, leur est essentiellement antipathique. Le suffrage universel leur semble une monstruosité. Ce qu'il leur faut, c'est une monarchie où la royauté et la souveraineté de la nation se mêlent et se condensent, où leur talent de parole les élève au premier rang. Démocrates vis-à-vis de la noblesse, ils sont aristocrates avec les ouvriers. Quant à leur expérience, les temps sont bien changés. Habiles à manier quelques milliers d'électeurs et quelques centaines d'éligibles, ils seront incapables de gouverner avec les masses dont ils ignorent les sentiments

et dont ils dédaignent l'approbation. Vous retenant à chaque pas, étouffant chacune de vos inspirations, vous entourant d'entraves, sans cesse ils réagiront contre vos actes. Leur concours ne vous apportera que l'impopularité. Et lorsque vous croirez avoir par eux fortifié la République, vous la verrez tout à coup compromise et perdue ! »

Les républicains exaltés comptaient parmi eux un grand nombre de républicains et de socialistes du lendemain ; ils n'en proscrivaient pas moins irrémissiblement les membres de l'Opposition dynastique : « Ce sont nos ennemis acharnés, et les plus dangereux, tout disposés à nous écraser à la première opportunité. Vous, modérés, qui espérez en eux, qui leur tendez la main, lisez donc leurs journaux. Ne déversent-ils pas sur vous la critique et le fiel ? N'attaquent-ils pas M. Lamartine aussi rudement que M. Ledru-Rollin, les ministres des finances et de l'instruction publique aussi violemment que M. Louis Blanc ? N'attendez d'eux que trahison, intrigues et complots. Membres de l'Assemblée, ils n'auront qu'un but : saper la République, l'anéantir. Dès lors, entre eux et nous ce sera la guerre à outrance ! Ne devons-nous pas à la patrie de prévenir leurs attaques, de les contraindre à retirer leurs candidatures, ou de soulever le peuple contre leurs prétentions réactionnaires ? »

Réservant leurs plus violentes colères aux chefs du centre gauche et de la gauche, ils rendaient M. Thiers responsable de toutes les mesures liberticides et de toutes les répressions sanglantes du règne de Louis-Philippe ; ils rappelaient impitoyablement à M. O. Barrot ses faiblesses dynastiques.

Le Constitutionnel répliquait pour M. Thiers, et ne ménageait à son tour ni les choses ni les hommes.

XII

M. Thiers voyait deux voies ouvertes devant lui : l'adhésion loyale à la République, ou la conspiration en faveur de la régence.

La régence promettait la pleine application de son principe : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Naturellement désigné pour diriger l'exercice de ce système qu'il n'avait cessé de soutenir avec persistance, président du Conseil, il deviendrait le chef politique de la France. Mais, pour parvenir à cette réalisation, que de projets, de calculs, de combats, de bouleversements! Il lui faudrait d'abord évoquer le fantôme des théories communistes, terrifier les imaginations de la bourgeoisie, frapper d'épouvante la nation, au risque de l'abîmer dans la terreur et de la livrer inerte au despotisme. Puis, la réaction opérée, la régence proclamée, qui pouvait assurer à ce vainqueur le prix du succès ? Serait-ce bien lui qui serait investi du pouvoir ? Une intrigue, un caprice, un jeu de la fortune, ne lui préparaient-ils pas quelque accablante surprise à l'heure du couronnement de tant d'efforts? L'appui qu'il prétendait fonder sur une femme et sur un enfant n'était-il pas plus fragile encore que celui qui a pour base les mobiles sympathies du peuple?

Si au contraire, sans arrière-pensée et par une déclaration formelle, il se déterminait à accepter la République, ne pouvait-il espérer la tempérer et la maintenir, grâce à son talent, à sa clientèle d'amis et de

journaux? Aidant au triomphe de l'ordre et de la liberté, il n'avait plus qu'à rassurer la bourgeoisie en lui montrant dans la République une majorité immense, compacte, résolue à fonder les institutions démocratiques, à repousser les résolutions extrêmes et les complots. Ne trouvait-il pas là les moyens de satisfaire l'ambition la plus légitime et la plus élevée? L'honneur de diriger les destinées d'une République nouvelle n'était-il pas bien autrement grand que celui de présider un ministère? N'appartenait-il pas à un esprit puissant d'aspirer à la première position de l'État, sans guerre civile et par le vote libre et régulier d'un peuple, plutôt que de rêver la restauration d'un enfant à travers les hasards et les tentatives d'une contre-révolution?

Ces considérations s'agitaient plus ou moins confusément dans l'esprit de M. Thiers, quand il fut provoqué à s'expliquer par l'opposition que faisait à sa candidature la presse du département des Bouches-du-Rhône. La lettre suivante peint bien ses diverses pensées.

« M. Thiers aux électeurs des Bouches-du-Rhône qui lui ont offert leurs suffrages :

» Je vous remercie, messieurs, du souvenir que vous avez bien voulu conserver de moi et des services que j'ai essayé de rendre à la France pendant dix-huit années de vie publique. Je crois en effet que j'avais droit, autant que mes concurrents, au choix du département dans lequel je suis né. Peut-être ai-je répandu quelque lustre sur la députation des Bouches-du-Rhône; mais j'ai certainement servi avec un ardent patriotisme la cause de l'ordre, de la liberté, de la grandeur nationale. Il est bien vrai que je n'ai désiré ni voulu la République; car, dans mon opinion, la

monarchie constitutionnelle était suffisante pour nous assurer une large liberté, et l'état de l'Angleterre pendant les deux derniers siècles me semblait pour mon pays une situation qui n'était pas à dédaigner. La Providence en a décidé autrement; je m'incline devant ses décrets, et si je suis prêt à résister à toute tyrannie, je ne résisterai jamais à la force des choses, manifestée par des signes éclatants. J'accepte donc la République sans arrière-pensée, mais je n'entends désavouer aucune partie de ma vie.

» Dans les premières années qui ont suivi 1830, j'ai défendu la cause de l'ordre. L'ordre à peine établi, j'ai défendu la cause de la liberté, de la grandeur nationale, qui, à leur tour, me semblaient en péril par les fautes d'une royauté que je me garderai d'outrager aujourd'hui qu'elle est proscrite. J'aurais pu obtenir les prédilections de cette royauté; je ne les ai point recherchées, parce que mes convictions ne pouvaient s'accorder avec celles du roi régnant. Sur dix-huit années, j'en ai passé douze dans l'opposition la plus ferme, la plus constante, la plus désintéressée. Je crois qu'indépendamment de l'expérience acquise, qui est toujours bonne sous tous les régimes, même les plus nouveaux, les députés membres de la dernière opposition pourraient être utiles, car si on veut réduire les soutiens de la nouvelle République à ceux qui étaient républicains il y a six semaines, on l'exposera à un grand isolement. J'ai donc consenti à être porté à la députation. J'y ai consenti par devoir, par dévouement, par honneur, non pour travailler, dans la future Assemblée nationale, à une restauration déguisée, mais pour y travailler franchement à constituer la nouvelle République

sur des bases solides et durables, pour y défendre les conditions essentielles de toute société : la famille, la propriété, la liberté des transactions.

» On me dit qu'on attend de moi des déclarations, des explications, des engagements; que les républicains de la veille, peut-être même ceux du lendemain, ne me trouvent pas républicain de date assez ancienne (ce que je reconnais en toute humilité); que les conservateurs ont souvenir de mon opposition; que le clergé notamment, qui veut bien apprécier mon amour de l'ordre, aurait besoin d'être rassuré sur mes tendances au sujet de la question de l'enseignement, question bien éloignée et bien transformée aujourd'hui. Je m'explique tous ces scrupules; mais pour les lever je n'entends désavouer aucune de mes opinions antérieures. Je crois avoir soutenu les intérêts de mon pays dans la mesure que comportaient nos dernières institutions. Je suis prêt à le céder à tous les candidats de notre département sous le rapport des talents; j'ose me dire l'égal de tous sous le rapport du patriotisme, et je déclare que si je ne suis point élu, je n'en serai nullement confus devant la France, devant l'Europe.

» Je prie donc mes amis de se dispenser de tout effort, de ne point se compromettre pour seconder ma candidature, surtout de ne prendre aucun engagement pour mon compte : je n'en veux prendre aucun, que celui de travailler loyalement à bien constituer le nouvel ordre de choses. Prêt à remplir courageusement une mission difficile, si elle m'était confiée avec abandon, je ne la désire plus dès qu'elle est contestée, pour le peu qu'elle le soit.

» Je rentrerai avec bonheur dans la retraite et l'étude,

pour y méditer en repos sur les éternelles lois de la société humaine, que je ne crois pas changées, malgré l'agitation de l'univers, pour y faire des vœux ardents en faveur de cette France que j'ai tant aimée, que j'aime tant encore, que j'aime en proportion même des dangers qu'elle peut courir aujourd'hui. »

Cette profession de foi est en harmonie complète avec la déclaration solennelle faite à la tribune le 1er février 1848, et semble en être une première application.

XIII

M. O. Barrot avait été de tout temps un chaleureux défenseur de la souveraineté du peuple. Il n'avait plus qu'un pas à faire pour se trouver en pleine république ; il y était disposé ; mais des attaques violentes et incessantes semblaient vouloir l'en empêcher. Un jour, comme il a été dit, il se trouvait éliminé d'une liste où il avait autorisé l'inscription de son nom ; un autre jour, on venait lui dire que le Gouvernement provisoire exigeait son éloignement de Paris ; plus tard, le bruit courait que sa candidature était combattue par le Commissaire général de la Somme et de l'Aisne, M. Bergeron, et que ce fonctionnaire faisait agir à cet effet des émissaires qu'il ne craignait pas de solder sur les fonds secrets alloués pour la pacification des troubles d'Amiens. C'est pourtant sous de telles impressions que M. O. Barrot prononça le discours dont nous donnons quelques extraits.

Il critique d'abord la loi de privilége et de défiance qui avait restreint le droit électoral; puis :

« ..... Notre devoir à tous est, Dieu merci, tout tracé. Les droits du souverain sont au-dessus de toute

contestation; car, les contester serait se placer au-dessus de lui, et il n'est personne qui puisse afficher raisonnablement une si téméraire prétention. Mais ces droits étant réservés, je serai le premier à reconnaître, parce que je le pense, que la forme républicaine est dès à présent, au moins en fait, définitivement et irrévocablement acquise au pays. Insensé et même criminel serait celui qui regarderait en arrière et rêverait je ne sais quelle restauration monarchique! »

Partisan de la monarchie constitutionnelle qu'il s'est efforcé de sauver par de larges réformes, il repousse la responsabilité de la révolution, et il ajoute :

« L'enthousiasme peut suffire pour faire une révolution. Pour fonder une république viable, où l'ordre et la liberté se concilient et s'appuient mutuellement, où le pouvoir soit libre dans son action pour en être responsable envers le pays entier, où le droit de suffrage, après avoir été étendu à l'universalité des citoyens, ne soit pas gêné, paralysé par la contrainte de l'intimidation, où l'assemblée, dans laquelle viendra se personnifier le souverain, soit indépendante de toute violence ou menace extérieure, où enfin le droit soit tellement fort et respecté, que toute la passion d'un peuple s'arrête devant le droit du plus faible citoyen; pour fonder une telle république, l'enthousiasme ne suffit pas, il faut encore une haute raison, l'étude de l'histoire, la science et l'expérience, et, avant tout et par-dessus tout, le courage et une inébranlable fermeté. Exigez ces conditions dans vos représentants, et vous servirez mieux la République que ceux qui créent des divisions et des catégories entre les amis de la liberté; qui, lorsque nous aurions tant besoin d'union,

s'amusent à distinguer entre les républicains de la veille et ceux du lendemain, entre les républicains de sentiment et ceux de raison. Vaines et dangereuses qualifications : les vrais, les seuls républicains sont ceux qui emploient franchement, loyalement leurs efforts pour que la République se fonde dans les conditions qui, seules, peuvent l'universaliser et la rendre éternelle, comme la liberté, comme la justice, dont elle doit être la plus haute et la plus véritable expression. (Longs applaudissements. Vive la République!) »

XIV

Les amis de MM. Thiers et O. Barrot tenaient le même langage. M. Gustave de Beaumont disait aux électeurs de la Sarthe :

« Je redoutais la République, la croyant impossible sans des collisions sanglantes et sans une violence faite à nos mœurs. Je l'ai vue s'instituer sans lutte, sans résistance, sans une goutte de sang versé, sans une parole de vengeance, sans une pensée de réaction, sans une profanation impie, sans un blasphème. Pour comprendre la puissance du peuple dans ces journées, il faut en avoir été témoin. Il faut aussi avoir vu le peuple après la victoire pour juger ce qu'il y a en lui de sentiments religieux, de désintéressement et de probité. — Il n'y a plus pour tous les Français qu'une seule conduite à tenir : abjurer tous les souvenirs et toutes les préoccupations du passé, briser sans retour tous les liens de parti, et se rallier sincèrement, unanimement au Gouvernement provisoire. Les monarchies ont fait leur temps !... »

XV

M. Duvergier de Hauranne, qui, dans sa haute intelligence, avait prévu l'abîme où courait la monarchie de Juillet et qui avait tenté de l'en détourner, donnait à tous de sages conseils, et démontrait jusqu'à l'évidence combien il était naturel et facile à l'Opposition de gauche de suivre la Révolution. Il écrivait aux électeurs du Cher :

« Déplorant les déviations, les aberrations, les scandales qui, sous la monarchie de Juillet, ont faussé les principes légitimes et respectables de l'autorité, ceux qui soutenaient l'établissement de 1830 avec un dévouement désintéressé poussèrent un cri d'alarme!... Ils avertirent!...

» L'ancienne Opposition libérale n'a qu'un parti à prendre. Ce n'est pas, comme d'autres l'ont fait, de se renfermer passionnément dans ses regrets et de couver en secret de folles et coupables espérances; ce n'est pas de refuser à la République naissante tout appui, tout concours, et, comme on l'a dit quelquefois, d'émigrer à l'intérieur. Il y aurait dans une telle résolution, dans une telle conduite, aussi peu de prudence que de patriotisme..... Est-il vrai d'ailleurs que pour concourir franchement, loyalement, à l'établissement d'une république en France, l'ancienne opinion libérale ait beaucoup de sacrifices à faire? Qu'a voulu, qu'a cherché cette opinion depuis 1789 et surtout depuis 1830? Est-ce la substitution d'une famille, d'une dynastie à une autre? Pas le moins du monde! Ce qu'a toujours voulu, ce qu'a toujours cherché l'ancienne opinion libé-

rale, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier où les droits de tous fussent respectés, où les forces nationales pussent se développer sans contrainte, où l'ordre et la liberté enfin se prêtassent un mutuel appui..... La gloire de l'opinion libérale en France a été de maintenir son principe, son drapeau, au milieu de toutes les agitations, de toutes les tempêtes, et de défendre en tout temps, contre toutes les tyrannies, le droit et la liberté..... Accepter sans réserve et sans arrière-pensée les faits accomplis, et travailler sincèrement à l'organisation d'une république raisonnable et solide, voilà, ce me semble, le premier devoir de l'opinion libérale, le devoir auquel elle ne saurait manquer. Le second est de demander au parti républicain, aujourd'hui maître du pouvoir, l'exécution de ses promesses... ordre et liberté..... On peut être assuré qu'en travaillant à l'organisation de la République, les hommes dont il s'agit ne nourriront aucune arrière-pensée de restauration ou de contre-révolution..... »

M. Duvergier de Hauranne déclarait, en citant les paroles de M. Thiers du 1[er] février 1848, que ses amis et lui resteraient toujours fidèles à la cause de la Révolution, de l'ordre et de la liberté.

Puis, au commencement du mois d'avril, à Bourges, dans une réunion électorale tenue dans l'ancienne église des Carmes, il prononçait un spirituel discours, très-vivement applaudi, qu'il terminait ainsi : « ..... Si je n'ai point désiré l'avénement de la République, je désire sa durée, et je suis prêt, dans la mesure de mes lumières et de mes forces, à l'organiser fortement, en réalisant autant que possible les promesses de sa triple devise..... Je sais qu'aux yeux de certaines personnes

cela ne suffit pas, et que pour être apte à servir la République, ces personnes veulent qu'on l'ait aimée d'un amour plus ancien et plus ardent..... A beaucoup de ceux qui me reprochent de n'avoir pas donné à la liberté de gages suffisants, je pourrais peut-être adresser quelques questions!... Où donc étiez-vous pendant qu'à la tribune, dans la presse, partout, nous combattions sans relâche une politique funeste, immorale, contre-révolutionnaire au dehors comme au dedans? Où étiez-vous quand, d'accord avec les chefs du parti radical, avec plusieurs membres du Gouvernement provisoire, nous organisions les banquets de 1847, et que soixante fois en quatre mois nous faisions appel à tous les sentiments honnêtes du pays contre les corruptions?..... Un dernier conseil : vous avez depuis cinquante ans vu périr bien des gouvernements, combien en a-t-il péri par l'effort de leurs ennemis? pas un seul! Tous ont péri par leur faute! Si vous aimez la République et si vous voulez qu'elle vive, préoccupez-vous donc des fautes qu'elle peut commettre bien plus que des amis qu'elle peut avoir! La question, croyez-le bien, n'est plus entre la monarchie et la république : elle est entre la république libérale et la république violente, entre la république tolérante et la république oppressive. Les vrais républicains, qu'ils soient de la veille ou du lendemain, sont ceux qui veulent la première de ces deux révolutions. (Bravos prolongés.) »

XVI

Le langage des anciens députés de la gauche et du centre gauche est incontestablement digne et élevé. Ils

expliquent leur passé; mais ils ne le renient pas. Ils ne cachent ni leurs regrets ni leurs préférences; mais ils acceptent, sans flatterie et sans bassesse, la République qu'ils n'ont pas voulue. Sans hésiter, ils contractent l'engagement de travailler à sa meilleure organisation. Renonçant à tout vain désir de restauration, ils posent résolûment le but nouveau qu'ils vont désormais poursuivre. Ils offrent à la République une puissance d'action qui doit rejaillir sur eux-mêmes. S'ils persistent dans la mission qu'ils se donnent; si dans l'accomplissement de cette œuvre ils bravent les clameurs, les menaces, les attaques, les outrages, ils assureront l'avenir de la France, ils consolideront la paix et l'ordre public. Si au contraire ils se laissent aller au décevant espoir de reconstituer le passé; oublieux de leurs promesses, s'ils essayent de renverser les institutions qu'ils viennent de reconnaître, malheur à eux-mêmes! malheur à la liberté! malheur à la France! Combien de terribles secousses, de funestes journées, de catastrophes sanglantes surgiront de leurs tentatives contre-révolutionnaires!

CHAPITRE HUITIÈME.

La République est le refuge de tous les partis : orléanistes, bonapartistes, légitimistes : MM. Léon Faucher, Billault, Abbatucci, Théodore Ducos, Troplong, Rouher, de Parieu, Baroche, Dupin aîné, le général Magnan, Piétri, le colonel Vaudrey, Fialin de Persigny, le prince Lucien Murat, le prince Napoléon Bonaparte, de Falloux, H. de la Rochejaquelein, Berryer, de Larcy, de Balzac; le Comité électoral de la liberté religieuse : MM. Ch. de Montalembert, L. de Vatimesnil, H. de Riancey; le clergé : l'évêque de Nancy, l'évêque d'Angers, l'archevêque de Tours, le curé de Saint-Eustache, l'abbé Lacordaire, l'évêque de Digne, l'évêque d'Orléans, l'évêque de Langres, les abbés Leblanc, Danielo, Abbal, Desclais, le vicaire général Cazalès.— Innombrables candidatures.— Agitation fiévreuse de Paris. — Inconvénients du scrutin de liste.— Comité des Clubs républicains pour la liberté des élections et de l'Assemblée nationale; liste de *l'Union;* Comité central pour le département de la Seine; sa liste; liste du Comité révolutionnaire, composé des délégués de deux cents clubs, des corporations ouvrières, de la garde mobile et de l'armée; dissentiments; proclamations des Comités du Luxembourg et du Club des clubs, qui convoquent les travailleurs au Champ de Mars pour le jour du vote; indignation de M. Lamennais; son apostrophe aux ouvriers; langage de la presse royaliste; douleur du parti républicain; explication évasive des Comités. — Accusations du *Constitutionnel* contre MM. Louis Blanc et Albert, qui protestent.— Accusations des journaux ultra-révolutionnaires contre le maire de Paris et le ministre des travaux publics; proclamation du maire de Paris. — 23 avril : vote; impatiente anxiété sur le résultat; insuccès de la convocation au Champ de Mars; calme et recueillement des électeurs; conflit momentané d'attributions entre le ministre de l'intérieur et le maire de Paris; le dépouillement des votes de Paris est terminé le 28 et proclamé; une immense majorité a voté pour le Gouvernement provisoire; insuccès des ultra-révolutionnaires et des légitimistes. — Dans les départements, les élections se font avec régularité et enthousiasme; tous les partis ont des représentants; le Gouvernement provisoire reçoit une nouvelle sanction de l'opinion publique.

I

La République, je me plais à le redire pour ses destinées futures, pour la gloire de la France qui l'acclama

spontanément, pour l'honneur de tous ceux qui la soutinrent de leurs adhésions, fut l'ancre de salut au milieu de la tempête. Seule forme politique qui ne prononce aucune exception, qui ne reconnaît aucun privilége, elle devait rallier tous les anciens partis.

Ne permet-elle pas à toute idée, à toute conviction, quelle qu'elle soit, de se produire et de s'affirmer? Écarte-t-elle de l'urne un seul citoyen? En dépouille-t-elle un seul du droit de candidature? Que chacun se présente, qu'il professe ses principes; rien ne lui fait obstacle! qu'il entraîne la majorité. S'il n'y réussit pas, qu'il ne désespère pas de son droit de minorité; il lui reste l'examen, le contrôle, la critique des actes et des lois. Ce qu'il dit sera écouté; ce qu'il écrit sera lu. Sa parole et sa plume sont affranchies de toute entrave. Libre carrière lui est assurée. La République est le terrain qui appartient à tous, où tous les partis peuvent se rapprocher et se grouper; et, comme il a été dit, si ce n'est pas le gouvernement qui leur plaît le plus, c'est celui qui les divise le moins[1].

II

Après le suicide de la royauté de Juillet, les orléanistes devaient préférer la déchéance de la monarchie à l'intronisation de toute autre dynastie. En effet, si le

[1] Je ne puis taire le langage que m'ont toujours tenu les chefs les plus illustres des divers partis. Les légitimistes : « Il n'y a que deux principes vrais, le nôtre et le vôtre, la Légitimité et la République. Il n'y a rien au milieu. » Les orléanistes : « Nous ou vous! Car il n'y a que nous et vous qui voulions sincèrement la liberté, seule base solide et durable. » Les bonapartistes : « Nous ou vous! Car il n'y a que nous et vous qui possédions et pratiquions les traditions vraies de la Révolution et de la démocratie, au dedans comme au dehors. »

trône de Louis-Philippe était tombé, ses partisans restaient debout. Ils usaient, à l'égal des autres citoyens, des libertés conquises. Nulle atteinte ne les avait frappés. Les hommes les respectaient; les institutions les protégeaient contre l'anarchie. La logique, l'état des choses, leur intérêt, tout les engageait à accepter la forme de gouvernement qui leur répugnait le moins et qui les défendait le mieux.

Les Bonaparte (les bonapartistes n'existaient pas comme parti) savouraient à la fois la joie de la chute des derniers Bourbons et l'ivresse du retour dans la patrie. La République mettait un terme à leur exil et à leurs souffrances; elle leur ouvrait les portes de la cité; elle leur rendait l'avenir. Liés par la reconnaissance, ils exprimaient leur gratitude dans les meilleurs termes.

Au bout de dix-huit années d'attente et d'aspirations, les légitimistes éprouvaient enfin la double satisfaction de voir s'écrouler ce trône usurpé et s'ouvrir cette succession. La République était une halte dans leurs regrets, un pas vers leurs désirs. Ils en avaient pressé l'avénement, le 24 février. Satisfaits de la solution obtenue, sans illusion et sans espoir d'une restauration immédiate, ils ne dédaignaient nullement leurs droits civiques; ils se complaisaient à entrevoir, à travers le suffrage universel, l'influence de leurs possessions territoriales et de leurs personnalités, une place large dans les assemblées, une efficace coopération dans la direction du pays.

III

Ces sentiments si opposés, si hostiles les uns aux autres, également éprouvés par la fortune, s'abritaient

tous sous la République. Dès lors, quoi de plus simple et de plus naturel que les professions de foi de cette époque ?

En poursuivant cette revue rétrospective, je n'obéis donc point au vain plaisir de mettre des hommes politiques en contradiction avec eux-mêmes; je cherche à conserver à mon récit son caractère impartial et complet. L'histoire, pour s'élever au-dessus des pamphlets, délaisse les considérations étroites et mesquines, et croit à la sincérité lorsque les paroles sont d'accord avec les intérêts.

Ici, inspirées par l'impression spontanée du moment, toutes les déclarations de principes sont loyales. Ceux qui les renieraient seraient bien dignes de commisération, car ils s'offenseraient eux-mêmes et ils se porteraient leurs propres accusateurs devant la postérité contre l'écrivain qui les défend. S'ils se font de nouvelles opinions, qu'ils ne craignent pas de les confesser hautement, ou tout au moins qu'ils épargnent à leur propre dignité la médisance contre une forme de gouvernement qu'ils ont volontairement reconnue. Qu'ils avouent leurs préférences du jour, sans abaisser ce qu'ils ont autrefois élevé. Le temps marche, le progrès s'accomplit, les destinées se développent, et l'humanité, pour arriver au but tracé par Dieu, broie sur son passage les vanités, les ambitions, les faiblesses et les fautes.

IV

M. Léon Faucher dit avec expansion : « ..... Je désire être le représentant de tous les citoyens, des plus humbles, des plus laborieux avant tous les autres.....

J'ai la conscience d'avoir combattu sans relâche le gouvernement personnel, la corruption, le privilége; d'avoir défendu sans faiblesse la liberté, le droit, la cause de la Révolution..... Fidèle au serment que j'ai prêté, je n'appelais pas la République; je l'accepte aujourd'hui loyalement, hautement, sans arrière-pensée. »

M. Billault : « .... Vous connaissez mon passé; j'ai, jusqu'au dernier jour, fait une opposition énergique à cette politique d'abaissement et de corruption contre laquelle la nation a fini par se soulever entière. — Mon avenir sera net comme mon passé. Si j'entre à l'Assemblée nationale, ce sera pour y travailler résolûment, efficacement, à la fondation régulière et définitive en France du gouvernement républicain. Rêver une restauration monarchique serait insensé...... Je suis convaincu que, profitant des leçons du passé pour en éviter les fautes et les malheurs, nous pouvons, à force de raison et de courage, vaincre les difficultés qui nous assaillent, résoudre les questions sociales, qui ne sont devenues menaçantes que parce qu'on les a trop négligées, et doter définitivement notre pays d'un gouvernement démocratique à la fois fort et tranquille. — Cette grande œuvre doit être l'immense tâche, elle sera l'éternel honneur de la future Assemblée nationale. C'est en la menant à bien que nous donnerons au monde ce nouveau et magnifique spectacle d'une république de 35 millions d'hommes, s'organisant au sein de la vieille Europe, pacifiquement, sans violence, par le seul ascendant du bon sens et de la liberté. »

M. Abbatucci : « Les vieux partis ont disparu..... Il faut accepter dans toutes ses conséquences la révolution politique et sociale qui vient de s'opérer. Il faut

donner satisfaction à tous les intérêts, à tous les besoins de la nouvelle société..... J'arriverai à la Constituante, si vous m'y envoyez, avec mon ancien amour de la liberté..... »

V

MM. Théodore Ducos et Troplong rédigent et signent avec MM. A. Carrière, Curé, et d'autres citoyens de Bordeaux, une circulaire éloquente, adressée, au nom du Comité central républicain de la Gironde, aux électeurs de ce département.

Ils font un appel énergique à l'union, posent les règles de leur conduite, et déroulent les catastrophes royales depuis soixante années : « La plus ancienne monarchie! succombant devant les idées philosophiques et sociales pour l'expiation de ses fautes (épuisement des finances, débauche des cours, oubli des droits du peuple, usurpation au profit d'un seul du pouvoir de tous); vieil édifice, à traditions caduques, dont on n'oserait sans crime proposer la résurrection; — la royauté de la gloire, l'Empire! égaré par l'ambition, perdu, non pour avoir subi la défaite des armées, mais pour avoir usurpé tous les droits des citoyens; — la Restauration! impuissante à réorganiser le passé, usurpatrice d'une heure, dont la tentative criminelle n'a servi qu'à donner un nouvel éclat au principe éternel de la souveraineté du peuple; — la royauté de l'élection! brisée parce qu'elle a renié son origine et violé le vœu national. Chaque trône vient se heurter au même écueil et sombrer. Quel enseignement donné par la main de Dieu! »

Après avoir exprimé cette pensée éminemment répu-

blicaine, qu'il faut prodiguer au peuple *le travail des mains* qui le fait vivre et *le travail de l'intelligence* qui le grandit, les signataires ajoutent :

« ..... Le drapeau que nous déployons est celui de tous les honnêtes gens. Nous voulons la République *par l'ordre*. Nous ne marchons point avec ceux qui voudraient la République *par l'anarchie*. En un mot, nous voulons qu'on puisse dire au dedans comme au dehors de la France : La Révolution est finie, la République a commencé. »

VI

MM. E. Rouher et de Parieu manifestaient les sentiments les plus démocratiques.

M. Baroche se vantait d'avoir été l'un « des cinquante-quatre qui, devançant de quelques heures la justice du peuple, avaient proposé la mise en accusation d'un ministère odieux et coupable ».

M. Dupin aîné se glorifiait « d'avoir adhéré au Gouvernement provisoire, franchement, ouvertement, sans arrière-pensée, avec la persuasion que la République était désormais le seul gouvernement possible. N'était-ce pas sur ses conclusions qu'avait été prononcé, le 25 février, le premier arrêt rendu *au nom du peuple français?* »

Le général de division Magnan se disait « républicain du lendemain. Prenant pour exemple M. de Lamartine, il voulait une République grande, forte, puissante, vertueuse et estimée; mais il repoussait de toute son énergie l'anarchie et les influences occultes, fatales à la liberté. Il regardait la République comme le dernier

et le seul mode de gouvernement désormais possible en France..... »

M. Pietri était « franchement, radicalement démocrate et républicain, par raison, par sentiment et par instinct ».

Le colonel Vaudrey s'écriait : « Un gouvernement démocratique et républicain a été l'espérance de toute ma vie !... »

VII

M. Fialin de Persigny :

« Aux électeurs de la Loire :

» Quant à mes opinions, je vais vous les exposer avec franchise : hier, je croyais sérieusement que, entre les habitudes monarchiques de huit siècles et la forme républicaine, but naturel de tous les perfectionnements politiques, il fallait encore une phase intermédiaire, et je pensais que le sang de Napoléon, inoculé aux veines de la France, pouvait mieux que tout autre la préparer au régime complet des libertés publiques; mais, après les grands événements qui viennent de s'accomplir, je déclare que la République régulièrement constituée pourra compter sur mon dévouement le plus absolu.

» Je termine par une dernière et solennelle déclaration. Délivré par le peuple, je dois ma vie au service du peuple. Tout ce que Dieu voudra m'accorder de courage, d'intelligence et de résolution, sera désormais consacré à l'affranchissement de la seule servitude qui pèse encore sur lui : de la servitude de la misère. »

M. Lucien Murat :

« Hier, après trente ans d'exil, il m'était permis de revoir la France; et ce bonheur immense d'un fils à qui l'on rend sa mère, je le dois à la République.

» Aujourd'hui, la République fait appel à tous les dévouements. Je m'offre à elle, et je viens vous demander l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

» Banni par les ennemis de la France, je vous apporte des États-Unis vingt-deux ans d'expérience et d'opinions républicaines. Je suis fils de Murat et de Caroline Bonaparte, cousin de cet honorable Gaëtan que vous avez tous connu et aimé. Tels sont mes titres.

» Si vous me confiez vos intérêts, je saurai les défendre; si vous me chargez de vos droits, je saurai les faire valoir. La cause du peuple me sera sacrée, et si je ne puis vaincre, je saurai mourir. »

M. Napoléon Bonaparte :

« Compatriotes!

» Paris a détruit la royauté et proclamé la République.....

» Enfant de la Corse, fils de Jérôme Bonaparte, neveu de Napoléon, j'ai pensé que je devais demander à la Corse l'honneur d'être un de ses représentants. J'arrive dégagé de tout esprit de localité, esprit misérable, honte d'un système dont nous n'avons que trop souffert.

» Élevé dans la persécution et les malheurs de l'exil, j'ai consacré mon temps, mon intelligence, à étudier, à connaître les pays étrangers, et à ne pas démériter de la France, cette patrie absente qui m'a toujours été

si chère. Notre dernière révolution a fait cesser ma proscription. Ce souvenir restera gravé dans mon cœur.

» Homme nouveau, pur de tout passé, je saurai, par ma loyauté, par mon dévouement, désarmer toutes les défiances, et mériter toutes les sympathies que mon nom rencontre.

» Il y a longtemps que j'ai la conviction que la République seule convient à la France. Le grand principe est établi aujourd'hui. Je l'ai appelé de tous mes vœux. Hors de là, il n'y aurait qu'anarchie, guerre civile, retour aux fautes et aux crimes des Bourbons.

» La Constitution que l'Assemblée nationale est appelée à nous donner doit être faite dans les intérêts du peuple. Toute tendance à faire primer une classe de citoyens ou à ramener d'anciennes distinctions serait funeste.

» Que les vieux traités de 1815, imposés par les rois dans nos jours de malheur, soient à jamais déchirés! Mais appuyons-nous avec confiance sur les nouvelles nationalités, sœurs de la nôtre. L'ancien monde est ébranlé. Nos idées révolutionnaires, propagées par les victoires de nos glorieux soldats, remuent tous les peuples. La Pologne et l'Italie doivent se constituer. Leur liberté est nécessaire pour assurer la liberté de l'Europe. Leur cause est juste; c'est celle de notre démocratie.

» Liberté, égalité, fraternité à l'intérieur! sainte alliance des peuples à l'extérieur! telles sont les bases sur lesquelles nous devons bâtir l'édifice républicain.

» En aimant la République et en me dévouant à elle, j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-Hélène, où la haine des rois l'avait attaché, prédit qu'avant cin-

quante années l'Europe serait républicaine ou cosaque. Grâces à Dieu et au peuple français, c'est la République qui triomphe! »

VIII

Dans toutes ces invocations aux électeurs pour briguer leurs suffrages, il n'est pas un sentiment qui ne soit énoncé avec netteté et dignité. On ne peut exprimer mieux de meilleures pensées. Tout autre langage eût semblé inopportun, insensé, fatal. Aussi, dans les professions de foi des légitimistes, retrouve-t-on la même verdeur, le même empressement, les mêmes protestations de dévouement.

M. de Falloux : « ..... M. de Chateaubriand a écrit, il y a déjà bien des années : « Je suis monarchique par principe, je suis républicain par nature. » Ce mot est parfaitement sincère dans la bouche de M. de Chateaubriand et des hommes de l'Ouest en général. Eh bien, montrons à cette heure que le fond de notre nature est aussi facilement apte à l'indépendance et à la fermeté politique qu'aux traditions chevaleresques de la monarchie. »

M. Henri de la Rochejaquelein : « La justice de Dieu s'est faite pour sauver en France, je l'espère, les sentiments d'honneur qui la font vivre. — Le trône renversé, je suis monté à la tribune. J'ai demandé l'appel à la nation consultée, j'ai appuyé la nomination du Gouvernement provisoire.

» Je n'appartenais pas au parti républicain, et cependant je ne me rendais pas bien compte du travail qui se faisait en moi entre la singulière quasi-monarchie que nous avions et une république possible.

» Je n'ai donc pas été étonné du mouvement extraordinaire qui, en quelques heures, a décidé de ce grand changement.

» Lorsque de pareils événements arrivent, la logique des principes est toujours dominée par les faits.

» La nation maîtresse d'elle-même peut seule se donner la Constitution qui lui convient. Voilà le principe.

» Mais il fallait au gouvernement une forme, un nom. La République a été proclamée par le Gouvernement provisoire. J'ai déjà, et tout de suite, promis mon concours, et je tiendrai parole.

» Que l'intérêt, que l'avenir de la nation fassent disparaître toutes les divisions, même les noms des anciens partis ! »

Il trace les conditions de liberté, de justice, de progrès, de grandeur, de haute moralité, qui doivent constituer un bon gouvernement, et il s'écrie : « ..... Le gouvernement républicain ainsi compris, ainsi pratiqué, peut réaliser le rêve des hommes de bien aimant leur pays avant tout. »

M. Berryer épanche son âme devant les électeurs du département des Bouches-du-Rhône. Conservant religieusement sa foi aux principes et aux traditions qu'il a toujours défendus, il sait faire de sages concessions à l'esprit du temps et aux volontés de la nation : « ..... Tous les actes de ma vie ont été inspirés par un zèle sincère pour l'égale liberté de tous les citoyens, par un amour ardent et jaloux de notre honneur national.

» ..... Avocat ou député, je n'ai cherché à faire triompher mes opinions que par la libre discussion ; j'ai exposé mes jours pour étouffer la guerre civile. Affranchi

du joug de l'esprit de parti, j'ai lutté dans tous les temps contre les réactions politiques, contre les lois et les tribunaux d'exception : Cambronne, Ney, Drouot, Lamennais, Chateaubriand, Ledru-Rollin, Louis Bonaparte, ont été mes clients.

» Livré à l'étude des grands intérêts de l'agriculture et du commerce, j'ai réclamé, au nom des ouvriers, leur part des droits et de la vie politiques, la pleine liberté des transactions pour l'échange du travail et du salaire; j'ai voulu ramener l'ordre et l'économie dans les finances de l'État; maintenir la fidélité des engagements; protéger le développement des richesses du sol et de l'accroissement de la marine, qui va chercher et distribuer dans le monde l'aliment et le produit de nos industries; et, pour nous assurer la noble et paisible possession de ces biens, j'ai voulu voir la France pratiquer au dehors une politique généreuse et fière, défendre la dignité de son pavillon, former d'honorables alliances.

» Sous la république comme sous la monarchie, comme pendant la durée du dernier gouvernement, ces principes ne peuvent cesser de régler ma conduite. »

A l'avocat qui avait si généreusement défendu les proscrits et les accusés de tous les partis, à l'orateur qui avait si éloquemment occupé sa place dans les Chambres, la tribune républicaine ne pouvait qu'offrir une vaste et splendide carrière.

M. de Larcy écrivait publiquement à un membre du Comité national de Montpellier : « ...... Dans son loyal manifeste, le Gouvernement provisoire a dit aux citoyens de la France : « Vous allez organiser la République. Nous n'avons fait, nous, que la proclamer. » C'est dans

ce sens que je comprends le mandat imposé aux membres de l'Assemblée nationale.

» Organiser la République dans des conditions durables d'ordre et de liberté; lui prêter un concours sincère, dévoué, patient, de manière à pousser jusqu'à ses extrêmes limites la grande expérience que la France tout entière entreprend aujourd'hui : telle est la mission que j'accepterais si elle m'était déférée, et que je remplirais avec la persévérance et l'énergie que j'ai essayé d'imprimer aux actes de ma vie politique..... »

IX

Le courant entraînait toutes les illustrations. Un écrivain aimé de tous, éloigné jusque-là de la vie politique, cédait aux instances de quelques amis. M. de Balzac adressait au citoyen président du Club de la fraternité universelle une lettre curieuse, dont je donne un extrait. Après avoir dit qu'il ne recherchera pas, mais qu'il acceptera la députation, il ajoute :

« ..... Depuis 1789 jusqu'en 1848, la France ou Paris, si vous voulez, a changé tous les quinze ans la constitution de son gouvernement; n'est-il pas temps, pour l'honneur de notre pays, de trouver, de fonder une forme, un empire, une domination durable, afin que notre prospérité, notre commerce, nos arts (qui sont la vie de notre commerce), le crédit, la gloire, enfin toutes les fortunes de la France ne soient pas mises périodiquement en question? En vérité, notre histoire, depuis soixante ans, expliquerait le problème historique de la disparition de trente Paris, dont il ne reste que quelques débris sur quelques points du globe

où vont les découvrir les voyageurs pour orner les musées, et qui sont les aînés du Paris actuel.

» Que la nouvelle République soit puissante et sage; car il nous faut un gouvernement qui signe un bail plus long que quinze ou dix-huit ans, au seul gré du bailleur! voilà mon désir, et il équivaut à toutes les professions de foi. »

X

Le Comité électoral de la liberté religieuse, ayant pour président M. de Montalembert, pour vice-président M. L. de Vatimesnil, et pour secrétaire M. Henri de Riancey, adressait (9 mars 1848) aux électeurs une circulaire qui se terminait par ce serment solennel :

« Notre programme peut se résumer par un seul mot : LA LIBERTÉ.

» A Dieu ne plaise que nous entendions exclure ou négliger les deux autres termes de la devise nationale. L'*égalité* et la *fraternité*, sorties, comme la liberté, des entrailles du christianisme, nous sont aussi chères qu'à tous autres Français, mais n'ont pas été, comme la liberté, victimes des plus amères déceptions. On peut affirmer sans crainte qu'elles ne courent en ce moment aucun danger.

» Depuis soixante ans le mot de LIBERTÉ *figure dans nos Constitutions*. Il est plus que temps de FAIRE ENTRER LA CHOSE DANS NOS LOIS, dans nos mœurs, dans nos cœurs, et de lui imprimer l'irréfragable sanction de la souveraineté nationale, exercée dans toute sa plénitude.

» Cette LIBERTÉ, nous la voulons franche, sincère, absolue.

» La révolution qui vient de s'effectuer serait la plus honteuse et la plus criminelle des déceptions, si elle ne donnait à la France TOUTES les LIBERTÉS que nous avons si longtemps et si vainement réclamées.

» JURONS DONC de n'accorder nos suffrages qu'aux hommes qui nous garantiront TOUTES LES LIBERTÉS du chrétien et du citoyen :

» LIBERTÉ de conscience et des cultes,
» LIBERTÉ de la science et de la pensée,
» LIBERTÉ de la presse et de la parole,
» LIBERTÉ du domicile et du foyer domestique,
» LIBERTÉ d'éducation et d'enseignement,
» LIBERTÉ du travail et de l'industrie,
» LIBERTÉ de l'individu et de la propriété,
» LIBERTÉ d'association et de réunion,
» LIBERTÉ EN TOUT ET POUR TOUS. »

Dans sa profession de foi du 3 avril, M. de Montalembert disait : « .... Si la vie politique m'était rouverte par le suffrage de mes concitoyens, je travaillerais de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée à fonder la Constitution de la République. Persuadé que les gouvernements ne succombent en France avec une si déplorable rapidité que par défaut de sincérité et par complaisance pour les passions exclusives, je m'efforcerais par-dessus tout de donner au gouvernement républicain la première des conditions de toute vraie grandeur : *la durée*. C'est pourquoi je le voudrais libéral, modéré, tolérant, équitable, en un mot doué de toutes les qualités qui ont manqué à la République de 1792, laquelle, comme chacun sait, a été capable de tout, excepté de durer. »

XI

Le clergé, qui avait béni les arbres de la liberté et donné une adhésion non équivoque à la Révolution de Février et à la République, se précipitait dans l'arène électorale.

L'évêque de Nancy presse les fidèles et le clergé de son diocèse de prendre part aux élections générales... « Mais n'usez de votre droit que selon les lumières et les inspirations de votre conscience. Ni promesses ni menaces, de quelque part qu'elles viennent, ne doivent influencer ni fausser les élections. Aucune autorité humaine n'a le droit de nous imposer un vote. C'est un acte sacré dont vous ne devez compte qu'à Dieu et à votre conscience. »

Tous les évêques de France invitent les curés et les ecclésiastiques à se mêler au mouvement électoral. Il serait trop long de citer tous les mandements de cette époque; j'emprunterai quelques lignes à celui de l'évêque d'Angers :

« .... Les hommes aux mains de qui le pouvoir a été momentanément confié... vous appellent, vous convoquent à ces grands comices où seront nommés ceux qui devront donner à notre France une constitution définitive. Tous, vous comprendrez votre mission. La patrie a les yeux sur vous. Elle réclame votre concours. Ne pas répondre à sa voix dans cette circonstance solennelle, ce serait manquer à vos devoirs et à l'obligation imposée à chaque Français de consacrer sa vie à sa défense et à son bonheur.... Nous vous appelons tous, sans distinction de rang, d'état, de fortune,

d'opinion. Il ne doit plus y avoir de partis. Il n'y a plus de passé, il n'y a plus qu'un avenir. Tous doivent se confondre sous un même drapeau, sur lequel sont écrits ces mots qui doivent être la devise de tous : *Ordre public avec la liberté!* »

Je terminerai ces citations par les exhortations de l'archevêque de Tours :

« Monsieur le curé,

» Plusieurs ecclésiastiques nous ont demandé s'ils pourraient user des droits politiques que la loi leur accorde concernant les élections. Nous vous dirons donc que non-seulemement un curé peut, mais qu'il doit généralement, et comme prêtre et comme citoyen, concourir au choix des électeurs appelés à donner à la France une constitution définitive, à la différence des derniers temps où le prêtre n'aurait pu voter suivant sa conscience, sans se compromettre aux yeux du pouvoir. Aujourd'hui, il se rend à l'appel que le Gouvernement fait à tous les citoyens..... »

Ces paroles sont suivies de conseils de conciliation, de calme et de modération.

Un certain nombre d'archevêques, d'évêques, de curés et de simples prêtres ne se bornaient pas au rôle d'électeur : ils ambitionnaient l'honneur d'être élus.

Les uns publiaient des professions de foi; d'autres n'hésitaient pas à venir dans les réunions, dans les clubs, pour y exposer leurs sentiments et répondre aux interpellations.

Le curé de Saint-Eustache, l'abbé Deguerry, posait sa candidature dans le club de l'Union.

Le grand prédicateur du temps, l'abbé Lacordaire,

se présentait au club, revêtu de son costume de dominicain, se déclarait partisan des institutions républicaines, et rappelait que, dans ses conférences, il n'avait jamais cessé de témoigner de ses ardentes sympathies pour les peuples, pour leur instruction, leur progrès, leur émancipation et leur élévation morale et politique.

M. Sibour, évêque de Digne, faisait applaudir dans le club de cette ville ses discours démocratiques. C'est ce prélat qui, le 1er mars, adressait ces solennelles paroles aux curés de son diocèse : « Le gouvernement de 1830 a été emporté par un orage semblable à celui duquel il était sorti. — Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires vient encore de donner aux peuples et aux rois cette grande et terrible leçon : tout pouvoir qui méconnaîtra les intérêts généraux du pays ne pourra jamais y prendre racine. Tout gouvernement qui voudra arrêter les développements progressifs des libertés publiques sera tôt ou tard englouti par ce flot des idées et des besoins légitimes, qui monte sans cesse, et qu'on ne peut dominer qu'à la condition de lui tracer un libre et paisible cours. »

Sur les listes des candidats, on voyait figurer les noms de l'abbé Fayet, évêque d'Orléans; de M. Parisis, évêque de Langres; des abbés Leblanc et Danielo, du Morbihan; de M. Cazalès, vicaire général dans le Tarn-et-Garonne; de l'abbé Abbal, de l'Aveyron, etc...

Les républicains recommandaient à leurs concitoyens des prêtres vénérables et aimés, tels que l'abbé Desclais, du Calvados.

XII

Cette esquisse rapide, resserrée dans un cadre étroit, donne une idée suffisante de la souveraineté de l'opinion publique, qui subjuguait les consciences, pénétrait les âmes, emportait les volontés, annulait les partis, et dominait tout de sa vérité incontestable et absolue. C'était un éblouissement auquel personne ne tentait de se soustraire!

Asile sacré où les débris de la vieille société cherchaient et trouvaient un refuge, la République était la base de l'édifice à reconstruire. Chacun offrait de prêter la main à cette œuvre de rénovation.

XIII

A Paris, le nombre des candidatures dépassait toute prévision. On l'évaluait à deux mille; et l'appréciation restait bien au-dessous du chiffre vrai. Il serait impossible de retracer cette agitation vertigineuse qui échappe à toute description. Bouillonnement sans repos ni calme! Des flots engloutis par des flots! Un délire permanent! Tous les soirs, cinq cents tribunes retentissaient de nouvelles déclarations de principes. Chaque arrondissement, chaque quartier, chaque légion, chaque bataillon, chaque compagnie, chaque profession et corps de métier avait ses conférences où accouraient et se pressaient les orateurs. A cette confusion, le scrutin de liste ajouta ses exigences.

Le département de la Seine ayant à nommer trente-quatre représentants, le scrutin de liste contraignait

tout électeur à apprécier, à juger et choisir ces trente-quatre individus au milieu des innombrables candidats, et tout candidat à se faire apprécier, juger et choisir par 300 000 électeurs.

Ne pouvant tout entendre ni tout lire, l'électeur était réduit à prendre de confiance les listes confectionnées par des comités, qui devenaient ainsi les suprêmes arbitres de son choix.

Obligé de courir les cinq cents réunions, forcé de disputer la tribune à ses concurrents, bientôt épuisé, le candidat s'arrêtait dans l'accomplissement de cette œuvre irréalisable. Voulait-il donner à son opinion la publicité des journaux, la place était prise ou refusée. Voulait-il afficher ou distribuer à domicile sa proclamation, les frais ne permettaient qu'aux riches ce dispendieux moyen. Il était donc matériellement impossible à tout candidat non connu, non riche et non admis par les comités, de parvenir jusqu'aux 300 000 électeurs.

Le suffrage universel se trouvait faussé dès son origine. Il tombait, par le fait, entre les mains des comités directeurs ou entre celles de l'autorité.

XIV

La gauche n'avait pas voulu constituer de comité. Les anciens députés de Paris qui appartenaient à cette fraction : MM. Ferdinand de Lasteyrie, Berger, Boissel, Garnon et Moreau, connus par les services rendus et par leur honorabilité justement populaire, se présentaient isolément. MM. Marie et Carnot figuraient sur presque toutes les listes.

Le Comité des clubs républicains pour la liberté des élections et de l'Assemblée nationale, représentant cette fraction de l'opinion royaliste appelée depuis *la fusion,* multipliait ses séances et sa correspondance avec les départements. Souple avec les nécessités du temps, il admettait certains noms républicains afin d'en couvrir quelques-uns des siens. Sur la liste de *l'Union,* à côté de MM. Dupont (de l'Eure), Bethmont, Marie, Marrast, Corbon, ouvrier, Pascal, ouvrier, etc., etc., figuraient MM. de Lauriston, Kellermann-Valmy, de la Rochefoucauld-Doudeauville, de Rovigo, de Riancey, la Rochejaquelein, Lacordaire, Deguerry, etc., etc.

Le Comité central pour le département de la Seine, composé des radicaux les plus influents, proclamait les candidatures des onze membres et du secrétaire général du Gouvernement provisoire, des ministres du commerce et de l'instruction publique, du commandant et du chef d'état-major de la garde nationale, de deux adjoints au maire de Paris, MM. Buchez et Recurt, de M. J. Bastide, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, du général Cavaignac, de MM. Béranger, Lamennais, David (d'Angers), Charles Thomas, Degousée, Trélat, Audry de Puyraveau, Philippe Lebas, d'Alton-Shée, et de MM. Corbon, Danguy, Leroy, Savary et Launette, ouvriers.

Le Comité révolutionnaire, composé des délégués de deux cents clubs, des corporations ouvrières, de la garde mobile et de l'armée, dressait une liste qui devait porter vingt ouvriers. Mais les chefs de clubs se trouvant ainsi exclus si l'on admettait tous les membres du Gouvernement provisoire, on résolut d'élaguer la majorité et de ne présenter que MM. Louis Blanc, Albert, Ledru-

Rollin et Flocon. Des discussions orageuses s'élevèrent. On s'entendit enfin et l'on publia « la liste des *candidats du peuple*, proposée aux citoyens électeurs par *le Club des clubs*, réunion centrale de deux cents clubs démocratiques, et par les *délégués des travailleurs* réunis au Luxembourg ». Cette liste laissait indécis les noms de MM. Sobrier et Proudhon, Guinard et Vidal. M. Cabet, d'abord accepté, était écarté ; M. A. Blanqui n'y figurait pas. Ces deux chefs de secte crièrent à l'injustice, à l'ingratitude, à l'intrigue, et n'en persistèrent pas moins dans leur candidature. D'autres chefs, éliminés, réclamèrent avec la même énergie et agirent de leur côté. Si bien que les listes faites au *nom du peuple* se trouvèrent fort nombreuses et peu d'accord sur le choix des candidats.

Afin d'échapper à la dispersion des votes et de régulariser le mouvement électoral, les comités du Luxembourg et du Club des clubs adressèrent à leurs frères les travailleurs une proclamation qui se terminait ainsi :

« Ne nous faisons pas illusion : si nous nous divisons, nous sommes perdus.

» *Pour arriver à cette unité dans le vote, une réunion de tous les travailleurs de la Seine a été résolue pour dimanche 23 avril, à six heures du matin, au Champ de Mars.*

» Que personne n'y manque! nous vous en adjurons au nom de l'indépendance des votes populaires!

» Hâtez-vous donc de retirer vos cartes d'électeurs! Ne perdez pas une minute ; et, dimanche, réunis sous nos bannières, garants et gardiens nous-mêmes de l'ordre et de la liberté, nous montrerons au monde que la fraternité est l'arme héroïque des peuples ! »

Pour enlever à cette convocation toute apparence de complot ou d'hostilité, le Comité du Club des clubs envoya à chaque membre du Gouvernement un avis de cette résolution.

XV

Le 23 avril était précisément le jour où le peuple était appelé à voter. Pourquoi cette persistance des sectaires à rassembler les ouvriers? Les meneurs protestaient de leurs intentions pacifiques, et leurs assertions paraissaient vraies. Il s'agissait donc d'enrégimenter les travailleurs. Cette prétention souleva d'indignation M. Lamennais. Douloureusement affecté de cette atteinte au suffrage universel, il interpella les ouvriers :

« Êtes-vous ou n'êtes-vous pas libres? Êtes-vous ou n'êtes-vous pas des hommes?

» La première fois que vous exercez votre droit politique, on vous assemble d'autorité, on vous met dans la main une liste que vous n'avez ni discutée ni même pu lire, et l'on vous dit impérativement : Jetez cela dans l'urne! On fait de vous une machine à élections, je ne sais quoi de semblable au singe de la foire dressé par les bateleurs à tirer des billets du fond d'un bonnet.....

» ..... Hier on vous proclamait souverains, aujourd'hui on vous traite comme des serfs qui ne doivent avoir d'autre pensée, d'autre volonté que celle de leur gracieux seigneur. Il notifie ses commandements, on y obéit les yeux fermés, et tout est dans l'ordre!.... »

XVI

La presse monarchiste hostile se plaisait à faire remarquer que la liste du Club des clubs et celle du Luxembourg avaient admis quatre membres seulement du Gouvernement provisoire et en avaient repoussé sept : « Ainsi il était avéré que les élus du 24 février, acclamés le 20 avril, étaient, le 21, exclus par une fraction du parti républicain. MM. Dupont (de l'Eure), Arago, etc., fondateurs de la République, étaient écartés comme indignes, pour faire place à des inconnus. » Elle ajoutait d'un ton superbe : « Ce parti est toujours le même, envieux, ingrat. Il ne renferme que désunion et division! Prêcheur de fraternité, il se déchire; prêcheur de liberté, il aspire à la dictature. Parvenu au pouvoir, il détruit sa propre autorité. Incapable de recevoir une direction sensée, il est indisciplinable. Il élèvera le premier venu qui aura fait applaudir dans un club ses folles exagérations, et il abaissera le sage qui osera lui parler le langage de la raison. Aveuglément soumis au flatteur de ses passions, il se soulèvera contre l'homme de bien qui voudra les contenir. Il se livrera sans réserve à tout utopiste, à tout rêveur, pour fuir dédaigneusement le citoyen capable, intelligent et pratique, s'il ne va pas jusqu'à l'accuser de trahison, jusqu'à le maudire. Quel avenir peut-il réserver à la France, ce parti qui ne sait pas se respecter lui-même? Mais laissons-le agir! Bientôt il aura renversé, de ses propres mains, son œuvre; outrageant détracteur de ses plus dévoués serviteurs, il n'aura plus que lui-même à combattre, et il se dévorera. »

Les républicains, qui voyaient clairement dans cet esprit de discorde l'inévitable renversement de la République, signalaient en vain le péril. Les divisions se creusaient plus profondément. L'exclusivisme et l'intolérance redoublaient de proscriptions. La modération n'était plus qu'une flétrissure. *Le National* exprimait ses douloureux regrets de cette situation déplorable. Maintenir l'unité dans le Gouvernement, rallier et concentrer toutes les forces démocratiques pour la consolidation de la République, lui paraissait être la bonne politique; et, malgré ses préférences personnelles, il inscrivait sur sa liste tous les membres du Gouvernement.

XVII

Les attaques et les railleries sur cette radiation de sept membres du Gouvernement provisoire par le comité du Club des clubs et du Luxembourg furent tellement vives, que ce comité dut chercher à atténuer le fait. Il écrivait au *Siècle* que quatre places avaient été réservées aux membres du Gouvernement provisoire et que la majorité les avait désignés; il n'en protestait pas moins qu'il donnerait toujours, comme il avait toujours donné, des preuves de son sympathique dévouement au Gouvernement provisoire. Cette réponse évasive témoignait un embarras réel. — Certains journaux communistes attribuèrent cette exclusion à la certitude où ils étaient de voir élire dans les départements les membres du Gouvernement.

XVIII

Le Constitutionnel ne manqua pas de prendre à partie MM. Louis Blanc et Albert. Il les accusa d'une intervention positive dans la formation de cette liste, « intervention qui était une violation du droit et de la loi, un abus de pouvoir. Ils ne pouvaient ignorer ce qui se passait dans le sein de la Commission des travailleurs, dont ils étaient les présidents. Honorés du titre de premiers ouvriers de France, ambitionnaient-ils donc encore celui de premiers électeurs? »

MM. Louis Blanc et Albert protestèrent. Ils affirmèrent qu'il était de toute fausseté qu'ils eussent, soit directement, soit indirectement, désigné un candidat quelconque au choix de leurs concitoyens.

XIX

A leur tour, les journaux ultra-révolutionnaires se firent accusateurs. Après la journée du 20 avril, les ouvriers des Ateliers nationaux avaient sollicité d'être passés en revue; le ministre des travaux publics et le maire de Paris avaient donné leur consentement. Prenant prétexte de cet assentiment, ces journaux accusèrent violemment ces hauts fonctionnaires de vouloir exercer une pression électorale.

Pour faire taire ces clameurs, le maire de Paris ajourna la revue et fit une proclamation qu'il terminait ainsi :

« La liberté complète de suffrages est la première

garantie de la souveraineté du peuple. Le Gouvernement provisoire n'a rien négligé pour l'assurer.

» Le maire de Paris a pris, pour son compte, les plus minutieuses précautions pour que ce droit sacré fût exercé avec une entière indépendance. Avec le suffrage universel, tout citoyen qui vote ne doit avoir qu'une inspiration et un juge : c'est sa propre conscience.

» Peser sur cette conscience par une pression extérieure serait à mes yeux un outrage à la dignité humaine comme à la liberté. Ce n'est pas moi qui me rendrai coupable d'un tel excès, et je repousse toute accusation de cette nature comme une infâme calomnie. »

XX

Le 23 avril était enfin arrivé. Le scrutin devait rester ouvert deux jours, et les plus minutieuses mesures étaient prises pour assurer la sincérité du vote.

Comment allait s'exercer le suffrage universel? L'exemple des *hustings* anglais, si féconds en luttes et en tumultes, ce grand argument des adversaires du suffrage universel, était plein de menaces; il faisait entrevoir d'extraordinaires événements tout prêts à surgir du vide de l'inconnu.

Ces appréhensions n'agitaient pas seules l'âme des citoyens; des préoccupations d'un ordre plus élevé troublaient même les plus indifférents.

L'avenir de la France allait sortir de l'urne! Quel serait-il?

La République serait-elle confiée à des mains amies,

pour être fondée sur des bases sages et impérissables? Deviendrait-elle la proie d'un parti ou d'un homme? Le peuple conserverait-il les profits moraux et matériels de sa victoire; ou viendrait-il se précipiter dans les convulsions et se noyer dans des conflits sanglants? L'Assemblée serait-elle respectée comme l'arche sainte dépositaire des destinées de la nation; ou serait-elle méconnue et violentée? Enfin se montrerait-elle digne de son mandat; ou bien s'abandonnerait-elle comme un jouet aux circonstances?

A ces questions d'honneur et de vie, chacun se sentait tressaillir et se repliait sur lui-même. La presse tout entière se livrait aux plus graves réflexions, résumait les doctrines et les vœux, stimulait le zèle, provoquait le dévouement.

XXI

La convocation au Champ de Mars adressée aux travailleurs ne fut point entendue. Quelques groupes se présentèrent et se dispersèrent aussitôt. Le projet de concentration avait échoué devant le bon sens des ouvriers. Ils avaient admirablement compris que, le jour du vote, ils devaient se préserver de tout semblant d'émeute et dégager de toute apparence de menace ou de violence la manifestation légale de leur volonté.

Les listes circulaient librement; des milliers de distributeurs les répandaient à profusion. C'était fête, jour de Pâques. La ville demeurait tranquille, silencieuse. La grande quantité des sections de vote avait prévenu toute accumulation des électeurs, en les éparpillant, même dans les quartiers populeux. Cet aspect inat-

tendu de Paris contrastait avec l'agitation des jours précédents. On crut à l'indifférence. On se trompait. C'était le recueillement. Ce peuple de nature si vive, si ardente, dont le sang bouillonne dans les plaisirs comme dans le combat, était grave et réfléchi. Convié pour la première fois aux comices électoraux, possesseur de cette carte d'électeur si longtemps réservée au privilége de la fortune, il usait de son droit avec dignité, et se contemplait avec un noble orgueil dans l'accomplissement de cet acte de souveraineté. L'égalité devant la loi n'était plus pour lui une chimère. Il saluait enfin le grand jour de sa régénération. Le salarié était fait citoyen. S'il ne raisonnait pas cette transformation, il la sentait vivement. En grandissant, son cœur lui donnait l'intelligence de son élévation.

XXII

Dans cet acte immense, où chaque parti mit librement en jeu ses idées et ses adhérents, un incident sans importance mérite à peine d'être signalé. Dans le douzième arrondissement, des distributions de cartes mal opérées donnèrent lieu à quelques plaintes.

Au sein du Gouvernement surgit un fâcheux conflit. Les rivalités d'attributions entre le ministère de l'intérieur et la mairie de Paris avaient été réglées, mais non étouffées. Les délégués de ces administrations se disputèrent le droit absolu de surveillance sur les opérations électorales. Le ministre prit fait et cause pour ses employés. Il était dans son droit; mais il laissa échapper des paroles dures, que le Conseil n'était point accoutumé à entendre sortir de sa bouche. Peu à peu

son irritation tomba, et s'évanouit devant de loyales explications. Son droit fut reconnu et maintenu par une décision gouvernementale. L'orage se dissipa avec les causes qui l'avaient fait naître.

XXIII

Le résultat des votes était impatiemment attendu. Le moindre détail avait son écho empressé à le répéter. Le calcul des probabilités anticipait sur la connaissance des faits. Mais le volumineux dépouillement des scrutins exigeait un travail long et pénible; et ce fut le 26 seulement que le maire de Paris put promettre au Conseil l'achèvement de l'opération pour le surlendemain.

« Le 28, en effet, le soir, à dix heures et demie, le maire de Paris, accompagné de ses trois adjoints et du secrétaire général de la mairie, de tous les maires de Paris et de la banlieue, au milieu desquels on distinguait le citoyen Vée, doyen des maires, et le citoyen Pagnerre, maire du dixième arrondissement et secrétaire général du Gouvernement provisoire, est descendu sur la place de l'Hôtel de ville, pour y proclamer les noms des trente-quatre représentants élus par le département de la Seine.

» La nuit était sombre, et la population, qui attendait depuis le matin le résultat du scrutin, a poussé des cris d'un enthousiasme immense quand le maire, avec ceux qui le suivaient, est monté sur une estrade improvisée derrière la grille, où s'arrêtaient les flots de la foule. Des torches nombreuses jetaient une lueur brillante, qui se reflétait sur les armes de la garde natio-

nale et de la garde mobile, et sur tous ces visages attentifs et joyeux. Des drapeaux flottaient au-dessus des magistrats municipaux, et ajoutaient à l'effet pittoresque et saisissant de cette grande scène populaire.

» A chaque nom qui était annoncé, des applaudissements, des cris, des fanfares, des chants populaires, éclataient avec une inépuisable puissance.

» On se ferait difficilement une idée de l'allégresse qui régnait dans le peuple, quand le dernier nom proclamé est venu annoncer le terme de cette grande opération qui a tenu Paris en suspens depuis cinq jours.

» Les élections faites, on peut dire que la Révolution a franchi le pas le plus difficile qu'elle ait encore eu à traverser. Dans quelques jours, l'Assemblée nationale sera réunie, et les destinées de la France républicaine seront assurées.

» A onze heures, au moment où nous écrivons ces lignes, Paris est rentré dans le calme le plus profond, malgré les nouvelles qui ont attristé la journée[1]. On dirait que la grande ville se repose après le labeur civique qu'elle vient d'accomplir avec tant de patriotisme, d'intelligence et d'union.

ÉLECTIONS.

Ont été élus représentants :

Seine.

Lamartine.	259 800	Marie.	225 776
Dupont (de l'Eure).	245 083	Crémieux.	210 699
François Arago. . .	243 640	Béranger.	204 271
Garnier-Pagès. . . .	240 890	Carnot.	195.608
Armand Marrast. .	229 166	Bethmont.	189 252

[1] Limoges et Rouen. Je les donne plus loin.

Duvivier.	182 175	Peupin.	131 969
Lasteyrie.	165 156	Ledru-Rollin. . . .	131 587
Vavin.	151 103	Schmit.	124 383
Cavaignac.	144 187	Ferdinand Flocon..	121 864
Berger.	136 660	Louis Blanc.	121 140
Pagnerre.	136 117	Recurt.	118 075
Buchez.	135 678	Agricol Perdiguier.	117 290
Cormenin.	135 050	Jules Bastide. . . .	110 228
Corbon.	135 043	Coquerel.	109 934
Caussidière.	133 775	Garnon.	106 747
Albert.	133 041	Guinard.	106 262
Wolowski.	132 333	Lamennais.	104 871 [1]

XXIV

Paris s'était prononcé. Son vote, réfléchi et réglementé, témoignait des mêmes sentiments que son enthousiasme et ses acclamations de la place publique. Il donnait une éclatante adhésion au Gouvernement provisoire, à sa politique honnête et ultra-libérale, à son

[1]

Moreau (de la Seine). .	99 936	Martin-Bernard.	53 216
Boissel (de la Seine).. .	93 642	Raspail.	52 095
David d'Angers.	79 323	Arago (Étienne).	52 016
Vellu, charpentier. . . .	76 777	Say (Horace).	48 935
Goudchaux, banquier. .	68 004	Leroux (Pierre).	47 284
Pascal, typographe . . .	65 472	Delestre.	47 144
Degousée, ingénieur civil	65 352	Danguy, typographe . .	46 924
Deguerry, curé de Saint-Eustache.	64 495	Alton-Shée (d').	45 454
Barbès	64 065	Malarmé, monteur en bronze	42 409
Lacordaire, dominicain.	62 333	Adam, cambreur. . . .	41 555
Savary, cordonnier . . .	61 487	Champion (le Petit Manteau bleu)..	40 829
Courtais.	61 401	Drevet, mécanicien. . .	39 714
Jouvencel (de la Seine).	60 728	Dupuis, serrurier. . . .	39 644
Hugo (Victor).	59 446	Montagne, tailleur de limes.	39 529
Changarnier, général . .	58 654	Huber, corroyeur. . . .	39 177
Trélat, médecin.	57 783		

énergique volonté de conciliation, à ses décrets, à ses intentions, à son dévouement, à sa modération dans la victoire, à ses luttes contre l'anarchie, aux sacrifices mêmes imposés à la France. Il consacrait légalement la dictature improvisée par la Révolution. Deux cent cinquante mille voix disaient aux hommes de ce gouvernement : « On a traité de fiction votre popularité parmi les travailleurs ! L'heure de la vérité est venue ! Vous êtes bien les élus du peuple ! »

Petit, général	37 194
Lavaux, négociant à la Villette	36 909
Bérard, tailleur	36 400
Redon, chapelier	36 344
Ney de la Moskowa	35 790
Sue (Eugène)	35 583
Valerio, scieur de long	33 550
Charles, tailleur de pierre	33 035
Gauthier-Desmats, dessinateur	32 194
Ledreuille, abbé	31 797
Flotte, cuisinier	31 517
Cartigny, tisseur de laine	31 329
Guillaumon, cordonnier	30 213
Lebon (Napoléon), élève en médecine	28 994
Audry de Puyraveau	28 833
Considérant (Victor)	28 673
Chevassus, tourneur d'or	28 566
Lagarde, horloger	28 176
Thomas (Emile)	28 166
Dupetit-Thouars	26 880
Bayard, imprimeur à Saint-Denis	26 822
La Rochejaquelein	25 684
Lagrange, de Lyon	25 570
Leroy, bijoutier	25 295
Vidal, économiste	24 868
Girardin (Emile)	24 340
Grivaud, peintre en décors	23 462
Thoré, écrivain	23 024
Lamoricière	21 045
Cabet	20 616
Sobrier	20 403
Deplanque	19 817
Delmas	17 456
Thayer (Amédée), propriétaire	17 318
Michelet, professeur	16 523
Durand Saint-Amand	15 906
Weil, écrivain	14 739
Thomas (Charles)	14 692
Chambellan, avocat	13 018
Martelet, adjoint	12 661
Halévy, musicien	12 636
Thierry, médecin	12 293
Launette, ébéniste	11 777
Melun	11 636
Favre (Jules), secrétaire du ministre de l'intérieur	11 396
Restout	10 727
Pouysée, instituteur communal	10 716
Gaillardin	10 294
Delaire, ébéniste	9 273
Thomas (Clément)	7 076
Reyneau, de Sceaux	6 225
Riglet, adjoint	5 486

En effet, leurs noms n'avaient été rayés sur aucune liste, et les ouvriers les avaient inscrits sur celles où ils ne les trouvaient point. Le comité du Club des clubs n'avait recueilli que trente à quarante mille suffrages; son candidat le plus justement aimé, M. Barbès, en avait obtenu 64,000. M. la Rochejaquelein n'en comptait que 26,000. Les partisans du passé avaient encore moins de succès que les rêveurs de l'avenir.

XXV

Tous les départements, sauf quelques rares exceptions, procédèrent à l'élection avec une parfaite régularité. L'enthousiasme cependant ne fit pas défaut. Les chefs-lieux de canton et les communes, centres des sections, ressentirent un mouvement de vitalité inconnu.

De toutes parts les citoyens accouraient par groupes nombreux pour déposer leurs votes. Dans certaines contrées, les habitants, précédés de leur maire, marchaient au scrutin, musique en tête, drapeau déployé, comme en un jour de fête; le curé et l'instituteur primaire se mêlaient au cortége. Ailleurs, des citoyens formés en compagnies, avançant au pas cadencé, arboraient des bannières illustrées d'inscriptions patriotiques. Par esprit de propagande ou pour afficher leur indépendance, les uns étalaient sur leurs chapeaux tout enguirlandés de rubans la liste de leurs candidats; d'autres, plus modestes, ne prenant à témoin que Dieu et leur conscience, allaient isolément. Des femmes, des enfants accompagnaient les pères de famille. Partout l'amour de la patrie animait jusqu'aux plus faibles et aux plus petits.

Certes, bien des influences s'étaient exercées, combattues : influences de fortune, de position, d'amitié, de talent, de religion, d'habitudes, d'opinion. Les entraînements, les répulsions, les sympathies, les antipathies, s'étaient donné carrière. Mais la liberté présidait à ce mouvement général des esprits et des cœurs ; et rien ne peut lui échapper. Pas une contrainte ! Pas une pression ! Le peuple vécut bien de sa vie.

XXVI

Grâce à la majestueuse impartialité de la France, chaque parti devait avoir ses représentants dans l'Assemblée nationale constituante. Propriétaires, prolétaires, nobles, plébéiens, industriels, artisans, allaient s'asseoir côte à côte dans la même enceinte, pour délibérer sur la future organisation du pays.

Plus favorisés dans leurs provinces que dans la capitale, les chefs légitimistes, MM. Berryer, de Falloux, de Larcy, de la Rochejaquelein, de Laboulye, etc., étaient élus.

Les évêques d'Orléans et de Langres, les abbés Cazalès, Lacordaire, etc., allaient monter à la tribune et parler au nom des catholiques ; M. Coquerel, au nom des protestants.

Les princes Napoléon et Pierre Bonaparte, déjà rapatriés par la République, l'étaient de nouveau par le scrutin.

Les conservateurs comptaient de rares représentants ; mais le tiers parti avait réussi à faire nommer deux de ses illustrations, MM. Dufaure et Billault.

Des membres distingués du centre gauche, MM. de Malleville, Duvergier de Hauranne, Vivien, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, etc., étaient honorés par le suffrage universel du mandat qu'ils avaient autrefois reçu du suffrage restreint. Si M. Thiers avait échoué, il devait être appelé par les réélections.

La gauche avait obtenu un grand succès par l'élection de son chef, M. O. Barrot, et de ses membres les plus célèbres par leur opposition, par leur mérite personnel ou leur libéralisme éprouvé, MM. Gustave de Beaumont, Ferdinand de Lasteyrie, Lherbette, Luneau, Havin, Abbatucci, Glais-Bizoin, les Lafayette, etc.

L'armée était dignement représentée par les généraux Bedeau, Lamoricière, Duvivier, Cavaignac, etc.

En voyant à côté de ces noms connus bien des noms ignorés, on s'interrogeait avec anxiété, se demandant ce que renfermait ce mystère. Cependant, hâtons-nous de le dire, la majorité était sincèrement démocrate. Si le plus grand nombre des chefs de sectes étaient demeurés au fond de l'urne, toutes les nuances du parti républicain, depuis Dupont (de l'Eure) jusqu'à Barbès, avaient reçu satisfaction.

De même que Paris, la province avait donné sa sanction au Gouvernement provisoire : l'unanimité avait acclamé MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Crémieux, etc.; M. Marrast était élu quatre fois; et M. Lamartine avait réuni, dans dix départements, un million six cent mille suffrages.

XXVII

Ainsi, en pleine explosion révolutionnaire, la France était parvenue à former l'Assemblée la plus honnête, la plus sincère, la plus dévouée, la plus libérale de toutes celles qu'elle eût jusqu'alors constituées. Par malheur, à toutes ces grandes qualités il manquait l'expérience.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Colères et gémissements des ultra-révolutionnaires; *la Réforme; la Commune de Paris.* — Troubles de Limoges; pacification. — Rouen : situation commerciale, sociale et politique; la nomination de M. Deschamps comme Commissaire du Gouvernement soulève des protestations qui viennent se produire jusque devant le Gouvernement provisoire; M. Ledru-Rollin refuse de leur donner satisfaction; M. Deschamps est maintenu : sa position fausse et difficile; exaltation de son entourage; excitations semées parmi les ouvriers; colère des commerçants et des industriels; des mesures de pacification semblent détourner le danger d'un conflit; surviennent les élections, qui raniment les sentiments de guerre; M. Deschamps n'est pas élu; cet insuccès décide un soulèvement; péripéties de la bataille; trêve forcée; les autorités civiles et militaires tentent de ramener les insurgés : proclamation de M. Deschamps; ces efforts de conciliation échouent; la bataille est reprise; l'insurrection, vaincue dans l'intérieur de la ville, se propage sur l'autre rive de la Seine, où elle est également comprimée; actes de vengeance. — Des troubles se déclarent à Elbeuf; ils sont réprimés. — Mesures du Gouvernement provisoire; nomination de M. Dussart; lettre du ministre de la justice au procureur général de Rouen.

I

L'insuccès des chefs de clubs et de sectes souleva tout aussitôt, dans les comités et dans la presse ultra-révolutionnaire, un débordement de plaintes, de gémissements et de colères. Les noms inconnus (dont la plupart étaient ceux de démocrates éprouvés) leur semblaient cacher des adversaires de la République, et leur servaient de prétexte à toute supposition. Vaincus dans leurs espérances personnelles, ils grossissaient et exaltaient le triomphe de la réaction; ils représentaient la France comme une proie dévolue au royalisme, et déclaraient la patrie en danger. Ils accusaient de leur

défaite tout le monde, excepté eux-mêmes; méconnaissant les effets de l'ajournement des élections et de la manifestation du 16 avril, ils se refusaient à l'évidence, et ils déversaient leur fiel et leurs fureurs sur les nouveaux élus.

« Nous avions compté sur de bien mauvaises élections. Mais l'événement, il faut l'avouer, a passé notre attente, » dit *la Réforme;* et elle en fait remonter la cause à la ligue des fonctionnaires monarchiques, ménagés par les Commissaires dans l'intérêt de leurs candidatures personnelles.

La Commune de Paris attaque en termes violents les Commissaires nommés par M. Ledru-Rollin : « Le Gouvernement a sacrifié à ses intérêts les intérêts du pays, en créant des charges beaucoup trop rétribuées. Quelle nécessité y avait-il d'envoyer dans les départements des hommes auxquels on donne 40 francs par jour, pour soigner leurs candidatures, quand d'honnêtes citoyens vivent avec 40 sous? Ce sont des traitements scandaleux. Les républicains du lendemain, c'est-à-dire les fourbes, les habiles, les désœuvrés, sont venus les circonvenir.... Au lieu de montrer aux provinces la figure de la Révolution, ces hommes sans énergie, sans conscience, n'ont représenté partout que l'insignifiance de leur caractère. La province en a chassé quelques-uns; elle tolère les autres; mais, en vérité, Paris n'est pas représenté par cette bande d'affamés et de citoyens équivoques. La plupart de ces Commissaires ont été choisis dans la classe des jeunes gens incapables et indifférents à tout, qui ont usé leur vie sur le velours des estaminets et des tavernes. Leurs talents sont médiocres; leur probité est douteuse. Ils n'ont vu dans la

Révolution qu'un coup du hasard..... La veille, ils se seraient vendus à la monarchie; ils ont pactisé avec la République..... Ce n'est point avec cette nature d'âme vénale qu'on fonde le gouvernement du peuple. »

Puis, se retournant contre les élus du peuple, elle « espère que toutes les écoles socialistes auront leurs représentants à l'Assemblée, car c'est entre eux désormais que doit rouler le débat. A la place de ces citoyens éminents par leur amour de l'humanité et leurs laborieuses recherches, on voit venir des personnages tarés, des intrigants, des mandataires odieux, qui seront la mort de la France..... »

Après l'outrage la menace : « Si l'Assemblée avance, ce sera le peuple qui l'inspirera; si elle s'arrête, si elle recule, ce sera le peuple qui fera lui-même sa constitution. »

II

Un tel langage ne semble-t-il pas exhalé par des ennemis acharnés de la République et du suffrage universel? Aussi, fidèles à leur tactique, avec quel empressement *l'Assemblée nationale* et d'autres feuilles de la même opinion s'emparent-elles de ces insultes et prennent-elles acte de ces déclarations! Comme elles étalent complaisamment devant la France et devant l'Europe ces audacieuses provocations! Fières de leurs prédictions, de quel ton railleur elles s'écrient : « Injures à l'autorité, dévergondage des idées, émeutes de carrefours, conspirations permanentes, anarchie prête à se ruer sur la représentation nationale, voilà les avantages et les profits de vos révolutions! »

Combien ils étaient insensés et coupables les hommes qui fournissaient de telles armes aux adversaires de la République! Détournant les yeux de leurs personnes, de leurs actes et de leurs prédications, dressant eux-mêmes devant le pays le spectre sanglant de la terreur[1], ils disaient : « On s'est servi du communisme comme d'un fantôme... L'effet calculé de cette panique bourgeoise a été immense. On s'est servi d'une influence factice sur les élections; les provinces et Paris ont voté sous l'impression de la crainte. »

III

L'ordre, ai-je dit, avait présidé partout aux élections. Deux départements, la Haute-Vienne et la Seine-Inférieure, firent une malheureuse exception. Leurs troubles allaient alimenter les passions et favoriser les efforts de ceux qui, chacun dans sa voie, tramaient le renversement d'une République régulière, au bénéfice d'une dictature révolutionnaire ou monarchique.

IV

A Limoges, le jeudi 27 avril, le recensement général des votes se faisait dans le *Manége*, salle immense,

[1] Sous la pression toujours vivace de la nécessité du salut public, personne ne songeait encore à exploiter les quarante-cinq centimes. On n'en trouve pas trace dans ces virulentes attaques, où cependant aucune récrimination n'est omise. Le ministre des finances, le quatrième sur la liste des clubs, obtenait 240 000 suffrages à Paris et l'unanimité dans le département de l'Eure. Ce qui, dans cette mesure, fut alors uniquement critiqué par la presse hostile, sous l'accusation de captation, ce fut le dégrèvement des pauvres et des malaisés.

choisie pour sa grandeur, dans le but de faciliter la présence des citoyens à ce travail et d'accroître la publicité de l'opération. Il ne restait qu'à connaître les votes de l'armée.

Tout à coup le bruit se répand que les candidats des ouvriers ne seront pas élus. Agités par cette rumeur que grossissent les commentaires, exaspérés, pris de vertige, les assistants se précipitent sur les procès-verbaux de l'armée, les déchirent et les brûlent. A la nouvelle de cette violation du suffrage universel et sans attendre une convocation, les gardes nationaux se groupent en compagnies, descendent sur certains points de la ville et prennent une attitude irritée. Des ouvriers, hommes, femmes, enfants, accourent par masses compactes et les enveloppent. Les injures, les menaces, sortent de toutes les bouches. Quelques coups de feu éclatent. Le combat est imminent. Mais des citoyens s'interposent, et, par leur influence, parviennent à empêcher la lutte. Peu à peu les compagnies, isolées, incomplètes, sont forcées de se replier. Les ouvriers envahissent tous les postes et demeurent les maîtres de la cité.

Le Commissaire du Gouvernement, M. Chamiot, accepte aussitôt le concours du comité provisoire, constitué le 25 février et composé de MM. Bac, Dussoubs jeune, Villegoureix aîné, Corali, Frichon aîné, et de quelques travailleurs. De commun accord, ils prennent les mesures urgentes, commandent aux ouvriers le respect d'eux-mêmes et font appel à la conciliation. Le calme rétabli par leurs efforts, ils envoient au Gouvernement provisoire et au ministre de l'intérieur des délégués chargés de faire un rapport sur les faits, et de

protester de leur dévouement et de leur obéissance au pouvoir central et à la République.

Le Gouvernement provisoire, douloureusement affecté de cette atteinte au scrutin, ordonne à M. Trélat de se rendre immédiatement à Limoges en qualité de commissaire extraordinaire; et il met à sa disposition les garnisons des villes voisines. A l'arrivée de ce mandataire du Gouvernement, la population s'empresse autour de lui et accueille les troupes par des vivat unanimes. Le comité provisoire dépose ses pouvoirs. Sans justifier les malheureux événements de la cité, il les explique ainsi : « Les ouvriers, égarés par une panique sans cause, ont été rappelés soudain au calme et à la modération. Les gardes nationaux s'étaient rassemblés spontanément, sans ordre de l'autorité. Le Commissaire, M. Chamiot, n'a pas cessé un instant d'être reconnu. Le comité lui a prêté son concours provisoire. La violation du scrutin est un acte coupable; mais les procès-verbaux des vingt-sept cantons du département ont été conservés, et les quinze cents votes militaires ne changent rien au résultat général de l'élection. Certes, c'est une grande faute commise par le peuple que d'avoir méconnu et déchiré la loi. Mais aucun excès n'a eu lieu dans la ville. C'est le malheur des temps, et non des intentions criminelles, que l'on a à déplorer. »

Le Gouvernement, après avoir entendu MM. Maurat-Ballange, Frichon, et d'autres personnes notables de cette province, ordonna une enquête judiciaire, et laissa à l'Assemblée constituante le droit souverain de délibérer et de prononcer.

V

A Rouen, les troubles devaient avoir des conséquences désastreuses et aboutir à un dénoûment sanglant. Pour éclairer l'origine, le caractère, l'étendue, la portée de ces troubles, il est indispensable de résumer les faits qui les avaient précédés.

Rouen est la ville-faubourg de Paris. Même esprit! mêmes passions! même goût des lettres et des arts! même activité productive, favorisée par les voies de circulation et la force naturelle que leur prodiguent les nombreux affluents de la Seine. La ville, située entre la capitale et la mer, est tout à la fois un vaste entrepôt et une immense usine.

Quelques nobles, des propriétaires retirés des affaires, de nombreux commerçants et fabricants, possesseurs de gros capitaux multipliés chaque année par le travail et l'économie, le barreau, les médecins, les professeurs, des artistes, forment la population riche, aisée et lettrée. Autour d'elle, une intense population d'ouvriers vit au jour le jour, recevant un salaire à peine suffisant pour ne pas succomber à la misère.

A côté de cette situation matérielle, regardons la situation politique avant les journées de Février.

Dans les élections du suffrage restreint, les voix se partageaient entre les conservateurs et les libéraux. Cependant l'Opposition avait fini par conquérir la majorité dans le Conseil municipal, non sans laisser des traces de lutte et une certaine animation. Elle était divisée en centre gauche, gauche, extrême gauche radicale et radicaux liés à *la Réforme*. En 1847, l'ac-

cord des trois premières fractions avait assuré le succès de la gauche, qui ne cessait de recruter de nouveaux partisans. Mais entre la gauche et les radicaux exclusifs qui préféraient, pour l'avénement de la République, l'élection des amis de M. Guizot à celle des libéraux, il y avait une scission incessamment aggravée et envenimée par des causes locales.

Lorsque la Révolution de Février éclata, la République devait trouver faveur auprès d'une telle population; et elle fut en effet bien accueillie. Mais le choix du Commissaire nommé, le 27, par le ministre de l'intérieur, allait subitement refroidir l'enthousiasme.

VI

M. Ledru-Rollin désigna M. E. Deschamps.

Dès que cette nomination fut connue à Rouen, une députation de conseillers municipaux et d'officiers de la garde nationale, connus pour leur opinion radicale, accourut auprès du Gouvernement provisoire. Elle lui exposa énergiquement ses observations : « M. Deschamps représente, parmi les diverses nuances de l'Opposition, la plus minime partie, celle qui s'est mise en lutte ouverte avec toutes les autres. Au moment où triomphe le principe de la souveraineté du peuple, voulez-vous soumettre la majorité à la minorité ? M. Deschamps et ses amis politiques ont soulevé une irritation telle, qu'il peut en résulter la guerre civile. Ne nous livrez pas à eux. Revenez sur votre décision. Sinon, vous courez risque de vous aliéner une des premières villes, un des premiers départements de la France ! La

plupart de ceux qui vous adressent cette prière sont venus, les armes à la main, aider à la victoire du peuple, les 22, 23 et 24 février. Ne changez pas notre victoire en défaite, notre joie en douleur, nos acclamations en murmures. Nous désirons ardemment l'union des citoyens! Sauvez-nous de la discorde! Au nom de la République, accédez à nos vœux! » Et le désespoir accentuait profondément leurs prières.

Émus par ces instances, MM. Arago, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, portent la question au Conseil. Le ministre de l'intérieur réplique : « Il serait heureux de donner satisfaction à cette demande; mais revenir sur une décision serait affaiblir dans ses mains l'autorité. On reproche à M. Deschamps des opinions et des actes antérieurs à la Révolution. Ses opinions ne sont-elles pas franchement républicaines? Quant à ses actes, le Conseil n'a-t-il pas couvert d'un oubli complet les querelles passées? Pourquoi les Rouennais ne suivent-ils pas l'exemple du Gouvernement provisoire, composé d'éléments divers? Ils parlent d'union; et ils créent des suspects! A l'heure où l'accord est indispensable, ils viennent protester les uns contre les autres et menacer de leurs mécontentements et de leurs dissensions. Au lieu de refuser leur concours au nouveau Commissaire, homme honorable et estimé, que ne se joignent-ils à lui pour l'éclairer de leurs lumières? S'ils l'abandonnent, ils assument la responsabilité de l'avenir. »

M. Ledru-Rollin ajoutait : « En repoussant M. Deschamps, je ne me le dissimule pas, c'est moi, ce sont nos amis qu'ils repoussent; en le condamnant, ils nous condamnent. Nous ne pouvons accepter des distinctions

contraires au sentiment qui nous a réunis pour sauver le pays. Je suis prêt à céder pour le choix des Commissaires aux observations de mes collègues; mais il en est quelques-uns, deux surtout, MM. Delescluze et Deschamps, avec qui je suis lié depuis plusieurs années d'une manière absolue; je ne puis, je ne dois pas m'en séparer. Si le Gouvernement ne les agrée pas, je me vois contraint de me retirer. »

Devant une telle résolution, toute objection tombait.

Ce colloque a un intérêt spécial; et de plus il explique la liberté qui dut être laissée, dans une juste mesure, au ministre de l'intérieur, pour le choix des agents de son administration.

VII

M. Deschamps maintenu, quelques symptômes d'effervescence se manifestèrent; mais les conseillers municipaux et les officiers de la garde nationale comprimant leur antipathie, la concorde reparut bientôt, laissant toutefois certain levain au fond des cœurs.

M. Deschamps avait accepté une position fausse et pénible; il s'en aperçut promptement. Obligé de s'entourer d'amis politiques détestés par la bourgeoisie, il n'avait pas la force nécessaire pour faire le bien qu'il aurait voulu accomplir. Ses amis, aigris par les répulsions qu'ils soulevaient, cherchaient auprès des ouvriers l'appui qui leur était refusé ailleurs. Dans les Ateliers nationaux, dans les clubs, ils exhalaient leurs griefs et exaltaient leurs auditeurs. Peu à peu les divisions devinrent de plus en plus tranchées. Tous les débats des

chefs d'industrie et des ouvriers sur les salaires, sur les heures de journée, sur les règlements, reprirent avec plus d'animosité.

« Le moment est venu de mettre un terme à vos misères, » disaient les meneurs. « Assez longtemps le partage dans les bénéfices de la production s'est fait d'une manière trop inégale. Le travail incessant qui vous épuise et vous consume vous permet à peine de suffire à l'existence de vos femmes et de vos enfants. Vos vêtements en lambeaux, vos logements délabrés, ne vous abritent point contre l'intempérie des saisons. Le froid, la faim, vous dévorent. A vous les privations, les douleurs, les larmes, une mort prompte; aux maîtres les jouissances, le bonheur, une vie longue et fortunée! Il en est quelques-uns, nous le reconnaissons, qui sympathisent avec vos souffrances, qui vous soulagent et vous aident, qui, en temps de crise et au détriment de leurs affaires, maintiennent leurs ateliers ouverts. A ceux-là votre reconnaissance éternelle! Mais, à côté d'eux, il en est qui arrêtent leurs usines au moindre ralentissement de la demande, qui vous exploitent sans pitié, qui font des fortunes scandaleuses grappillées sur la paye même de votre salaire, qui vous tireraient le sang des veines s'il avait cours au marché, qui vous laissent expirer de misère. Oh! à ceux-ci votre haine! car pour eux vous êtes moins que rien, moins que les chevaux qui traînent leurs carrosses dorés, moins que les chiens qui gardent leurs châteaux! Allons, l'heure est sonnée! Il faut changer cette organisation du travail si injuste, si lucrative pour quelques-uns, si fatale au plus grand nombre; *vous êtes petits parce que vous êtes à genoux, levez-vous!* Vous êtes les plus forts. Emparez-

vous du pouvoir, et faites à votre tour les lois que l'on a si longtemps forgées contre vous. »

Écho des clubs exaltés de la capitale, de tels discours jetaient le feu dans l'âme des ouvriers; et les agitateurs ne s'en contentaient pas! A tout moment, des promenades, des drapeaux, des chants, des acclamations, le déploiement de toute manifestation, entretenaient la fièvre chez les travailleurs et portaient l'effroi chez les commerçants, chez les industriels.

Ceux-ci voyaient les nuages s'amonceler sur leurs têtes. En défiance de l'administration chargée de les protéger, ils ne songeaient qu'à se protéger eux-mêmes. La plupart, malgré des pertes considérables, faisaient des efforts surhumains pour ne pas fermer leurs fabriques. Malheureusement, la crise et la disette de 1846 et de 1847 avaient laissé à Rouen des traces plus profondes que partout ailleurs. Gênés dans leurs affaires, les chefs d'industrie durent abandonner leurs ouvriers aux privations. Aigris par leurs souffrances et par leur lutte désespérée contre la suspension de payement, ils se retournaient à leur tour contre les ouvriers; ils les accusaient d'apporter, par leur turbulence, un insurmontable obstacle à la reprise du travail, de ne s'inspirer que de sentiments d'envie, de désordre et d'anarchie, de n'écouter que la voix de meneurs avides de sang et de pillage.

Ainsi la bourgeoisie, fatiguée, épuisée, menacée, menaçait aussi. Organisée en garde nationale, elle serrait ses rangs, fermement résolue à combattre. Les plus ardents demandaient à en finir.

VIII

Pour prévenir un choc entre ces deux courants de haines et de colères, le Commissaire du Gouvernement, la municipalité, le maire, le procureur général, les chefs de la garde nationale, intervenaient à toute heure par des exhortations, des secours, des mesures, des démarches auprès du Gouvernement provisoire.

Sur leur demande, le Gouvernement provisoire avait improvisé un comptoir d'escompte sous la direction de l'un des commerçants les plus capables et les plus honorables, M. Rollet, et lui avait envoyé un mandat de 500,000 francs, prélevés sur les 45 centimes. Au bout de deux jours, ce Comptoir avait pu assurer la paye des ouvriers et la continuation des travaux. — Le Gouvernement avait aussi réorganisé la Monnaie, dans le but de faciliter la transformation de l'argenterie en espèces. — Il concédait enfin à la ville de Rouen tout ce qu'il pouvait lui concéder.

Tant de soins, tant d'efforts concertés, avaient amoindri le mal, s'ils n'étaient parvenus à le conjurer; et le péril semblait écarté. La facile répression de quelques tumultes partiels faisait croire à l'aplanissement des dernières difficultés, quand survinrent les discussions électorales.

Les camps s'établissent bien distincts, bien opposés. Les listes se dressent. Les discours et les articles de journaux sont de plus en plus vifs. Les haines reprennent feu. Les meneurs ultra-révolutionnaires doutent du succès et recourent à la menace pour emporter la

majorité. Les plus ardents laissent échapper des provocations qui permettent de leur imputer ces terribles paroles : « Si la liste du Comité central démocratique ne passe pas, il y aura du sang dans les rues de Rouen jusqu'à la cheville. »

IX

Le jour des élections est arrivé. Tout le département court à l'urne, sans tumulte, mais dans l'anxieuse attente du résultat du scrutin. — Si, de part et d'autre, on s'accusa de séduction et de captation des suffrages, les faits démontrèrent la fausseté de ces allégations passionnées.

Le 25 et le 26 se passent dans une sourde agitation. Le dépouillement a lieu. Les ouvriers sont invités à y assister. L'attention se fixe sur le nom de M. Deschamps, porté le premier par la liste démocratique et rejeté de toutes les autres. Le 27, on acquiert la certitude qu'il ne sera pas même le dernier des élus. Tandis que le recensement s'achève, les ouvriers circulent dans les rues, enflammés de colère. Les meneurs s'exaspèrent. La fureur éclate et s'exhale en imprécations. Les barricades vont surgir; les fusils vont paraître. Des agents de l'autorité ne se trompent pas à ces symptômes; ils courent en aviser la préfecture et l'Hôtel de ville.

Aussitôt M. Deschamps fait publier une proclamation. Il recommande aux vainqueurs la modération; aux vaincus, la soumission au suffrage universel, la résignation, le calme et la dignité. Cette proclamation, diversement interprétée, s'éteignit sans effet dans la lutte qui commençait.

X

Des groupes de femmes, d'enfants, d'ouvriers, stationnaient sur la place et dans les galeries de l'Hôtel de ville et témoignaient de leurs sentiments hostiles par des gestes provocateurs. A cette vue, un lieutenant de la garde nationale, commandant le poste, redoute un envahissement. Il demande et obtient l'autorisation de faire évacuer les galeries et d'écarter les groupes.

Vers cinq heures et demie, une bande d'enfants et de jeunes artisans, dont l'un porte un drapeau, s'avancent vers les gardes nationaux, les narguent, les injurient. Ils sont repoussés; le drapeau leur est arraché. Des ouvriers et des femmes s'unissent à eux, ramassent des pierres et les lancent. Des luttes individuelles s'engagent. Quelques gardes nationaux, qui isolément accourent au bruit, sont désarmés. Des deux côtés il y a des blessés. Un ouvrier nommé Quesnel, entraîné vers le poste, est frappé par une lame tranchante; parvenu à l'Hôtel de ville, ce n'est plus qu'un cadavre. Un coup de feu part. Les dragons balayent la place et dégagent des gardes nationaux à qui l'on arrachait leurs fusils. La multitude refoulée se répand dans les rues avoisinantes, criant : « Aux armes! On assassine nos frères! » Les barricades s'élèvent, les rues sont défoncées, les pavés sont montés aux fenêtres et sur les toits des maisons, des bouteilles cassées sont disséminées sur la voie publique. Les ouvriers saisissent tout ce qui tombe sous leurs mains : fusils, sabres, pistolets, épées rouillées, barres de fer, pelles, bâtons,

cailloux, etc. A l'horreur de la situation, la nuit vient ajouter ses ténèbres. A peine ouvert, le théâtre se referme. Les boutiques sont closes; celles des marchands de ferraille sont forcées. Partout les préparatifs de la lutte!

Rassemblée par le général Gérard, une compagnie de grenadiers, grossie de cinquante à soixante gardes nationaux, se précipite dans la rue de la République, baïonnette en avant, enlève les barricades et rétablit la circulation. Mais, au débouché de la place Eau-de-Robec, quatre fortes barricades, dont une fait face à la rue de la Chaîne, offrent une résistance inattendue. Au sommet, un homme est debout, un drapeau à la main; sur le parapet s'allongent des fusils; une grêle de pierres répond aux assaillants. Le feu s'engage. Plusieurs combattants tombent blessés ou tués. Les barricades de la place sont abandonnées. — Dans les quartiers Saint-Hilaire et Martinville, d'autres barricades sont attaquées et défendues avec bravoure. La lueur de quelques réverbères échappés à la destruction éclaire sinistrement ces scènes sanglantes. Heureusement les coups de feu, mal dirigés dans l'obscurité, ne portent pas toujours. Bientôt les dernières lumières sont éteintes; et la lutte devient impossible. Vers une heure, une trêve forcée est employée activement, par l'insurrection et par la répression, à de nouvelles dispositions de bataille.

XI

M. Deschamps, le maire, M. Leballeur-Villiers, les conseillers municipaux, le colonel de la garde natio-

nale, M. Quenet, le lieutenant-colonel Visinet, le commandant de l'artillerie, M. Marion-Vallée, quelques autres officiers, les généraux Ordener et Gérard, le procureur général, M. Sénard, qui reprend sa démission donnée depuis deux jours, se concertent. Épouvantés de cette guerre civile sans issue comme sans motifs, ils prennent la détermination de tout tenter pour ramener une population égarée, et, s'ils échouent, de couper court, par la rapidité de la compression, à une prise d'armes qui menace de se propager dans les vallées environnantes. La nuit s'achève dans l'appréhension.

M. Deschamps, qui dès le 24 avait également donné une démission non acceptée, emploie son énergie et son courage à dominer sa fausse position. Prêt à sacrifier sa vie, il fait entendre aux ouvriers qui se battent en invoquant son nom ces cris de désespoir :

« A qui dois-je adresser cette proclamation ? Quels sont les meneurs coupables, ou quels sont les malheureux égarés qui sont venus répandre, dans une cité renommée par son calme, la désolation et le deuil ? D'après des indices certains, au premier rang de l'émeute se trouvent des repris de justice, ces hommes que la loi déshérite de tout droit politique, et qui ont voulu profiter de la fermentation électorale pour satisfaire leurs instincts coupables. — Comment se pourrait-il en effet que, sans un but avouable, sans un résultat possible, d'honnêtes travailleurs se soient exposés à donner la mort et à la recevoir de leurs frères de la milice citoyenne, dont ils font partie, de l'armée qui est aussi le peuple? S'il y a des jours où l'insurrection devient un devoir, c'est lorsque, par un de ces mouvements

d'ensemble qui révèlent la volonté générale, toute la partie active d'une nation se relève sous le joug qui l'opprimait, et se donne, avec une unanimité qui fait la force, un gouvernement nouveau. Mais une action isolée, locale, sans but, sans autre résultat qu'un sanglant échange de coups mortels, ce n'est pas de la révolution, c'est de l'émeute! C'est de l'émeute sanglante et coupable. — Citoyens, votre sang à tous est précieux! Un jour la patrie pourra le réclamer. Nul n'a le droit de le prodiguer au hasard sur la place publique. Nul ne peut, sans crime, imposer aux autres la cruelle initiative ou de porter la mort à ses concitoyens ou de laisser une ville sans défense... Est-ce par des actes qui retentissent si douloureusement au cœur de tout ami de notre jeune République, que nous arriverons à pouvoir l'implanter sur le sol de la France? Est-ce en la souillant de sang que nous fortifierons ses premiers pas? »

M. Deschamps termine en déclarant qu'il remplira la mission d'ordre et de liberté donnée par le Gouvernement provisoire, et qu'il faut que force reste à la loi.

XII

Les troupes et la garde nationale avaient maintenu pendant la nuit la circulation dans les rues dégagées. Au matin, l'insurrection se trouvait repoussée du côté de la porte Guillaume-Lion, quartier Martinville, dans les faubourgs et sur la rive gauche de la Seine. Dès cinq heures, le rappel appelait les gardes nationaux, qui accouraient de toutes parts.

A huit heures, le général Gérard, à la tête d'un fort détachement de troupes de ligne, de gardes nationaux et d'artillerie de la garde nationale, se présentait dans la rue des Arpents, où trois barricades avaient été construites. L'une, formidable, était protégée de tous côtés par des ouvriers postés aux fenêtres des maisons. Un roulement de tambour annonce les sommations légales. Le général Gérard et le commandant Marion-Vallée, accompagnés de quelques ouvriers, volontaires de la paix, adressent vainement aux combattants des paroles de conciliation. Il faut recourir au canon. Quatre coups suffisent pour ébranler les maisons de bois, qui sont près de s'écrouler. De nouveau les négociateurs s'avancent hardiment vers la barricade. Les insurgés terrifiés parlementent et déblayent eux-mêmes le terrain. — A une barricade de la rue Martinville, une résistance opiniâtre et meurtrière dura près d'une heure avant la soumission.

MM. Deschamps et Leballeur parcoururent les quartiers de l'émeute et y distribuèrent des exhortations à la concorde.

Mais tandis que le mouvement insurrectionnel était étouffé dans la ville, il se propageait sur l'autre rive de la Seine. On dressait des barricades dans le faubourg Saint-Sever. L'une, à la barrière de la rue Saint-Julien, apparaissait, redoutable, défendue par des hommes armés de fusils, qui s'étaient emparés d'un baril de poudre destiné aux mines. Neuf cents hommes environ (infanterie, cavalerie, artillerie) furent dirigés sur ce point. Avant de commencer la lutte, le général Gérard envoya un parlementaire porter sa montre aux insurgés, en leur donnant un quart d'heure pour se retirer. Il

était quatre heures moins un quart. A quatre heures, la montre du général lui fut rapportée ; mais les insurgés ne voulaient point abandonner la lutte. L'artillerie fut aussitôt mise en batterie, battit la barricade et fit brèche, sans atteindre les combattants, protégés par des masses d'arbres et de pavés amoncelés. De leur côté, les insurgés, qui ne s'étaient pas réservé de meurtrières, tirèrent trop haut, au hasard, et perdirent leur poudre. Après le quinzième coup de canon, la barricade fut enlevée au pas de course, et les ouvriers se sauvèrent à travers la plaine. La cavalerie fit quelques prisonniers. Les femmes et les enfants se précipitaient, les mains suppliantes, devant la troupe, implorant la pitié pour leurs maris et pour leurs pères.

XIII

Cette déplorable guerre civile était enfin terminée ; mais il restait les regrets, les douleurs, les larmes et les victimes. On compta, dans ces deux journées de lutte, onze morts, soixante-seize blessés transportés dans les hospices et quelques-uns à domicile ; vingt-trois succombèrent. La troupe de ligne et la garde nationale eurent des blessés, mais point de morts. Pendant la nuit, les coups des insurgés avaient été mal dirigés ; pendant le jour, la vivacité de l'attaque avait déconcerté la résistance. — Les artilleurs de la garde nationale n'avaient atteint personne ; ils avaient cherché à effrayer sans tuer.

Dans cette lutte, chacun avait fourni ses preuves : les ouvriers, d'audace et d'insouciance à recevoir la

mort ; les femmes et les enfants, d'intrépidité aveugle, de cette force momentanée qui soutient la faiblesse lorsqu'elle s'exalte ; les meneurs, d'indécision et de pusillanimité ; les gardes nationaux, de courage dévoué ; les soldats, de bravoure sans cruauté ; les autorités civiles et militaires, les généraux, les officiers, d'humanité et de fermeté dans la répression. Grand nombre de travailleurs s'étaient interposés entre leurs camarades et les troupes. S'il y eut des violences commises pour s'emparer de fusils et d'autres moyens de lutte, l'enquête judiciaire ne révéla aucun pillage d'objets précieux, malgré la présence de repris de justice.

XIV

La majeure partie des gardes nationaux ressentaient la plus vive douleur de voir les enfants de la même ville s'entre-déchirer sans raison, et regardaient comme un malheur public ce sang, ces blessures, ces cadavres. Les démocrates sincères, de la veille ou du lendemain, portaient dans leur âme le deuil de la République violée, et maudissaient les exagérations qui conduisaient à d'aussi épouvantables catastrophes.

Mais une minorité, exaspérée par les ruines et par les souffrances nées de ces troubles, ne songeait qu'à satisfaire sa haine et sa colère. Les plus passionnés dépassèrent toute mesure et toute pitié.

Certains membres du Conseil municipal étaient considérés comme animés de sentiments et d'intentions extrêmes. L'un d'eux, M. Durand-Neveu, directeur des Ateliers nationaux, était accusé d'avoir poussé à

l'insurrection ; on l'avait aperçu, disait-on, derrière les barricades. Arrêté dans sa demeure, conduit à l'Hôtel de ville pendant les dernières péripéties de la bataille, il est assailli à son arrivée, et n'échappe aux mains furieuses levées sur lui que par la protection de la forte escorte qui l'entoure. — M. Lemasson, premier adjoint, se rendant à la mairie pour remplir ses fonctions administratives, est insulté, injurié. On lui crie de donner sa démission; il refuse. On se jette sur lui ; on le frappe ; on déchire ses vêtements ; les fusils se dirigent sur sa poitrine. L'assassinat d'un homme désarmé va porter à son comble l'horreur de la guerre civile, quand MM. Ordener, Sénard, Leballeur fils et quelques gardes nationaux se précipitent et parviennent à l'arracher à la mort. — Le lendemain, M. Leballeur fils, qui n'a pas cessé de seconder son père dans son œuvre de pacification, est en butte aux mêmes violences. Vainement le lieutenant-colonel Visinet et un adjoint interviennent ; leur autorité est méconnue ; le général de division peut seul détourner le péril. — Le dimanche, M. Bachelet se présente, sa carte de membre du Conseil municipal à la main. Il est frappé, foulé aux pieds. Il se relève ; frappé de nouveau, il retombe. Il succombait, si le colonel de gendarmerie, M. Lanneau, ne l'eût sauvé en s'écriant : « C'est une infamie ! vous vous déshonorez ! » — « C'est vrai ! » répète un garde national avec un accent déchirant, « nous déshonorons une bonne cause ! »

Ce cri était l'écho des sentiments presque unanimes de la garde nationale. Elle voyait avec une profonde amertume ternir son courage par des actes de sauvage brutalité ; elle s'indignait des atteintes portées aux re-

présentants de l'autorité municipale; elle condamnait sévèrement les outrages à la justice qu'elle avait mission de faire respecter. Les attentats commis par les soldats de l'ordre n'allaient-ils pas innocenter en quelque sorte les désordres, les rébellions, les débordements du fanatisme révolutionnaire? Ne devançaient-ils pas la loi qui allait exercer son droit de juger et de punir les coupables [1]? — En effet, le procureur général, M. Sénard, requit la Cour d'appel d'évoquer l'affaire et de commencer l'instruction.

XV

Si le mouvement insurrectionnel ne se propagea point dans les communes voisines, cependant il entraîna Elbeuf.

Pour venir en aide à cette ville industrielle, à ses fabricants, à ses innombrables ouvriers, le Gouvernement provisoire n'avait rien épargné : commandes considérables de draps; création d'un Comptoir d'escompte, appuyée d'un envoi d'argent; expédition de 50 000 francs espèces, sollicitée par M. Grandin pour la paye du samedi 29.

Ces actes de sollicitude faisaient espérer que les troubles seraient évités à cette cité; mais les nouvelles

[1] Cent vingt-six individus avaient été arrêtés le 27, et cent dix-huit le 28. Rien ne fut négligé pour atteindre et frapper les fauteurs de ces troubles criminels. Le 7 décembre 1848, les assises de Caen prononcèrent des peines sévères : trente inculpés furent absous; cinq, condamnés aux travaux forcés à perpétuité; deux, à vingt années; un, à dix années; un, à six années; deux, à cinq ans; un, à vingt ans de détention; six, à dix ans; huit, à six ans; onze, à cinq ans; neuf, à trois ans; trois, à deux ans.

de Rouen tenaient en agitation les ouvriers. Apprenant que deux compagnies ont reçu l'ordre de marcher sur Rouen, ils veulent s'opposer à leur départ. Dans la matinée du 28, des barricades s'élèvent; des pierres sont lancées sur la troupe et la garde nationale; quelques coups de feu isolés se font entendre. La nuit se passe sans engagement. Les insurgés se recrutent dans les villages des environs.

Les forces paraissaient égales, et l'on se préparait de part et d'autre au combat, lorsque, le samedi matin, à cinq heures, un bataillon de ligne, détaché de Versailles sur Rouen par le Gouvernement provisoire, vint modifier la situation. Devant une telle force répressive, les ouvriers, convaincus de l'inutilité de la résistance, évacuèrent les rues occupées pendant la nuit; ils se dispersèrent, après quelques coups de feu tirés à la barricade de la porte de Rouen.

XVI

Dès que le Gouvernement provisoire avait appris, par les dépêches télégraphiques et par un délégué de l'autorité, M. Saudbreuil, les tristes événements de Rouen, il avait ressenti vivement ce terrible coup porté à la paix publique, et aussitôt il avait pris toutes les mesures pour arrêter le mouvement et l'empêcher de s'étendre.

Il délégua un Commissaire extraordinaire, M. Montigny, muni de pouvoirs spéciaux, et il fit partir sur-le-champ, par le chemin de fer, le 19e bataillon de la garde mobile et le 52e régiment de ligne, qui arrivèrent le 29 au matin.

M. Montigny, après une conférence avec les autorités et avec M. Deschamps, qui maintint sa démission antérieurement donnée, écrivit au ministre de l'intérieur qu'un homme nouveau, absolument étranger à la localité, pouvait seul concilier les esprits, calmer les haines et prévenir le retour des troubles. Dans le Conseil du 30, le ministre fut autorisé à nommer M. Dussart Commissaire du Gouvernement pour le département de la Seine-Inférieure.

Le choix de M. Dussart était pleinement justifié. Économiste distingué, depuis longtemps voué à toutes les questions du développement industriel et de l'amélioration du sort des ouvriers, homme bienveillant, patriote sincère, il devait plaire à tous, fabricants et ouvriers. Il fut en effet bien reçu par tous.

Son langage fut à la hauteur de sa mission : « Je compte, » dit-il dans sa première proclamation, « sur votre concours unanime. — De ceux qui ont triomphé de l'émeute et qui sont forts du succès du bon droit, je réclame le calme et la modération qui conviennent à la force. — A ceux qui sont faibles et qui souffrent, je viens promettre assistance, sollicitude incessante, en échange de la patience et de la résignation qu'exige encore d'eux la République. — A vous tous, citoyens, je demande, au nom de la République, obéissance aux lois, oubli pour le passé, union pour l'avenir, confiance dans le mandataire du pouvoir.... »

Comprimer était une nécessité; secourir, un devoir. Pénétré de cette pensée, M. Sénard insistait auprès du garde des sceaux pour obtenir du Gouvernement de nouveaux efforts. Il demandait un crédit de 2 à 3 millions et plus, s'il était possible, afin de raviver l'indus-

trie aux abois et de donner, par le travail, du pain aux ouvriers affamés.

Le garde des sceaux répondit :

« Paris, 1er mai 1848.

» Monsieur le procureur général,

» Le ministre des finances vient de nous déclarer en séance du Gouvernement que la mesure de la réunion des Banques lui permet de venir en aide à l'industrie, à la fabrique, par conséquent aux ouvriers, sur lesquels se portent toutes les sympathies du Gouvernement provisoire.

» Les besoins de la ville de Rouen seront satisfaits par le moyen du Comptoir et de la Banque. Ce n'est pas *seulement* la somme de 2 millions ou de 3 qui pourra être avancée, mais, dans la limite du possible, *tous les crédits qui pourront ranimer l'industrie.*

» Je vous écris *sous la dictée même du ministre des finances,* dont toutes les pensées se portent sur les grands centres de populations ouvrières qu'environne notre plus constant intérêt. »

Cette lettre, aussitôt publiée, fut accueillie par les commerçants et les travailleurs comme l'est par les cultivateurs une pluie abondante après des mois de sécheresse; et les esprits rassérénés s'ouvrirent à l'espérance.

CHAPITRE DIXIÈME.

Dispositions militantes des esprits; le Gouvernement provisoire ne veut les apaiser que par des mesures de paix et de bienveillance; comme le ministère de l'instruction publique a reçu mission de régénération morale, le ministère des finances est chargé des améliorations matérielles : difficultés; premiers résultats; magasins généraux; Comptoirs nationaux d'escompte et Sous-Comptoirs; Comptoir de Paris; transformation des billets de banque en monnaie légale; les Banques réclament des accroissements d'émission; une commission est chargée d'étudier les difficultés et les besoins; elle approuve l'unité des Banques; décrets de la fusion des Banques et de l'unité de la Banque de France; demande d'une liquidation générale; le Tribunal de commerce y donne son adhésion; le Gouvernement provisoire la repousse; plan du ministre des finances; ses prévisions; le Gouvernement provisoire approuve l'application de l'impôt des 45 centimes aux fonctionnaires et aux créanciers hypothécaires; rapport du ministre des finances sur l'impôt du sel; abolition de cet impôt; projet de supprimer les octrois; préparation de la réforme postale; remplacement du droit de circulation et de détail par un droit général de consommation; études pour réduire les contributions sur les vins; impôt des portes et fenêtres; droits de navigation; réforme du régime hypothécaire; prévisions financières pour la gratuité de l'enseignement; débats relatifs à l'impôt progressif sur le revenu; élaboration de cet impôt et d'une loi sur les successions et sur les donations; l'autorisation de défricher les bois est généralisée sous condition; revenus nouveaux : études pour la concentration des Assurances dans les mains de l'État; recettes à percevoir sur le produit des chemins de fer; réduction des dépenses : principes du Gouvernement provisoire sur les emplois publics; application de ce principe au ministère des finances; lois sur le cumul.—Liquidation de la Liste civile.—Calomnies contre les membres du Gouvernement provisoire. — MM. Garnier-Pagès et Duclerc demandent la vérification des comptes du Gouvernement provisoire; examens successifs par l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Cour des comptes, le Conseil d'État et le Corps législatif; apurement définitif. — Bilan de 1848.

I

Une tache de sang rougissait pour la première fois le drapeau de la République naissante. Le peuple sem-

blait s'acharner à détruire sa propre souveraineté. Suicide impossible! car cette souveraineté est indestructible comme la justice et la morale, que parfois on réussit à altérer, mais que l'on ne peut mettre à néant.

Dans tous les grands centres producteurs, les dispositions militantes étaient les mêmes; partout le même incendie couvait sous les ruines de l'industrie, et menaçait de jaillir à la première étincelle; Lyon, Nantes, Marseille, Bordeaux, Lille, Paris, etc., étaient travaillés par les mêmes besoins, par les mêmes passions.

En creusant dans les profondeurs de la société, et sans chercher des excuses à ces convulsions d'une nation qui ouvre ses veines pour en faire couler ses forces les plus vives, on découvre aisément que les causes originelles remontaient aux époques antérieures.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, le Gouvernement provisoire dut constater et reconnaître le droit des travailleurs; mais il était impuissant à dissiper en un jour les ténèbres de leur esprit et à leur infuser d'un jet la science et l'expérience. Les ouvriers s'agitaient donc dans l'ignorance et dans la misère.

Jusqu'alors, volontairement abandonnés par les monarchies aux impulsions et aux mouvements instinctifs de leurs aspirations, étaient-ils coupables de cette ignorance et de cette misère? Devaient-ils être chargés de cette responsabilité? Lorsqu'ils s'égaraient, fallait-il les décimer, les proscrire? Le Gouvernement provisoire pensa qu'il valait mieux les ramener par l'instruction et par de bienveillants secours.

II

J'ai fait voir comment, par un ensemble complet de mesures empreintes de sagesse et de progrès, le ministère de l'instruction publique avait préparé leur régénération morale. C'était au ministère des finances qu'était réservée la mission pénible, mais grande, de trouver des ressources contre les maux présents, et de créer un système fécond pour l'avenir et pour les améliorations matérielles.

Les hommes chargés de ce pesant ministère avaient condamné, comme inefficaces, le papier-monnaie, l'atteinte à la propriété, l'oppression, le maximum, la banqueroute.

Le système qu'ils voulaient léguer à l'avenir et qu'ils destinaient à améliorer le sort matériel de la société devait reposer sur une modification radicale des impôts, jusqu'alors plus lourds pour le travail et la pauvreté que pour l'oisiveté et la richesse.

III

« De l'argent! du crédit! des capitaux! » était le cri universel. D'une extrémité de la France à l'autre, il retentissait incessamment en prières ou en menaces. Les fabriques de draps, de calicots, de sucre, de soieries, de rubans, de toile, de lin, les commerces de cuirs, de meubles, de vins, de denrées coloniales, les hauts fourneaux, les forges, les manufactures d'armes, les entreprises de bâtiments, les chemins de fer, les mille

et mille industries, gagne-pain des ouvriers, répétaient avec des accents de détresse : « De l'argent! du crédit! des capitaux! »

Mais, pour revivre, le crédit avait besoin d'une trêve aux surexcitations de la place publique, de calme, de repos. M. Goudchaux, en se retirant, avait prononcé ces paroles pleines de sens et de justesse : « On ne fait pas des finances avec du bruit et du tumulte; on ne réveille pas le crédit avec des théories; on ne vivifie pas le commerce par des troubles; on n'attire pas les capitaux par la crainte; on ne remplit pas les caisses du Trésor par des rumeurs et des clameurs. » Malgré cette incontestable vérité, ceux-là mêmes qui réclamaient le plus haut en faveur des ouvriers étaient ceux qui, par leur agitation, rendaient impossible toute reprise des affaires.

« Nous assistons à l'œuvre de Pénélope, » disaient au Conseil le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances. « Quand, par un exposé sincère, par des décrets approuvés de vous, par l'exécution fidèle des engagements de l'État, par vos proclamations patriotiques, la confiance renaît un moment, aussitôt une menace, une affiche irritante, un rassemblement, une journée, viennent de nouveau briser votre œuvre d'union, effrayer les capitaux, interrompre la circulation, refermer les ateliers et les usines. Et tout est à recommencer! »

Cependant, grâce à des efforts heureux, le semestre était payé; l'armée soldée et réorganisée; la marine, entretenue; les fournisseurs de l'État, satisfaits; les employés, appointés; les Ateliers nationaux, soutenus; les travaux publics ordinaires et extraordinaires, conti-

nués. Le clergé recevait sa dotation; les théâtres, leurs subventions anticipées. Les communes et les particuliers rentraient dans leurs dépôts; les receveurs généraux, dans leurs avances. Les Comptoirs d'escompte étaient dotés de larges commandites.

A payer ces dettes de l'honneur et ces dépenses forcées s'écoulaient des flots d'or. Cet or, d'où venait-il, alors que, par suite d'une consommation restreinte, les contributions indirectes donnaient de si faibles produits? Il était dû à l'intelligence et au patriotisme des citoyens qui versaient, par anticipation, leurs impôts directs et l'impôt sauveur des 45 centimes. Mais ces rentrées étaient loin d'être suffisantes. Des combinaisons financières pouvaient seules compléter les sommes indispensables aux besoins du Trésor, à l'impulsion des affaires et à la reprise simultanée des travaux sur toutes les lignes, le jour où seraient rachetés les chemins de fer.

Ces combinaisons financières, qui avaient permis au Gouvernement de satisfaire à la demande des Rouennais, avaient pour point d'appui les nouvelles institutions dont nous avons énuméré la création : les Magasins généraux, les Comptoirs et les Sous-Comptoirs nationaux d'escompte, et la Banque, sauvée par l'État.

IV

Les Magasins généraux obtenaient un plein succès.

Trente-trois villes, les plus actives, les plus productives de la France, les avaient déjà adoptés. Elles y trouvaient des ressources inattendues, inespérées. Avec

quelle satisfaction les commerçants, les industriels, surchargés de marchandises, réduits à arrêter leur travail, quelques-uns même à suspendre leurs payements, y déposaient ces marchandises inertes dans leurs mains, et en retiraient des récépissés qu'ils allaient négocier aux Comptoirs d'escompte ou à la Banque! Les caisses étant alimentées, les usines restaient ouvertes, les effets étaient payés, les ouvriers soldés. Peu à peu la vie se ranimait là où elle semblait éteinte. Et cette institution, née de la circonstance, apparaissait douée des éléments de fécondité et de durée. Les fabricants y découvraient la faculté de s'approvisionner plus grandement de matières premières, et de rester maîtres de l'écoulement de leurs produits [1].

Délégué par le ministre des finances pour aider à l'organisation des Magasins généraux, M. Henri d'Artigues multipliait l'œuvre confiée à ses mains intelligentes. Chaque jour *le Moniteur* insérait de nouveaux décrets d'installation.

V

Les Comptoirs nationaux d'escompte prenaient aussi un développement de jour en jour plus considérable.

[1] Un épisode fera sentir les conséquences immédiates et la puissance de cette création. Une députation des fabricants de sucre de betterave, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, industriels-cultivateurs qui fertilisent la terre en enrichissant l'industrie, s'était rendue auprès du ministre des finances pour réclamer l'ajournement de leurs traites de douane. Ils prétextaient tout à la fois du vide de leurs caisses et de l'encombrement de leurs fabriques. « Je ne puis jeter les clefs du Trésor par la fenêtre, » leur répondit le ministre, « mais je puis vous fournir l'argent que vous devez, par un moyen bien simple. Envoyez vos sucres aux Magasins généraux! Je prends l'engagement de faire aussitôt négocier vos récépissés aux Comptoirs d'escompte ou à la Banque. » Cette opération satisfit les deux intérêts des fabricants et du Trésor.

En six semaines, quatre-vingts avaient été improvisés dans les départements, pour suppléer aux maisons de banque, qui presque toutes, par le retrait des dépôts, s'étaient vues obligées de liquider ou de s'arrêter momentanément. Des statuts uniformes préparés par les soins du Gouvernement, une délégation du Trésor sur les premières recettes des quarante-cinq centimes, des souscriptions vivement recueillies et données par le dévouement ou la nécessité, un directeur désigné par les fondateurs et agréé par le ministre, et le Comptoir se trouvait établi, fonctionnant, escomptant, fournissant de capitaux le commerce, l'industrie, l'agriculture.

La rapidité de l'organisation tenait du prodige. L'argent accordé par le Gouvernement devançait la création de ces établissements. Aux députations qui venaient réclamer des secours pour leur cité, le ministre et le sous-secrétaire d'État répondaient : « Aidez-vous, nous vous aiderons ! Rien, si vous ne faites rien ! Formez un Comptoir ! Il a compte ouvert chez le receveur général de votre département. » Poitiers, Angers et bien d'autres villes durent leur salut à cette énergique incitation.

Le crédit commençait à renaître. Partout on sentait la chaleur vivifiante qui venait d'un foyer nouveau. Dégagés, rassurés, les esprits regardaient l'avenir avec confiance.

Le Comptoir national d'escompte de Paris poursuivait avec une admirable activité le cours de ses opérations. MM. Pagnerre, Biesta, Pinard, et les administrateurs, redoublaient de zèle et de dévouement devant l'accroissement des affaires. Ils devaient tout à la fois dresser les employés, improviser la comptabilité, véri-

fier les valeurs, négocier à la Banque, recruter les souscriptions, les faire même sortir des bordereaux de l'escompte ; et cela en grande hâte, car de la promptitude des secours dépendait l'honneur de nombreux négociants. Par leurs soins furent organisés les Sous-Comptoirs des métaux, des denrées coloniales, des bâtiments, de la librairie. Ils devinrent les liquidateurs de toutes les maisons de banque et de commerce de Paris, faisant de leur administration un crible où était épuré tout le papier de la place. La Banque de France elle-même eut en grande partie son portefeuille recouvré et renouvelé par l'entremise de ces établissements ; elle leur prenait toutes ses valeurs, et trouvait profit dans cet échange.

Des soixante millions prélevés sur les 45 centimes, et consacrés à l'organisation de ces Comptoirs, onze millions, espèces, produisirent ce significatif et bienfaisant résultat : dans l'espace d'un an, le chiffre des opérations s'éleva à un milliard cent dix-neuf millions. En 1853, ce chiffre dépassait quatre milliards. A la liquidation, les intérêts des sommes prêtées par le Trésor couvrirent les pertes, qui furent d'un million seulement[1]. Si l'on peut calculer la quotité des négociations, il est impossible d'évaluer l'importance des services rendus.

Ainsi commençait à se réaliser la pensée du Gouvernement provisoire : fondation de Comptoirs d'escompte dans toutes les villes ; établissement de Sous-Comptoirs spéciaux, les uns, pour constituer le crédit agricole

[1] En 1830, trente millions avaient été directement prêtés par l'État à l'industrie. Les résultats furent presque nuls et les pertes s'élevèrent à sept millions.

personnel, en offrant au fermier, dans une juste limite, les avances exigées par l'ensemencement et les travaux préparatoires (bienfait qui eût arraché les campagnes à l'usure); les autres, pour former et alimenter les associations ouvrières, avec des crédits prudents et suffisants, sans rien réduire de la liberté du commerce et des transactions (bienfait qui eût assuré pacifiquement la véritable organisation du travail).

VI

La transformation des billets de banque en monnaie légale avait été favorablement acceptée jusque dans les campagnes. Des esprits moroses ou hostiles avaient bien tenté de les assimiler au papier-monnaie; mais l'opinion publique avait su parfaitement bien établir la distinction entre les billets d'un État endetté de six milliards, et n'ayant d'autre limite d'émission que *la volonté des gouvernants*, et les billets d'une *émission limitée*, mis en circulation par une Banque tenue d'en conserver la représentation par *une contre-valeur en portefeuille*. La publication hebdomadaire de la situation de la Banque, par conséquent le contrôle public, et la surveillance des agents du Trésor, étaient d'ailleurs des garanties de bonne gestion. Aussi le succès de cette mesure dépassa-t-il toutes les espérances. Si cette nouvelle application passait en coutume, la Banque de France devenait, en temps d'abondance, le réservoir des espèces, prêt à déverser ses approvisionnements aux époques de disette, et elle accomplissait ainsi sa vraie mission de parer aux crises et non de les augmenter.

Étendu aux Banques départementales, ce privilége avait rendu des services signalés; et cependant les besoins du commerce étaient tellement urgents, que ces Banques sollicitaient des accroissements d'émission. Celle de Lyon, au capital de deux millions, en avait vingt en circulation, et ne s'en contentait point; celle de Marseille, au capital de quatre millions, voulait être autorisée jusqu'à quarante millions; toutes réclamaient avec instance une extension presque illimitée, sous peine de désastres industriels. Mais la prudence ne permettait pas de dépasser des chiffres déjà décuplés. On se trouvait donc acculé à une impuissance ou à une témérité.

De plus, ce privilége avait dû être restreint à la circonscription départementale de chaque Banque. Il en résultait, dans les relations financières de chacun de ces établissements avec les autres parties de la France et avec le Trésor public, une interruption à laquelle on ne pouvait remédier qu'en autorisant la circulation générale et simultanée de dix espèces de billets de banque. Encore l'impuissance ou la témérité.

VII

A ces besoins, à ces difficultés, une solution complète et prompte était indispensable.

Composée du ministre et du sous-secrétaire d'État des finances; de MM. Marrast et Pagnerre; de MM. d'Argout, Gautier et Vernes, gouverneur et sous-gouverneurs de la Banque; de MM. Montanier et Chappuis, directeur et sous-directeur du mouvement des fonds;

de MM. Legentil, Gabriel Odier, J. A. Blanc, Biesta, H. d'Artigues, Corbon et Danguy, une commission fut appelée à délibérer sur cette solution.

Toutes les combinaisons de crédit furent étudiées. MM. Odier, Legentil, Blanc, parlèrent en hommes expérimentés; M. d'Argout exposa les rapports de la Banque de France avec les Banques départementales; M. Montanier signala les embarras survenus dans le service de la trésorerie; chacun émit ses idées sur cette question vitale de la fortune publique.

Après les discussions secondaires (échange de comptes courants, billets communs), on aboutit logiquement à l'unité des Banques.

« N'y a-t-il pas, » objectèrent certains membres, « un grave danger à confier à une seule association de banquiers et d'actionnaires avides de gros dividendes, toute la puissance du crédit, et à créer dans l'État une force qui, en temps de crise, maîtrisera l'État lui-même? N'est-il pas imprudent, outre mesure, de livrer le taux de l'escompte à une volonté unique, qui jettera le commerce et l'industrie dans des oscillations et des tourmentes perpétuelles? La division diminue le péril : on a vu des Banques départementales résister à la Banque de France avec quelque succès. »

Les partisans de l'unité répliquèrent : « Le danger serait sérieux si l'on ne pouvait le prévenir. Mais la nomination par l'État du gouverneur et des sous-gouverneurs de la Banque et l'admission de plusieurs receveurs généraux dans le conseil donnent des garanties réelles, suffisantes. En effet, par cette surveillance et par son intervention, l'État peut empêcher que l'intérêt des banquiers et des actionnaires prédomine; il peut

obtenir que les nécessités vraies soient reconnues et satisfaites, que le crédit soit réparti suivant les besoins du temps et des localités. Quant au taux de l'escompte, il est constant que, sauf de très-rares exceptions, la Banque de France entraîne toujours les autres Banques à sa suite.

» Si quelques inconvénients peuvent surgir de l'unité (la perfection n'est pas de ce monde), les avantages, avantages immenses, incontestables, les surpassent de beaucoup. — Rouen, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Lille, Orléans, le Havre, vont trouver aussitôt dans cette unité des ressources inépuisables au lieu d'un crédit restreint. Le capital concentré de toutes les Banques est mis à leur disposition, pour parer non-seulement aux besoins actuels, mais encore pour fertiliser l'avenir. Le commerce et l'industrie y puiseront une facilité jusqu'alors inconnue pour leurs recouvrements et leurs payements. De nombreuses succursales répandront partout ce nouvel élément de prospérité; et la circulation vivifiera toute la France. »

Cette opinion à grandes vues l'emporta. L'unité admise, les questions de détail furent bien vite résolues.

Malgré les différences de situation des Banques départementales et du cours de leurs actions, la Banque de France offrit largement le pair, action pour action de mille francs, et se chargea du passif et de l'actif.

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances avaient imposé, pour la validité de la fusion, la condition d'une acceptation libre et volontaire. Les négociations ne furent pas sans entraves. Mais le ministre fit appel au dévouement de tous, et il fut écouté; l'intérêt général surmonta l'intérêt personnel. Gratitude est due

à ceux qui firent abandon de leurs préventions, de leur vanité, de leurs priviléges. Aussi, dans son exposé des motifs, le ministre put-il dire : « ..... En matière de crédit il n'y a rien de plus impuissant que la force. Je n'ai pas eu à employer même la contrainte morale. C'est dans l'union des cœurs et des volontés que réside la solution de tous les problèmes sociaux, économiques ou politiques. C'est donc une association volontaire que nous avons provoquée; nous l'avons obtenue. »

Le Gouvernement provisoire décréta la fusion des Banques et l'unité de la Banque de France, les 27 avril et 2 mai 1848.

VIII

La Banque de France paya loyalement la dette de la reconnaissance. Elle fit au Trésor un prêt de 50 millions, sans intérêt et en échange de ses bons; puis, à la Caisse des dépôts et consignations, pour secours aux communes, un prêt de 30 millions à 4 p. 0/0 d'intérêt et sur dépôt de rentes; et elle ne devait pas borner ses avances à ces 80 millions.

Ainsi se complétait dans son application le plan de MM. Garnier-Pagès et Duclerc, plan préconçu à leur entrée au ministère des finances : « *le salut réciproque de la Banque et de l'État.* »

Désormais étayés l'un sur l'autre, l'État et la Banque purent étendre le crédit et les secours, et les porter partout où il y avait urgence. La base posée par le ministre fut celle-ci : Laisser tomber toutes les maisons gangrenées et ne vivant que par une factice circulation de papier; sauver à tout prix toutes celles qui, au ni-

veau de leurs affaires, ont été surprises par la Révolution.

IX

L'idée d'une liquidation générale, propagée par certains esprits, avait pourtant séduit un grand nombre de négociants aveuglés par le désespoir; c'était elle qui les poussait à l'Hôtel de ville pour solliciter l'ajournement à trois mois de tous les payements. Énergiquement repoussée par le Gouvernement provisoire, elle fut présentée sous un aspect plus rationnel au Tribunal de commerce, qui l'adopta.

Le Tribunal de commerce, composé d'hommes honorables, avait vu son président succomber sous la crise; témoin journalier de nouvelles souffrances, d'angoisses croissantes, il accordait tous les adoucissements, tous les délais légaux; et cependant il dut songer à des moyens plus efficaces[1].

Sur sa demande, un décret du Gouvernement provisoire autorisa (19 mars) les tribunaux de commerce à accorder à tout commerçant un sursis de trois mois, contre les poursuites des créanciers, tout en assurant à

[1] Dans de fréquentes entrevues entre les ministres du commerce, de la justice, des finances et les membres du Tribunal de commerce, diverses réformes furent décidées : le 23 mars, réduction des frais de protêt et de dénonciation; le 24, modification des articles 178, 179, 180, 181, 186 du Code de commerce, dans le but de diminuer les frais des comptes de retour et d'en faciliter l'exécution; le 31, prolongation de quinze jours du délai de dénonciation des protêts; le 8 avril, réduction des tarifs des greffiers et huissiers audienciers; les 8, 17 mars et 11 avril, faculté accordée jusqu'au 24 mai de faire viser pour timbre les effets, lettres de change et billets avec exemption du payement des amendes.

ces derniers la surveillance de leurs intérêts par un ou plusieurs commissaires.

C'était beaucoup concéder. Le Tribunal ne fut pas satisfait. Ses réclamations s'accrurent. Il alla jusqu'à soumettre au Gouvernement provisoire un projet de décret, dont le 11 avril il avait délibéré et arrêté ainsi la rédaction : « Tout commerçant dont l'actif excéderait le passif au 23 février 1848 pourra présenter au Tribunal de commerce un acte qui, par l'homologation, deviendra contrat obligatoire pour tous ses créanciers. — Cet acte ne pourra être homologué que si le débiteur promet de payer à ses créanciers un minimum de 50 p. 0/0, dans un délai qui ne doit pas dépasser deux ans, et s'il justifie qu'il est en état de tenir son engagement. » — Les autres articles définissaient les garanties provisoires et les conditions réglementaires.

Un tel projet, présenté par des hommes aussi honorablement placés dans le commerce, démontre l'intensité de la crise « que le dernier gouvernement nous a léguée », disait *l'Union* des 14 et 26 mars; « que le Gouvernement provisoire n'a pas faite », disait *le Constitutionnel* du 31 mars; « il paye les frais des funérailles monarchiques. »

Les solliciteurs et approbateurs de ce décret l'appuyaient de raisons assez plausibles : « Une situation exceptionnelle exige des mesures exceptionnelles. Mettrez-vous en faillite tous ces commerçants qui n'ont commis aucune faute, mais qui sont frappés par la crise ? Allez-vous les condamner à la honte ? Ferez-vous une vente forcée de leurs biens et de leurs marchandises ? Par cette nouvelle cause de dépréciation, porterez-vous une nouvelle atteinte à toutes les valeurs ?

Donnez le temps! Les tribunaux veilleront en pères de famille, et les blessés pourront guérir et revenir à la vie. N'hésitez pas ! »

Consultés, les conseils de la Banque et du Comptoir national d'escompte donnèrent presque unanimement une réponse négative : « Ce qui vous est demandé, c'est la liquidation générale, c'est la suspension de tous les payements. Le premier frein du commerce, le déshonneur de la faillite, est brisé. Ce sera un débordement universel. Chacun, emporté par l'exemple, trouvera plus facile de suspendre que de se vouer aux efforts de la résistance. C'est un encouragement à l'indolence, une porte ouverte à la mauvaise foi. Au lieu de désastres partiels, c'est un désastre complet. Vous avez accordé un sursis de trois mois, vous avez aboli la contrainte par corps! N'est-ce point assez pour les débiteurs ? Faut-il leur livrer les créanciers sans garantie, sans défense sérieuse ? La surveillance du Tribunal sera illusoire, impuissante contre le nombre. De votre mesure, il ne restera que les débris de la société et l'immoralité triomphante. D'ailleurs, les arrangements amiables sont possibles et faciles, si vous laissez à chacun la liberté. Vous avez déjà résisté à de semblables égarements. Persévérez ! et nous aiderons le commerce par des escomptes et des crédits largement concédés. »

Après mûre délibération, le Gouvernement provisoire, se bornant aux concessions déjà faites, laissa à l'Assemblée constituante le soin de prononcer sur la nécessité de nouvelles mesures.

« Mieux vaut couper le mal au vif que le laisser se perpétuer, » disait le ministre des finances; « au lieu de nous alanguir pendant deux années, comme après la

Révolution de Juillet, marchons hardiment au dénoûment. Ne relevons pas les maisons croulées de vieille date. Nous n'avons pas fait le mal, nous n'en sommes point responsables. Mais il faut que dans trois mois l'abondance succède à la disette. Imitons les hommes d'État de l'Angleterre. Lorsque les magasins sont encombrés de marchandises et que la crise éclate, bien loin de l'arrêter, ils la précipitent. Les prix tombent, l'étranger achète, le numéraire reparaît, les magasins sont vidés, et le travail reprend avec un nouvel essor. Les événements font chez nous ce que fait ailleurs la politique; avant peu nous serons témoins du même phénomène. Les maisons solides, capables de produire, seront debout; et lorsque la demande va revenir, les fabricants rappelleront les ouvriers, les salaires s'amélioreront, les produits se relèveront, les pertes seront largement couvertes et les plaies du passé seront fermées. Quant à nous, supportons toutes les douleurs de la liquidation, et préparons à l'avenir des années de prospérité et de richesse. »

Les événements n'ont-ils pas justifié ces prévisions, dites et redites sans cesse à cette époque? Peut-on nier aujourd'hui que les immenses bénéfices de l'industrie et du commerce en 1849, 1850 et 1851, soient dus à la liquidation qui a épuré les débris des années 1846 et 1847?

X

Je n'ai fait qu'esquisser ces questions, qui préoccupaient et passionnaient tout le monde en ces jours de fermentation morale. Chacun alors était financier ou

croyait l'être; les moyens étaient cherchés et proposés avec ardeur par les écrivains dans la presse, par les orateurs dans les clubs. Mais ceux dont les aspirations vers une solution étaient les plus vives, c'étaient ces infortunés commerçants qui demandaient vainement à la recette du jour les payements du lendemain. Celui-là seul peut comprendre ces angoisses et ces déchirements de cœur qui en a sondé la profondeur en les éprouvant lui-même ou en les affrontant pour les combattre et pour en délivrer la société. Il faut avoir vécu bien des jours sans repos, bien des nuits sans sommeil, pour apprécier les efforts des hommes de bonne volonté contre cette perturbation morale et matérielle. Avec quelle ivresse de bonheur ceux qui se sentaient inéluctablement entraînés vers toutes les ruines, qui se croyaient perdus, se voyaient soudain retenus, sauvés par ces mesures! Avec quelle ferveur ils les accueillaient!

Si ce récit réveille leurs souvenirs, qu'il les porte du moins à quelque tolérance envers ceux qui, innocents du mal, se dévouaient à les préserver de ses effets.

XI

L'impérieux besoin de ressources immédiates avait fait *substituer les 45 centimes à l'impôt sur le revenu*. Si le dégrèvement, *décrété* en faveur des malaisés et des pauvres, et incessamment recommandé par le Gouvernement provisoire, recevait sa loyale exécution des préfets et des maires, le but était atteint de ne faire payer les 45 centimes que, *par substitution, à ceux qui jouissaient d'un revenu.*

Le Gouvernement provisoire voulut compléter cette

pensée par une juste application de ce faible tribut aux employés de l'État, qui devaient l'exemple du dévouement, et aux créanciers hypothécaires, ces véritables propriétaires du sol.

Le 4 avril, un décret fut rendu qui assujettissait à une retenue proportionnelle et progressive, depuis 1 jusqu'à 30 p. 0/0, tout traitement payé sur les fonds du budget ou pour le compte de l'État. Étaient exceptés les traitements, pensions ou dotations inférieurs à 2 000 francs, et la solde des armées actives jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette exclusivement.

M. Carnot avait soumis au Conseil et fait admettre la proposition suivante : « Le ministre des finances est invité à faire étudier cette question : les 45 centimes additionnels aux quatre contributions directes ne pourraient-ils pas être étendus aux créanciers hypothécaires, comme une première application de l'impôt sur le revenu ? »

Cette étude terminée, un résumé en exposa les éléments, et conclut par l'affirmation. Un décret conforme, lu par M. Duclerc le 16 avril, et renvoyé à l'examen spécial de MM. Marie et Bethmont, fut adopté le 19. L'impôt était fixé à 1 p. 0/0 du capital, sur l'année 1848 seulement et extraordinairement, de manière à ne pas lier l'avenir.

Cette mesure, éminemment temporaire, fut approuvée comme le complément logique des sacrifices demandés à la propriété, au commerce, à l'industrie. Mais, le danger passé, les besoins et les passions des partis lui réservaient, au jour marqué par leurs menées, la critique et la condamnation.

XII

Le Gouvernement avait exposé les principes qui devaient diriger la République dans l'assiette de l'impôt. Conformément à sa déclaration du 1er mars, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances étudiaient les moyens provisoires et définitifs d'une plus équitable répartition.

Il est incontestable que les charges les plus lourdes de la société pèsent sur les travailleurs, sur les misérables; que là est un foyer permanent de convulsions et de révolutions; que la première condition de l'ordre est de rétablir la justice dans la distribution des impôts; que les propriétaires y ont un intérêt de paix et de sûreté tout autant que ceux qui n'ont rien; que la société vit de transactions perpétuelles; et que les concessions réciproques maintiennent seules l'union et la prospérité d'un pays.

Pénétrés de ces vérités, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances s'exprimaient ainsi, dans un rapport sur l'abolition de l'impôt du sel :

« Il est écrit que tous les Français doivent contribuer aux charges publiques, dans la proportion de leur fortune.

» Loyalement comprise, cette formule contient toute la doctrine de la Révolution en matière d'impôts.

» Il en résulte en effet que les charges sont proportionnelles aux forces; qu'il faut ne demander rien à ceux qui n'ont rien; que les malaisés doivent peu; qu'il est juste de demander beaucoup au superflu.

» La monarchie subissait la lettre du principe, mais dans la pratique elle en éludait l'esprit. Cherchez parmi tous les monuments de sa législation financière, vous y trouverez partout le respect des forts, la haine des faibles. Aux époques les plus récentes comme dans les plus reculées, c'est sur le pauvre que pèsent le plus les charges de la société. Esclave, serf, prolétaire, le peuple verse par tous les canaux, avec son sang, le fruit de son travail. Un homme est reconnu noble à ce signe : il ne paye point d'impôt; non noble à ce signe : les collecteurs ont saisi les instruments de son travail.

» Cependant l'esprit du christianisme prévaut dans les faits humains; la Révolution s'empare du monde. Par une conséquence forcée, le principe de l'impôt est aussitôt changé. Il était oppresseur, il devient juste. Tout d'abord les charges les plus iniques disparaissent, les principes proclamés s'appliquent; l'impôt progressif sur le revenu, sur la richesse produite, suit de près l'abolition des taxes que des vexations séculaires avaient rendues particulièrement odieuses.

» Puis à cette grande évolution de la justice dans l'humanité succède une réaction violente. Un moment effacées sous la République, les vieilles iniquités ressuscitent sous l'Empire, durent sous la Restauration, et se perpétuent jusqu'à nous à travers des oscillations diverses.

» A son avénement, la République a donc trouvé debout, face à face, de généreux principes et des faits déplorables. Elle a pour mission de faire prévaloir les principes nouveaux contre les anciens faits.

» Charger le fort dans une juste mesure, et dans une juste mesure aussi décharger le faible; en un mot,

proportionner le devoir au pouvoir : tel est désormais le principe fondamental, le but nécessaire de votre politique financière. »

De tous les impôts, l'impôt du sel était le plus inique. Non-seulement il pesait proportionnellement plus sur les pauvres que sur les riches, mais encore il frappait lourdement l'agriculture et l'industrie, il augmentait la misère et il diminuait la richesse du pays.

Dans la session de 1846, la Chambre des députés avait voté, à la majorité de 240 voix contre 26, une réduction des deux tiers de cet impôt, réduction rejetée par la Chambre des pairs. Le Gouvernement provisoire pouvait-il reculer devant cette voie d'équité et de réparation tracée par une assemblée conservatrice? N'était-il pas autorisé à croire qu'il ne ferait que devancer le vœu des représentants de la France si, en compensation des sacrifices réclamés immédiatement, il proclamait l'abolition, pour les années futures, d'un impôt détesté?

D'ailleurs, pour affranchir la pensée, n'avait-il pas fait à la presse l'abandon de l'impôt du timbre? Ne devait-il rien faire pour libérer le peuple de sa misère? La presse entière, au jour de ses réclamations personnelles, lui avait reconnu ce droit de suppression ; quel journal oserait maintenant lui en refuser l'application au profit du plus grand nombre?

Puisant dans ces considérations la certitude d'un assentiment général, profondément convaincu qu'il n'écoutait que son devoir, le Gouvernement provisoire déclara l'impôt du sel aboli à partir de l'année 1849.

XIII

La suppression des octrois était annoncée, et le ministre des finances faisait étudier leur remplacement par des impôts somptuaires et par des taxes sur les propriétaires et sur les locataires aisés [1]. Déjà le droit sur le gibier avait été substitué au droit sur la viande.

L'argument habituel contre les impôts de luxe, c'est qu'ils atteignent *indirectement* l'ouvrier. C'est vrai; mais ne sont-ils pas préférables à ceux qui le frappent *directement?*

D'accord avec le ministère des finances, le directeur des Postes, M. Étienne Arago, qui les gouvernait avec une aptitude et un dévouement rares, préparait la réforme postale, qui devait permettre aux pauvres d'échanger entre eux des consolations et des espérances.

Le 31 mars, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances adressaient au Gouvernement ces considérations : « ..... De toutes les inventions du vieil esprit fiscal, celle qui blesse le plus profondément la justice et la dignité humaine, celle qui fomente le plus d'irritation, qui charge de plus d'entraves le travail industriel, c'est sans contredit la perception des droits de circulation et de détail sur les boissons.

» L'Exercice est fils de la réaction impériale. Il date de cette époque brillante et néfaste où le génie égaré par l'orgueil perdait la Révolution en conquérant l'Europe.

[1] Le vénérable M. Dupont (de l'Eure) répétait souvent au Conseil : « Le jour où vous détruirez ces octrois, qui portent plus spécialement sur les travailleurs, sera l'un des plus beaux jours de ma vie. »

» Sur les débris de l'Empire, la Restauration s'établit aux cris de *Plus de droits réunis!* Promesses mensongères! Sous un nom nouveau, la vieille iniquité subsiste. L'Exercice continue de sévir avec son cortége de haines, de surveillances vexatoires et d'humiliations.

» En 1830, nouvelles espérances, nouvelles promesses, nouvelles déceptions! »

Le droit de circulation et de détail fut remplacé, à partir du 15 avril, par un droit général de consommation. Pour être justement appliquée, cette mesure devait être complétée par une très-large réduction des contributions sur les vins. L'étude en était commencée, concurremment avec celle des réformes exigées par l'iniquité de ces contributions. La taxe des vins fins, de 2 à 20 francs, etc., ne dépassait pas celle des vins grossiers à 10 centimes. Impôt progressif renversé, s'élevant du riche au pauvre!

Ce système vaste et humain de révision ou de suppression des impôts comprenait encore l'impôt des portes et fenêtres, qui enlève au cultivateur l'air qu'il respire dans sa chétive chaumière et qui lui ravit sa part de lumière.

Il avait à supprimer aussi tout droit de navigation sur les rivières et sur les canaux, afin de faciliter le commerce et de féconder l'industrie.

Afin d'établir la gratuité absolue de l'enseignement à tous les degrés, le ministre des finances, d'accord avec le ministre de l'instruction publique, devait, dans le premier budget de la République, abolir tous les droits universitaires, s'élevant à près de deux millions.

XIV

« Notre œuvre ne sera achevée, » disait souvent le sous-secrétaire d'État au ministre des finances, « que si on nous laisse le temps de modifier profondément les droits de douane qui nuisent au travail. »

Malheureusement, on ne peut improviser en ces matières! Sous le régime actuel de la séparation des peuples, entre les théories absolues de la protection et du laissez-faire, c'est *la relativité* qui est le vrai.

Proportionner le droit à son temps et à son milieu, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, suivant l'état plus ou moins avancé de telle ou telle industrie, quelquefois même suivant l'abondance ou la rareté, suivant les nécessités et les besoins, voilà ce qu'un gouvernement doit incessamment rechercher, sans parti pris, sans prévention, sans préjugé. Sa règle suprême doit être l'affranchissement de toute matière première et de tout objet nécessaire à la vie du travailleur. C'est là ce qui permet à une nation de produire à bon marché, de se développer, d'augmenter ses richesses et d'agrandir sa puissance.

XV

De toutes parts venaient au ministère des finances des projets de réforme sur le régime hypothécaire. Guérir cette plaie vive qui ronge la France, était l'une des graves préoccupations de l'époque.

A cet égard la pensée du ministre était radicale : « L'abolition absolue ou presque absolue des droits de

mutation des propriétés est le seul moyen de réformer utilement le régime hypothécaire et de fonder le crédit foncier. Le vice de l'état actuel des choses est que le propriétaire réel n'est pas celui qui détient la propriété, mais bien le capitaliste prêteur. Le jour où l'on pourra vendre et acheter les immeubles sans frais, comme une marchandise, on aura fait un grand pas vers la liquidation des dettes hypothécaires et vers la mobilisation de la propriété. Des frais énormes de 10 p. 100 à la vente et de 10 p. 100 au rachat conduisent droit aux emprunts ruineux. Supprimer la nécessité de ces emprunts par la facilité de la vente et du rachat, c'est couper le mal dans sa racine. Tout gouvernement intelligent doit tendre à liquider les dettes hypothécaires et non à les accroître. »

XVI

Chaque fois que le Gouvernement provisoire voyait le ministre des finances porter la cognée dans les abus ou dans les impôts odieux à la nation, il éprouvait une vive et intime satisfaction. En cela, il ne cédait en rien au désir de flatter la multitude : n'avait-il pas surabondamment prouvé que, respectueux envers la souveraineté du peuple, il ne craignait pas de braver l'impopularité ? Le mobile de ses sentiments était tout autre : considérant l'immensité de l'œuvre à accomplir, sachant qu'il ne faisait que tracer un sillon, il avait l'ambition de ne relever que de sa conscience et de la loi humanitaire du progrès. Les calomnies elles-mêmes ne parvenaient point à le détourner de son but; accusé par

les uns de ne rien faire et de ne rien oser, par les autres de tout entreprendre et de tout bouleverser, il continuait sa mission avec le calme et l'assurance du devoir.

Mais s'il n'hésitait pas à abattre les derniers débris d'un servage abrutissant et à effacer les derniers vestiges de l'exploitation du pays par les gouvernants, il voulait ne pas affaiblir l'État de ses ressources nécessaires. Il annonçait hautement la résolution de compenser les suppressions d'impôts par *des impôts nouveaux,* — par *des revenus nouveaux,* — par *des réductions dans les dépenses.*

XVII

L'impôt annuel sur le revenu, qui n'avait pu être appliqué immédiatement, était élaboré au ministère des finances, pour figurer au budget de 1849. Le ministre et le sous-secrétaire d'État voulaient que, conformément à la pensée du Gouvernement provisoire, cet impôt fût *proportionnellement progressif.*

Certains opposants acceptaient bien, dans le moment et à titre de concession obligée, l'impôt sur le revenu, mais ils se soulevaient énergiquement contre la progressivité. Prenant la progressivité sous sa forme mathématique, dans son développement ascendant, ils s'évertuaient à démontrer que du point de départ, un sur dix, dix sur vingt, on aboutissait à cent sur cent, c'est-à-dire à l'étouffement de la richesse, à la mort de toute industrie, de tout commerce, de toute agriculture, au néant. C'est ainsi qu'exagérant le système, ils cherchaient à le renverser par l'absurde.

D'autres adversaires, plus sincères, combattaient cet impôt par cela même qu'il portait sur le revenu : « Désormais à quoi bon faire fortune, si l'on ne s'enrichit que pour le fisc ? Des gens aisés vous voulez faire des pauvres ! Mais les ouvriers sont intéressés à ce qu'il y ait des industriels et des capitalistes puissants, des rentiers très-riches, qui les fassent travailler et qui consomment leurs produits. Quant à l'application, comment établirez-vous cet impôt? par l'inquisition, par l'espionnage? en épluchant ce que chacun a ou n'a pas ? Vous descendrez dans les caisses, dans les livres et dans les portefeuilles de chacun ! Évidemment une déclaration d'honneur ne suffira pas; cette simplicité d'administration est bonne pour l'Angleterre ; mais en France, il faudra un contrôle. Vous vous briserez contre l'inapplicabilité, pour tenter une épreuve qui n'est, en vérité, qu'une émanation du communisme ! »

Les partisans de la progressivité répliquaient : « Vous vous abusez étrangement ou vous abusez le public en présentant la théorie absolue, qui n'est dans la pensée d'aucun économiste, et qui nous conduirait, ainsi que vous le dites, à une impossibilité. Il ne s'agit que de la progression relative, inscrite déjà dans nos lois de finances et dans celles de plusieurs nations étrangères qui vivent en monarchie. La progressivité existe dans les impôts sur les successions, suivant les degrés de parenté ; elle existe à Paris depuis longtemps sur l'impôt mobilier, sur celui des portes et fenêtres, suivant le prix du loyer et les étages des maisons; elle existe en Angleterre, en Bavière, etc. Pourquoi donc vous refuser à admettre aujourd'hui ce que vous-mêmes vous avez antérieurement établi ? Ne peut-on fixer un

maximum de 10 ou de 5 p. 100, et descendre successivement? En l'état actuel, votre proportionnalité simple est viciée par une injustice bien autrement flagrante : celui qui paye 100 francs sur 1 000 francs est plus frappé que celui qui paye 1 000 francs sur 10 000, et surtout que celui qui paye 10 000 francs sur 100 000; car le premier prend sur le nécessaire, tandis que le second et le troisième ne touchent qu'au superflu. Tout capitaliste ou rentier qui payera 10 000 ou 5 000 francs sur 100 000 francs de revenu aura toujours plaisir à avoir ce reste et jouissance à le dépenser; regardez les pays où cet impôt existe. Quant aux moyens d'exécution, voyez encore ces pays. Chez nous, ils seront aussi faciles : il n'y a pas moins d'honneur en France que partout ailleurs. Ne couvrez donc pas l'égoïsme du riche sous des arguments futiles. Laissez-le rémunérer d'une fraction de son superflu la société qui protége ses biens et sa personne. Faites à ceux qui n'ont rien la part la plus petite dans les charges qui pèsent sur tous. A ceux qui ont, demandez la part la plus grande. Si ce n'est point par sentiment d'humanité, que ce soit du moins par esprit de conservation; et vous recevrez en sécurité ce que vous aurez donné par justice. »

Les hommes d'une opinion plus prononcée s'indignaient de cette résistance contre un impôt qu'ils croyaient être le seul équitable. Voici le résumé de leurs brûlantes argumentations dans les journaux et dans les réunions : « Les puissants ont toujours fait la loi; le faible a toujours été victime. C'est lui qui expie véritablement les fautes du premier homme. Il travaille, il gémit pour tous. A lui toutes les douleurs! Seul il supporte le fardeau du monde. Ses bras, son

sang, sa vie, la chair de ses enfants, l'honneur de ses filles, il expose tout, il donne tout. Non! on lui enlève tout. D'un labeur désespéré il arrache péniblement le pain de chaque jour, trempé de ses souffrances; et il n'obtient ni pitié ni merci. Il paye sur le champ de bataille l'impôt dont le riche s'affranchit au prix de quelques écus; dans son grenier ou dans sa chaumière, il paye l'air qu'il respire, la lumière qui l'éclaire, le soleil qui le réchauffe, le coin de terre qu'il cultive, le métier qu'il exerce, la boisson qui le ranime et le réjouit, le sel qui le nourrit. Il paye toujours, il paye tout, même sa prière, même l'heure de sa naissance, même l'heure de sa mort, et lorsqu'un jour enfin, jour de rédemption, les gouvernants qu'il a acclamés veulent établir une juste répartition de l'impôt, qui le soulage quelque peu dans sa misère et qui ne demande au riche que le tribut dû par sa richesse, vous vous soulevez, vous criez à la spoliation! Aveuglément impitoyable! vous vous refusez à tout sacrifice pour le salut public! Chaque impôt vous semble équitablement institué, excepté toutefois celui que l'on ose projeter sur vos jouissances, sur votre superflu. Que voulez-vous donc? Ne voyez-vous pas que, par votre résistance à toute réparation des torts abusifs de la société, vous semez la guerre, et qu'une heure viendra où vous recueillerez la vengeance? »

Ces tumultueux échos venaient retentir aux oreilles du Gouvernement provisoire, qui écoutait, cherchant à reconnaître la voix de la vérité, et qui, demeurant fidèle à la sagesse, à l'équité, à la concorde, persévérait à marcher droit vers son but.

XVIII

Sous l'approbation du Conseil, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances élaborèrent également une loi sur les successions et sur les donations, ayant pour objet d'affranchir les petits héritages, d'étendre les droits suivant leur importance et les degrés de parenté, et d'appliquer ces droits d'une manière égale aux meubles, aux immeubles et aux capitaux de toute sorte.

Où finissent les droits de la parenté ? où commencent ceux de la société ? Les légistes ont toujours reconnu la nécessité de le préciser; mais il y a là une inextricable difficulté que les temps et les mœurs sont seuls appelés à résoudre; le Gouvernement provisoire ne voulut pas la trancher.

XIX

L'autorisation de défrichement des bois était devenue une faveur, une monnaie électorale. Le Gouvernement provisoire résolut de mettre fin à ce trafic. Par un décret il généralisa cette faculté, moyennant l'admission de l'État au partage de la plus-value donnée à la propriété par cette opération. Tout en supprimant les abus du privilége, cette extension devait avoir pour conséquence soit une diminution des défrichements, soit une augmentation des ressources du Trésor public; c'était une mesure de conservation ou de loyale perception. Les hautes questions de défrichement et de reboisement restaient confiées à une commission spéciale.

XX

Après les impôts nouveaux, les revenus nouveaux.

Pendant les dernières années de la monarchie, tant dans les commissions de la Chambre que dans les journaux, des députés et des écrivains, conservateurs ou opposants, avaient souvent traité l'un des sujets économiques les plus intéressants : la concentration des Assurances dans les mains de l'État. Zélés partisans de cette mesure, MM. Garnier-Pagès et Duclerc, dès leur entrée au ministère des finances, songèrent à mettre à profit cette opportunité pour la réalisation de leurs idées. Afin de les aider dans les études préliminaires et dans la recherche des renseignements spéciaux, ils appelèrent auprès d'eux un homme d'une grande expérience en ces matières, M. Saillour.

Les objections depuis longtemps émises se reproduisaient. Elles signalaient le danger d'étendre à l'infini les attributions de l'État; la responsabilité de surveillance et de soins que les Compagnies se partageaient; la difficulté d'évaluer convenablement l'indemnité due à ces Compagnies.

Ces objections étaient repoussées par des arguments d'une force incontestable : « Le but du Gouvernement est de donner à tous sécurité pour les personnes et pour les biens; les lois, la force armée, n'ont pas d'autre objet. Mais cette sécurité existe-t-elle lorsque, par un accident imprévu, un ou plusieurs individus, une commune entière, voient leurs propriétés anéanties en quelques heures ?

» Les Compagnies ne peuvent qu'imparfaitement

satisfaire à tous les besoins de la population. Leur activité, leur surveillance, leur intervention, sont insuffisantes. Par leur nombre d'ailleurs, elles multiplient les frais du personnel, et partant la taxe des primes, tandis que l'État possède, dans ses percepteurs et dans ses agents, un personnel déjà rétribué.

» L'assurance par les Compagnies ne peut être que partielle et temporaire; par l'État, elle devient universelle et permanente.

» Quant aux indemnités, rien n'est plus facile que d'estimer, d'après les polices, la valeur des actions et celle des portefeuilles, et de dédommager justement et largement les intéressés.

» Enfin, moyennant une légère prime, garantir ses biens à chaque citoyen est une des plus naturelles attributions de l'État. »

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances firent partager au Gouvernement provisoire leur conviction qu'il y avait dans l'institution projetée un avantage réel pour les particuliers, et que l'État, sans augmentation de primes, mais par l'économie des frais et par l'universalité, y trouverait une source légitime de revenu.

XXI.

Le Gouvernement espérait encore tirer du produit net des chemins de fer une forte augmentation de recettes. Depuis, les distributions de dividendes et le cours des actions ont suffisamment démontré combien ces espérances étaient fondées.

XXII

Pour être radicale, la réduction des dépenses doit provenir :

1° D'une décentralisation sérieuse, non pas au profit du pouvoir préfectoral (ce qui rend plus tyrannique l'administration locale), mais au bénéfice légitime des communes et des particuliers, en leur laissant la liberté et la responsabilité de leurs affaires;

2° De la simplification du système des impôts et de leur perception, en les réduisant à un *très-petit nombre;*

3° De la réduction, jusqu'à entière suppression, des budgets de la guerre et de la marine. — Le jour viendra où les difficultés, les querelles, les intérêts des peuples, seront délivrés du joug de la force et des caprices du hasard, pour être remis à l'arbitrage des représentants de toutes les nations.

Mais, en attendant que la lumière se fasse, il faut savoir vivre dans le temps où l'on est; il faut marcher au but indiqué avec sagesse et persévérance, sans illusion ni précipitation, en tenant compte des mœurs, des habitudes, des préjugés mêmes, tout en les modifiant et en s'efforçant de transformer le mal en bien.

Dans cette voie, le Gouvernement provisoire tenta et fit le possible. Mais il était soumis aux fatalités que le passé laisse toujours à sa suite, quelle que soit l'œuvre de renversement et de rénovation accomplie par les révolutions.

Une administration compliquée multipliait à l'infini les écritures, les correspondances, les rapports, les con-

trôles, et par conséquent les emplois. De 1830 à 1848, l'augmentation des traitements était évaluée à 60 millions de francs. Il était peu de familles de la noblesse et de la bourgeoisie qui n'eussent un de leurs membres vivant du budget de l'État.

Le Gouvernement provisoire voulut que cet onéreux système s'éteignît avec la royauté; il y substitua ce principe : peu d'emplois, mais larges rémunérations; et tous les ministres prêtèrent la main à l'application.

XXIII

Le ministère des finances réalisa d'importantes modifications : suppression de trois directions, de onze sous-directions, des titres de directeur général et d'administrateur; diminution du personnel des bureaux; réduction d'un tiers de l'armée douanière; réunion de la direction des tabacs aux contributions indirectes; réforme de la Cour des comptes. L'abolition de l'Exercice devait produire des résultats analogues dans les contributions indirectes.

Quoique décuplés par les circonstances, les travaux furent bien loin de souffrir de ces réformes. Jamais peut-être il n'y eut un tel déploiement de zèle et d'intelligence de la part des employés supérieurs et inférieurs de l'administration centrale. Je n'en cite aucun; il faudrait les nommer tous. Mettant de côté ses opinions antérieures, chacun ne songea qu'à servir le pays. Les postes, le mouvement des fonds, les forêts, les caisses, le personnel, le secrétariat, les monnaies, la comptabilité, le timbre, les domaines, les contribu-

tions directes et indirectes, l'enregistrement, le contentieux, les douanes, la dette inscrite, les caisses des dépôts et consignations et d'amortissement, les inspections, furent parfaitement dirigés. Le ministre avait trouvé dans les bureaux mêmes et dans l'inspection des finances, pépinière d'hommes de mérite, tous les éléments nécessaires à une bonne et loyale administration.

XXIV

Un décret du 13 mars avait fait revivre les lois sur le cumul; le 22 avril, M. Flocon fut nommé président d'une commission chargée de les étudier. Mais, tout en se montrant sévère pour les sinécures, le Gouvernement voulut rendre pleine justice aux services réels; il publia (2 mai) un décret qui accordait une retraite, après vingt ans et vingt-cinq ans, aux employés réformés par suppression d'emploi.

XXV

Le Gouvernement provisoire avait réuni le domaine de la couronne au domaine de l'État, et remis aux différents ministères ce qui leur incombait par suite de cette mesure.

En conséquence, la liquidation de la Liste civile et du domaine privé ressortissait au ministère des finances, qui avait choisi M. Vavin pour liquidateur et qui avait nommé M. Biesta administrateur des biens du duc d'Aumale.

Louis-Philippe, injustement accusé de thésauriser, avait laissé 30 millions de dettes, dont 7 millions allaient échoir le 31 mars. Docile à la politique généreuse du Gouvernement provisoire, le ministre des finances prit sous sa responsabilité de ne pas exiger le payement de cette somme, dont la réalisation eût coûté de grands sacrifices. Quant aux autres dettes, M. Vavin, d'accord avec le Comptoir national d'escompte, trouva dans une combinaison financière les moyens d'y satifaire.

XXVI

A ce Gouvernement, qui n'hésitait pas à conserver ainsi à l'ex-famille royale ses biens, ses domaines, ses richesses, il était réservé d'être abreuvé d'outrages, d'injures, des calomnies les plus basses et les plus grossières. Un jour, c'était le président du Conseil, dont la vertu était la première gloire, qui avait envoyé à sa femme et à sa fille, si dignes du respect de tous, les diamants de la couronne. Un autre jour, c'était M. Ledru-Rollin qui, des bijoux dérobés aux princes, faisait des cadeaux inavouables. Aucun des membres du Gouvernement, ensemble ou isolément, n'échappait à ces accusations infâmes. L'historien a honte de les rappeler; mais son devoir lui ordonne de surmonter son dégoût, et d'enregistrer les rumeurs haineuses qui eurent alors un si grand retentissement et que la vérité n'a pas encore fait taire.

« ..... Il a pu rester, » dit M. Vavin, « dans quelques esprits, l'opinion que, même sous le rapport de ses (de

la famille royale) droits matériels et intérêts pécuniaires, quelques iniquités, quelques spoliations ont été commises par les pouvoirs nés depuis le 24 février 1848, et mon devoir est de prévoir et de réfuter par les faits une telle opinion. — Je n'écris pas ces lignes comme homme de parti. Je n'appartiens à aucun, et mon intention n'est nullement de faire l'apologie du Gouvernement provisoire, ni de ceux qui lui ont succédé; elle est de dire la vérité comme je la sais.....

» ... Des désordres graves, conséquences inévitables des révolutions populaires, ont eu lieu. L'un des premiers soins de la liquidation fut de réparer autant que possible, d'arrêter du moins l'effet de ces désordres. Les propriétés du domaine privé sont gardées; l'ordre y est rétabli; les effets que l'on peut retrouver dans le palais des Tuileries, dans le Palais-Royal, dans le château de Neuilly, les meubles, les diamants, les bijoux, objets précieux qui appartenaient aux membres de la famille royale, sont remis. — Il n'intervient aucune loi, aucun acte de l'autorité suivi d'exécution qui porte atteinte à leurs droits matériels, à leurs propriétés. — Il n'est exercé contre eux aucune poursuite; les procès sont évités; les causes qui pouvaient compromettre leurs intérêts, aggraver leur position, sont avec soin étudiées et écartées.

» ... En aucune circonstance analogue peut-être, les grands principes du droit et de la propriété n'ont été plus loyalement respectés.

» Il me serait facile, en rappelant les actes relatifs aux liquidations des précédentes listes civiles, de démontrer que la législation et l'action du Gouvernement furent, après le 24 février, plus modérées, plus équi-

tables envers la famille détrônée, qu'elles ne l'avaient été après les précédentes révolutions[1]. »

XXVII

Une autre calomnie ne craignit pas de se produire : « Les ministres, membres du Gouvernement provisoire, ont perçu un double traitement. » Or, voici ce qui se passait le 3 avril, en séance du Conseil, au ministère des finances.

Le 31 mars, suivant l'usage, les feuilles d'émargement pour les appointements du mois avaient été soumises à l'approbation ministérielle; elles portaient les sommes réglées, votées au budget, et variant, suivant les ministères, de 80 000 à 120 000 francs. Ces traitements étaient-ils acceptables ? La question est mise en délibération.

Quelques membres du Conseil veulent renoncer d'une manière absolue à toute espèce de subvention ; d'autres font observer que la nécessité de recevoir le grand nombre de fonctionnaires supérieurs et de députations qui, chaque jour, accourent des départements, impose des frais extraordinaires plus considérables que les appointements. M. Dupont (de l'Eure) comprend les exigences de la situation pour les ministres; mais il est déterminé à couvrir ses dépenses de ses deniers personnels. On propose comme solution le remboursement des frais, sans traitement, le pouvoir ne devant être ni

[1] Compte de la liquidation de la Liste civile et du domaine privé du roi Louis-Philippe, rendu par M. Vavin, liquidateur général, le 30 décembre 1851.

une cause de fortune ni une cause de ruine. « Je ne crains pas de dire, » ajoute un ministre, « que jusqu'ici j'ai vécu d'un emprunt fait à un ami. » Le président du Conseil maintient son refus de toute indemnité. Un de ses collègues, ancien journaliste, lui répond : « Je vivais honorablement de ma plume. Je suis plus pauvre que jamais depuis que je suis l'un des chefs de l'État. Je consens à tout ce que vous voudrez; mais il faut que je cherche quelqu'un qui m'aide à passer les quelques jours de notre dictature. » M. Dupont (de l'Eure) et ceux qui partagent son avis comprennent qu'ils ne peuvent imposer à leurs collègues des sacrifices impossibles. L'on décide qu'il sera alloué uniquement à chaque membre du Conseil, à titre d'indemnité, 5 000 francs par mois, ce qui, pour deux mois et demi, porta la somme à 12 500 francs, sur lesquels 1 000 francs furent versés à la caisse des dons patriotiques. Un faible supplément fut concédé aux ministères des affaires étrangères et de l'intérieur. Un crédit de 210 000 francs fut ouvert; 201 000 francs furent dépensés, y compris les frais de bureau et les traitements du secrétariat.

Telle est la liste civile du Gouvernement qui, pendant deux mois et demi, eut l'insigne honneur de la dictature sur un des pays les plus riches du monde; et cette somme fut plus que couverte par l'économie des traitements ministériels pendant la même période.

Ces détails ne paraîtront oiseux à personne : une nation doit toujours se glorifier d'avoir été gouvernée par des hommes dignes de leur mission.

XXVIII

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances prévoyaient ces attaques et ces calomnies; aussi, en vue de faciliter la vérification, le contrôle et l'apurement de la gestion financière du Gouvernement provisoire, demandèrent-ils qu'il fût établi, pour être soumis ultérieurement à l'Assemblée nationale, un bilan général de l'actif et du passif au 24 février 1848, formant le point de départ financier de la République. Un décret conforme fut rendu le 25 avril.

Ces prévisions se réalisèrent. Et puisqu'il est indispensable, pour compléter l'histoire du Gouvernement provisoire, d'anticiper sur les faits, je le ferai brièvement.

XXIX

Répandues par les monarchistes et par les républicains eux-mêmes, les rumeurs prirent un caractère de plus en plus violent. Il ne s'agissait plus de ces infâmes et puériles calomnies qui ne méritent que le mépris. Des brochures, distribuées à profusion dans les campagnes comme dans les villes, accusèrent les membres du Gouvernement d'avoir dilapidé le trésor public, de s'être livrés à d'innombrables prévarications, et de s'être partagé les millions des 45 centimes.

MM. Garnier-Pagès et Duclerc prirent l'initiative. Ils adressèrent au comité des finances de l'Assemblée constituante une demande de vérification générale et spéciale des comptes du Gouvernement provisoire.

Portée à la tribune par un député orléaniste, cette demande fut soutenue par ses auteurs et par M. Pagnerre. Elle fut adoptée malgré l'opposition de M. Goudchaux, alors ministre des finances, qui s'indignait de ces iniques soupçons. Une commission fut nommée et fit un rapport qui fut lu dans la séance du 14 avril 1849.

Cette commission comptait dans son sein de passionnés adversaires du Gouvernement provisoire. Les termes du rapport, souvent obscurs, dénoncent leur présence et leur influence. Cependant, après un long examen, la critique ne put signaler, dans un mouvement de 2 milliards 298 millions, que deux sommes (123 000 et 191 000 francs) concernant le ministère le plus détesté, celui de l'intérieur [1].

La commission reproche au ministre l'oubli des règles; mais elle ajoute : « ... Nous devons le déclarer, parce que notre devoir nous y oblige et que notre loyauté nous en fait la loi, la totalité de la somme ordonnancée a été justifiée par des mandats réguliers contenant l'indication des emplois divers auxquels ils étaient destinés, ou par des récépissés correspondants revêtus de

[1] La première somme avait été appliquée aux missions des trois cents délégués des clubs. Sans mettre en doute la réalité de cette dépense, on en contestait le droit et le but. La seconde somme était le montant des allocations fournies aux Commissaires de certains départements : Aisne, Basses-Alpes, Ariége, Bouches-du-Rhône, Doubs, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Lozère, Morbihan, Nord, Oise, Seine-et-Oise, Somme, Orne. La commission rejetait ces 191 000 fr. pour cause d'irrégularité ou pour refus d'explication.

M. Ledru-Rollin avait obtenu (12 avril) du Gouvernement provisoire un crédit supplémentaire de 500 000 fr. pour fonds secrets. La commission constata que M. Duchâtel avait dépensé, du 1er janvier au 24 février, 255 459 fr., et M. Ledru-Rollin, du 26 février au 11 mai, 841 867 fr. Le total de cette dépense spéciale s'éleva, pour l'année 1848, à 2 millions; il avait été, sous la monarchie de Juillet, de 3 millions en 1831, et de 4 millions en 1832.

la signature des personnages auxquels les mandats étaient délivrés [1]. »

Le rapport se termine ainsi sur l'ensemble des budgets :

« ... Quant à nous, d'accord avec M. Creton, auteur de la proposition portant demande de reddition des comptes, nous déclarons *à l'unanimité* que, dans les longues et minutieuses recherches auxquelles nous nous sommes livrés avec la plus rigoureuse impartialité, nous n'avons découvert ou rencontré aucun témoignage, aucune preuve qui accusât d'infidélité les membres du Gouvernement provisoire, et qui nous mît sur la trace de quelque détournement frauduleux des deniers confiés à leur gestion. »

Plus tard, une commission fut nommée par l'Assemblée législative pour exercer un second contrôle [2]. Dans les conclusions de son rapport, où réserve est faite des mêmes sommes de 123 000 et 191 000 francs [3], elle dit :

[1] M. Ledru-Rollin avait eu le bon esprit de conserver, comme témoignage irrécusable de sa loyale gestion, le caissier installé sous l'administration de M. Duchâtel.

[2] Cette commission était composée de MM. de Flavigny, B. Saint-Hilaire, E. Bavoux, Champanhet, Quentin Bauchart, Baze, Chadenet, Étienne, Druet-Desvaux, Simonot, Fortoul, de Girard, Callet, de Charencey, Théodore Ducos.

[3] On lit dans le rapport, page 69 : « Il y a quelques départements dans lesquels les Commissaires n'ont pas voulu recevoir leur indemnité de 40 francs par jour et n'ont fait aucune dépense extraordinaire; il y en a d'autres où les Commissaires se sont bornés à toucher l'indemnité de 40 francs, et ont couvert toutes leurs dépenses extraordinaires à l'aide des ressources des trois dixièmes du fonds d'abonnement des préfectures, laissé à leur disposition pendant la durée de leur gestion. Pour ces deux catégories, il n'y a pas eu besoin de recourir au crédit supplémentaire des 180 000 francs. C'est même grâce à *l'économie* qu'elles ont offerte sur le traitement comparatif des préfets qu'elles *ont compensé dans une large proportion* l'excédant des dépenses très-considérables qui a été constaté dans d'autres départements. »

« Comme nos prédécesseurs, chargés de l'examen des comptes du Gouvernement provisoire, nous n'avons découvert ou rencontré aucune preuve qui accusât d'infidélité ou de concussion les hauts dépositaires du pouvoir. »

Outre ces deux vérifications, la Cour des comptes, reformée et restaurée, fit, en 1850, un nouveau travail d'examen; puis, après le 2 Décembre, ce fut le tour du Conseil d'État; enfin, en 1852, après un rapport où la plus implacable haine déborde à chaque page, le Corps législatif dut donner un vote approbatif et sans restriction.

XXX

Jamais comptes d'un gouvernement ne donnèrent lieu à d'aussi nombreux contrôles faits par des commissions composées d'adversaires prévenus et déterminés à frapper, sans merci et avec toutes les rigueurs de la loi, le moindre acte coupable.

XXXI

En résumé, après une révolution radicale, lorsque le commerce, l'industrie, la Banque, le Trésor public, étaient sur le point d'être engloutis par une catastrophe prévue et annoncée depuis longtemps, le Gouvernement provisoire, en deux mois et demi de soins, de veilles, d'efforts, de souffrances, était parvenu à arracher la France au déshonneur d'une banqueroute générale; et il se retirait présentant cette gestion financière :

Il avait éteint 81 millions sur les bons du Trésor, qui se trouvaient réduits à 256 millions.

Il avait remboursé 30 millions sur les 355 millions des Caisses d'épargne.

Il avait rendu 13 millions aux communes.

Il avait remis aux receveurs généraux, sur leurs avances de fonds, 35 millions; ce qui, en leur permettant à tous une liquidation honorable, en avait sauvé quelques-uns.

La dette flottante, qui était de 960 millions au 24 février, devait, par la conversion proposée des bons du Trésor en rente, être ramenée au 1er mai à 604 millions, et, par celle des Caisses d'épargne, à 320 millions[1].

Par contre, déduction faite des rentes appartenant à la Caisse d'amortissement, s'élevant en totalité à 177 300 283 francs, la dette publique devait être accrue du résultat de ces conversions.

L'ensemble des dépenses votées ou prévues pour 1848, dont les deux premiers mois étaient déjà écoulés, était de 1 610 millions, la recette de 1 365 millions,

[1] Dette flottante au 1er mai :

Bons de la République.	52 373 700 fr.
Fonds des communes.	134 451 800
Receveurs généraux.	24 542 400
Divers.	9 287 300
Caisse des dépôts et consignations . .	13 616 300
Caisse des fonds non employés des Caisses d'épargne.	41 235 000
Dette sans intérêt.	44 877 800
Déduction faite des bons à la Caisse d'amortissement, reste.	320 384 300
Rente des Caisses d'épargne.	284 000 000
	604 384 300 fr.

ce qui présentait un découvert de 76 millions sur le service ordinaire, plus 169 millions sur le service extraordinaire, formant un total de 245 millions.

Pour réorganiser l'armée (114 millions) et la flotte, pour fortifier les côtes, pour créer et entretenir la garde mobile, les Ateliers nationaux, etc., le Gouvernement provisoire devait accroître les dépenses; d'autre part, il avait fait des économies, des annulations; et les budgets ordinaires et extraordinaires, portés à 1 641 millions, n'étaient augmentés que de 31 millions.

Mais il avait couvert le déficit des recettes (abaissées, sur les évaluations précédentes, de 1 366 à 1 286 millions) par des ressources[1] nouvelles de 283 millions, ce qui élevait les recettes à 1 569 millions.

Le déficit du budget rectifié de 1848 se trouvait ainsi limité à 72 millions, somme largement compensée par les réserves de l'amortissement, 83 millions.

Ces chiffres avaient encore à subir de nouvelles et importantes modifications. Mais, en définitive, cette année 1848 devait se suffire à elle-même et ne laisser aucune charge aux gouvernements futurs[2].

[1]

Impôt des 45 centimes	190 000 000	
Déduction pour les pauvres	30 000 000	
	160 000 000 fr.	160 000 000 fr.
Sur les créances hypothécaires		45 000 000
Retenue sur les traitements		10 000 000
Défrichement des bois		1 000 000
Impôt sur les donations et successions		30 000 000
Assurance par l'État (fin 1848)		5 000 000
Tabac, réduction des remises		2 000 000
Emprunt national		20 000 000
Revenu des domaines de la couronne		5 000 000
Autres fractions		5 000 000
		283 000 000 fr.

[2] Le déficit de l'année 1848 fut définitivement réduit à 3 005 050 fr.

XXXII

Le ministère des finances préparait le budget de 1849, sur les bases et d'après les principes exposés au Gouvernement provisoire par le ministre et le sous-secrétaire d'État.

Ce système, dans son ensemble et dans ses détails, peut être diversement jugé. Mais ce que personne ne pourra contester, c'est la sincérité des convictions qui l'inspirait : l'amour profond de l'humanité, de l'ordre, de la justice et de la liberté.

CHAPITRE ONZIÈME.

Les troubles de Limoges et de Rouen ravivent les haines des partis extrêmes; exaltation des ultra-réactionnaires et des ultra-révolutionnaires; ils repoussent tout conseil de conciliation; *Bulletin de la République* du 3 mai; *la Commune de Paris;* colère des clubs; adresse de Blanqui au Gouvernement provisoire; affiche de *la Société des Droits de l'homme;* apostrophe de *l'Atelier* aux révolutionnaires; déclaration des détenus politiques au Gouvernement provisoire; efforts et manœuvres des chefs de clubs. — Préparatifs pour la réunion de l'Assemblée; la garde nationale est chargée de veiller seule sur l'Assemblée; protestation du préfet de police; sa proclamation contre toute lutte armée. — Les clubs réclament la concession d'une tribune spéciale dans la salle de l'Assemblée. — Amnistie et grâces accordées par le Gouvernement provisoire; son adresse à la nation. — 4 mai; les membres du Gouvernement provisoire se rendent à l'Assemblée; enthousiasme sur leur passage; animation dans la salle de l'Assemblée; récit du *Moniteur;* les membres du Gouvernement provisoire et tous les représentants vont se présenter au peuple; enthousiasme, acclamations. — Compte rendu général lu, au nom du Gouvernement provisoire, par M. Lamartine. — Rapports spéciaux de chaque ministre. — « Le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. »

I

La réunion prochaine de l'Assemblée nationale constituante était saluée avec joie par la nation comme le terme de longues anxiétés, comme l'avénement d'un pouvoir définitif, comme la solution pacifique de toutes les difficultés; mais les troubles de Rouen vinrent renouveler et accroître les animosités et les haines des partis extrêmes. Leur polémique, qui avait dépassé la dernière limite de l'acrimonie et de la violence, prend soudain les allures de la bataille; c'est un torrent de flammes et de lave; les plumes sont trempées dans le

sang. Ces partis extrêmes semblent s'accorder sur un point : ils admettent et proclament la séparation du peuple en deux : les bourgeois et les ouvriers, les propriétaires et les prolétaires; et, tandis que l'un excite les colères de ceux qui possèdent, l'autre pousse les travailleurs à la vengeance.

S'emparant des désastres de Rouen, les ultra-réactionnaires s'écrient : « Voilà donc où aboutissent vos théories; vous précipitez les ouvriers sur les maîtres; vous leur mettez le fer et la torche à la main; votre soif de folles innovations ne peut s'éteindre que dans le sang. C'est la bataille que vous voulez! soit! la bourgeoisie la veut aussi. Vos menaces de pillage, d'incendie, de mort, ne nous effrayent point. A vos barricades nous répondrons par des compressions impitoyables. Niveleurs acharnés, pour tout abattre vous portez la main sur tout : propriété, industrie, ordre, famille. Évoquant 93, vous prétendez ressusciter la terreur. Eh bien, regardez le pays : il est debout, armé contre votre communisme et contre votre dictature; il est prêt. A l'heure de votre attentat il vous écrasera. »

II

Tous les hommes modérés qui cherchaient la conciliation, qui la croyaient possible, redoublaient d'efforts et d'exhortations : « Les incidents de Limoges et de Rouen sont des faits exceptionnels; partout ailleurs le suffrage universel s'est exercé dans le calme le plus imposant. De tout temps, l'origine des gouvernements nouveaux n'a-t-elle pas été marquée par des troubles bien autre-

ment graves que ceux-ci ? L'ordre va se consolider sous un pouvoir régulier. Soyons indulgents pour les fautes que la misère fait commettre; la société saura bien se garder des intentions perverses, des erreurs insensées, des exagérations de la Révolution et des périls de la réaction. Rayons ce mot de *classes* et son sinistre cortége : la défiance et la haine. Jetons le voile sur nos mauvais jours. Ensevelissons les malheurs publics dans l'oubli. Pas de tribunaux, pas de prisons ! Rapprochons-nous, groupons-nous autour de l'Assemblée. Que le premier cri de nos représentants soit : *Paix et fraternité !* »

Le Bulletin de la République, dont on se ferait une fausse idée si l'on ne le jugeait que par les deux numéros que j'ai cités, exprimait les sentiments les plus humains, les plus généreux. Rédigé par George Sand avec une éloquence irrésistible, il subjuguait la presse opposante elle-même, lui arrachait des éloges et l'entraînait jusqu'à reproduire ces belles paroles :

« Citoyens,

» Des troubles à jamais regrettables ont éclaté à Rouen et dans un petit nombre d'autres villes, à la suite des élections. Ces secousses passagères, tout en nous affligeant profondément, ne doivent pas nous surprendre après la commotion si puissante que la France, que l'Europe entière viennent de ressentir.

» Il ne faut voir dans ces tourmentes d'un instant que le résultat de quelques égarements individuels ou de quelques difficultés de détail presque inévitables dans l'application subite et d'urgence d'institutions

dont le mécanisme n'a pas encore fonctionné parmi nous.

» Tout vaisseau, quelque bien lancé qu'il soit, laisse après lui un sillage où tourbillonne un instant la vague.

» Ne nous exagérons donc point la portée d'événements qui, tout déplorables qu'ils sont, se trouvent facilement expliqués par la complication inséparable d'une situation sans précédent.

» Ne cherchons point dans ces événements l'indice de scissions qui ne sauraient désormais exister entre nous.

» N'oublions pas, citoyens, cette grande, cette évangélique devise « *Fraternité* » écrite sur nos glorieux drapeaux et au fronton de nos monuments publics. N'oublions pas que fraternité veut dire : amour, charité, tolérance, conciliation, confiance, estime, indulgence réciproques..... » (N° 23.)

III

Ces sages conseils s'évanouissaient et disparaissaient comme l'eau à travers le sable.

La répression des troubles de Rouen exalta jusqu'à la frénésie les ultra-révolutionnaires.

Le Gouvernement provisoire allait déposer ses pouvoirs; c'est contre la réaction surtout qu'ils lancent leurs invectives et leurs menaces, c'est contre l'Assemblée qu'ils préparent leurs attaques avec une audace sans pudeur.

« On a semé les alarmes, » dit la *Commune de Paris,* « on recueille du sang. Le défi jeté par la garde natio-

nale de Paris à la population ouvrière retentit dans les villes de province ! Réacteurs, vous n'avez pu obtenir la guerre civile dans Paris; soyez satisfaits, soyez consolés : elle vient d'éclater à Rouen !... Jamais situation ne fut plus grave ni plus tendue : le canon tonne à l'heure qu'il est !... Nous voilà revenus aux luttes de la rue Transnonain et aux assassinats de la Croix-Rousse ! Quand le sang coule, il y a toujours un coupable; ce coupable, c'est la réaction !... Le désespoir devait sortir de la lutte; aujourd'hui ce désespoir vous menace. Vous vous en tirez par des égorgements. A la faim vous opposez de la mitraille et du plomb !...

» ... Si l'Assemblée renie la révolution sociale sa mère, si elle porte sur elle sa main parricide, cette Assemblée fatalement se dissoudra dans son impuissance... Le souffle révolutionnaire se retirera d'elle; et, défaillante, elle s'éteindra d'elle-même.

» Alors, frères ! instruits par cette expérience solennelle..., vous ferez tonner votre grande voix.

» *Le peuple est le souverain ;* le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; *les fonctionnaires sont ses commis.*

» Le peuple peut, quand il lui plaît, *changer son gouvernement* et révoquer ses mandataires (article 14 des Droits de l'homme).

» Et alors le jugement du peuple sera le jugement de Dieu !...

» Droit d'élection ! droit de révocation ! L'un est le principe, l'autre est la conséquence. »

Cette théorie, qui faisait passer l'autorité permanente dans les masses rassemblées au hasard sur les places publiques, était soutenue par tous les clubs, par tous

les journaux des sectaires. Dans tous, c'est l'appel à l'insurrection ! le cri « *Aux armes!* » S'ils refrènent l'ardeur des impatients, c'est pour choisir leur jour; ils attendent un soulèvement général.

La Réforme faisait ressortir le contraste entre la victoire ensanglantée des bourgeois de Rouen et la victoire pacifique des ouvriers de Limoges.

IV

Au langage de la presse on peut juger du langage des clubs.

Dès la première nouvelle des troubles de Rouen, certains meneurs, en correspondance suivie avec cette ville, y étaient accourus. Déjoués dans leurs projets par la promptitude de la répression, ils n'avaient eu à reporter à Paris que l'amertume d'une défaite, leurs colères et leur espoir de vengeance. Blanqui exhala ces sentiments, au nom de *la Société républicaine centrale*, dans une adresse au Gouvernement provisoire. Nous n'en citerons que quelques passages : notre plume se refuse à retracer toutes ces hallucinations de la rage et de la démence :

« Justice ! justice immédiate des assassins !

» Depuis deux mois la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre cette Saint-Barthélemy contre les ouvriers; elle avait fait de grands approvisionnements de cartouches. L'autorité le savait.

» Les journées d'avril deux mois à peine après la Révolution ! c'est aller vite.

» Et rien n'y a manqué... ni la mitraille, ni les bou-

lets, ni les maisons démolies, ni l'état de siége, ni la férocité de la soldatesque, ni l'insulte aux morts, l'insulte unanime des journaux, ces lâches adorateurs de la force. La rue Transnonain est surpassée ! A lire l'infâme récit de ces exploits de brigands, on se retrouve au lendemain des jours néfastes qui naguère ont couvert la France de deuil et de honte.....

» On ne s'est pas battu, vous le savez bien, on a égorgé ! et vous laissez raconter glorieusement les prouesses des égorgeurs ! Serait-ce qu'à vos yeux, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées ?... »

Cette adresse, signée par M. A. Blanqui, le président, et par les membres du bureau de la société, demande « le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen, l'arrestation des généraux et officiers de la garde bourgeoise et de la ligne, l'arrestation et la mise en jugement des membres de la Cour d'appel, enfin l'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne ».

Imprimée sur papier jaune, elle fut placardée sur tous les murs de la capitale; partout le peuple la déchira. Les journaux réactionnaires ne manquèrent pas de l'insérer et de la dénoncer à l'indignation publique, comme rappelant les plus tristes jours de 93.

Une autre affiche (1er mai), rédigée en termes moins violents, mais non moins significatifs, fit une sensation plus profonde. Délibérée dans une séance [1] et faite au

[1] Dans cette séance, un citoyen avait proposé la destitution de sept membres du Gouvernement provisoire et leur mise en accusation, comme ayant été la cause des massacres de Rouen. « Le président avait écarté cette proposition : « Il faut, » dit-il, « laisser l'initiative de cette démarche à l'Assemblée constituante..... Si le peuple ne se trouve pas

nom de la *Société des Droits de l'homme,* cette proclamation posait les principes, scindait la nation en parias et en privilégiés, et disait à ces derniers :

« ... Ralliez-vous donc, car vous avez besoin du pardon de ceux que vous avez si longtemps sacrifiés. Si, malgré cette promesse de pardon, vous insistez à vous isoler pour défendre l'ancienne forme sociale, vous trouverez à l'avant-garde, au jour de la lutte, nos sections organisées ; et ce n'est plus de pardon que vos frères vous parleront, mais de justice.

» *Les délégués de la société,*

» VILLAIN, NAPOLÉON LEBON, CHIPPRON, BARBÈS. »

Par quelle coïncidence la signature de M. Barbès, président du *Club de la Révolution,* se trouve-t-elle au bas de la proclamation d'une Société qui n'est pas la sienne? Par quelle fatalité, par quel entraînement, cet homme de foi sincère et d'esprit si conciliant, qui quelques jours auparavant avait fait appel à la concorde et à l'union, en arrivait-il à se démentir lui-même? N'est-il pas permis de penser que M. Barbès cédait au désir étrange mais honorable de ne pas être dépassé en popularité par un sectaire dont il redoutait la délétère influence sur le peuple, et qu'il était déterminé à combattre en tout lieu et en tout temps? — L'adresse de M. Blanqui avait été publiée la veille.

V

L'immense majorité des travailleurs, qui venait de sanctionner par ses suffrages la politique conciliatrice

satisfait des explications que l'Assemblée acceptera, alors il renverra chez eux MM. les représentants..... »

du Gouvernement provisoire, protestait hautement contre ces provocations à la guerre civile, répudiait ces déclamations furibondes, et non-seulement les déchirait dès leur apparition, mais en arrêtait les distributeurs comme perturbateurs de la République. Les ouvriers de *l'Atelier* se désespéraient de cette destruction insensée de la démocratie par les démocrates ; ils entrevoyaient parmi eux des agents intéressés à de perpétuels bouleversements ; et ils leur adressaient (2 mai) cette vigoureuse apostrophe :

« *Aux Révolutionnaires.*

» Si vous êtes mécontents parce que l'élément révolutionnaire n'est pas suffisamment représenté à l'Assemblée constituante, nous sommes de votre avis..... Non-seulement nous sommes de votre avis, mais nous sommes des vôtres, si vous voulez agir sur la majorité et l'obliger, par tous les moyens de la presse, de la parole et de l'association, à réaliser toutes les institutions que le temps comporte. Nous sommes des vôtres pour que toute idée puisse se produire, en se soumettant aux épreuves de la discussion publique, pour que la vérité de Février tienne toutes ses promesses, pour que les masses laborieuses puissent posséder enfin les instruments de travail. Mais, s'il en est parmi vous qui ne veuillent pas ou ne sachent pas se servir des puissants moyens qui sont donnés à tout le monde par la liberté de parler et d'écrire, et de se réunir, s'il en est qui veuillent procéder sous la République comme ils étaient forcés de procéder sous la monarchie, par *l'attaque à main armée,* nous ne sommes pas avec ceux-là, nous sommes contre eux ; nous les considérerons comme

des ennemis de la République, et nous les traiterons en usurpateurs de la souveraineté du peuple. »

VI

Parmi les révolutionnaires les plus impatients et les plus ardents, on remarquait la plupart des anciens détenus politiques. Mécontents des lenteurs de la Commission des récompenses nationales, qui n'avait pas encore dépouillé son volumineux dossier de titres et de pièces, réduits ainsi à l'inaction et aux ressources précaires de secours quotidiens, ils chargèrent des délégués de présenter au Gouvernement provisoire cette déclaration :

« Considérant que depuis deux mois une commission a été nommée pour vérifier les titres des détenus politiques qui, sous le régime déchu, ont souffert pour la cause de la République, et que rien jusqu'ici n'est venu annoncer un résultat quelconque de cette enquête, les détenus politiques, réunis en séance, ce jourd'hui 28 avril 1848, ont décidé qu'une nouvelle commission, destinée à représenter leurs intérêts près du Gouvernement, serait nommée. »

Le Gouvernement répondit que, sur la demande de M. Albert, le soin de distribuer les récompenses nationales serait désormais confié à la mairie de Paris.

Ce retard involontaire devait être préjudiciable aux intéressés et au pays. Animés d'une activité fébrile qu'ils ne pouvaient utiliser pour le service de l'État, les détenus politiques s'épuisaient dans les menées des clubs, dans les périls des agitations, et dissipaient dans le vide leur dévouement et leur intelligence.

Loin de reculer devant l'opinion publique et de se laisser décourager par les échecs que leur faisaient subir les ouvriers eux-mêmes, les chefs de sectes et de clubs songèrent à donner à leur réorganisation plus de cohésion, d'énergie et de mystère.

La *Société armée des Droits de l'homme* cherchait à accroître son influence par des revues fréquentes dans les sections, dans les centuries. Pour être plus indépendante et maîtresse de ses manœuvres, elle se séparait du *Comité révolutionnaire*.

Sa mission étant terminée avec les élections, le *Comité révolutionnaire* annonçait publiquement sa dissolution. Mais, dans une réunion tenue le 1er mai au Palais-Royal, les délégués des clubs formaient un nouveau comité actif, sous le titre de *Club centralisateur*. Ils composèrent leur bureau de MM. Huber, président; Debrez et Danduran, vice-présidents; Émile Lambert, Longepied, Guyon, Danse, secrétaires.

Afin de faire taire les plaintes qui de toutes parts s'élevaient contre son occupation de la maison rue de Rivoli, nº 16, M. Sobrier s'efforçait de la couvrir d'une apparence pacifique : il y établissait le siége d'un comité d'agriculture, où il appelait quelques hommes spéciaux.

M. Blanqui parvenait à rallier plusieurs clubs au sien par les nœuds d'une association secrète.

Les délégués du Luxembourg entretenaient leurs rapports avec les travailleurs de tous les métiers.

VII

Cependant, les préparatifs nécessaires pour recevoir dignement les représentants de la nation étaient poursuivis sans relâche. Une salle provisoire avait été construite, dans la cour de la Chambre des députés, par les soins du ministre des travaux publics. Plusieurs membres du Gouvernement étaient chargés de présider à toutes les mesures d'installation. Rien n'était négligé dans le règlement des innombrables détails.

Le Gouvernement provisoire avait décidé que le 4 mai serait célébré comme une fête nationale, avec splendeur et éclat, afin d'entourer les mandataires de la France des hommages et des sympathies de la population entière. Mais, après les douloureux événements de Limoges et de Rouen, il apprit que quelques sectaires, insatiables de troubles, ourdissaient le projet de profiter de cette solennité pour tenter un coup de main; et il dut, par prudence, ajourner cette fête et prendre les précautions les plus minutieuses pour étouffer aussitôt toute tentative de désordre.

Il reçut (2 mai) les colonels de la garde nationale, qui lui demandèrent qu'à la garde nationale seule fût réservé le soin de veiller sur l'Assemblée. Rien de plus naturel et de plus logique : la garde nationale était alors le peuple entier; c'était à elle de protéger les représentants du peuple. Une décision, conforme à ce vœu, fut adressée aux diverses autorités.

VIII

Avisé de cette décision, le préfet de police protesta (3 mai) contre l'élimination de la garde républicaine, affront plus pénible encore pour elle que pour lui. Sa lettre commençait ainsi :

« Citoyens,

» Des rumeurs sourdes, des menaces de prise d'armes surgissent de tous côtés ; tous les rapports que je reçois m'annoncent une grande fermentation ; de mauvaises passions profiteraient de cet état de trouble pour amener un conflit désespérant. Il y a quelques jours, l'arrestation d'un homme aurait rassuré la bourgeoisie ombrageuse, et coupé court aux machinations ténébreuses d'un certain nombre d'hommes disant appartenir au parti républicain, et dont j'ai fait justice moi-même en les expulsant des cadres de la garde républicaine. Je viens aujourd'hui redemander qu'il soit pris une décision énergique, dont on voudra bien me faire part, afin que je puisse agir selon le vœu du Gouvernement. J'ai dû prévenir le procureur général de l'état de choses..... »

Le préfet de police rejetait sur M. Blanqui et ses adhérents seuls les projets de bouleversement et les complots. Mais pouvait-il ignorer que, la veille au soir, dans la *Société des Droits de l'homme,* un membre s'était opposé au départ des démocrates pour la Pologne, « parce que leur présence serait nécessaire avant peu à Paris, et qu'il fallait s'efforcer d'amener le peuple à

faire, le jour de l'installation de l'Assemblée, *une manifestation immense* »? Pouvait-il ignorer que d'autres sectaires sondaient les dispositions des faubourgs et parcouraient les ateliers? Ses relations suivies avec les meneurs ne lui laissaient rien ignorer. Il connaissait aussi la persistante indignation des ouvriers contre ces provocations au désordre, et leur ferme résolution, hautement avouée dans les groupes, de se joindre à la garde nationale pour défendre l'Assemblée nationale et le Gouvernement provisoire.

Aussi, convaincu qu'une conflagration ne pourrait aboutir qu'à de grands malheurs, voulant retenir les sectaires, adversaires ou amis, par l'énergie de son langage, subissant d'ailleurs l'influence de sa position officielle, il fit, le même jour, cette proclamation :

« Des provocations, soit verbales, soit écrites, sont adressées à une partie de la population contre l'autre. Le devoir du préfet de police est de veiller à la sécurité des citoyens....... Au moment où les représentants du peuple vont se réunir, quand les institutions républicaines vont passer des faits dans les actes....., ironsnous former deux camps ennemis?...

» ..... La lutte à main armée, quand s'ouvre l'arène de discussion des idées, ne peut être que l'œuvre de traîtres à la République, ou d'insensés voulant amener dans l'ordre matériel le désordre de leur esprit. Mais ceux-ci, la République les renie pour ses enfants.... »

IX

Éclairés sur leur impuissance, les clubs se bornèrent à une démarche auprès du ministre de l'intérieur. Le

3 mai, à onze heures, ils vinrent réclamer de lui la concession d'une tribune spéciale dans la salle de l'Assemblée nationale, pareille à celle des journalistes. Sur la promesse du ministre d'en référer au Conseil, ils se retirèrent, se donnant rendez-vous pour le lendemain, à l'ouverture de la séance parlementaire.

X

Au milieu de ces manœuvres, le Gouvernement provisoire ne songeait qu'à inaugurer la réunion de l'Assemblée nationale par de grandes pensées de clémence et d'union.

Il consacra la dernière séance du Conseil à l'exercice du droit de grâce, ce droit suprême, le plus beau, le plus doux. Il prononça l'amnistie de toutes les personnes compromises dans les troubles de Valence et d'Amiens; il concéda grâce entière ou commutation à plus de huit cents condamnés à diverses peines, depuis les travaux forcés jusqu'à l'emprisonnement ; et, après avoir donné, non sans une profonde émotion, ces dernières signatures de sa dictature, il adressa à la nation ses dernières pensées :

« Citoyens,

» Demain s'ouvrira l'Assemblée nationale ; demain le Gouvernement provisoire va remettre aux mains des représentants du peuple le pouvoir que l'acclamation du peuple lui avait confié.

» En déposant nos fonctions, citoyens, nous voulons vous adresser tous nos remercîments pour le concours

si dévoué que nous a donné votre patriotisme ; nous voulons vous dire pour adieu quelques paroles d'union et de concorde.

» Vous avez présenté au monde, dans ces temps difficiles, un grand et beau spectacle! Dans cette immense cité, la paix publique au milieu de la liberté la plus illimitée, le respect constant pour l'autorité du peuple dans la personne des citoyens que le peuple avait proclamés, pour ainsi dire, sur les barricades, au jour de la grande révolution !

» Soyez unis devant l'Assemblée nationale. Notre République vivra par la concorde, par la fraternité.

» Point de réaction, point de violence : le calme de la force, la majesté de la République! Votre attitude même condamne toutes les provocations, de quelque part qu'elles viennent.

» Vous nous avez courageusement aidés à traverser les temps difficiles ; montrez au monde qui vous admire qu'après avoir fondé le gouvernement républicain, vous avez la volonté, c'est-à-dire la force de le consolider. Les perturbateurs comprendront qu'adoptée par tous, la République est désormais inébranlable.

» La royauté, citoyens, est à jamais vaincue ; plus de privilége, l'égalité ; plus de place aux divisions, la fraternité.

» Peuple, le gouvernement de la République est le gouvernement de tous : entourons-le tous de notre amour ; formons un faisceau de toutes nos volontés ; que le drapeau de la République s'élève pur et glorieux, symbole de concorde pour nous, d'espérance pour tous les peuples. »

XI

Le 4 mai arrive enfin. Dès la première heure, le tambour bat. Les gardes nationaux accourent aux lieux de leurs réunions, les fusils ornés de fleurs et de rubans, comme au jour de la distribution des drapeaux. Les visages sont radieux. Les cœurs battent de ces émotions qui enivrent les peuples aux grandes heures de leur existence. Une multitude animée, confiante, joyeuse, pleine d'espérance, envahit les boulevards et les quais sur le passage du cortége, et se presse derrière la double haie formée par les gardes nationales mobile et sédentaire, par la troupe de ligne et par la garde républicaine. Les fenêtres pavoisées sont encombrées de citoyens avides de contempler ces quelques hommes qui vont religieusement déposer leur pouvoir dans le sein de la nation.

A midi et demi, les membres du Gouvernement, MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Marie, Crémieux, Ledru-Rollin, Albert, Louis Blanc, Garnier-Pagès, Flocon, Marrast, Pagnerre, Carnot et Bethmont, réunis à la Chancellerie, descendent sur la place Vendôme, et, précédés du commandant général Courtais et de son nombreux état-major, se dirigent, par la rue de la Paix et les boulevards, vers le palais de l'Assemblée nationale. A pied, sans faste, escortés par les officiers supérieurs de la garde nationale comme par des amis, suivis par des gardes républicains, par des lanciers et des dragons qui ferment la marche, ils s'avancent à pas lents. Un instant contenue par le res-

pect, la population cède à l'enthousiasme, rompt les rangs de la haie, entoure les membres du Gouvernement, les enveloppe de ses témoignages de sympathie, leur presse les mains, leur prodigue les acclamations. C'est un élan libre, volontaire; la spontanéité le rend touchant. S'il y a quelques opposants, ils se sentent subjugués par ce spectacle grandiose, ils sont absorbés par cette unanimité qui enchaîne toutes les volontés. Une électricité de patriotisme circule entre le peuple de Paris et ses élus. Ce peuple, les couvrant de son affection, semble vouloir les présenter lui-même aux délégués de la France, s'associer à leur démarche, et se démettre avec eux de l'autorité temporaire qu'il a saisie sur les barricades de Février.

XII

Dans les salles de l'Assemblée, l'animation n'est pas moins vive. Les représentants entrent successivement et cherchent à se reconnaître. Ils marquent leurs places, confusément et sans distinction d'opinions encore ignorées; ils se forment en groupes, s'interrogent sur la solennité de la journée et sur l'ordre de leurs travaux. Ils sont plus de six cents.

Sur les bancs siégent des hommes de tous les rangs de la société, ouvriers, cultivateurs, propriétaires, avocats, médecins, professeurs, industriels, commerçants, prêtres, etc. Presque toutes les illustrations de la France figurent dans cette Assemblée, digne de la nation qui l'a élue. Bientôt les noirs, affranchis de l'esclavage, viendront compléter cet ensemble.

Les tribunes regorgent de citoyens. Dans la tribune diplomatique assistent tous les ambassadeurs.

L'inconnu plane sur le puissant intérêt de cette scène et le domine. Tous ces visages, qu'expriment-ils? Que renferment toutes ces consciences? Où sont les premiers signes de l'avenir? Dans quelle profondeur rechercher et découvrir l'âme de cette vaste réunion? Comment entrevoir ce qu'elle doit enfanter? Le bonheur de la France et la paix du monde, ou le malheur et la guerre? la liberté ou le despotisme? la République ou la monarchie? Chacun se recueille et veut pressentir les événements.

Tout à coup le canon se fait entendre. C'est l'arrivée des membres du Gouvernement provisoire.

A leur entrée dans la salle, représentants et spectateurs sont debout et n'ont qu'une voix; ils agitent leurs chapeaux et poussent un immense cri de *Vive la République!* Les acclamations se prolongent et redoublent. C'est Paris, c'est la France entière qui s'unissent pour saluer ce gouvernement sauveur.

Je dois prendre au *Moniteur* les détails de cette mémorable séance.

Le citoyen Audry de Puyraveau, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence. Les six plus jeunes membres de l'Assemblée, les citoyens Fresneau, Lagrevol, Avond, Astouin, Ferrouillat et Sainte-Beuve, ont pris place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement provisoire.

» LE CITOYEN DUPONT (DE L'EURE). — Citoyens repré-

sentants du peuple, le Gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation, et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

» Élus du peuple! soyez les bienvenus dans la grande capitale, où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

» Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie, et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir, une constitution républicaine. (Acclamations unanimes et prolongées. *Vive la République!*)

» Mais, après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du Gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les saintes lois de la justice et de la fraternité. (Applaudissements et nouveaux cris de *Vive la République!*)

» Enfin le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la Révolution l'avait investi. Vous savez si pour nous cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

» Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante de Février. (Les cris de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!* et des

applaudissements éclatent sur tous les bancs et dans les tribunes publiques.)

» Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier : *Vive la République!* (Les acclamations et les applaudissements recommencent avec une nouvelle énergie.)

» Le citoyen Crémieux. — Citoyens représentants du peuple, au nom du Gouvernement provisoire, vos travaux sont ouverts, l'Assemblée nationale les commence aujourd'hui.

» J'invite le citoyen président provisoire à vouloir bien engager les membres de l'Assemblée à se retirer dans leurs bureaux pour y procéder à la vérification des pouvoirs. »

La séance est suspendue pour cette vérification; elle est reprise à trois heures et demie.

« Le citoyen Démosthène Ollivier. — Je prierai M. le président de demander à l'Assemblée qu'elle décide immédiatement qu'après l'admission de la députation, chacun des membres de cette députation soit appelé à la tribune et prête individuellement serment à la République française une et indivisible.

» *Voix nombreuses* — L'ordre du jour! l'ordre du jour!

» Le citoyen Crémieux. — Citoyens représentants, le scandale du serment, dans les soixante dernières années qui viennent de s'écouler, avait soulevé l'indignation publique.

» Le Gouvernement provisoire a senti la nécessité de mettre un terme à ce scandale, et l'un de ses premiers actes a été de déclarer que celui qui a l'honneur d'être appelé à une fonction quelconque, et surtout à celle de représenter le peuple dans cette Assemblée, doit com-

prendre qu'il est républicain. (Bravo ! bravo ! — Applaudissements.)

» Merci, citoyens, vos applaudissements me disent ce qui est dans vos cœurs. Qu'avons-nous donc besoin de le mettre sur nos lèvres ? *Vive la République !* (Le cri de *Vive la République!* est répété sur tous les bancs.)

» Je propose l'ordre du jour. »

L'ordre du jour est adopté.

On procède à l'admission des représentants.

Après le rapport sur les élections de Seine-et-Oise, M. Berger prononce ces paroles :

« Citoyens, au nom de la plupart des députés du département de la Seine...

» Les citoyens Flocon et Ledru-Rollin. — Pourquoi de la plupart ?... De tous !

» Le citoyen Berger. — Au nom de tous les députés de la Seine, j'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée le projet de proclamation suivant :

» L'Assemblée nationale,

» Fidèle interprète des sentiments du peuple qui vient de la nommer,

» Avant de commencer ses travaux,

» Déclare, au nom du peuple français et à la face du monde entier, que la République proclamée le 24 février 1848 est et restera la forme du gouvernement de la France. (Oui ! oui ! — Acclamations unanimes et prolongées.)

» Le citoyen Subervie. — Il ne pourrait en être autrement !

» Le citoyen Berger. — La République que veut la France a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité. (Bravo ! bravo !)

» Au nom de la patrie, l'Assemblée conjure tous les Français de toutes les opinions d'oublier d'anciens dissentiments, de ne plus former qu'une seule famille. (Vifs et unanimes applaudissements.)

» Le jour qui réunit les représentants du peuple est pour tous les citoyens la fête de la Concorde et de la Fraternité. *Vive la République!*

(Suivent les signatures des représentants de la Seine.)

» De toutes parts. — *Vive la République! Vive la République!* (Longues et chaleureuses acclamations. — Toute l'Assemblée se lève d'un mouvement spontané, en criant : *Vive la République!*)

» Le citoyen Clément Thomas. — L'adresse qui vient d'être proposée au nom des représentants de la Seine doit être faite au nom de tous les députés de la France! (Oui! oui!) Si vous aviez été consultés d'avance, vous auriez tous approuvé cette adresse; par conséquent, c'est une adresse qu'on fait à la France au nom de l'Assemblée tout entière. (Vive et unanime approbation.)

» Le citoyen Berger. — Citoyens, je ne pouvais parler qu'au nom des représentants de la Seine. Mais vous comprenez combien nous sommes heureux de voir l'Assemblée tout entière se joindre à nous pour proclamer ces grands principes. (Applaudissements prolongés.)

» Le citoyen Germain Sarrut. — Je demande, au nom de tous les représentants de la France, que les mots de *République démocratique* soient joints à ceux de Liberté, Égalité, Fraternité. (Applaudissements.)

» Le citoyen Ducoux. — J'approuve sans réserve la motion qui vient d'être faite de reconnaître comme le seul gouvernement possible en France la République une et indivisible, avec l'inscription : Liberté, Égalité,

Fraternité; mais il faut tout dire, ce n'est pas comme incident qu'une pareille proposition devait être faite. (Mouvement.)

» La République doit être assez belle, elle doit être assez pure, elle doit être assez durable pour qu'elle soit pour nous l'objet d'une acclamation solennelle, non pas d'une discussion; il n'y a pas de discussion possible, mais il fallait donner à cet acte toute la solennité dont il est digne.

» Je suis fâché de trouver cette proposition à la suite d'un rapport sur les élections d'un département. C'est à la face du monde entier qu'il fallait solennellement proclamer l'avénement perpétuel de la République fraternelle démocratique, avec tous les développements moraux et matériels que la justice et l'équité comportent. (Oui! oui! — Très-bien! très-bien! — *Vive la République!*)

» Je demande donc que nos acclamations actuelles ne soient que l'expression d'un mouvement qu'il nous a été impossible de contenir.... (Oui! oui! Bravo! bravo!) Mais je demande que, dans une réunion prochaine, l'Assemblée nationale vienne, comme un seul homme, proclamer et jurer, non pas par des paroles, mais par des actes, par le cœur, vienne proclamer la République démocratique, une et indivisible, la République démocratique et fraternelle..... (Immense acclamation. — Bravo!)

» Le citoyen Pagnerre. — La plus imposante solennité, citoyens, c'est notre unanimité.

» Le citoyen Emmanuel Arago. — L'instant est assez solennel.... (Oui! oui!) Pas d'ajournement.... (Non! non!) Il n'y a pas d'ajournement possible pour cela.

Vive la République! (Toute l'assemblée en masse et debout : *Vive la République! Vive la République!*)

» Le citoyen Degousée. — Le Gouvernement provisoire avait annoncé que le canon annoncerait la proclamation de la République par l'Assemblée constituante. J'approuve de toute la force de mes convictions la proclamation qui vient d'être faite à l'unanimité, et je m'oppose à tout ajournement.

» Le citoyen Démosthène Ollivier. — Je demande qu'il soit constaté au procès-verbal que nos acclamations ont été faites à l'unanimité. (L'Assemblée tout entière se lève dans un immense mouvement d'approbation.)

» *Un représentant du peuple.* — La République est un fait heureusement accompli; je ne comprendrais pas qu'elle pût être mise en discussion....

» *De toutes parts.* — Elle ne l'est pas! (Interruption.)

» Le citoyen Barbès. — Il faut ajouter que la République n'avait besoin d'aucune nouvelle proclamation. Le 24 février, le premier acte du peuple, en reconquérant sa souveraineté, a été de proclamer la République. Il ne dépend plus de personne de mettre son existence en doute. Nous sommes les serviteurs du peuple; nous n'avons ici qu'à acclamer sa volonté. Vive la République, une, indivisible, démocratique et sociale!

» (Les cris répétés de *Vive la République!* éclatent de toutes parts.)

» Le citoyen président. — La proclamation de la République ne peut être mise en discussion. Personne ici ne peut plus douter de la République.

» *De toutes parts.* — Non! non! *Vive la République!*

» Le citoyen Vignerte. — Il ne s'agit pas de proclamer la République, mais de la saluer; c'est le soleil

qui vivifie la France et qui vivifiera le monde. Vous n'avez qu'à la saluer. La République a été proclamée dans toute la France; toutes les communes ont adhéré à la République par des procès-verbaux. Vous autres, citoyens, vous avez tous déclaré que vous étiez républicains, et vous n'êtes ici que parce que vous êtes républicains. (Bravos.)

» Le citoyen président. — C'est une discussion qui ne peut pas être continuée. La République n'est pas mise en doute.

» Le citoyen Trélat. — Il y a aujourd'hui quelque chose de beaucoup plus significatif que les votes, que les acclamations réitérées que nous avons entendues : c'est que la République est un enfantement qui se préparait depuis longues années; la République était un fait nécessaire, et la preuve la plus éclatante qu'elle était nécessaire, un fait scientifique, un fait de longue élaboration et de long travail, c'est qu'ici même elle est proclamée, dans cette enceinte, après la proclamation de toute la France, à côté d'une salle où elle était en contestation il y a deux mois; la plus grande preuve, citoyens, le témoignage le plus éclatant en faveur de la République, de cette République à laquelle de longs et laborieux efforts ont été consacrés, pour laquelle ont témoigné ceux qui d'abord n'ont pas été compris et qui le sont aujourd'hui.... (Bravo! bravo!) La plus grande preuve, citoyens, c'est que de ceux-là mêmes qui protestaient encore il y a deux mois contre la République, il n'en est pas un qui proteste aujourd'hui; c'est que leurs voix sont unanimes, et que s'il est ici quelques hommes, quelques citoyens qui, dans la sincérité de leurs consciences, aient proposé à la nation une autre

forme de gouvernement il y a deux mois, aujourd'hui, citoyens, il n'y a plus qu'un seul cri, qu'une seule parole, qu'un seul hommage, qu'un seul sentiment au fond de tous les cœurs pour cette République, étudiée, préparée, grandie, et tellement universalisée qu'elle est partout reconnue; que, comme on l'a dit depuis longtemps dans de nobles paroles : La République est comme le soleil, aveugle qui ne la verrait pas.

» Ainsi, citoyens....

» *Un membre.* — Crions tous : *Vive la République!*

» Le citoyen Trélat. — Ainsi, citoyens, pas de nouvelle proclamation. La République est connue de tous, elle est saluée de toutes parts. C'est un fait nécessaire, inévitable, et qui mettra la nation à même de recueillir tout ce qu'elle attend de bienfaisant de notre nouveau gouvernement. *Vive la République!*

» *De toutes parts.* — *Vive la République!* »

Après un laps de temps assez long, employé à la vérification des pouvoirs, le général Courtais paraît à la tribune.

« *Voix diverses.* — Continuons les rapports.

» *D'autres voix.* — Écoutez! écoutez!

» Le général Courtais. — Citoyens représentants, le peuple demande que les membres du Gouvernement provisoire veuillent bien venir sur le péristyle du palais, et que l'Assemblée nationale veuille bien les accompagner. (Oui! oui! Exclamations diverses.)

» En conséquence, je propose que le Gouvernement provisoire et les citoyens représentants se rendent sur le péristyle du palais. (Appuyé! appuyé!)

» Le citoyen Babaud-Laribière. — Citoyens représentants, l'héroïque population de Paris vous fait de-

mander par le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine de venir proclamer la République à la face du soleil. (Oui ! oui ! — Tous !) Se trouverait-il un cœur français qui ne voulût pas donner à la population parisienne cette marque de confiance et d'estime ? (Non ! non ! — Tous !) »

XIII

Les membres du Gouvernement provisoire et le président de l'Assemblée, suivis de tous les représentants, quittent la salle et vont se présenter au peuple. A leur apparition, de toutes les poitrines haletantes d'enthousiasme sort une formidable clameur de *Vive la République !* qui étouffe les roulements des tambours, les fanfares des trompettes et jusqu'aux détonations du canon. Le patriotisme électrise le peuple et les gardes nationaux, qui couvrent de leurs masses compactes la place de la Révolution, les quais, le pont, et qui sont venus envahir les abords du palais; les marches du grand escalier sont occupées par de nombreux spectateurs, au milieu desquels une double haie de gardes nationaux a peine à maintenir libre un certain espace. Sur cette multitude, sur les baïonnettes, brille un étincelant soleil.

Le cortége s'arrête en avant de la colonnade qui décore la façade du palais. Les membres du Gouvernement provisoire, les ministres et le président de l'Assemblée se groupent auprès d'un faisceau de drapeaux. Le président va prendre la parole, quand de toutes parts s'élève un cri : « *Le drapeau de la ligne ! Le drapeau de la ligne !* » — Le peuple ne voyait dans le faisceau que

les drapeaux de la garde nationale sédentaire et de la garde mobile. — Aussitôt ordre est donné de satisfaire à ce vœu fraternel. Pendant que l'on court chercher le drapeau des détachements d'infanterie qui stationnent aux Champs-Élysées, les membres du Gouvernement, les représentants et les assistants se rapprochent. On se presse les mains; on échange les témoignages des sentiments les plus sympathiques; dans cette expansion de fraternité, on n'oublie ni l'Italie ni la Pologne; on invoque la liberté pour tous les peuples. Cette scène, véritablement imposante, n'est interrompue que par les cris de *Vive la ligne! Vive l'armée!* C'est le drapeau de la ligne qui est apporté en triomphe.

M. Audry de Puyraveau lit la proclamation qui vient d'être votée par l'Assemblée. Les applaudissements, les acclamations, la musique des légions, les explosions de l'artillerie, tous les transports de l'enthousiasme éclatent et se prolongent. Le cortége descend du péristyle et s'avance à travers la foule escorté par la ligne et par la garde nationale. Au milieu des vivat et des protestations de dévouement, il fait le tour du palais et rentre par la rue de Bourgogne.

XIV

Dans la séance du 6 mai, le vénérable M. Dupont (de l'Eure), craignant que la faiblesse de sa voix ne lui permît pas de se faire suffisamment entendre, pria M. de Lamartine de lire le compte rendu [1] qu'il avait

[1] Ce compte rendu, rédigé par M. Lamartine d'après les notes qu'il avait reçues de chaque membre du Gouvernement, avait été lu en Conseil et voté à l'unanimité.

à lire au nom et comme président du Gouvernement provisoire.

M. Lamartine monta à la tribune et prit la parole :

« Citoyens représentants du peuple,

» Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre souveraineté, au moment où nous remettons entre vos mains les pouvoirs d'urgence que la Révolution nous avait provisoirement confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

» Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a renversé le trône, il a juré sur ses débris de régner désormais seul et tout entier par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne unanime et définitif. Notre première pensée a été d'abréger cet interrègne, en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule résident le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblant d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

» Le trône renversé, la dynastie s'exilant elle-même, nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. (Applaudissements.) Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

» Notre première pensée, comme le premier besoin

du pays, après la proclamation de la République, fut le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans Paris. Dans cette œuvre, qui eût été plus difficile et plus méritoire dans un autre temps et dans un autre pays, nous fûmes aidés par le concours des citoyens. Pendant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime relevait de l'autre main les vaincus et les blessés du parti contraire, il protégeait la vie et la propriété des habitants, il préservait les monuments publics. Chaque citoyen à Paris était à la fois soldat de la liberté et magistrat volontaire de l'ordre. (Bravo! bravo!) L'histoire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, de probité, de désintéressement, qui ont caractérisé ces premières journées de la République. Jusqu'ici on avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses vertus. La postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes les expressions au-dessous de la dignité du peuple de Paris.

» Ce fut lui qui nous inspira le premier décret destiné à donner sa vraie signification à sa victoire, le décret d'abolition de la peine de mort en matière politique. (Acclamation.) Il l'inspira; il l'adopta et le signa par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et sur les quais de l'Hôtel de ville. Pas un cri de colère ne protesta. La France et l'Europe comprirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme serait pure comme une idée, magnanime comme un sentiment, sainte comme une vertu. (Très-bien ! très-bien !)

» Le drapeau rouge, présenté un moment, non comme un symbole de menace ou de désordre, mais comme un drapeau momentané de victoire, fut écarté par les com-

battants eux-mêmes pour couvrir la République de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son berceau et promené la gloire de nos armées sur tous les continents et sur toutes les mers. (Très-bien! très-bien!)

» Après avoir établi l'autorité du gouvernement dans Paris, il fallait faire reconnaître la République dans les départements, dans les colonies, dans l'Algérie, dans l'armée; des nouvelles télégraphiques et des courriers y suffirent. La France, les colonies, les armées, reconnurent leur propre pensée dans la pensée de la République; il n'y eut résistance ni d'une main ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France, à l'installation du gouvernement nouveau.

» Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe indécise attendait le premier mot de la France : ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815 (Vive approbation.), la liberté rendue à notre politique extérieure, la déclaration de paix aux territoires, de sympathie aux peuples, de justice, de loyauté et de modération aux gouvernements. La France, dans ce manifeste, désarma son ambition, mais ne se désarma pas de ses idées. Elle laissa briller son principe : ce fut toute sa guerre. Le rapport particulier du ministre des affaires étrangères vous dira ce que ce système de la diplomatie au grand jour a produit, et ce qu'il doit produire de légitime et de grand pour les influences de la France.

» Cette politique commandait au ministre de la guerre des mesures en harmonie avec ce système de négociation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à peine ébranlée, il rappela honorablement dans Paris l'armée un moment éloignée de nos murs pour laisser le peuple

s'armer lui-même. Le peuple, désormais invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut plus dans Paris qu'une garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfants.

» Nous décrétâmes de plus la formation immédiate d'un conseil de défense, et la formation de quatre armées d'observation : l'armée des Alpes, l'armée du Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

» Notre marine, confiée aux mains du même ministre comme la seconde arme de la France, fut ralliée sous ses chefs dans une discipline commandée par le sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla montrer nos couleurs aux amis de la France sur le littoral de la Méditerranée.

» L'armée d'Alger n'eut ni une heure ni une pensée d'hésitation. La République et la patrie se confondirent à ses yeux dans le sentiment d'un même devoir. Un chef dont le nom républicain, les sentiments et les talents étaient des gages à la fois pour l'armée et la Révolution, le général Cavaignac, reçut le commandement général de l'Algérie.

» La corruption, qui avait pénétré les institutions les plus saintes, obligeait le ministre de la justice à des épurations demandées par le cri public. Il fallait promptement séparer la justice de la politique. Le ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la séparation.

» En proclamant la République, le cri de la France n'avait pas proclamé seulement une forme de gouvernement, il avait proclamé un principe. Ce principe,

c'était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de secours et d'avénement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers nés à la propriété. (Très-bien ! très-bien !) Élever et enrichir les uns sans abaisser et sans dégrader les autres; conserver la propriété et la rendre plus féconde et plus sacrée en la multipliant et en la parcellant dans les mains d'un plus grand nombre; distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et en secourant les plus faibles; créer par l'État le travail qui manquerait accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le salaire; enfin étudier avec les travailleurs eux-mêmes les phénomènes pratiques et vrais de l'association, et les théories encore problématiques des systèmes, pour y chercher consciencieusement les applications, pour en recueillir les vérités, pour en constater les erreurs : telle fut la pensée du Gouvernement provisoire dans tous les décrets dont il confia l'exécution ou la recherche au ministre des finances, au ministre des travaux publics, enfin à la Commission du Luxembourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries, éclairé par des

délégués studieux et intelligents de toutes les professions laborieuses, et présidé par deux membres du Gouvernement lui-même.

» La chute soudaine de la monarchie, le désordre des finances, le déclassement momentané d'une masse immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la société, si leur raison, leur patience et leur résignation patriotique n'avaient pas été le miracle de la raison du peuple et l'admiration du monde; la dette exigible, de près d'un milliard, que le gouvernement déchu avait accumulée sur les deux premiers mois de la République; la crise des industries et du commerce universel sur le continent et en Angleterre coïncidant avec la crise politique de Paris; l'énorme accumulation d'actions de chemins de fer ou d'autres valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des porteurs et des banquiers par la panique des capitaux; enfin l'imagination du pays qui se frappe toujours au delà du vrai aux époques d'ébranlement politique ou de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant, fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre et volontaire, seul travail suffisant à 35 millions d'hommes. Il fallait y suppléer provisoirement ou mentir à tous les principes et à toutes les prudences, à toutes les nécessités secourables de la République. Le ministre des finances vous dira comment il fut pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit, en attendant le moment enfin arrivé où la confiance, rendue aux esprits, rendra le capital à la main des manufacturiers, le salaire, cette dîme productive du capital, aux travailleurs, et où votre sagesse et votre

puissance nationales seront à la hauteur de toutes les difficultés.

» Le ministère de l'instruction publique et des cultes, réuni dans la même main, fut pour le Gouvernement une manifestation d'intention, et pour le pays un pressentiment de la situation nouvelle que la République voulait et devait prendre, dans la double nécessité d'un enseignement national et d'une indépendance plus réelle des cultes égaux et libres devant la conscience et devant la loi.

» Le ministère de l'agriculture et du commerce, ministère étranger par sa nature à la politique, ne put que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les institutions nouvelles appelées à féconder le premier des arts utiles; il étendit la main de l'État sur les intérêts souffrants du commerce que vous seuls vous pouvez relever par la sécurité.

» Telles furent nos différentes et incessantes sollicitudes.

» Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir, bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés.

» Nous avons fondé la République, ce gouvernement

déclaré impossible en France, à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un instinct national. (Marques d'assentiment.)

» Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

» Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection; et le suffrage universel nous a répondu.

» Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale; et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois!

» Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous; et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations. (Marques d'approbation.)

» Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse innombrable dans une capitale d'un million et demi d'habitants, sans que les propriétés aient été violées,

sans qu'une colère ait menacé une vie ! sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom aient attristé le Gouvernement dans Paris ! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique, et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : *Qu'as-tu fait d'un citoyen?* (Sensation.)

» Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris, nous avons assuré complétement sa sécurité et son indépendance en armant, en organisant la garde nationale, et en lui donnant pour garde tout un peuple armé. Il n'y a plus de faction possible dans une République où il n'y a plus de division entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques; entre les citoyens armés et les citoyens désarmés ; tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple ! (Bravos et applaudissements.) Voilà l'unanimité que nous vous avons faite. Perpétuez-la ! c'est le salut commun.

» Citoyens représentants, notre œuvre est accomplie, la vôtre commence. La présentation même d'un plan de gouvernement, ou d'un projet de constitution, eût été de notre part une prolongation téméraire de pouvoir, ou un empiétement sur votre souveraineté. Nous disparaissons dès que vous êtes debout pour recevoir la République des mains du peuple. Nous ne nous permettrons qu'un seul conseil et un seul vœu à titre de citoyens et non à titre de membres du Gouvernement provisoire. (Mouvement redoublé d'attention.) Ce vœu,

citoyens, la France l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance. Ne perdez pas le temps, cet élément principal des crises humaines. Après avoir absorbé en vous la souveraineté, ne laissez pas un interrègne nouveau alanguir les ressorts du pays. Qu'une commission de gouvernement sortie de votre sein ne permette pas au pouvoir de flotter un seul instant, précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité; qu'un comité de constitution émané de vos suffrages apporte sans délai à vos délibérations et à votre vote le mécanisme simple, bref et démocratique de la constitution dont vous délibérerez ensuite à loisir les lois organiques et secondaires.

» En attendant, comme membres du Gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs.

» Nous remettons avec confiance aussi à votre jugement tous nos actes. Nous vous prions seulement de vous reporter au temps, et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos efforts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide, entre une monarchie écroulée et une République à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, qui a tout béni sur les fondements de la République ! (Acclamations unanimes et prolongées.) »

XV

Dans les séances des 6, 7 et 8, tous les ministres et le président de la Commission du Luxembourg donnèrent lecture de leurs rapports sur la mission spéciale qui avait été confiée à chacun d'eux. Ces rapports, dictés par la conscience, furent écoutés et accueillis avec faveur.

XVI

Le 8 mai, à la presque unanimité [1], fut voté ce décret :
« L'Assemblée nationale prononce que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. »

[1] Quatre ou cinq membres seulement se levèrent à la contre-épreuve.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

I

« L'Assemblée nationale prononce que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. »

Ce premier décret de l'Assemblée, spontanément rendu comme un hommage à l'impérieuse vérité des choses, ce cri de la conscience et de la reconnaissance, ce reçu de la dictature donné par les mandataires de la France au moment où ils viennent de recevoir la délégation directe de sa souveraine puissance en même temps que la confidence de ses pensées et de ses intentions, ce jugement sera-t-il confirmé ou cassé par la postérité ? Après avoir scruté jusque dans leur dernier lointain les origines de la Révolution de 1848, après avoir étudié pas à pas son développement, et minutieusement élucidé chaque fait, arrivé à cet arrêt de l'Assemblée constituante, quelle place lui fera la postérité ? L'enregistrera-t-elle comme un acte de justice ? Ne le traitera-t-elle que comme une concession arrachée par les nécessités conciliatrices du moment ?

Issu d'un volcan, le Gouvernement provisoire s'est-il maintenu à la hauteur où l'avait porté le jet de l'éruption ? a-t-il mesuré et accepté l'étendue de son horizon par delà les ondulations et les aspérités qui surgissaient autour de lui ? Ou bien est-il descendu pour aller terre

à terre, se heurtant à tout obstacle comme un jouet des événements? A travers les convulsions de la société, a-t-il su démêler ses aspirations et ses regrets, ses forces et ses faiblesses, ses grandeurs et ses misères, ses vertus et ses vices? Ou bien est-il demeuré dans l'ignorance et l'apathie? A-t-il demandé ses inspirations à l'amour de l'humanité ou à l'égoïsme? A-t-il obéi au devoir ou à l'ambition ?

II

Subissant à son tour la loi commune aux gouvernements qui ne sont plus, il a été livré aux accusations passionnées des partis dynastiques, aux reproches des républicains, aux outrages des sectaires, qui tous ont tenté de détourner sur lui la responsabilité des revers et des malheurs.

Sa composition même a servi de texte à la critique et au blâme : « D'un amalgame d'éléments disparates, il ne pouvait sortir que confusion et discorde. Les séances du Conseil se perdaient en querelles. Il fallait voir les interlocuteurs y discuter, le poignard ou le pistolet à la main! » Et, de bouche en bouche, ces rumeurs se propageaient jusqu'aux villages extrêmes de la France. Tout en les dédaignant comme des épouvantails, bien des gens sincères se demandaient si cette diversité n'était pas un obstacle au jeu régulier de l'autorité.

Mais qui avait choisi ces hommes? N'étaient-ce pas le peuple et la Révolution qui les avaient groupés au milieu des acclamations? Alors que le navire sombrait, alors que ces hommes se précipitaient à la manœuvre

et se dévouaient à la première mort, ne cédaient-ils pas à la volonté de Dieu ? D'ailleurs une force unique eût-elle suffi à l'apaisement des flots et de l'ouragan ? Le salut commun n'imposait-il pas la variété et la multiplicité des efforts? Providence (hasard ! diront quelques-uns) ! la littérature, la science, la presse, le barreau, le commerce, le travail manuel, la représentation complète du peuple pensant, depuis le noble jusqu'à l'ouvrier, toutes les nuances de la politique libérale, depuis l'instinct conservateur jusqu'à la théorie la plus audacieuse, prenaient part à la direction, au nom de chaque idée, de chaque intérêt, veillant, conseillant, signalant tout écueil. N'est-ce pas grâce à ce concours de résistances et d'impulsions dissemblables que le navire, lancé et livré aux périls de la tourmente, a pu être conduit au port? N'est-ce pas ainsi que son pilote momentané, le Gouvernement provisoire, s'est préservé de tout rêve de commandement, et qu'après son œuvre de sauvetage, il a fidèlement remis sa dictature aux mains du souverain, le peuple tout entier?

III

« Sans nul doute. Mais quel entassement de fautes!

» Des commissaires proconsuls, munis de pouvoirs illimités; la magistrature, dispersée; l'ignorance, recommandée comme un titre à l'élection; les Ateliers nationaux, engendrés et entretenus dans un but astucieux; le suffrage universel, jeté en pâture, avant l'heure, à l'inintelligence; la Commission du Luxembourg, installée en école de systèmes subversifs; l'impôt du sel, supprimé pour capter la popularité; les 45 centimes, im-

posés comme une rançon par la Révolution et habilement travestis en corruption électorale par l'exemption des pauvres; l'armée, abaissée; la discorde et la flamme insurrectionnelle, soufflées sur l'Europe par des agents secrets. » Quel acte d'accusation!

En voici un autre :

« Renversement du drapeau rouge; maintien de l'armée dans Paris; précipitation des élections; connivence avec la réaction ; impunité des chefs des anciens partis; refus de l'organisation du travail, du droit au travail, du communisme; rejet de l'emprunt forcé sur les riches; abandon du milliard des émigrés; respect des biens de la famille d'Orléans; conservation de la Banque de France ; dédain du papier-monnaie et de la liquidation générale des dettes; ajournement de la guerre et de l'invasion de l'Europe monarchique ; ignorance de la loi du progrès et de toutes les grandes pensées sociales; étouffement du principe régénérateur de l'humanité! »

IV

A ces deux foudroyants réquisitoires, les faits eux-mêmes se sont chargés de répondre.

Où sont les proscriptions, les victimes de ces redoutables proconsuls? Ne voyons-nous pas les magistrats des royautés siéger encore dans leurs tribunaux? Un code fécond de l'instruction et de l'éducation publiques n'a-t-il pas été élaboré? Faut-il rechercher l'origine des Ateliers nationaux ailleurs que dans la crise de l'industrie, dans les souffrances du peuple; et n'allaient-ils pas être pacifiquement dissous par la dispersion des

travailleurs sur les chemins de fer rachetés par l'État? Sur les débris des deux monarchies du droit divin et du suffrage restreint, la souveraineté de la nation aurait-elle admis un mode d'élection autre que le vote accordé, sans nulle exception, à tous les citoyens, et libéralement, loyalement pratiqué? Appelée à ouvrir une enquête indispensable, formée par esprit de conciliation, la Commission du Luxembourg n'a-t-elle pas éteint et fait avorter bien des conflits entre les patrons et les ouvriers, si elle a fait naître trop d'espérances et créé trop d'illusions? La suppression de l'impôt du sel n'était-elle pas un engagement de la Révolution envers les travailleurs; et, lorsque la République payait les dettes de la royauté, devait-elle répudier les siennes? Pour échapper à la banqueroute et à l'anarchie par une voie qui ne conduisît ni à la violence ni à la ruse, était-il un moyen plus simple, plus rapide, plus régulier, moins innové, que l'impôt des 45 centimes? et le dégrèvement des malaisés n'était-il pas un devoir? Ces 45 centimes ne furent-ils pas la rançon de l'honneur du pays? Les officiers, les généraux, les maréchaux, croyaient-ils à l'abaissement de l'armée quand ils s'empressaient de mettre leur épée au service de la République? Les soldats ne fraternisaient-ils pas avec le peuple? Cette armée n'a-t-elle pas été fortement réorganisée en vue de combattre pour une des plus nobles causes, celle des nationalités asservies? A quelle époque la providentielle expansion de la France, celle qui s'appuie sur la communauté des sentiments, sur l'affection, sur tous les mobiles grands et sympathiques, s'est-elle étendue plus loin et plus haut, a-t-elle exercé une influence plus vraie et plus sérieuse? L'homme de génie

qui présidait aux relations extérieures n'a-t-il pas su pratiquer une politique franche et découverte qui pût satisfaire tout à la fois aux simples besoins de la paix, et aux terribles exigences de l'affranchissement du monde et de l'amélioration de l'humanité?

Quant à l'acte d'accusation des sectaires, n'est-il pas une réminiscence, une copie? N'a-t-il pas été formulé par des gens qui n'ont rien appris, rien oublié, qui datent de 93 comme certains autres datent de Charlemagne ou de Capet? En parfaite contradiction avec les lois qu'ils invoquent, ils proclament la liberté et ils réclament la terreur. Toutes leurs mesures de salut public ne sont que de funèbres plagiats qui eussent épouvanté et éloigné les temps qu'ils veulent avancer. En repoussant leurs conseils d'arbitraire et de violence, le Gouvernement provisoire s'est-il trompé? S'est-il trompé, lorsqu'il a tenu haut le drapeau de la Révolution et de la tradition, ce symbole universel de la délivrance? S'est-il trompé, quand il a abattu l'échafaud politique; couvert de la magnanimité du peuple les hommes de tous les partis, chefs ou soldats; sauvegardé chaque intérêt; soldé, jusqu'au dernier centime, les dettes de la monarchie? S'est-il trompé, lorsque, respectant les peuples frères dans leur droit d'indépendance et de souveraineté, il les a laissés accomplir par eux-mêmes leurs révolutions, et qu'en même temps il se tenait prêt pour courir à leur secours à leur premier appel? S'est-il trompé, quand, en cherchant les bases du progrès moral et du progrès matériel, il a assigné à l'un le dévouement, à l'autre les institutions de crédit, la transformation radicale de l'impôt, les associations libres et volontaires?

V

Il est encore une accusation qui avait bien nettement conscience de sa puérile inanité et de son impuissance sur les esprits intelligents et sincères, mais qui savait aussi avec quelle facilité elle capterait les masses. L'honneur de la République exige que je la prenne de front.

Bien rarement ceux qui maniaient les affaires publiques quittaient le pouvoir sans emporter les épaves de leur grandeur. Cette coutume des monarchies despotiques, libérée de toute sanction autre que celle du dédain ou de l'envie, est justement stigmatisée par les gouvernements républicains ou constitutionnels comme une honte, comme un crime. On a témérairement tenté de souiller de cette flétrissure la réputation du Gouvernement provisoire; l'on n'a fait grâce à aucun de ses membres. Il faut donc s'arrêter à ces attaques; il faut montrer les mains de ses soi-disant prévaricateurs.

Pour découvrir la vérité, il y a quelque chose de plus sûr que les contrôles successifs de la Constituante, de la Législative, de la Cour des comptes, du Conseil d'État et du Corps législatif, de plus précis que leurs votes régularisateurs. Suivez ces hommes dans leur retraite; fouillez leur vie privée; cherchez-y une preuve ignorée; mettez-vous sur la piste d'un indice révélateur; regardez leur sort; soupesez leurs richesses. Depuis quinze ans ils sont redevenus simples particuliers, et tout regard a pu pénétrer chez eux. Est-il possible que quelqu'un d'eux, pendant cet espace de temps, n'ait pas laissé filtrer à travers une fissure quelque-

rayon dénonciateur de la lumière qu'on les accuse de tenir sous le boisseau? Prenons-les un à un :

M. Dupont (de l'Eure), douloureusement affecté des déchirements politiques de son pays, s'est éteint dans son modeste asile de Rouge-Perriers, où les soins d'une femme et d'une fille chéries n'avaient pu qu'adoucir cette douleur, sans l'effacer. Remplaçant son fils, alors en Crimée pour le service de la patrie, je lui ai pieusement fermé les yeux, et j'ai pu connaître ses dernières volontés : des vœux pour la France et pour ses libertés; la répartition à sa famille d'une fortune bien médiocre.

M. François Arago, qui, en 1848, ne semblait s'être réveillé du trépas que pour se dévouer au salut de la France, s'est promptement affaissé après l'accomplissement de sa tâche. Il a disparu de ce monde, laissant aux siens, pour seul héritage, la gloire de son nom et les œuvres de son génie.

Indulgent dans la mort pour ceux qui l'avaient torturé, M. A. Marrast a été tué par la calomnie; et, lorsqu'il s'agit de régler ses funérailles, il fallut recueillir l'obole de l'amitié pour payer son convoi et l'abriter sous une pierre.

M. Pagnerre est mort à la peine. Après avoir refusé de la République la direction de l'Imprimerie nationale et la présidence de la Cour des comptes, après avoir renoncé à la direction du Comptoir d'escompte de Paris, établissement qui lui devait en partie sa création, il avait repris ses laborieux travaux de librairie.

Tels sont ceux qui ne sont plus. Regardons ceux qui survivent.

M. Lamartine a accru ses dettes dans l'exercice du pouvoir. Depuis lors, sa vie n'est qu'un interminable

labeur, qu'une inflexible souffrance. Pour se libérer, il fait des efforts surhumains. Il a poussé l'humilité jusqu'à mettre dans la confidence de ses désastres la France qu'il avait si généreusement, si fidèlement servie pendant le péril. Et la France, que lui a-t-elle répondu? S'enveloppant du linceul de ses dettes, il semble savourer l'amertume et le fiel qu'on lui déverse. Sans repos ni sommeil, il poursuit avec un admirable acharnement sa délivrance par l'achèvement de ses œuvres. Cloué sur la croix, expie-t-il la grandeur de son génie ou les services qu'il a prodigués ?

MM. Marie et Crémieux ont sacrifié au bien public la nombreuse clientèle qu'ils avaient si honorablement et si justement conquise. A leur rentrée au palais, ils sont longtemps demeurés sous le coup de la lutte. Cinq années ont été courageusement employées à rassembler les clients dispersés et à refaire une position volontairement abandonnée.

Le plus frappé de tous, M. Ledru-Rollin, a poursuivi péniblement, durant quinze ans, la liquidation d'une fortune compromise par la politique, pendant que son cœur lui en faisait partager les parcelles avec les plus misérables de ses amis. Depuis, le hasard des démolitions de Paris et le percement d'un boulevard lui ont rapporté cette fortune.

M. Flocon, l'un des plus violemment attaqués et des plus dévoués, ne possède, dans son exil, qu'un cœur ferme et une main habile à écrire, attendant de sa plume le pain quotidien que l'amitié lui offre en échange de ses œuvres.

Laborieux, infatigable, M. Louis Blanc puise aux archives de l'Angleterre le complément d'une histoire

de la première Révolution française; il y déploie un mérite que ses adversaires mêmes reconnaissent. Il vit ainsi de ses droits d'auteur. Quelquefois, rompu aux usages et à la langue du pays qui lui a donné l'hospitalité, il va, comme jadis les trouvères, charmer de ses récits un peuple qui aime le talent et l'esprit, et qui se plaît à les rémunérer. Cette noble existence lui a conquis les sympathies, la popularité.

M. Albert a longuement expié dans les prisons l'erreur, l'oubli d'un instant. Il a mûri son âme et nourri son intelligence par de sérieuses études. Libre aujourd'hui, il exerce un emploi qui suffit à ses besoins.

Membres du Conseil, MM. Bethmont et Carnot (l'un a emporté dans un monde meilleur d'unánimes regrets, l'autre survit entouré de l'estime universelle), ont quitté le pouvoir comme ils l'avaient accepté, modestement, sans bruit, conservant religieusement leurs principes et leur foi.

Voilà la revue des morts et des vivants, voilà les dictateurs et leur fortune. Que la France les juge! et que Dieu leur pardonne!

Ces hommes avaient encore auprès d'eux, avec eux, des amis de cœur, des amis politiques, qui prenaient leur part de dévouement et de labeurs, et qui, en échange, ont récolté, comme eux, une ample moisson de haines et de calomnies. Les montrer l'un après l'autre serait trop long; cet examen d'ailleurs ne donnerait texte qu'au même jugement : désintéressement, sacrifice à la chose publique, indifférence pour le pouvoir, retour à la vie privée et au travail, sans un regret, les mains pures, le front haut, la conscience heureuse de l'accomplissement du devoir.

VI

De ce que ces hommes n'ont pas enfreint les strictes lois de la probité, s'ensuit-il qu'ils n'aient pas commis de fautes? Ils n'ont point cette prétention, je le déclare, et la franchise de mon récit le témoigne. Mais si on leur reproche un excès de tolérance, de longanimité, de respect du droit et de la liberté, poussé jusqu'à compromettre l'existence de la République, je le nie; et j'affirme au contraire que c'est par ces sentiments mêmes qu'ils l'ont fondée dans l'avenir, qu'ils ont bien été de leur temps, qu'ils ont obéi aux intentions du peuple et servi la Révolution comme elle voulait être servie, avec grandeur, loyauté, dignité et justice.

VII

Chaque Révolution est une conquête du libre arbitre sur la force, de l'esprit sur la matière, une étape du progrès dans la marche de l'humanité. La plus éclatante est l'œuvre du glorieux Crucifié; elle a tout modifié, mœurs, coutumes, lois, famille; elle a engendré le monde nouveau; et elle continue son travail, poursuivant sa course à travers les siècles et les peuples. C'est elle que l'on retrouve partout, agissant sans relâche, passant comme un torrent sur les empires, bouleversant le sol social jusque dans ses entrailles, et en renouvelant la surface pour y semer le germe des destinées futures. La France s'est vouée à elle et s'est

faite son apôtre, son martyr; c'est de son sein qu'elle rayonne sur toutes les parties de la terre.

L'histoire de France est donc l'histoire de la Révolution; chaque page la révèle, chaque lutte la fait avancer. Louis le Gros la sert par son alliance avec les Communes, Marcel par son énergie, Jacques Bonhomme par ses audacieuses insurrections, Jeanne Darc par sa mission et sa mort divines, Louis XI par sa ruse et ses combats contre la féodalité, Henri IV par ses guerres contre les ligueurs et par ses projets de réorganisation européenne, les frondeurs parlementaires par leur déclaration de principes, Richelieu par sa politique rigoureuse, Louis XIV par son égoïsme et ses persécutions, le Régent et Louis XV par leurs vices, Louis XVI par ses faiblesses. Quelle variété de moyens dans la main de la Providence!

Ainsi grossie, comme une avalanche, la Révolution tombe, en 1789, sur une société vermoulue et corrompue. Elle trouve vives et ensanglantées les armes des Charles IX et des Louis XIV : confiscations, proscriptions, cachots, tortures, pendaisons, incendies des villes, massacres, toutes les terreurs. Elle les retourne contre ceux qui, depuis si longtemps, sans pitié ni merci, les exploitent à leur profit. Elle répond au fer par le fer, au feu par le feu, au gibet par la guillotine, au cri d'extermination poussé par les rois étrangers par un cri d'extermination. Elle frappe tout autour d'elle; elle abat tout pour faire table rase et passer le niveau. Dans cet holocauste, elle n'épargne ni les têtes de ses adversaires, ni les têtes de ses serviteurs. Elle est à la fois un horrible combat, une implacable vengeance, une expiation.

Mais, l'expiation accomplie, elle a laissé la France purifiée, rajeunie; elle lui a rendu la force, la science, la richesse, la splendeur, l'action, la vie; elle l'a placée au sommet de la civilisation; elle lui a confié le flambeau du monde; elle a inscrit sur son drapeau tricolore la devise de la résurrection des peuples; elle lui a dit : « Tu renonceras à la violence; tu auras horreur de tout ce qui est sang et carnage; tu ne feras plus que des conquêtes morales; tu n'auras des armées que pour venir en aide aux nationalités; tu réuniras les peuples en un faisceau indissoluble; — et tu accompliras ainsi l'œuvre humaine. »

Le peuple français a entendu cette voix, et il a agi.

En 1830, contre une attaque inattendue, insensée, il résiste, combat et triomphe. Il renverse le trône. Puis, la bataille terminée, il se lave les mains; et le sang ne les a plus tachées. Pas de vengeance, pas de persécution, pas de confiscation, pas de proscription, pas de guerre aux peuples voisins! Respect à tout et à tous!

En 1848, la Révolution exige, pour l'enseignement des autres peuples et pour l'exemple des temps futurs, plus de grandeur encore, plus de magnanimité, plus de vertu, plus de dévouement, plus de fraternité. Le peuple français ne fait pas défaut à ce devoir; il se dit : « A chaque jour sa peine, à chaque temps ses mœurs. Nos pères, rivés aux terribles fatalités du passé, ont proclamé la dictature sanglante; nous, nous proclamons la dictature pacifique! ils ont voilé la liberté, nous l'exposerons à la clarté du ciel. Ils ont rempli les prisons, nous les tiendrons vides. Ils ont proscrit, nous amnistierons. Ils ont dressé l'échafaud en permanence,

nous le brûlerons et nous en jetterons au vent la poussière. Ils ont obéi aux lois de la mort, nous suivrons les lois de la vie. Ils ont renversé, nous édifierons. Le moyen de salut public ne sera plus la terreur, mais la justice. Aux peuples de l'Europe nous ne crierons plus « Guerre! » mais « Fraternité! »; et, sans autre influence que celle de nos principes, nous les appellerons à la concorde, à l'union, à la fédération universelle. »

VIII

A ces sublimes inspirations du peuple, le Gouvernement provisoire, son interprète, conforme ses actes. Sourd aux excitations passionnées des partis, il n'écoute que les vœux de la nation. Créé pour la conciliation, il ne sert aucune rivalité, aucune haine, aucune hostilité. Il proclame tous les droits, maintient et développe toutes les libertés; et, le devoir accompli, il est profondément heureux de remettre aux représentants du pays sa dictature inviolée.

Aussi 1848 sera une des grandes dates de notre régénération. Pour la France, c'est un nouveau pas dans le progrès; pour l'Europe, c'est un signal. Les principes de 1789 ont, en 1848, abandonné leur cortége funèbre pour remonter dans leur sphère d'ordre, de paix, d'humanité. Le fantôme a disparu; il n'est resté que la liberté et la justice, dont la République est la plus sincère et la plus haute émanation.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

APPENDICE.

BANQUE DE FRANCE.

Le Gouverneur de la banque de France à M. le ministre secrétaire d'État des finances.

Paris, le 15 mars 1848.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, jour par jour, des opérations de la banque; vous avez bien voulu apprécier les efforts qu'elle a faits pour soutenir les transactions commerciales et le crédit public.

Du 26 février au 15 mars, c'est-à-dire en quinze jours ouvrables, la banque a escompté à Paris la somme de 110 millions.

Sur 125 millions qu'elle devait au Trésor elle en a remboursé 77.

Nous ne comprenons pas dans ce chiffre 11 millions mis à la disposition du Trésor dans divers comptoirs pour subvenir aux besoins urgents des services publics dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Isère, du Bas-Rhin, de la Manche, des Côtes-du-Nord et de la Charente-Inférieure.

De plus, la banque a escompté 43 millions dans les villes où elle possède des comptoirs, et elle a ainsi soutenu le commerce et le travail à Angoulême, Besançon, Caen, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Mulhouse, Reims, Saint-Étienne, Saint-Quentin, le Mans, Strasbourg et Valenciennes.

Par les escomptes à Paris, elle a cherché à empêcher la suspension de payement des banques départementales de Rouen, du Havre, de Lille et d'Orléans. La banque de Marseille a été aidée par le comptoir de Montpellier.

La promptitude et la largeur des opérations de la banque lui donnaient l'espoir de dominer la crise; elle s'en est flattée jusqu'à ce jour : elle y serait probablement parvenue sans les demandes provoquées par des besoins extraordinaires et exagérées par la peur.

Dans l'intervalle du 26 février au 14 mars au soir, l'encaisse de Paris a diminué de 140 à 70 millions, soit de 70 millions.

Ce matin, une panique s'est déclarée. Les porteurs de billets se sont présentés en foule à la banque, de nouveaux guichets d'échange ont été ouverts pour accélérer le service. Plus de 10 millions ont été payés en numéraire. Il ne reste ce soir à Paris que 59 millions.

Demain la foule sera plus considérable; encore quelques jours, et la banque sera entièrement dépouillée d'espèces. Dans ces graves circonstances, nous devons recourir à votre vigilante et énergique sollicitude et à celle du Gouvernement.

Le conseil général de la banque, délibérant sur cet état de choses, m'a chargé de vous soumettre la proposition de demander au Gouvernement provisoire les dispositions suivantes :

« Jusqu'à nouvel ordre, les billets de la banque de France et de ses comptoirs seront réputés monnaie légale. La banque de France ne sera pas tenue de les rembourser en espèces.

» La banque de France est autorisée à émettre des billets de 200 francs. Le maximum de la circulation totale de la banque de France et de ses comptoirs ne pourra excéder 350 millions.

» La banque de France publiera tous les huit jours sa situation au *Moniteur*. »

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

D'Argout.

Approuvé :

Les membres du Gouvernement provisoire.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Vu la délibération du conseil général de la banque de France, en date de ce jour;

Considérant que depuis quelques jours les demandes de remboursement affluent à la banque, et qu'elles menacent d'épuiser sa réserve métallique;

Considérant que cette situation place la banque dans l'alternative ou de suspendre complétement ses escomptes, ou d'obtenir l'autorisation de ne plus effectuer ses payements en espèces;

Considérant que la suspension ou même la restriction des escomptes de la banque porterait un coup funeste à l'industrie et au commerce;

Considérant que cette suspension amènerait partout la cessation forcée du travail, et qu'elle plongerait les travailleurs dans la misère;

Attendu conséquemment que, loin de permettre la suspension ou la restriction des comptes de la banque, le Gouvernement de la République doit donner à cet établissement le moyen de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit;

Attendu qu'il est indispensable de conserver à Paris les espèces appartenant au Trésor, et qui sont déposées à la banque;

Attendu que la situation réellement prospère de la banque et la garantie formellement stipulée de la limitation des émissions donnent au public toute la sécurité désirable;

Sur la proposition du ministre,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la banque

et de ses comptoirs ne pourra dépasser trois cent cinquante millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs.

Art. 5. Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les comptoirs que la banque a établis dans les départements.

Art. 6. La banque de France publiera tous les huit jours sa situation dans le *Moniteur*.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 15 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

BANQUES DÉPARTEMENTALES.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 15 mars, dispensant la banque de France de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces, et ordonnant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et les particuliers;

Considérant que la mesure prise pour empêcher l'épuisement de la réserve métallique de la banque de France doit être étendue, par les mêmes motifs, aux banques départementales;

Attendu que, loin de permettre la suspension ou la restriction des escomptes des banques départementales, le Gouvernement de la République doit donner à ces établissements les moyens de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit, et de faciliter aux comptoirs nationaux d'escompte le renouvellement de leur capital;

Attendu que la limitation formellement stipulée des émissions donne au public toute la sécurité désirable,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour de la publication du présent décret, les billets des banques de Lyon, Rouen, Bordeaux, Nantes, Lille, Marseille, le Havre, Toulouse et Orléans seront

reçus comme monnaie légale, par les caisses publiques et par les particuliers, dans la circonscription du département où chacun de ces établissements a son siége.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, les mêmes banques sont dispensées de l'obligation de rembourser leurs billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de chacune de ces banques ne pourra dépasser les limites ci-dessous fixées :

Pour la banque de Lyon, 20 millions de francs;

Pour la banque de Rouen, 15 millions;

Pour la banque de Bordeaux, 22 millions;

Pour la banque de Nantes, 6 millions;

Pour la banque de Lille, 5 millions;

Pour la banque de Marseille, 20 millions;

Pour la banque du Havre, 6 millions;

Pour la banque de Toulouse, 5 millions;

Pour la banque d'Orléans, 3 millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, les banques départementales sont autorisées à émettre des coupures de cent francs.

Pour la confection de ces coupures, il n'est point dérogé à l'article 31 de la loi du 22 germinal an XI.

Art. 5. Les banques départementales sont autorisées exceptionnellement, en faveur des comptoirs nationaux d'escompte, à admettre les effets sur place qui leur seraient remis par ces établissements.

Art. 6. Les banques départementales adresseront deux fois par semaine le compte de leur situation au ministre des finances et au ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 7. Les ministres des finances et de l'agriculture et du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 25 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

UNITÉ DE LA BANQUE.

Rapport fait au Gouvernement de la République, par le membre du Gouvernement provisoire ministre des finances, sur la nécessité de créer l'unité des banques.

Citoyens,

Le but de la République, c'est l'amélioration morale et matérielle du sort du peuple.

Pour augmenter le bien-être général, il faut augmenter la masse des richesses et répartir ensuite cette production nouvelle suivant les lois de l'équité.

Le plus énergique moyen d'accroître la richesse, c'est le développement du crédit.

Donc, le principal devoir du Gouvernement de la République, c'est d'organiser le crédit sur une large et forte base.

Comme toutes les institutions humaines, le crédit se développe suivant une loi générale. Sorti de l'intelligence individuelle, il grandit par l'association et trouve sa consécration définitive dans le concours de la puissance publique.

Les conditions nécessaires de l'existence du crédit, public ou privé, sont maintenant connues. Les utopistes seuls et les songe-creux de la finance ignorent encore que la multiplication indéfinie des instruments, des signes du crédit, est de toutes les impossibilités la plus radicale; qu'une valeur de crédit n'est une valeur réelle que sous la condition expresse de représenter un objet existant et toujours échangeable : marchandise, espèce, meuble ou immeuble.

Le crédit ne crée pas instantanément le capital. Il mobilise le capital préexistant, le rend transmissible, le féconde et le reproduit.

Un billet sort d'un établissement de crédit : que vaut-il ? ce qu'il représente dans l'opinion de ceux qui le reçoivent; ni plus ni moins. Si, en réalité ou dans l'opinion, il ne représente rien, il ne vaut rien. De là suit que la multiplication des valeurs de crédit par delà la somme totale des richesses actuellement ou

prochainement réalisables n'est qu'une illusion. En les créant, on ne crée que des chiffons de papier noirci.

Une expérience récente, encore visible, découvre clairement la vérité de ce que j'avance. Au moment où la révolution a éclaté, la situation était celle-ci : depuis longtemps l'esprit de spéculation avait multiplié outre mesure les effets de commerce et les valeurs industrielles de toute sorte; si bien qu'une masse énorme de ces titres ne représentait plus qu'un capital fictif. Les circonstances ayant nécessité une liquidation subite, ces valeurs, qui ne reposaient que sur une illusion, tout au plus sur une espérance, n'ont pu être échangées contre une valeur réelle. Nécessairement alors elles ont subi une dépréciation considérable, et beaucoup d'entre elles ont été détruites, ont disparu. Quand cette déperdition de valeurs dépasse une certaine limite, c'est la banqueroute. En deçà, ce n'est qu'une crise plus ou moins forte.

Nous avons évité la banqueroute; j'ai la certitude que nous n'y tomberons pas. Mais la crise qui était depuis longtemps ouverte s'est assez aggravée, elle a été assez redoutable pour occuper toute la sollicitude du Gouvernement provisoire.

Quand j'ai pris en main la gestion des finances de la République, la situation se présentait sous ce double aspect : l'engorgement des portefeuilles, l'encombrement des magasins.

Les anciens intermédiaires du crédit ayant disparu, les commerçants et les industriels ne posssédaient plus aucun moyen d'escompter les valeurs dont ils étaient nantis; et d'un autre côté, ils ne pouvaient échanger leurs marchandises contre de l'argent, parce que la consommation avait été largement réduite, et même, sur un grand nombre de points, complétement suspendue.

Pour rendre la vie à ces valeurs inertes, il fallait les mobiliser. Nous y avons pourvu, en ce qui concerne les marchandises, par l'établissement des magasins généraux, dont vous connaissez aujourd'hui le mécanisme.

Quant aux effets de portefeuille, deux moyens se présentaient : nous pouvions relever par une assistance directe les intermédiaires antérieurs du crédit; nous pouvions en créer de nouveaux.

En admettant que le premier mode fût possible, il comportait incontestablement des périls sérieux. Au point de vue financier comme au point de vue politique, et ceci est une considération sur laquelle je n'insisterai pas, j'ai pensé que la sagesse commandait de ne relever aucune des puissances que la monarchie entraînait dans sa chute. J'ai pensé qu'il valait mieux, de tous points, sous tous les rapports, en vue de toutes les éventualités, créer une institution nouvelle qui recevrait du concours de nos nouvelles institutions politiques une puissante faculté d'expansion. De là la création des comptoirs d'escompte, qui, résumant en soi le triple concours des individus, des communes et de l'État, démocratise le crédit, en substituant la tutélaire impartialité de la puissance publique aux égoïstes conseils de la puissance individuelle.

Ce que deviendra cette institution, ce qu'elle produira dans l'intérêt du peuple, de quelle manière elle devra se compléter pour venir efficacement au secours de l'agriculture et pour commanditer les associations volontaires des travailleurs, c'est-à-dire pour fonder pacifiquement la véritable organisation du travail, l'avenir le dira dans peu. Je me borne à observer, à constater que le cadre est assez large pour contenir toutes les applications vraiment utiles, et assez nettement tracé pour que les vagues élans de l'esprit de système n'y viennent point chercher leur place.

Mais, en dehors de cette grande institution, préexistaient d'autres établissements de crédit : les banques. Ces établissements étaient au nombre de dix : la banque de France, à Paris, les banques de Lille, d'Orléans, de Marseille, de Lyon, de Nantes, de Rouen, du Havre, de Bordeaux, de Toulouse. Quelque opinion que l'on ait sur les principes qui doivent présider à l'organisation du crédit dans une république démocratique, il y a un fait que la justice commande de reconnaître : ce fait, c'est que les banques, malgré toutes les imperfections qu'on y peut reprendre, ont rendu au pays des services considérables.

Voici quelles étaient les bases principales de leur organisation.

Les banques vivaient d'une vie propre et d'une vie commu-

niquée. Elles étaient à la fois indépendantes et subordonnées; libres, sous une surveillance efficace. Cette indépendance limitée a produit dans la pratique les plus heureux résultats. D'une part, la banque de France, notamment, a recueilli la confiance qui découle de la garantie morale d'un surveillant clairvoyant et désintéressé; elle a obtenu ensuite, par sa propre gestion, un grand crédit personnel, séparé du crédit de l'État. D'où cette conséquence, que le crédit de l'État et celui de la banque ne sont point également affectés par les mêmes vicissitudes; que l'un peut fléchir sans que l'autre soit nécessairement entraîné, et qu'ils peuvent, dans les temps de crise, trouver, l'un chez l'autre, un appui réciproque.

Séparées de l'État, les banques étaient aussi séparées entre elles; elles fonctionnaient isolément, n'ayant les unes avec les autres que des rapports facultatifs et intermittents. Dans les temps ordinaires, il y avait à cela peu d'inconvénients. Comme la circulation était garantie par une réserve métallique, chaque banque, toujours prête à rembourser ses billets, trouvait dans ses ressources personnelles des moyens suffisants pour fomenter suffisamment l'industrie et le commerce.

Mais la crise a éclaté; le numéraire a disparu; les moyens de circulation ont fait défaut. La nécessité parlait; nous l'avons entendue, et, sans hésitation, nous avons déclaré que les billets de banque seraient reçus comme monnaie légale dans toutes les transactions publiques et particulières: ceux de la banque de France, dans toute l'étendue de la République; ceux des banques locales, dans la circonscription de leurs départements respectifs.

Cette mesure était indispensable; elle était salutaire; mais elle avait un inconvénient grave. En restreignant dans un cercle infranchissable la circulation de neuf différentes espèces de billets, déclarés monnaie légale, elle paralysait une grande masse de transactions. Les relations établies entre les départements pourvus de banques et les départements limitrophes se trouvaient forcément rompues. Le service du Trésor lui-même était compromis; car, d'une part, ses agents étaient contraints de recevoir en payement des contributions les billets des banques

locales; et, d'autre part, ils ne pouvaient envoyer ces mêmes billets à Paris, où ils n'avaient point cours.

Il fallait donc nécessairement compléter cette première mesure du cours forcé en décrétant l'unité du billet monnaie.

Ce n'est pas tout. La crise avait produit ses ordinaires et inévitables effets. De toutes parts affluaient les demandes d'argent, de crédit. Pour satisfaire à toutes ces réclamations, des banques s'étaient vues forcées d'accroître dans une proportion énorme les émissions de leurs billets. Sur quelques points, ces émissions furent portées jusqu'à huit, jusqu'à onze fois le capital réel. Et cependant, en dépit de cette imprudente audace, les besoins se produisaient avec une énergie de plus en plus instante.

L'État se trouvait donc placé dans cette double nécessité, ou de faire rentrer dans des limites sages et régulières la circulation des billets, et alors, en aggravant la crise, de déchaîner une catastrophe, ou bien de lâcher la bride aux émissions, et alors d'exposer les porteurs de billets-monnaie à une perte certaine, et le commerce tout entier à la banqueroute, qui, vous ne l'ignorez pas, est la fin dernière et inévitable de l'excès des émissions.

Enfin, citoyens, les banques, obligées de concentrer autour d'elles toute la puissance de leur action, avaient dû interrompre leurs mutuels rapports.

Une telle situation ne pouvait durer sans péril; il n'était pas possible de laisser plus longtemps les grands centres industriels livrés à toutes les infirmités d'une circulation locale, et partant insuffisante. Après avoir posé un premier remède par l'unité du billet de banque, il fallait nécessairement élargir la circulation en créant l'unité des banques elles-mêmes.

Cette mesure résultait si positivement de la nature des choses, qu'elle fut acceptée sans difficulté sérieuse. En matière de crédit, il n'y a rien de plus impuissant que la force. Je n'ai pas eu à employer même la contrainte morale. C'est dans l'union des cœurs et des volontés que réside la solution de tous les problèmes sociaux, économiques ou politiques; c'est donc une association volontaire que nous avons provoquée : nous l'avons obtenue; que s'il y a eu quelques retards partiels, cela tient à des

circonstances particulières dont l'influence n'aura ni durée ni portée. Tout a cédé ou cédera aux conseils du patriotisme et de l'intérêt bien entendu.

Tenez pour certain, maintenant, que cette mesure ne produira que d'heureux résultats.

Pour les banques et pour les porteurs de leurs billets, c'est d'abord une diminution de risques, la fusion n'étant, au fond, qu'une assurance mutuelle, c'est-à-dire une condition de force.

Pour l'industrie et le commerce, c'est une circulation plus active et plus large, une plus grande facilité d'escompte, des rapports multipliés et non interrompus entre tous les grands établissements de crédit.

Pour l'État, c'est le service de la trésorerie complétement assuré.

A côté de ces avantages, quels dangers? quels inconvénients? Je n'en vois aucun. Quelques esprits s'alarmeront peut-être de cette concentration de forces dans un établissement qui n'est pas l'État lui-même. Ils craindront ou affecteront de craindre que le pouvoir de la banque ne se pose un jour en rival du pouvoir de l'État. Alarme irréfléchie et vaine! Dans le projet que nous avons conçu, et qui va vous être soumis, nous avons prudemment, complétement réservé tous les droits essentiels de l'État. Par la nomination du gouverneur et des directeurs, il est investi de tous les moyens d'action qui doivent raisonnablement lui appartenir; et, par l'immixtion des inspecteurs des finances, il acquiert, en outre, le droit qu'il n'avait pas auparavant de tenir l'œil constamment ouvert sur l'administration de la banque. Puissant pour empêcher le mal, il ne sera réellement impuissant que si, par impossible, il voulait user d'une injuste contrainte. Toujours averti, toujours vigilant, il pourra toujours conseiller et obtenir qu'il soit fait droit à de légitimes réclamations, que les nécessités réelles soient reconnues et satisfaites, que le crédit se répartisse ou se concentre suivant le besoin des temps et des localités.

En résumé, citoyens, nous avons aujourd'hui deux instruments de crédit. Tous deux ont leur utilité propre : il faut les conserver tous les deux. Par les comptoirs nationaux d'escompte, la triple puissance des individus, des communes et de l'État

fournira au commerce et à l'industrie les secours dont ils ont immédiatement besoin; bientôt l'agriculture participera à ce bienfait, et par de nouvelles applications, vous arriverez bientôt encore à commanditer ces associations volontaires de travailleurs dont je vous ai déjà parlé. Par la banque indépendante, mais dirigée, libre, mais surveillée, vous faciliterez, vous étendrez, vous compléterez l'action des comptoirs; vous assurerez à l'État un concours éventuellement précieux.

Tel est le but, citoyens, tel sera l'effet du décret que j'ai l'honneur de vous soumettre, et dont je vous propose l'adoption.

Le Membre du Gouvernement provisoire, Ministre des finances,
GARNIER-PAGÈS.

Le sous-secrétaire d'État,
E. DUCLERC.

IMPOT EXTRAORDINAIRE DES 45 CENTIMES.

DEGRÈVEMENT EN FAVEUR DES MALAISÉS.

Extrait de la circulaire ministérielle du 18 mars 1848, à MM. les commissaires du Gouvernement.

L'intention du Gouvernement provisoire étant que la contribution extraordinaire n'ait rien de rigoureux, les contribuables qui seraient notoirement hors d'état de la supporter pourront en être dégrevés dans une équitable mesure. A cet effet, le maire, assisté du percepteur et d'un ou de plusieurs répartiteurs, dressera, dans la forme des états des cotes irrecouvrables, un état nominatif des contribuables à qui, en tenant un juste compte de leur position et des impérieuses nécessités du Trésor, il serait possible de faire remise d'une partie ou de la totalité de la contribution extraordinaire.

DÉCRET DE DÉGRÈVEMENT.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'impôt doit naturellement peser sur ceux qui sont en état de le payer;

Considérant que ce principe a été proclamé dans les instructions adressées aux agents financiers et aux commissaires du Gouvernement, au moment même où la contribution extraordinaire des 45 centimes, principalement destinée à fournir des moyens de crédit à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, a été décrétée;

Attendu que ces instructions paraissent n'avoir pas été suffisamment répandues ou comprises;

Attendu qu'il est nécessaire de leur donner une publicité aussi étendue que possible;

Voulant donner à cette publicité la consécration la plus solennelle,

Décrète :

Art 1er. *Les contribuables qui seraient hors d'état de supporter la contribution extraordinaire de 45 centimes, décrétée par le Gouvernement provisoire le* 16 *mars dernier, en seront dégrevés dans une équitable mesure.*

A cet effet, le maire, assisté du percepteur et d'un ou de plusieurs répartiteurs, dressera, dans la forme des états des cotes irrecouvrables, un état des contribuables à qui, en tenant un juste compte de leur position et des impérieuses nécessités du Trésor, il y aurait lieu de faire remise d'une partie ou de la totalité de la contribution extraordinaire.

Art. 2. Cet état sera communiqué au contrôleur des contributions directes, qui donnera son avis dans le mois de la réception. Le directeur fera son rapport, et le commissaire du Gouvernement statuera. Jusqu'à ce que les décisions aient été rendues, le percepteur sursoira à toute poursuite.

Art. 3. Les dégrèvements qui seront prononcés, soit à titre de décharges et réductions, soit à titre de remises et modérations, donneront lieu à des ordonnances distinctes, dont le

montant sera imputé sur un crédit extraordinaire qui sera ouvert à cet effet.

Art. 4. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 5 avril 1848.

Circulaire du ministre des finances aux receveurs généraux et particuliers.

Paris, le 25 avril 1848.

Monsieur,

Je suis informé que, dans quelques localités, des contribuables, dont les ressources et la solvabilité sont notoires, se refusent à payer l'impôt extraordinaire de 45 centimes, qui est exigible immédiatement; ils acquittent les contributions ordinaires, et, pour le surplus, ils attendent. *Autant il est dans les intentions du Gouvernement d'alléger pour le pauvre les charges de l'impôt, et de lui venir en aide par de justes dégrèvements,* autant il a le devoir d'exiger que le payement en soit poursuivi avec vigueur à l'égard des contribuables riches ou dans l'aisance.

Agissez donc contre eux sans vous laisser arrêter par aucune considération. Je me ferai rendre compte de l'activité et de la fermeté dont vous ferez preuve dans l'exécution de cet ordre.

Circulaire du ministre des finances aux receveurs généraux et particuliers.

Paris, le 25 mai 1848.

Monsieur,

Vous connaissez déjà, par le compte rendu des journaux, la délibération de l'Assemblée nationale sur la contribution extraordinaire de 45 centimes.

Après avoir successivement rejeté tous les amendements qui tendraient à infirmer ou à dénaturer la grande mesure financière commandée par les circonstances et décrétée par l'intérêt de la République, *l'Assemblée l'a pleinement et intégralement sanctionnée par un vote solennel et presque unanime.* Son intelligent patriotisme a confirmé l'initiative du Gouvernement provisoire.

Désormais l'hésitation n'est plus permise.....

C'est à vous, Monsieur, d'apprécier la situation des contribuables et de proportionner les moyens d'action aux causes de retard.

La véritable infortune, traitez-la suivant les louables recommandations de mon prédécesseur, avec tous les ménagements, avec tous les égards, avec tout le respect qu'elle mérite.

Décidez les incertains par de sages conseils; activez les négligents par des avertissements de plus en plus sévères. Montrez-leur au besoin que, à défaut du patriotisme, l'intérêt bien entendu conseille le dévouement.

Mais lorsque, au lieu de l'impuissance ou de la tiédeur, vous aurez rencontré le mauvais vouloir, n'hésitez pas à faire peser sur des résistances coupables toute l'autorité de l'Assemblée nationale, toute l'action du Gouvernement, toute la sévérité des lois.

Le Ministre des finances,

DUCLERC.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.